المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

ⴰⵙⵇⵇⵉⵎ ⴰⴷⵎⵙⴰⵏ ⴷ ⵓⵏⴰⵎⴰⵓⵏ ⴷ ⵓⵏⵎⵏⴰⴹ

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Rapport Annuel

2025

www.cese.ma

Rapport Annuel 2025

Conseil Economique, Social et Environnemental



Sa Majesté le Roi Mohammed VI
que Dieu L'assiste

RAPPORT ANNUEL 2025

soumis à

Sa Majesté le Roi Mohammed VI
que Dieu L'assiste

par **Abdelkader AMARA**
Président du Conseil Economique, Social et Environnemental

Majesté,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi organique n°128-12 portant création du Conseil Economique, Social et Environnemental promulguée par le Dahir n°1-14-124 du 3 chaoual 1435 (31 juillet 2014), j'ai l'insigne honneur de présenter à ***Votre Majesté*** le rapport annuel du Conseil au titre de l'exercice 2025 tel qu'il a été adopté par son assemblée générale réunie le 24 juin 2026.

Majesté,

L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement international marqué par des recompositions géopolitiques et économiques, ainsi que par l'intensification des effets du changement climatique.

Sous la Haute Impulsion de *Votre Majesté*, le Royaume a poursuivi sa trajectoire de développement tout en consolidant son positionnement aux niveaux régional et international, porté notamment par une dynamique diplomatique soutenue et par des avancées majeures notamment sur la question de son intégrité territoriale. Les grands chantiers de transformation se sont poursuivis à un rythme soutenu, dans un contexte d'accélération des investissements stratégiques et de préparation aux grandes échéances nationales et internationales, notamment la Coupe du Monde 2030.

Cette dynamique a permis d'enregistrer des avancées significatives sur les plans économique, social et environnemental. Ces avancées ne sauraient toutefois occulter la persistance de défis structurels, dont la prise en compte demeure essentielle pour consolider les acquis, accroître les retombées des réformes engagées et poursuivre la trajectoire d'un développement plus inclusif, durable et résilient.

Majesté,

Sur le plan économique, l'année 2025 a été marquée par une accélération de la croissance, qui s'est établie à 4,9 %, portée par le rebond de l'activité agricole, la poursuite des grands projets d'infrastructure et le dynamisme de plusieurs secteurs productifs.

Au niveau sectoriel, les performances sont restées contrastées. La construction a confirmé son dynamisme, portée par les investissements liés aux grands chantiers structurants et aux préparatifs des échéances de 2030. Le tourisme a, quant à lui, enregistré une performance historique avec près de 19,8 millions de visiteurs. À l'inverse, certaines filières industrielles exportatrices, notamment l'industrie automobile, ont été affectées par le ralentissement de la demande européenne.

En matière d'investissement, la dynamique est demeurée soutenue grâce aux grands projets structurants, à la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle charte de l'investissement et au maintien d'un niveau élevé d'investissements directs étrangers. Elle reste toutefois principalement portée par l'investissement public, ce qui souligne la nécessité d'accélérer la mobilisation de l'investissement privé afin de renforcer la compétitivité, la productivité et la création d'emplois.

S'agissant des performances en termes d'attractivité et de compétitivité, le Royaume a poursuivi le renforcement de son positionnement économique. Les investissements directs étrangers ont progressé de 74,3 %, dans un contexte de développement des activités de nearshoring/friendshoring. Les recettes de voyage sont devenues la première source de devises du Royaume, devant les transferts des Marocains résidant à l'étranger. Parallèlement, les principales filières exportatrices ont poursuivi leur montée en gamme, les produits manufacturés à contenu technologique intermédiaire et élevé représentant désormais respectivement 56 % et 8 % des exportations, confortant progressivement le positionnement du Royaume sur des segments industriels à plus forte valeur ajoutée.

Ces performances ne sauraient toutefois occulter la persistance de vulnérabilités structurelles. Le déficit commercial s'est creusé pour atteindre 20,5 % du PIB, reflétant une dépendance persistante aux importations de biens intermédiaires et d'équipement ainsi qu'une intégration locale encore insuffisante dans certaines filières industrielles. Ils illustrent également la sensibilité de secteurs exportateurs stratégiques, notamment l'industrie automobile, aux évolutions de la conjoncture internationale, en particulier au ralentissement de la demande européenne.

Au niveau des finances publiques, la trajectoire de consolidation s'est poursuivie. Le déficit budgétaire s'est établi à 3,5 % du PIB, contre 3,8 % en 2024, sous l'effet du dynamisme des recettes fiscales, soutenu par les opérations de régularisation fiscale et l'amélioration du recouvrement, ainsi que de la progression des recettes non fiscales. Le ratio de la dette du trésor a également reculé, à 66,6 % du PIB, tout en conservant une structure favorable, caractérisée par une prédominance de la dette intérieure, de maturité longue et à taux fixe. Si ces résultats traduisent une consolidation des équilibres budgétaires, ils demeurent en partie tributaires de ressources à caractère non récurrent et appellent, dès lors, à une vigilance afin de préserver la soutenabilité des finances publiques, dans un contexte marqué par la poursuite des grands chantiers stratégiques et l'importance des besoins de financement.

En matière de stabilité des prix, l'inflation a nettement ralenti en 2025 pour s'établir à 0,8 %. Le niveau général des prix demeure, toutefois, supérieur de plus de 15 % à celui de 2021, et de près de 27 % pour les produits alimentaires, continuant de peser sur le pouvoir d'achat des ménages malgré les mesures engagées. Cette situation appelle à renforcer l'efficacité des dispositifs de soutien au pouvoir d'achat, à accélérer la réforme des circuits de distribution pour limiter à l'extrême les situations de rente, à consolider les mécanismes de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et à asseoir un contrôle plus strict de l'utilisation des subventions publiques afin d'en garantir l'effectivité en matière d'impact sur les ménages.

S'agissant de l'emploi, les résultats demeurent encore en-deçà des attentes. Malgré un léger recul du taux de chômage à 13 %, le marché du travail reste marqué par des déséquilibres structurels, particulièrement pour les jeunes, les femmes et les diplômés. L'insertion professionnelle demeure particulièrement fragile, comme en témoigne la prédominance des primo-demandeurs d'emploi parmi les chômeurs et une durée moyenne du chômage estimée à 33 mois. Au-delà de l'accès à l'emploi, sa qualité continue de constituer un défi majeur : près de 46 % des salariés ne disposent pas d'un contrat écrit et une part importante des emplois demeure peu qualifiée.

Majesté,

Le Maroc aborde aujourd'hui une nouvelle étape de son développement. Les acquis enregistrés au cours des dernières années invitent désormais à inscrire cette dynamique dans une croissance davantage créatrice de valeur, d'emplois et de prospérité partagée. Pour franchir cette nouvelle étape, plusieurs défis structurants devront être relevés.

Le premier défi consiste à renforcer l'intensité de la croissance en nombre d'emplois créés. Malgré les progrès enregistrés en matière d'investissement et d'industrialisation, les retombées sur le marché du travail demeurent limitées, en raison notamment de la montée en puissance d'activités à plus forte intensité capitalistique couplée à un niveau encore insuffisant d'intégration

locale, ce qui réduit les effets d'entraînement en termes d'emplois indirects au niveau du tissu productif national.

Le deuxième défi consiste à résorber la fragmentation du tissu productif national, caractérisé par un système à plusieurs vitesses. Celui-ci combine (i) un noyau de grandes et moyennes entreprises, dont certaines sont fortement exportatrices et intégrées aux chaînes de valeur mondiales, (ii) une majorité de TPME formelles confrontées à des contraintes limitant leur développement (délais de paiement, accès à la commande publique, foncier, procédures fiscales, *etc.*), et (iii) un secteur informel peu productif représentant 13,6 % de la valeur ajoutée non agricole. Cette configuration limite les gains de productivité et les effets d'entraînement de la croissance, appelant ainsi à renforcer le contenu local, à intégrer les TPME dans les chaînes de valeur et à améliorer l'environnement des affaires.

Le troisième défi réside dans la réduction des disparités territoriales. Les dynamiques économiques demeurent fortement concentrées, trois régions représentant près de 58,5 % du PIB national, tandis que les écarts de richesse et les situations de vulnérabilité persistent dans plusieurs territoires. La poursuite d'un développement territorial plus équilibré apparaît, dès lors, essentielle pour mieux valoriser les potentialités régionales, élargir l'accès aux opportunités économiques et assurer une répartition plus équitable des fruits de la croissance. À cet égard, dans le Discours adressé à la Nation à l'occasion de la Fête du Trône du 29 juillet 2025, *Votre Majesté* a souligné qu'« il n'y a de place, ni aujourd'hui, ni demain, pour un Maroc avançant à deux vitesses » et a appelé à « passer des canevas classiques du développement social à une approche en termes de développement territorial intégré ». À cette fin, *Votre Majesté* a donné Ses Hautes Orientations pour l'élaboration d'« une nouvelle génération de programmes de développement territorial fondés sur la valorisation des spécificités locales, la consolidation de la régionalisation avancée et le principe de complémentarité et de solidarité entre les entités territoriales ».

Dans cette perspective, les grands chantiers engagés à l'horizon 2030 constituent une opportunité stratégique pour accélérer le développement économique du Royaume. Portés par un effort d'investissement estimé à près de 11,9 % du PIB sur la période 2024-2030, ils devraient soutenir durablement l'activité économique, notamment dans le BTP, le tourisme, les transports, la logistique et les services urbains. Au-delà de leurs effets conjoncturels, ces projets contribueront à moderniser les infrastructures, à renforcer la connectivité des territoires et à consolider l'attractivité ainsi que le rayonnement international du Royaume.

La portée de ces projets dépendra, toutefois, de leur capacité à générer des effets d'entraînement durables sur l'économie nationale tout en maîtrisant les risques associés. Cela suppose de préserver la soutenabilité des finances publiques, de limiter l'effet d'éviction du secteur privé en matière de financement, de renforcer le contenu local et l'intégration des entreprises nationales, notamment des TPME, dans les chaînes de valeur. Elle implique également d'assurer un impact économique et social durable, en favorisant la création d'emplois durables et qualifiés et en limitant les facteurs susceptibles d'en réduire les effets, notamment le maintien de niveaux élevés des prix à la consommation au-delà de la phase événementielle.

Majesté,

Sur le plan social, l'année 2025 a marqué une nouvelle étape dans la consolidation de l'État social, portée par la poursuite du chantier de généralisation de la protection sociale, engagé sous la Haute Impulsion de *Votre Majesté*. Les réformes conduites dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, du logement et de l'emploi ont accompagné cette dynamique en élargissant progressivement l'accès aux droits. Elles ouvrent désormais une phase nouvelle, où l'enjeu réside dans leur pleine effectivité et leur capacité à produire des résultats concrets.

E**n matière de protection sociale**, la mise en œuvre de la loi-cadre n°09-21 s'est poursuivie, consolidant la trajectoire de généralisation de la protection sociale autour de quatre piliers complémentaires.

Le premier pilier, consacré à l'assurance maladie obligatoire (AMO), couvre désormais près de 88 % de la population, soit plus de 32 millions de bénéficiaires, contre 42 % avant la réforme. Cette avancée ouvre une nouvelle étape, centrée sur l'effectivité de la couverture, qui suppose, tel que recommandé par le CESE dans ses avis sur la « généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base : bilan d'étape » et sur le « projet de loi n° 54-23 modifiant et complétant la loi n° 65-00 portant Code de l'Assurance Maladie Obligatoire de base et édictant des dispositions particulières », la résorption des situations de droits fermés, la réduction du reste à charge, le renforcement de la soutenabilité financière des régimes et la convergence de leurs règles de fonctionnement.

L'élargissement de la couverture ne saurait toutefois produire pleinement ses effets sans un renforcement parallèle du **système de santé**. Les efforts engagés se sont poursuivis avec l'achèvement de 16 projets hospitaliers représentant plus de 2.292 lits, la poursuite de sept centres hospitaliers universitaires et la réhabilitation d'environ 1.400 établissements de soins de santé primaires. Cette dynamique s'est accompagnée de la mise en place progressive de la nouvelle gouvernance sanitaire prévue par la loi-cadre n°06.22, avec le lancement du premier groupement sanitaire territorial dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima. La réussite durable de cette réforme reste néanmoins conditionnée par la disponibilité des ressources humaines, l'attractivité de l'offre publique, l'accès aux médicaments et dispositifs médicaux ainsi que l'intégration effective du numérique dans les parcours de soins.

Le deuxième pilier, relatif à **l'aide sociale** directe, est également entré dans une nouvelle phase de consolidation. À fin décembre 2025, le dispositif bénéficiait à près de 3,9 millions de familles, représentant plus de 12,5 millions de personnes. Depuis son lancement, plus de 51 milliards de dirhams ont été mobilisés, dont 25,6 au titre de la seule année 2025. L'enjeu réside désormais dans la qualité du ciblage, la bonne articulation de ce dispositif avec les autres composantes de la protection sociale ainsi que l'évaluation régulière de ses effets sur les bénéficiaires et les territoires.

Les troisième et quatrième piliers, relatifs à la **retraite et à l'indemnité pour perte d'emploi**, ont également enregistré des évolutions significatives. Depuis le 1er mai 2025, les salariés affiliés à la CNSS justifiant d'au moins 1.320 jours de cotisation peuvent désormais bénéficier d'une pension de vieillesse, contre un seuil auparavant fixé à 3.240 jours. Cette mesure constitue une première avancée vers l'élargissement de la couverture retraite. Elle appelle néanmoins à poursuivre la réforme d'ensemble afin d'en renforcer la soutenabilité financière, de favoriser une plus

grande convergence entre les régimes et de mieux répondre aux évolutions démographiques. Parallèlement, l'indemnité pour perte d'emploi a poursuivi son développement, avec plus de 27.000 demandes acceptées en 2025. Son efficacité gagnera à être davantage articulée avec les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, la formation et la reconversion professionnelle.

En matière d'éducation, d'enseignement supérieur et de formation, les réformes engagées ont poursuivi leur déploiement. L'année scolaire et universitaire 2025-2026 a été marquée par l'extension des établissements pionniers, la poursuite de la généralisation du préscolaire, le renforcement des dispositifs de soutien social et l'élargissement de l'offre de formation. Les écoles pionnières concernent désormais plus de 4.600 établissements primaires et près de deux millions d'élèves, tandis que le préscolaire accueille près de 985.000 enfants. L'enseignement supérieur regroupe environ 1,31 million d'étudiants et l'offre de formation professionnelle de l'OFPPT dépasse 418.000 places pédagogiques. Cette dynamique confirme les efforts engagés pour développer les compétences et renforcer le capital humain. L'enjeu réside désormais dans l'amélioration de la qualité des apprentissages, la réduction du décrochage scolaire, le renforcement de l'adéquation entre les formations et les besoins de l'économie ainsi que la capacité des formations à favoriser l'insertion professionnelle et économique.

Dans le secteur du logement, la mise en œuvre du programme d'aide directe à la propriété s'est poursuivie, avec plus de 208.000 demandes enregistrées, dont près de 97.600 approuvées. Parallèlement, le déficit en logement a reculé de près de 40 % entre 2014 et 2024 et 62 villes ont été déclarées sans bidonvilles à fin 2025. Ces résultats témoignent des progrès réalisés en matière d'accès au logement. Ils mettent également en évidence l'évolution des priorités, désormais davantage orientées vers la qualité de l'habitat et son insertion dans un cadre de vie garantissant un accès à l'emploi, aux transports, aux établissements scolaires et aux services de santé.

En matière de dialogue social, l'année 2025 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des engagements issus des accords sociaux, le versement de la deuxième tranche de l'augmentation générale des salaires dans la fonction publique ainsi que l'avancement de plusieurs réformes structurantes relatives au Code du travail, aux retraites et à l'encadrement de l'exercice du droit de grève. La consolidation de cette dynamique demeure, toutefois, liée à la qualité de mise en œuvre des engagements, au renforcement de la négociation collective, au rôle de l'inspection du travail et à la capacité des mécanismes de dialogue à accompagner valablement les transformations économiques et sociales du Royaume.

Majesté,

Sur le plan environnemental, l'année 2025 a été marquée par la persistance d'un contexte climatique mondial préoccupant, caractérisé par des températures record et une intensification des événements extrêmes affectant les équilibres écologiques, alimentaires et hydriques. La planète a enregistré l'une de ses années les plus chaudes, avec une température moyenne supérieure de 1,43 °C au niveau préindustriel, se rapprochant du seuil de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris. Le Maroc a également été confronté aux effets croissants du changement climatique, notamment à travers des épisodes de fortes précipitations ayant causé d'importants dégâts dans la province de Safi, ainsi qu'une accentuation des pressions sur les ressources hydriques et agricoles.

Dans ce contexte, le Royaume a poursuivi le renforcement de son engagement climatique. À travers sa nouvelle contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0), le Maroc a relevé son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à 53 % à l'horizon 2035, en s'appuyant sur des projets structurants dans les domaines des énergies renouvelables, de la décarbonation des secteurs productifs, du transport durable et de l'adaptation des territoires vulnérables. Cette dynamique a été reconnue par le climate change performance Index (CCPI), qui a classé le Maroc au 6e rang mondial en 2025, tout en soulignant la nécessité d'accélérer les efforts en matière de transition énergétique, de gestion de l'eau et de valorisation des déchets.

Dans le domaine énergétique, l'année 2025 a marqué une nouvelle étape dans la transition vers un modèle plus durable, conciliant souveraineté énergétique et décarbonation de l'économie. Le développement des énergies renouvelables s'est accéléré avec l'autorisation de 56 projets représentant une capacité additionnelle de 2,6 GW. Leur part dépasse désormais 45 % de la puissance électrique installée, rapprochant le Royaume de son objectif de 52 % à l'horizon 2030. Cette dynamique a contribué à réduire progressivement la dépendance énergétique nationale, même si celle-ci demeure élevée et appelle à poursuivre la diversification des sources d'approvisionnement.

La consolidation de cette transition reste, néanmoins, tributaire de la capacité du système électrique national à intégrer davantage les sources renouvelables. En 2025, celles-ci n'ont représenté que 26,7 % de la production d'électricité, en raison notamment de l'intermittence des filières solaire et éolienne ainsi que des besoins encore importants en matière de stockage, de flexibilité du réseau et d'électrification des usages.

Dans cette perspective, la filière de l'hydrogène vert constitue un levier stratégique pour accélérer la décarbonation de l'économie et renforcer le positionnement du Maroc sur les chaînes de valeur des énergies bas carbone. Portée par l'« Offre Maroc », elle a suscité en 2025 un intérêt marqué des investisseurs nationaux et internationaux, notamment dans les provinces du Sud, avec des offres avoisinant 370 milliards de dirhams. Sa concrétisation demeure toutefois conditionnée à la mobilisation des financements, à l'accélération du déploiement des stations de dessalement d'eau de mer ainsi qu'à l'accès à des technologies matures.

En matière de gestion des ressources en eau, l'année 2025 a été marquée par une amélioration significative de la situation hydrique grâce aux précipitations de fin d'année, ayant permis une reconstitution partielle des réserves des barrages, après plusieurs années de déficit pluviométrique. Cette amélioration demeure toutefois conjoncturelle et ne remet pas en cause le caractère structurel du stress hydrique auquel le Royaume reste confronté, à l'instar de plusieurs pays du bassin méditerranéen soumis à l'intensification des effets du changement climatique et à la pression croissante sur les ressources en eau.

Dans ce contexte, la mise en œuvre du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 s'est poursuivie, avec notamment la mise en service du barrage Rhiss, portant à 156 le nombre de grands barrages du Royaume, ainsi que l'avancement des projets de dessalement de l'eau de mer, d'interconnexion des bassins hydrauliques et de construction de nouveaux barrages.

La sécurité hydrique du Royaume repose, toutefois, au-delà de la mobilisation de nouvelles ressources, sur une transformation du modèle de gestion de l'eau, fondée sur la maîtrise de la demande, l'efficience des usages, la préservation des nappes phréatiques, le développement des ressources non conventionnelles et le renforcement de la gouvernance. La mise en œuvre effective de la loi n° 36-15 relative à l'eau, à travers notamment la poursuite de la publication et de l'opérationnalisation de ses textes d'application, ainsi qu'une approche intégrée fondée sur le nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes, constituent, à cet égard, des leviers essentiels.

Le CESE a également examiné d'autres enjeux liés à la conjoncture environnementale, notamment l'assainissement liquide et l'économie circulaire. Si des progrès notables ont été enregistrés dans le renforcement des infrastructures et de la gouvernance, les principaux défis résident désormais dans la valorisation des eaux usées traitées, encore insuffisamment exploitée, ainsi que dans l'accélération de la transition vers une économie circulaire, fondée sur une meilleure valorisation des déchets et une utilisation plus efficiente des ressources.

Majesté,

Si l'année 2025 a été caractérisée par la poursuite du déploiement par les pouvoirs publics d'efforts notables dans les domaines économique, social et environnemental, il n'en demeure pas moins que des faiblesses structurelles continuent à persister à différents niveaux. Le Conseil en a ainsi identifié certaines manifestations qui requièrent une vigilance accrue de la part des pouvoirs publics.

Le premier point de vigilance concerne les stocks de sécurité des produits essentiels, avec une focalisation sur le cas des hydrocarbures et des céréales (blé tendre).

Dans un contexte marqué par la multiplication des tensions géopolitiques, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et les fluctuations des marchés internationaux, la dépendance du Maroc aux importations de produits stratégiques, notamment les hydrocarbures et le blé tendre, accroît sa vulnérabilité aux chocs extérieurs. La constitution et la gestion de stocks de sécurité s'imposent, dès lors, comme un levier essentiel pour renforcer la résilience du pays, garantir la continuité de l'approvisionnement et limiter les effets sur l'économie nationale et le pouvoir d'achat des citoyens.

À cet égard, dans le Discours prononcé lors de l'ouverture de la première session de la première année législative de la 11ème législature, le 8 octobre 2021, *Votre Majesté* a appelé à « la création d'un dispositif national intégré ayant pour objet la réserve stratégique de produits de première nécessité, notamment alimentaires, sanitaires et énergétiques et à la mise à jour continue des besoins nationaux en la matière».

Dans ce cadre, le Maroc dispose de dispositifs de stockage de sécurité pour les principaux produits stratégiques, notamment les hydrocarbures et les céréales. Ces dispositifs présentent toutefois plusieurs fragilités et dysfonctionnements qui en limitent l'efficacité. Celles-ci tiennent notamment à un cadre réglementaire peu adapté, des seuils de stocks obligatoires rarement respectés dans le cas des hydrocarbures, un contrôle insuffisamment effectif et des sanctions peu dissuasives, des capacités de stockage et de chargement portuaire encore insuffisantes, ainsi qu'à une efficacité limitée pour atténuer les fluctuations des prix et protéger le pouvoir d'achat des citoyens.

Pour renforcer l'efficacité desdits dispositifs, le Conseil propose les pistes d'amélioration ci-après :

Pour le cas des hydrocarbures :

- ✯ Réviser et adapter le cadre juridique relatif aux stocks de sécurité afin d'instaurer un dispositif intégré précisant leurs finalités, les modalités de leur constitution, de leur financement, de leur mobilisation et de leur contrôle, ainsi que les responsabilités de l'État et des opérateurs concernés.
- ✯ Engager une réflexion sur la transition vers un mécanisme institutionnel intégré de gestion des stocks de sécurité reposant sur un modèle mixte, combinant des capacités publiques de stockage dédiées (directement détenues par l'État ou gérées par une agence spécialisée) et des obligations de stockage imposées aux opérateurs privés.
- ✯ Moderniser les dispositifs de contrôle à travers leur digitalisation et le renforcement effectif des inspections sur site, réalisées par des contrôleurs assermentés habilités à établir des procès-verbaux opposables, conformément aux dispositions légales en vigueur.
- ✯ Etudier la faisabilité de l'instauration d'un mécanisme permettant l'affectation d'une partie des marges générées par les opérateurs du secteur au renforcement des capacités de stockage, assorti de dispositifs de suivi, de contrôle et de sanctions effectives en cas de non-respect.
- ✯ Institutionnaliser une évaluation régulière et indépendante de l'efficacité des stocks de sécurité, par rapport à leur impact sur le pouvoir d'achat et l'accessibilité des prix.

Pour le cas des céréales :

- ✯ Parachever le cadre juridique des stocks de sécurité en précisant leur composition, leurs seuils, leurs modalités de constitution et de financement ainsi que les responsabilités des différentes parties prenantes concernées.
- ✯ Renforcer la gouvernance et le contrôle du dispositif en consolidant les capacités de l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses (ONICL) en matière de suivi, de pilotage de l'approvisionnement et de gestion du renouvellement des stocks, tout en substituant au système déclaratif, un modèle de contrôle actif reposant sur des inspections régulières, une traçabilité renforcée et un régime de sanctions réellement dissuasif.
- ✯ Renforcer les capacités de stockage à travers un modèle hybride reposant sur des capacités publiques stratégiques portées par l'ONICL, complétées par des capacités privées, tout en veillant à une répartition territoriale équilibrée des infrastructures.
- ✯ Sécuriser les approvisionnements, en diversifiant les sources d'importation et en adoptant une politique de stockage contracyclique lors des périodes de détente des prix internationaux.

Le deuxième point de vigilance porte sur les nouvelles expressions de la jeunesse marocaine.

Depuis sa création, le CESE a consacré plusieurs de ses travaux aux principaux enjeux auxquels la jeunesse est confrontée, notamment en matière d'éducation, d'emploi, de santé, d'inclusion sociale et de participation citoyenne. Les manifestations et mobilisations observées en 2025 ont toutefois révélé un phénomène qui transcende ces seules problématiques, en mettant en lumière l'émergence de nouvelles formes d'expression, de mobilisation et d'engagement des

jeunes. Afin de mieux en cerner les ressorts, le CESE a conduit des auditions auprès d'un large éventail d'acteurs, réunissant notamment des jeunes, des représentants des domaines de l'art et de la culture, des sociologues, des politologues ainsi que d'autres parties prenantes.

Un constat central s'est dégagé de ces auditions : la jeunesse marocaine évolue aujourd'hui dans un contexte de profondes mutations économiques, sociales, technologiques et culturelles qui redéfinissent les modes d'expression, d'engagement et de participation. Portées par une génération fortement connectée, ces dynamiques se traduisent par l'émergence de nouveaux codes, de nouveaux espaces d'échange et de nouvelles formes de mobilisation dépassant largement les cadres traditionnels. Elles se manifestent notamment par l'essor de formes d'engagement plus numériques, horizontales et participatives, ainsi que par de nouvelles pratiques culturelles et artistiques conciliant ancrage local et ouverture sur le monde.

Ces évolutions constituent une opportunité de repenser les modalités de dialogue et d'interaction avec la jeunesse, mais elles font également émerger de nouveaux défis. Les acteurs auditionnés ont notamment relevé l'existence de décalages de perception entre une partie des jeunes et certains acteurs institutionnels, susceptibles d'alimenter des sentiments d'incompréhension ou de stigmatisation. Les auditions ont également permis de mettre en avant la place croissante des plateformes numériques qui accroît les risques d'instrumentalisation, de désinformation, de cyberattaques et d'atteintes aux données personnelles, tout en accentuant certains clivages et tensions dans les espaces publics et numériques.

Ces constats demeurent toutefois largement exploratoires. En l'absence de données consolidées, les analyses reposent encore principalement sur des perceptions, des observations et des hypothèses, sans permettre d'appréhender avec précision les transformations en cours.

Ces évolutions ne remettent nullement en cause les orientations déjà formulées par le CESE en faveur de l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée dédiée à la jeunesse ; elles en confirment, à l'inverse, toute la pertinence. Le Conseil considère que cette stratégie, conçue pour répondre aux défis structurels auxquels les jeunes demeurent confrontés, doit désormais intégrer pleinement les transformations qui redéfinissent leurs modes d'expression, de mobilisation et d'engagement. Les enjeux liés à la jeunesse étant, par nature, transversaux, cette stratégie devrait constituer un cadre de référence commun assurant la cohérence de l'ensemble des politiques publiques qui les concernent, tout en reconnaissant les jeunes comme des acteurs à part entière de son élaboration, de sa mise en œuvre et de son évaluation.

Dans cette perspective, plusieurs actions prioritaires peuvent d'ores et déjà être engagées afin de mieux accompagner les transformations observées:

- Accélérer, tel que recommandé dans le rapport du CESE « bilan des programmes publics destinés aux jeunes durant la période 2016-2021 », la mise en place du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative et adapter son cadre juridique, en impliquant les jeunes dans le processus de sa révision, afin qu'il constitue un véritable espace institutionnel d'écoute, de dialogue et de participation des jeunes, intégrant la diversité de leurs profils, de leurs aspirations et de leurs nouvelles formes d'expression.

- ✯ Renforcer la production de connaissances en accélérant les études statistiques et sociologiques sur les nouvelles expressions des jeunes, en mobilisant les centres de recherche universitaires ainsi que le HCP, afin de mieux comprendre les dynamiques émergentes et d'intégrer la diversité des profils, des trajectoires d'insertion, des contextes territoriaux et des usages sociaux et numériques, dans la conception et l'adaptation des politiques publiques.
- ✯ Faire évoluer les approches de communication et de sensibilisation des institutions, des acteurs publics et des organisations de la société civile afin qu'elles s'appuient davantage sur les codes, les langages et les espaces numériques investis par les jeunes, dans une logique de dialogue, d'écoute et de co-construction, de nature à réduire les perceptions de stigmatisation et à favoriser une meilleure compréhension de leurs nouvelles formes d'expression.
- ✯ Élargir le réseau des maisons des jeunes et accélérer leur mise à niveau, en développant une programmation d'animation adaptée aux nouvelles formes d'expression des jeunes (activités sportives, culturelles, artistiques et de volontariat), en renforçant les équipements répondant à leurs nouveaux besoins (technologiques, sportifs et artistiques), en mobilisant des ressources humaines qualifiées (chargés d'orientation scolaire, animateurs, coachs, médecins et psychologues) afin d'assurer l'orientation, l'écoute et le développement des compétences des jeunes.

Le troisième point de vigilance porte sur les dynamiques de la participation économique des femmes.

Sous la Haute Impulsion de *Votre Majesté*, le Maroc a engagé des réformes structurantes en faveur de la promotion des droits des femmes, consacrant le principe d'égalité et de parité, renforçant progressivement le cadre juridique de protection de leurs droits et mettant en place des politiques publiques ainsi que des mécanismes institutionnels dédiés à leur participation à la vie économique et publique. Ces avancées ont fait évoluer l'environnement institutionnel et normatif. L'enjeu réside désormais dans leur pleine effectivité, au regard des écarts persistants entre les progrès en matière d'éducation et de qualification et la participation économique des femmes.

En 2025, le taux d'activité des femmes s'est établi à 19 %, contre 68,5 % pour les hommes, tandis que leur taux d'emploi a atteint 15,1 %, contre 61,1 %. Le chômage féminin s'est élevé à 20,5 %, atteignant 33,5 % chez les femmes diplômées du supérieur, selon les dernières données disponibles. Ces écarts traduisent un paradoxe persistant : malgré les progrès réalisés en matière d'éducation et de formation, ainsi que l'amélioration de leurs qualifications, les femmes demeurent insuffisamment intégrées dans l'activité économique et rencontrent des difficultés à accéder à des emplois stables et de qualité.

Cette situation s'explique notamment par la part largement assumée par les femmes dans le travail domestique et de soin non rémunéré. Elles y consacrent en moyenne 5 heures par jour, contre 43 minutes pour les hommes. Selon le HCP, cette contribution invisible représenterait, si elle était intégrée dans les comptes nationaux, l'équivalent de 19,4 % du PIB, dont 16,4 points imputables aux femmes. L'enjeu réside ainsi moins dans l'absence de contribution des femmes que dans sa faible reconnaissance économique, sociale et institutionnelle.

Cette problématique prend une importance particulière dans un contexte marqué par des mutations démographiques et familiales profondes. La part des personnes âgées de 60 ans et plus devrait passer de 13,9 % de la population en 2024 à 19,5 % en 2040, tandis que la taille moyenne des ménages poursuivrait sa régression. Ces évolutions appellent donc à repenser les modalités actuelles de prise en charge, encore largement fondées sur un travail familial invisible principalement assuré par les femmes.

Au-delà de ses effets sur la participation au marché du travail, cette situation produit des vulnérabilités qui se prolongent tout au long du cycle de vie. Une insertion insuffisante limite l'autonomie des femmes, fragilise leur accès aux droits sociaux et accroît leur exposition aux risques sociaux, notamment au moment de la vieillesse. Ainsi, seules 6,7 % des femmes âgées bénéficient d'une pension de retraite, contre 33,6 % des hommes. Par ailleurs, les données du RGPH 2024 montrent que la part des ménages dirigés par des femmes est passée de 16,2 % en 2014 à 19,2 % en 2024, tandis que les résultats de l'Enquête nationale sur la famille 2025 indiquent que les femmes dirigent 90,7 % des familles monoparentales. Ces évolutions montrent que l'inclusion économique des femmes dépasse la seule égalité et constitue un levier d'autonomie des ménages, d'élargissement de la base contributive et de résilience sociale.

Partant de ces constats, le CESE considère que la pleine mobilisation du potentiel économique des femmes constitue un impératif de développement et appelle à une approche globale, intégrée et durable de leur inclusion économique. Celle-ci devrait s'appuyer sur une feuille de route nationale ambitieuse, portée par une gouvernance multisectorielle associant l'ensemble des acteurs concernés. Cette feuille de route devra assurer une meilleure articulation des politiques publiques, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la protection sociale et des services de prise en charge, afin de lever durablement les freins structurels à la participation économique des femmes. Déclinée aux niveaux territorial et régional, elle devra être assortie d'objectifs clairs, mesurables et territorialisés, en cohérence avec l'ambition portée par le NMD de porter le taux d'activité des femmes à 45 % à l'horizon 2035.

Dans ce cadre, il est recommandé de :

- ✯ Assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre de la feuille de route proposée aux niveaux national et régional, autour de deux leviers complémentaires : (i) renforcer l'offre en développant les compétences des femmes et en améliorant les conditions favorables à leur participation économique, notamment à travers des services adaptés ; et (ii) stimuler la demande en soutenant la création d'emplois féminins et en mettant en place des incitations ciblées pour encourager les entreprises à recruter davantage de femmes, notamment dans le cadre de la charte de l'investissement.
- ✯ Structurer et professionnaliser l'économie du soin et de l'aide à la personne, tel que recommandé par l'avis du CESE intitulé « Reconnaître et organiser l'économie du soin à autrui au Maroc : enjeux et perspectives », en lui conférant une reconnaissance juridique, en développant des parcours de formation qualifiante et en garantissant les droits sociaux des professionnels du secteur.
- ✯ Adopter une approche par cycle de vie dans les politiques publiques en faveur des femmes, afin d'assurer la continuité de leurs parcours éducatifs, professionnels et sociaux, de prévenir l'accumulation des inégalités tout au long de la vie et de garantir un accès effectif aux droits sociaux, notamment en matière d'emploi, de protection sociale et de retraite.

Le quatrième point de vigilance porte sur les enjeux humains de la transformation numérique.

La transformation numérique connaît une accélération sans précédent sous l'effet des progrès de l'intelligence artificielle et de leur diffusion dans l'ensemble des activités humaines. Porteuse d'importantes opportunités en matière d'innovation, de création de valeur et de développement des connaissances, cette dynamique transforme profondément les conditions d'apprentissage, de travail, d'accès à l'information, de participation citoyenne et de prise de décision. Elle fait également émerger de nouvelles vulnérabilités, notamment la désinformation, les biais algorithmiques, la surexposition des jeunes aux écrans et le risque d'une délégation croissante du jugement humain à des systèmes automatisés. L'avis du CESE sur « quels usages et quelles perspectives de développement de l'intelligence artificielle au Maroc ? » avait d'ailleurs relevé ces risques émergents, en soulignant les défis qu'ils soulèvent sur les plans éthique, sociétal et économique.

Le CESE considère que cette évolution convoque un changement de paradigme dans l'action publique. L'enjeu n'est plus seulement de développer les infrastructures et les technologies numériques, mais de renforcer la capacité des citoyens et de la société à comprendre, maîtriser et orienter leurs usages. La transformation numérique recouvre désormais des dimensions technologiques, cognitives, éducatives, culturelles, informationnelles et psychosociales, qui conditionnent la capacité collective à tirer pleinement parti de ses opportunités, tout en en maîtrisant les risques.

Dans cette perspective, la centralité de l'humain doit constituer un principe transversal de l'action publique. La réussite de la transition numérique dépendra de la capacité à renforcer le capital cognitif de la Nation, en développant le discernement, l'esprit critique, l'autonomie de jugement ainsi que les capacités d'apprentissage et d'adaptation.

Dans cette perspective, les recommandations suivantes sont émises :

- ✯ Mettre en place une gouvernance nationale coordonnée et anticipative des transformations numériques et de l'intelligence artificielle, reposant sur un pilotage interministériel, associant les institutions publiques, les autorités de régulation, les acteurs du numérique et la société civile, et des dispositifs intégrés de suivi, d'évaluation et d'ajustement continu des politiques publiques, afin de garantir la cohérence de l'action de l'État et la centralité effective de l'humain.
- ✯ Renforcer les capacités fondamentales des individus et des familles, en consacrant la famille comme premier espace de socialisation numérique. Cela implique la mise en place d'un accompagnement structuré, accessible et adapté, de nature à consolider, dès le plus jeune âge, l'esprit critique, le discernement et l'usage responsable des technologies numériques. À cet effet, le CESE réitère la recommandation formulée dans son avis « pour un environnement numérique inclusif et protecteur des enfants » visant à fixer un âge minimum d'accès aux réseaux sociaux et à instaurer des obligations contraignantes pour les plateformes, notamment le refus d'inscription des mineurs sans consentement parental vérifiable.
- ✯ Instituer un parcours national intégré de littératie numérique, algorithmique et médiatique, couvrant l'ensemble des cycles d'éducation, de formation et de vie professionnelle, afin de renforcer les capacités d'adaptation, de discernement et d'autonomie des citoyens face aux mutations technologiques, et de consolider les dispositifs de formation continue tout au long de la vie.

- ✯ Renforcer les dispositifs de protection des individus, en particulier des enfants et des adolescents, face aux risques liés aux usages numériques (cyberharcèlement, contenus nocifs, dépendances comportementales, vulnérabilités cognitives).

Le cinquième point de vigilance porte sur les enjeux du littoral face à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer.

Le littoral marocain, qui concentre près de 80 % des activités économiques, 60 % du PIB national et une large part de la population, constitue un patrimoine stratégique pour le développement du Royaume. Il est aujourd'hui soumis à des pressions croissantes liées aux effets du changement climatique et aux activités anthropiques. L'érosion côtière, le recul du trait de côte et l'élévation du niveau de la mer constituent désormais une réalité observable sur plusieurs segments du littoral national. Près de 38 % du littoral atlantique est affecté par des phénomènes d'érosion, avec un recul moyen estimé entre 12 et 14 cm par an, qui peut parfois atteindre 3 mètres dans les zones les plus vulnérables.

Cette évolution résulte à la fois de l'intensification des aléas climatiques et de facteurs liés aux modes d'occupation du littoral. L'urbanisation insuffisamment maîtrisée, l'artificialisation des rivages, les aménagements portuaires, la pression foncière et la réduction des apports sédimentaires ont progressivement affaibli la résilience naturelle des écosystèmes côtiers. Les conséquences dépassent désormais les enjeux environnementaux et concernent les infrastructures stratégiques, les activités économiques, les équilibres territoriaux ainsi que les populations installées dans les zones les plus exposées.

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont graduellement mis en place un dispositif juridique et institutionnel consacré à la gestion intégrée du littoral, reposant notamment sur la loi n° 81-12 relative au littoral et le Plan national du littoral (PNL). Toutefois, ce dispositif n'a pas encore produit les effets escomptés, en raison notamment du caractère pléthorique de l'arsenal législatif et réglementaire, de l'insuffisante articulation entre les textes relatifs au littoral et les instruments de planification territoriale et d'urbanisme, ainsi que d'une gouvernance fragmentée, marquée par la multiplicité des intervenants et l'absence, à date, des schémas régionaux du littoral pourtant prévus par la loi.

À cet égard, *Votre Majesté* a, dans le Discours prononcé à l'ouverture de la première session de la cinquième année législative de la XIe législature (10 octobre 2025), appelé à « mener avec sérieux l'opérationnalisation optimale des leviers de développement durable du littoral national, y compris la loi relative au littoral et le Plan national du littoral. Le but est de contribuer à assurer l'équilibre nécessaire entre le développement accéléré de ces espaces et les exigences de leur protection et de la mise en valeur de leurs grands atouts, dans le cadre d'une économie maritime nationale, génératrice de richesse et d'emplois».

Dans cette perspective, le CESE considère que le renforcement de la résilience du littoral doit constituer une priorité stratégique de l'action publique, fondée sur un aménagement durable conciliant les impératifs du développement économique, la préservation des écosystèmes et la valorisation du patrimoine naturel. À cet effet, le CESE émet les recommandations suivantes :

- ✯ Veiller à l'effectivité de la loi n° 81-12 relative au littoral, à travers le renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle de son application, ainsi que l'opérationnalisation effective des instruments de planification du littoral, notamment le Plan national du littoral et les schémas régionaux du littoral, dont l'élaboration et la généralisation devraient être accélérées.

- ✯ Assurer une articulation optimale entre les documents d'urbanisme (SNAT, SRAT, SDAU, PA), les programmes territoriaux (PDR, PAC, *etc.*) et les politiques sectorielles d'une part, et la loi sur le littoral d'autre part.
- ✯ Repenser la gouvernance et la gestion des zones littorales en vue de renforcer la coordination inter-institutionnelle. Cette coordination pourrait être assurée, dans certaines zones littorales spécifiques, par des agences spéciales.
- ✯ Mettre en place une nouvelle génération de documents d'urbanisme pour le littoral, fondée sur une gestion intégrée prenant en compte les connaissances scientifiques, les normes de protection du littoral ainsi que les risques côtiers et climatiques. Cette approche devra notamment conditionner les autorisations de construire dans les zones exposées à la réalisation d'études d'impact spécifiques sur la dynamique côtière et l'évolution du trait de côte.
- ✯ Renforcer la restauration des écosystèmes côtiers (dunes, zones humides, lagunes), en tant qu'infrastructures naturelles contribuant à protéger le littoral contre l'érosion côtière et les submersions marines, tout en préservant la biodiversité et les services écosystémiques.
- ✯ Mettre en place un système national intégré de suivi du trait de côte, reposant sur les technologies de télédétection, l'imagerie satellitaire et les systèmes d'information géographique (SIG), afin d'assurer une surveillance continue et une aide à la décision publique.

Majesté,

La deuxième partie du présent Rapport annuel est consacrée à un focus sur le thème ***« immigration et transition démographique : enjeux et perspectives pour le Maroc ».***

Ce Focus s'inscrit dans un contexte marqué par l'entrée du Royaume dans une nouvelle phase de sa transition démographique, caractérisée notamment par le ralentissement de la croissance de la population sous l'effet du recul de la fécondité, l'accélération du vieillissement et la poursuite de l'urbanisation. Parallèlement, les dynamiques migratoires connaissent des évolutions qui traduisent une inscription plus durable de l'immigration sur le territoire national, au-delà de sa dimension traditionnelle de transit vers l'Europe.

Les résultats du RGPH de 2024 confirment cette nouvelle configuration. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population est passé de 1,25 % en 2004 et 2014 à 0,85 % entre 2014 et 2024, tandis que l'indice synthétique de fécondité s'est établi à 1,97 enfant par femme, en-deçà du seuil de renouvellement des générations. Dans le même temps, la part des personnes âgées de 60 ans et plus, estimée à 13,9 % de la population en 2024, devrait atteindre 19,5 % à l'horizon 2040. La population étrangère résidant au Maroc s'établit, pour sa part, à 148.152 personnes, contre 84.000 en 2014, soit une progression de 76 % sur une décennie. Si elle ne représente encore que 0,4 % de la population totale, son profil traduit une dynamique nouvelle, caractérisée par une population majoritairement en âge d'activité et davantage inscrite dans une perspective d'installation durable.

Le principal enseignement du focus est que la concomitance de ces évolutions fait émerger de nouveaux enjeux pour l'action publique. Si l'immigration ne constitue ni une réponse aux défis de la transition démographique, ni un substitut aux réformes structurelles qu'elle appelle, l'installation plus durable d'une partie des populations migrantes invite à mieux intégrer la dimension migratoire dans les politiques publiques et à renforcer son articulation avec les stratégies de développement économique, social et territorial.

Le Focus relève, à cet égard, que le Maroc a enregistré, sous la Haute Vision de *Votre Majesté*, des avancées importantes dans la mise en œuvre d'une politique migratoire fondée sur une approche humaniste, globale, pragmatique et responsable. Cette dynamique s'est notamment traduite par l'adoption de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile en 2014, les opérations de régularisation, l'élargissement de l'accès des populations migrantes à certains services essentiels, notamment l'éducation et la santé, ainsi que par la consolidation d'une approche fondée sur les droits. Ces acquis significatifs témoignent de l'engagement du Royaume en faveur d'une gouvernance renouvelée des migrations, à l'échelle nationale comme continentale, sous l'impulsion de *Votre Majesté*, en sa qualité de Leader de l'Union africaine sur la question migratoire.

Ces avancées importantes devraient désormais être consolidées. Les projets de loi n° 72-17, relatif à l'entrée et au séjour des étrangers, appelé à remplacer la loi n° 02-03 actuellement en vigueur, et n° 66.17, relatif au droit d'asile, n'ont pas encore été adoptés. En conséquence, la loi n° 02-03 demeure le principal texte régissant l'entrée et le séjour des étrangers, alors qu'elle a été conçue dans un contexte où la migration était principalement appréhendée sous l'angle du contrôle des flux. Ce décalage entretient des incertitudes liées à certains statuts administratifs, limite l'accès à l'emploi formel, à la reconnaissance des qualifications et à la mobilité professionnelle, fragilise les parcours d'intégration, notamment des personnes les plus vulnérables, et réduit la capacité du cadre juridique et institutionnel à répondre valablement à une immigration qui tend désormais à s'inscrire davantage dans la durée.

L'analyse montre, toutefois, que cette nouvelle configuration démographique et migratoire ne saurait être appréhendée uniquement sous l'angle des défis qu'elle soulève. L'immigration peut contribuer, dans une logique de complémentarité avec le capital humain national, à répondre à des besoins ciblés de compétences dans certains secteurs d'activité, à accompagner la structuration de nouveaux métiers, notamment dans l'économie du care, et à mieux valoriser les compétences présentes sur le territoire. Elle constitue également une opportunité pour renforcer la cohésion sociale, promouvoir le vivre-ensemble et valoriser la diversité des talents, des compétences et des parcours au service d'un développement inclusif et durable.

Au regard de ces constats, le Conseil estime que la politique migratoire est appelée à évoluer vers une approche plus intégrée, plus prospective et davantage articulée avec les politiques publiques. Cette évolution suppose de dépasser une approche centrée sur la gestion des flux migratoires pour inscrire pleinement la dimension migratoire dans les politiques de développement et mieux anticiper les effets de la transition démographique. À cette fin, le Conseil formule quatre orientations stratégiques.

La première orientation vise à adapter le cadre juridique et institutionnel à cette nouvelle réalité migratoire, afin de sécuriser les parcours des personnes migrantes, de clarifier leurs droits et leurs obligations, de renforcer la sécurité juridique et de faciliter leur insertion économique et sociale, tout en garantissant une meilleure cohérence entre les orientations de la politique migratoire nationale et leur traduction dans le dispositif législatif.

La deuxième orientation consiste à mieux valoriser le capital humain des personnes migrantes, dans une logique de complémentarité avec les compétences nationales. Elle vise à faciliter la reconnaissance des qualifications, à favoriser l'accès à la formation et à l'emploi formel, à encourager l'entrepreneuriat et à orienter les compétences vers les secteurs confrontés à des besoins ciblés, afin de renforcer leur contribution au développement économique et social du Royaume.

La troisième orientation porte sur la mise en place d'une gouvernance fondée sur la donnée, l'anticipation et la prospective. Elle appelle à mieux mobiliser les enseignements du RGPH 2024 et à renforcer l'intégration des données démographiques et migratoires dans les politiques de l'emploi, de la formation, de la santé, de la protection sociale, du logement et de l'aménagement du territoire, afin d'anticiper les besoins en capital humain et en services publics, tout en assurant la soutenabilité du modèle social.

La quatrième orientation vise à préserver la cohésion sociale et territoriale en favorisant une approche fondée sur l'intégration réciproque, la prévention des discriminations, la promotion du vivre-ensemble, la participation citoyenne et une meilleure articulation entre les politiques migratoires et les politiques de développement territorial, afin d'accompagner les territoires confrontés à des dynamiques démographiques et migratoires en constante évolution.

Le Conseil considère que ces orientations s'inscrivent pleinement dans la Vision portée par *Votre Majesté*, en faveur d'une gouvernance des migrations fondée sur la solidarité, la responsabilité partagée, la coopération Sud-Sud et le co-développement. Leur mise en œuvre contribuerait à renforcer le rôle pionnier du Royaume dans la mise en œuvre de l'Agenda africain pour les migrations et à conforter son positionnement comme acteur de référence en matière de gouvernance migratoire au service de l'intégration africaine et du développement partagé.

Majesté,

La troisième et dernière partie du présent Rapport annuel est consacrée aux activités du Conseil économique, social et environnemental au titre de l'année 2025.

Dans l'exercice de ses missions consultatives, le Conseil a élaboré deux études et deux avis en réponse à des saisines émanant des deux Chambres du Parlement. Ces travaux ont porté respectivement sur les défis des micros, très petites et petites entreprises au Maroc, la contribution de la recherche scientifique à l'innovation, au développement et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale, le projet de loi n° 03-23 modifiant et complétant la loi n° 22-01 relative au Code de procédure pénale, ainsi que le projet de loi n° 26-25 portant réorganisation du Conseil national de la presse.

En parallèle dans le cadre de ses auto-saisines, le Conseil a adopté, outre le Rapport annuel, sept avis portant sur des enjeux stratégiques de développement économique, social et environnemental. Ces travaux ont notamment concerné les pertes et le gaspillage alimentaires, l'économie du care, le transport rural, l'impact du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne sur les exportations marocaines, le comportement civique dans les espaces publics, la biodiversité ainsi que l'intercommunalité au service du développement régional.

Enfin, conformément à son programme de travail pour l'année 2026, le Conseil poursuivra ses travaux sur plusieurs thématiques prioritaires, parmi lesquelles l'éradication du travail des enfants, la souveraineté alimentaire et le rôle de l'industrie agroalimentaire, la cybersécurité, les atteintes à l'environnement, les cimetières, le douar, l'emploi dans le tiers secteur ainsi que le paysage médiatique.

Telles sont, ***Majesté***, les grandes lignes du rapport annuel 2025 du Conseil Economique, Social et Environnemental tel qu'adopté par son assemblée générale lors de sa 183ème session, tenue le mercredi 24 juin 2026.

PRÉAMBULE

Conformément à la loi organique régissant le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), le rapport du Conseil comporte une analyse de la situation économique, sociale et environnementale de notre pays, ainsi qu'une présentation des activités du Conseil pour l'année 2025.

Le Conseil procède à un examen des principales évolutions sur les plans économique, social et environnemental, tout en proposant un certain nombre de recommandations et d'orientations en matière de politiques publiques. Cet examen représente le point de vue de la société civile organisée, riche par la diversité des orientations et des expériences professionnelles et sociales des différentes catégories composant le Conseil.

Dans la première partie du rapport, le Conseil a procédé à une analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale de l'année 2025, en s'arrêtant sur les réalisations et les insuffisances relevées dans ces trois domaines. S'agissant de la partie traitant des points de vigilance, un certain nombre de recommandations sont formulées pour mettre en lumière les actions prioritaires à entreprendre dans des domaines nécessitant, selon le CESE, une attention particulière.

S'agissant du focus du rapport annuel, il a été consacré au thème « Immigration et transition démographique : quels enjeux et quelles perspectives pour le Maroc ? ». Ce choix s'inscrit dans un contexte marqué par les profondes mutations démographiques que connaît le Royaume, notamment la baisse de la fécondité, le vieillissement de la population et l'évolution des dynamiques migratoires. Le focus analyse les principaux enjeux que soulèvent ces transformations et propose des pistes d'action destinées à éclairer les politiques publiques en vue d'anticiper leurs effets et de tirer parti des opportunités qu'elles offrent.

Dans la troisième partie du rapport annuel, le Conseil présente son rapport d'activité pour l'année 2025, ainsi que les grandes lignes de son plan d'action au titre de l'année 2026.

Partie I

SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EN 2025

I Principales évolutions en 2025

1.1.La situation économique en 2025

1.1.1. Croissance et évolutions sectorielles : une accélération portée par un rebond agricole conjoncturel et un effet favorable des grands chantiers d'infrastructure

L'économie nationale a évolué en 2025 dans un contexte international marqué par la persistance des tensions géopolitiques, l'intensification des mesures protectionnistes et de fortes incertitudes pesant sur les marchés financiers et des matières premières. Malgré cet environnement, l'économie mondiale a fait preuve d'une certaine résilience, portée par une croissance globalement stable, tant dans les économies avancées que dans les pays émergents et en développement, ainsi que par une amélioration du rythme de progression du commerce mondial.

Dans ce contexte, la croissance économique du Maroc a enregistré une accélération notable, atteignant 4,9 % en 2025 contre 4,4 % en 2024[1]. Cette amélioration reflète principalement un rebond conjoncturel, soutenu par la reprise du secteur agricole, parallèlement à l'effet de l'évolution favorable de certaines branches non agricoles à plus forte valeur ajoutée et à la poursuite des investissements en infrastructures. Toutefois, au-delà de cette amélioration, des fragilités structurelles demeurent. Elles tiennent notamment à la forte dépendance de la croissance aux conditions climatiques, à l'existence d'un tissu productif évoluant à plusieurs vitesses, au caractère encore insuffisamment inclusif du modèle de croissance ainsi qu'à la persistance de déséquilibres territoriaux.

Le rebond de l'activité agricole comme premier facteur explicatif de l'accélération de la croissance en 2025

Après plusieurs campagnes marquées par des conditions hydriques particulièrement défavorables, la valeur ajoutée du secteur a progressé de 8,2 % en 2025[2], portée par une amélioration relative de la production céréalière, estimée à près de 43 millions de quintaux[3]. Cette performance demeure toutefois inférieure à la moyenne historique, généralement comprise entre 65 et 70 millions de quintaux.

Cette amélioration de l'activité agricole demeure toutefois contrastée selon les filières. Si le maraîchage et l'arboriculture ont fait preuve d'une résilience notable, contribuant au maintien des revenus agricoles et à l'approvisionnement du marché intérieur, l'élevage continue, en revanche, de subir les effets cumulés de plusieurs années de sécheresse, de la hausse persistante du coût des fourrages et de l'alourdissement des charges supportées par les éleveurs, malgré les dispositifs publics de soutien mis en place.

1 - HCP. Les comptes nationaux provisoires 2025, Base 2014, 2026, p. 4. Disponible sur l'adresse : https://www.hcp.ma/file/248119/

2 - Ibid.

3 - DEPF. Note de conjoncture, n° 351/mai 2026. Rabat : MEF, 2026, p. 4. Disponible sur l'adresse : https://www.finances.gov.ma/Publication/depf/2026/nc_351.pdf.

Des secteurs non agricoles aux trajectoires différenciées

Les activités non agricoles ont enregistré dans l'ensemble un ralentissement de leur taux de croissance passant de 5,1 % en 2024 à 3,9 % en 2025[4]. Cette évolution s'explique notamment par la décélération de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, observée pour la deuxième année consécutive.

Cette évolution recouvre toutefois des dynamiques contrastées selon les branches industrielles. Certaines activités ont continué de soutenir la croissance, à l'image de l'industrie agroalimentaire, portée à la fois par l'amélioration de la campagne agricole et le maintien de la demande intérieure. D'autres secteurs ont confirmé leur rôle de relais de croissance et de diversification de l'appareil productif, notamment l'industrie aéronautique, qui poursuit sa montée en puissance grâce à son intégration croissante dans les chaînes de valeur mondiales et à l'attractivité du Maroc pour les investissements industriels, ainsi que l'industrie pharmaceutique et celle des équipements électriques. À l'inverse, d'autres branches ont enregistré des performances moins favorables. Le secteur extractif a vu son rythme de croissance ralentir sensiblement, passant de 11,5 % à 7,5 %[5], tandis que les industries chimiques ont connu un recul marqué, leur croissance passant de 7,2 % à -1,1 %[6]. Les secteurs du textile et de l'électronique ont également enregistré des contractions respectives de 0,6 % et 1,8 %[7], dans un contexte de repli de la demande mondiale.

Le secteur automobile a, pour sa part, connu une baisse exceptionnelle de sa production en 2025, estimée à 10 % selon l'Organisation internationale des constructeurs automobiles (OICA)[8]. Intervenu dans un contexte de ralentissement de la demande européenne, principal débouché de l'écosystème automobile national, ce recul apparaît davantage comme une correction conjoncturelle que comme un retournement de tendance. Il intervient après plusieurs années de forte expansion du secteur, au cours desquelles le Maroc s'est imposé comme le premier producteur africain de voitures de tourisme[9] et le deuxième producteur de véhicules tous segments confondus[10], tout en renforçant son attractivité auprès des investisseurs industriels étrangers.

À l'inverse, le secteur de la construction a confirmé sa dynamique favorable pour la deuxième année consécutive, avec une croissance de 6,7 % en 2025 après 6 % en 2024[11]. Cette évolution a été principalement soutenue par la multiplication des grands chantiers d'infrastructure, notamment ceux liés aux préparatifs des échéances internationales de 2030, notamment la coupe du monde, dans les domaines de la logistique, des infrastructures sportives, du tourisme et ce, parallèlement à la poursuite des investissements dans les infrastructures énergétiques.

4 - HCP. Op. Cit., 2026, p. 4

5 - Ibid..

6 - Ibid., p. 14.

7 - Ibid..

8 - OICA. World Motor Vehicle Production by Country/Region and Type, 2025. Disponible sur l'adresse : https://oica.net/wp-content/uploads/2025/11/prod-total-2025.pdf.

9 - OICA. World Passenger Car Production by Country/Region, 2025. Disponible sur : https://oica.net/wp-content/uploads/2025/11/prod-passenger-cars-2025.pdf.

10 - OICA. Op. Cit., 2025.

11 - HCP. Op. Cit., 2026, p. 4

Le secteur tertiaire a, quant à lui, enregistré un ralentissement de sa valeur ajoutée, dont la croissance est passée de 5,6 % en 2024 à 4,3 % en 2025[12]. Cette évolution reflète principalement la décélération de plusieurs branches, notamment le transport et l'entreposage, les activités financières et d'assurance, les activités de recherche-développement et les services aux entreprises, ainsi que l'information et la communication.

Ce ralentissement ne concerne toutefois pas l'ensemble des services. Le commerce de gros et de détail, les activités immobilières ainsi que les secteurs de l'éducation et de la santé ont poursuivi leur progression. De son côté, la branche de l'hébergement et de la restauration, malgré une légère décélération, a maintenu une croissance soutenue de 7 % en 2025[13]. Cette performance s'inscrit dans une année record pour le tourisme national, marquée par l'accueil de près de 19,8 millions de visiteurs et une progression de plus de 9 % des nuitées[14].

Des composantes de la demande aux évolutions contrastées

La croissance en 2025 a reposé sur des dynamiques différenciées de la consommation, de l'investissement et des échanges extérieurs.

La consommation finale des ménages a enregistré une nette décélération, son rythme de progression passant de 2,9 % en 2024 à 1,2 % en 2025[15], poursuivant ainsi le ralentissement observé l'année précédente. Cette évolution est intervenue en dépit des mesures de soutien au pouvoir d'achat, notamment la mise en œuvre des engagements issus du dialogue social relatifs à la revalorisation des salaires dans la fonction publique, à l'augmentation du SMIG et du SMAG, ainsi que la poursuite du déploiement des aides sociales directes.

A l'inverse, l'investissement total a connu une accélération notable pour la deuxième année consécutive, son rythme de progression étant passé de 13,9% à 16,3% d'une année à l'autre[16]. Cette hausse peut être attribuable aux effets combinés de plusieurs facteurs, notamment, l'intensification de la réalisation des grands projets d'infrastructure, la mise en œuvre progressive de la nouvelle Charte de l'investissement, ainsi que le maintien d'un niveau soutenu d'investissements directs étrangers. Toutefois, cette performance doit être relativisée. L'effort d'investissement demeure largement porté par le secteur public[17], alors même que l'investissement privé reste insuffisant, contribuant ainsi à la faiblesse de l'efficacité marginale du capital. En d'autres termes, l'ampleur quantitative de l'investissement ne se traduit pas systématiquement par des gains proportionnels de productivité ou d'emploi sur l'ensemble du territoire. L'enjeu pour le Maroc réside ainsi moins dans l'accroissement du volume des investissements que dans l'amélioration de leur efficacité économique, sociale et territoriale.

Les exportations nettes ont, pour leur part, continué de contribuer négativement à la croissance en 2025, mais dans une moindre mesure qu'en 2024[18]. Si les exportations ont poursuivi leur progression, l'intensification des investissements liés aux grands chantiers de développement

12 - Ibid..

13 - Ibid..

14 - MTAESS. Chiffres clés 2025 [en ligne]. Disponible sur l'adresse : https://mtaess.gov.ma/fr/chiffres-cles/

15 - HCP. Op. Cit., 2026, p. 5

16 - Ibid..

17 - Banque mondiale. Maroc : Diagnostic pays du secteur privé, mars 2026, p. 8. Disponible sur l'adresse : https://documents1.worldbank.org/curated/en/099534405052638615/pdf/IDU-6436fa09-69ae-480e-873f-523f0bfa87c8.pdf

18 - HCP. Op. Cit., 2026, p. 9

s'est accompagnée d'une hausse soutenue des importations de biens intermédiaires et de biens d'équipement nécessaires à leur réalisation. Cette évolution traduit le recours encore important à des intrants importés pour soutenir l'effort d'investissement, ce qui limite, à court terme, les retombées de celui-ci sur la valeur ajoutée nationale.

À plus long terme, ces importations sont néanmoins susceptibles de générer des effets positifs si elles contribuent au renforcement des capacités productives, à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et au développement du potentiel d'exportation. Cette situation met ainsi en évidence une caractéristique structurelle de l'économie marocaine : une croissance fortement dépendante aux contenus importés, malgré les efforts indéniables de renforcement de l'intégration industrielle, ce qui limite les effets multiplicateurs indirects entre les branches.

1.1.2. Persistance des déficits structurels du modèle de croissance actuel

Malgré les avancées réalisées en matière de stabilité macroéconomique, de développement des infrastructures et de diversification de l'appareil productif, le modèle de croissance marocain continue de présenter des fragilités structurelles qui limitent sa capacité à générer une croissance durable, inclusive et territorialement équilibrée. Ces limites se manifestent principalement à travers trois dimensions étroitement liées : une croissance insuffisamment créatrice d'emplois, un tissu productif marqué par une forte dualité et la persistance de disparités territoriales.

a. Une croissance peu inclusive par l'emploi

L'une des principales limites du modèle de croissance marocain réside dans sa faible capacité à créer des emplois. Cette situation se reflète dans la baisse continue de l'intensité de la croissance en emploi[19]. En d'autres termes, la croissance économique génère de moins en moins d'emplois, traduisant un découplage progressif entre la dynamique de la croissance et celle du marché du travail.

Cette faible capacitée d'absorption de la main-d'œuvre peut s'expliquer en partie par le changement graduel de la structure sectorielle de la croissance et des investissements, de plus en plus concentrés sur des secteurs à forte intensité capitalistique ou à faible potentiel de création d'emplois, tandis que des secteurs traditionnellement plus intensifs en main-d'œuvre, comme le textile et l'habillement, voient leur poids relatif diminuer.

Ce constat est également illustré par le rendement de l'investissement en matière d'emploi. Entre 2021 et 2025, l'économie nationale a mobilisé près de 1 704 milliards de dirhams d'investissements (cumul de la formation brute de capital fixe)[20], pour environ 400 000 créations nettes d'emplois[21].

Par ailleurs, malgré les progrès réalisés en matière d'industrialisation, le niveau d'intégration locale des chaînes de valeur demeure insuffisant, ce qui réduit les effets d'entraînement entre les secteurs productifs et limite le potentiel de création d'emplois indirects.

19 - L'élasticité emploi-croissance au Maroc est estimée à 0,23, soit seulement 0,23 % d'emplois supplémentaires pour 1 point de croissance du PIB (Ibourk et Ghazi, 2025)

20 - FBCF par produit en volume aux prix de l'année précédente chaînés (annuelle base 2014)

21 - Sur la base des données du HCP

b. Un système productif à plusieurs vitesses

Le tissu productif marocain demeure marqué par une forte fragmentation. Il se compose de trois ensembles d'entreprises caractérisés par des logiques, des niveaux de productivité et des capacités de développement très différents :

Un nombre limité de grandes et moyennes entreprises, représentant 1,5% du total des entreprises de personnes morales formelles[22], dont une partie est positionnée sur quelques secteurs performants tels que l'automobile et l'aéronautique, avec une propension élevée à l'export et une plus forte intégration aux chaines de valeurs mondiales et IDE, parallèlement à de grands groupes situés dans des marchés faiblement concurrentiels, essentiellement dans les services. Ces entreprises bénéficient généralement d'un accès relativement aisé au financement et d'un foncier industriel et d'une logistique adaptés. Les groupes industriels constitués sur la base d'IDE restent toutefois caractérisés dans certains secteurs par une intégration insuffisante au reste du tissus des TPME locales[23].

Une majorité de TPE/PE/microentreprises formelles confrontées à des contraintes structurelles : le tissu entrepreneurial formel marocain est largement constitué de très petites, petites et microentreprises, qui représentent 98,5 % des unités productives formelles[24]. Malgré ce poids prépondérant, ces entreprises demeurent structurellement fragiles et peinent à s'inscrire dans une trajectoire de croissance pour évoluer vers des unités de taille intermédiaire. Les données montrent que leurs perspectives de changement d'échelle restent particulièrement limitées : parmi les entreprises ayant survécu entre 2017 et 2022, 99,8 % des microentreprises, 94,9 % des très petites entreprises et 96,1 % des petites entreprises ont conservé la même taille[25].

Cette situation s'explique par les nombreuses contraintes auxquelles ces entreprises restent confrontées, malgré les efforts déployés à travers les différents programmes publics d'accompagnement, dont les résultats demeurent limités[26]. Au-delà de ces difficultés, le principal défi réside dans l'absence d'un véritable continuum productif entre les grandes entreprises intégrées à l'économie mondiale et le reste du tissu entrepreneurial national, qui demeure insuffisamment accompagné dans son processus de mise à niveau et de montée en gamme.

Un secteur informel faiblement productif qui conserve un poids économique important

La troisième composante du système productif marocain est constituée du secteur informel, dont le poids demeure important. Selon les résultats de l'Enquête nationale sur le secteur informel 2023-2024 du HCP, le Maroc compte près de 2,03 millions d'unités de production informelles non agricoles, soit plus de 353 000 unités supplémentaires par rapport à 2014[27]. Ce secteur emploie environ un tiers de la main-d'œuvre non agricole et génère près de 13,6 % de la valeur ajoutée nationale hors agriculture et administration[28].

22 - OMTPME, Rapport annuel, édition 2025, p. 57. Disponible sur l'adresse : https://omtpme.ma/wp-content/uploads/2026/01/OMTPME_RA-Edition-2025.pdf

23 - CESE, Rapport annuel 2024, p.19.

24 - OMTPME, Op Cit., p. 65.

25 - CESE, Les défis des micro, très petites et petites entreprises au Maroc : la croissance, la modernisation et le développement, saisine de la Chambre des Conseillers. Saisine 40/2025, p. 27.

26 - Ibid., p. 41

27 - HCP. Enquête nationale sur le secteur informel 2023/2024. Rapport des résultats. Mai 2025, p. 8. Disponible sur l'adresse : https://www.hcp.ma/file/244347/

28 - Ibid., pp. 11-12

Si cette sphère constitue une source de revenus pour une partie importante de la population, son ampleur traduit avant tout la persistance de fragilités structurelles de l'économie nationale. Le secteur informel reste largement composé de micro-unités faiblement capitalisées, opérant principalement sur les marchés locaux et concentrées dans le commerce et les services à faible valeur ajoutée. Cette configuration se traduit par des niveaux de productivité nettement inférieurs à ceux du secteur formel, dont la productivité est 3,9 fois plus élevée dans les services et 2,6 fois dans l'industrie[29].

Par ailleurs, les données du HCP montrent que les interactions entre les secteurs formel et informel se sont renforcées au cours de la dernière décennie. Le secteur formel représente désormais 33,7 % des sources d'approvisionnement du secteur informel, contre 18,2 % en 2014[30]. Cette évolution met en évidence une imbrication croissante entre les deux sphères de production, ce qui souligne la nécessité d'accélérer les politiques de formalisation.

c. Des déséquilibres territoriaux persistants

Le modèle de croissance national continue par ailleurs à afficher une forte concentration géographique de la création de richesse et des investissements, avec toutes les conséquences qui en résultent sur le plan social. Les dernières données disponibles montrent que les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma concentrent à elles seules 58,5 % du PIB[31], confirmant le rôle dominant de quelques pôles fortement intégrés aux dynamiques industrielles, logistiques et de services. À l'inverse, les neuf autres régions ne représentent que 41,5% du PIB[32], dont certaines souffrent d'une faible diversification de leur tissu productif.

Cette concentration de la richesse reflète l'ampleur des écarts de développement entre les régions. Elle met en évidence un processus de convergence territoriale encore insuffisant et irrégulier. L'évolution de l'indicateur de sigma-convergence du PIB par habitant en témoigne : Après deux années d'amélioration entre 2020 et 2022, le processus de convergence s'est essoufflé depuis lors, et l'indicateur en question se situe désormais à un niveau légèrement supérieur à celui observé il y a dix ans[33]. Cette évolution confirme que les disparités régionales peinent à se résorber durablement.

Ces déséquilibres continuent d'avoir des répercussions sur les conditions de vie des populations. Si le Maroc a enregistré des progrès significatifs dans la réduction de la pauvreté multidimensionnelle, dont le taux est passé de 11,9 % en 2014 à 6,8 % en 2024[34], ces avancées demeurent inégalement réparties entre les territoires. Certaines provinces continuent de concentrer des niveaux élevés de pauvreté, donnant lieu à une polarisation territoriale des difficultés socio-économiques[35].

29 - Calculs sur la base des données du HCP

30 - HCP. Op. Cit., mai 2025, p. 45.

31 - HCP. Comptes régionaux 2024, Produit intérieur brut et dépenses de consommation finale des ménages, juillet 2026, p. 11. Disponible sur l'adresse : https://www.hcp.ma/file/248487/

32 - Ibid..

33 - Calculs sur la base des données du HCP

34 - HCP. Lutte contre la pauvreté, réduction des inégalités sociales et territoriales, développement humain et équité de genre au Maroc : Progrès et défis. 2025, p. 13. Disponible sur l'adresse : https://www.hcp.ma/file/245262/

35 - Les analyses de corrélation spatiale effectuées sur la base des données du HCP le confirment : un indice de Moran proche de 0,4 montre que les provinces les plus touchées sont souvent situées à proximité d'autres provinces également défavorisées, notamment dans certaines zones de l'Oriental et du Nord.

Cette polarisation territoriale de la pauvreté est susceptible d'entretenir des effets cumulatifs qui freinent durablement le développement des territoires concernés. La faible attractivité des investissements, l'étroitesse des marchés locaux et le risque de reproduction intergénérationnelle de la pauvreté limitent les perspectives de rattrapage des provinces les plus défavorisées. Elle appelle, à cet égard, un renforcement des politiques publiques territoriales, davantage ciblées sur les territoires les plus vulnérables afin de favoriser une convergence plus équilibrée du développement économique et social.

1.1.3. Les chantiers d'investissement dans l'infrastructure à l'horizon 2030 : des opportunités à saisir et des risques à gérer en matière d'impact sur la croissance, l'investissement et le financement du secteur privé

Des investissements d'envergure pour accélérer la modernisation des infrastructures et renforcer l'attractivité du pays

Les grands chantiers d'investissement engagés par le Maroc, notamment dans le cadre de l'organisation de la Coupe du Monde 2030 avec l'Espagne et le Portugal, dépassent le seul objectif de préparation d'un événement sportif. Ils constituent une opportunité d'accélérer la modernisation des infrastructures nationales, de renforcer l'attractivité du pays et de consolider durablement ses capacités productives.

Selon les estimations disponibles[36], les dépenses engagées et programmées dans le cadre de l'organisation du Mondial 2030 atteindraient près de 190 milliards de dirhams sur la période 2024-2030, soit l'équivalent de 11,9 % du PIB de 2024[37]. Ces investissements couvrent plusieurs domaines stratégiques, notamment les infrastructures ferroviaires et aéroportuaires, les équipements sportifs, les réseaux routiers et urbains, les infrastructures touristiques et hospitalières, ainsi que les réseaux de télécommunication.

La mise en œuvre de ce programme d'investissement repose principalement sur les établissements et entreprises publics (EEP), qui porteraient près de 7,4 % du PIB des investissements programmés, contre 3,2 % pour les collectivités territoriales et 1,4 % pour le budget de l'État[38].

Des retombées potentielles importantes sur la croissance, la productivité et l'attractivité économique

À court terme, l'accélération des dépenses d'investissement et l'effet multiplicateur des investissements publics devraient en principe soutenir l'activité dans les secteurs directement concernés par ces chantiers, notamment le BTP, les matériaux de construction, le transport, la logistique, le tourisme et les services urbains, tout en favorisant la création d'emplois.

À moyen et long terme, l'effet escompté de ces efforts d'investissement réside dans les points de PIB potentiel additionnels qui devraient résulter de l'augmentation du stock de capital et dans les gains de productivité associés à ces investissements. En effet, l'amélioration des infrastructures de transport et des plateformes logistiques ainsi que de la connectivité territoriale peut favoriser

36 - IMF. Morocco: 2026 Article IV Consultation and Review Under the Flexible Credit Line Arrangement: Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Morocco. IMF Country Report No. 26/72. Washington, D.C.: IMF. March 2026, pp. 14. Disponible à l'adresse: https://www.imf.org/-/media/files/publications/cr/2026/english/1marea2026001-source-pdf.pdf.

37 - Ibid..

38 - Ibid..

l'intégration du Maroc dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, améliorer son attractivité territoriale et stimuler les investissements privés nationaux et étrangers.

Au-delà de leurs effets économiques directs, ces projets peuvent également contribuer à réduire certains déficits structurels du pays, notamment en matière de mobilité urbaine, d'accès aux services, d'équipements hospitaliers et d'infrastructures touristiques. Ils peuvent également constituer un levier potentiel de renforcement du branding pays, en accroissant la visibilité internationale du Maroc, en consolidant son image auprès des investisseurs et des partenaires économiques, et en renforçant son attractivité touristique.

Des risques à maîtriser pour préserver la soutenabilité financière et l'efficacité économique des investissements

L'ampleur des investissements programmés soulève plusieurs points de vigilance.

Le premier concerne la soutenabilité budgétaire et financière des projets. Une part importante de ces investissements sera financée par endettement (89 % selon les estimations disponibles) [39]. Or, les grands projets d'infrastructures liés aux méga-événements peuvent être exposés à des dépassements de coûts ou à une rentabilité inférieure aux prévisions initiales en termes de points de croissance additionnels. Dans le contexte marocain, les risques sont accentués par le recours à l'endettement des entreprises publiques, aux mécanismes de financement structurés, ou aux partenariats public-privé dont les clauses peuvent comporter le risque d'une éventuelle matérialisation d'engagement de l'Etat à garantir une rentabilité minimale, *etc.*

Le deuxième risque à considérer **porte sur l'efficience économique de l'investissement**. Malgré les progrès réalisés en matière d'infrastructures au cours des dernières décennies, le rendement économique issu de l'investissement au Maroc demeure relativement limité. Cette situation est notamment mise en évidence par la dégradation progressive de l'ICOR (Incremental Capital Output Ratio), qui traduit une baisse de l'efficacité marginale du capital : un niveau d'investissement de plus en plus élevé est nécessaire pour générer un même rythme de croissance économique. Cette évolution s'explique notamment par la place prépondérante de l'investissement public, dont les effets sur la croissance sont généralement différés, ainsi que par la nature de certains investissements dont les retombées économiques ne sont ni immédiates ni systématiquement garanties.

Par ailleurs, ces investissements mobilisent souvent une part importante de biens intermédiaires et de biens d'équipement importés, ce qui limite, à court terme, leurs effets d'entraînement sur la valeur ajoutée nationale. Dans ce contexte, la réussite du programme dépendra moins de l'ampleur des investissements engagés que de leur capacité à générer des gains durables de productivité, à renforcer l'intégration locale des chaînes de valeur et à stimuler l'investissement privé, en particulier celui des TPME. Cela suppose d'accompagner ces dernières dans leurs efforts de mise à niveau et de renforcement de leurs capacités, afin qu'elles puissent tirer pleinement parti des opportunités créées par ces grands chantiers.

Le troisième risque concerne le financement du secteur privé. La montée en puissance des besoins de financement de l'État et des établissements et entreprises publics est susceptible d'accentuer le risque d'éviction du secteur privé, en particulier des TPME. En effet, près de 71 % des investissements publics programmés dans le cadre de ces grands chantiers devraient être

39 - Ibid., p. 15.

financés par de la dette domestique[40], à travers les crédits bancaires accordés aux EEP et aux collectivités territoriales ainsi que les émissions de titres publics.

Les évolutions récentes du financement bancaire témoignent déjà de cette tendance. Au cours des dernières années, les créances du secteur financier sur le secteur public ont progressé nettement plus rapidement que les crédits accordés aux sociétés non financières privées et aux entrepreneurs individuels. Le ratio entre les créances sur le secteur public et les crédits au secteur privé a ainsi atteint la valeur de 1 à la fin de l'année 2025, une situation inédite au cours des vingt-quatre dernières années. Depuis 2023, le rythme de progression des créances sur le secteur public a, en effet, été près de six fois supérieur à celui des crédits destinés au secteur privé[41].

Dans ce contexte de fortes incertitudes, une préférence accrue des établissements bancaires pour le financement des acteurs publics, généralement perçus comme moins risqués, pourrait réduire davantage l'accès au crédit des entreprises privées, notamment des TPME considérées souvent comme plus risquées. Une telle évolution limiterait leur capacité à investir, à créer des emplois et à tirer pleinement parti des opportunités économiques générées par les grands chantiers d'infrastructure.

Graphique 1 : Evolution comparée des créances bancaires sur les secteurs public et privé (en millions DH)

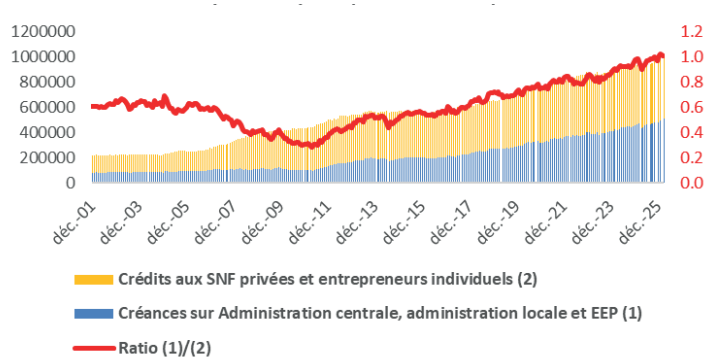

Source : calculs sur la base des données de BAM

Enfin, d'autres risques macroéconomiques méritent également d'être pris en considération. L'organisation de grands événements internationaux peut s'accompagner de tensions inflationnistes temporaires avec le risque d'un prolongement des niveaux des prix élevés au-delà de l'événement, notamment en l'absence d'une concurrence suffisamment effective sur certains marchés. Cela est de nature à produire des répercussions sur le pouvoir d'achat du citoyen. De même Dans l'hypothèse où les pouvoirs publics seraient amenés à recourir davantage au levier fiscal pour couvrir une partie des dépenses engagées, une augmentation de la pression fiscale sur certains agents économiques ne pourrait être totalement exclue.

Les retombées sur l'emploi appellent également à être appréciées avec prudence. Une partie des emplois générés suite aux méga-événements, pourrait demeurer essentiellement temporaire, concentrée durant les phases de préparation et de déroulement des événements. Par ailleurs, certaines créations d'emplois pourraient davantage correspondre à des transferts de main-d'œuvre entre activités qu'à de véritables créations nettes d'emplois. Elles pourraient

40 - Ibid..

41 - Calculs sur la base des données de BAM

également se concentrer dans des activités de services à faible valeur ajoutée et relativement peu rémunérées, limitant ainsi leur contribution durable à l'amélioration du marché du travail.

La réussite dépendra de la capacité à transformer l'investissement en gains durables de productivité, de compétitivité et d'emploi qualifié

La réussite des grands chantiers engagés à l'horizon 2030 dépendra de la capacité à transformer cet effort d'investissement en gains durables de productivité, de compétitivité et d'emplois qualifiés. À cet égard, plusieurs axes d'action apparaissent essentiels :

- Renforcer la gouvernance des grands projets d'investissement en systématisant les évaluations ex ante et ex post et en renforçant l'identification, l'évaluation et le suivi des risques budgétaires explicites et implicites associés aux différentes modalités de financement des projets, notamment lorsqu'elles reposent sur l'endettement des établissements et entreprises publics, les partenariats public-privé ou d'autres montages de financement innovants.
- Améliorer l'efficience de l'investissement public en renforçant le ciblage des projets, en assurant un suivi rigoureux des coûts, des délais de réalisation et des retombées socio-économiques effectivement générées, afin d'orienter les ressources vers les projets offrant les effets d'entraînement les plus importants sur la productivité, la création d'emplois, l'intégration des chaînes de valeur et le développement du tissu productif national.
- Accompagner l'investissement en infrastructures par un investissement soutenu dans le capital humain, notamment en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'appui à l'entrepreneuriat, afin que les nouvelles infrastructures puissent pleinement produire leurs effets sur la productivité et la compétitivité de l'économie.
- Assurer l'accès du secteur privé au financement et éviter que la dynamique d'investissement public ne se traduise par une éviction des TPME en matière d'allocation du crédit bancaire. Il importe également de favoriser leur intégration effective dans les chaînes de valeur créées par les investissements et les grands chantiers structurants.

En définitive, les investissements engagés dans la perspective de la Coupe du Monde 2030 offrent une opportunité stratégique d'accélérer la transformation structurelle de l'économie marocaine. La matérialisation de ce potentiel dépendra toutefois de leur capacité à générer des gains durables de productivité, à renforcer la compétitivité du tissu productif national, à stimuler l'investissement privé et à soutenir une croissance plus inclusive et créatrice d'emplois.

1.1.4. Performance à l'export et équilibres externes

a. Balance commerciale et performance à l'export

Une dégradation du déficit commercial qui révèle des fragilités structurelles du commerce extérieur

L'évolution récente des comptes extérieurs met en évidence une aggravation du déficit commercial de 15,8 % en 2025, sous l'effet d'une progression des importations (+8 %) nettement supérieure à celle des exportations (+2,8 %)[42]. Rapporté au PIB, le déficit commercial est ainsi passé de 18,9 % en 2024 à 20,5 % en 2025[43], confirmant la persistance d'un déséquilibre extérieur malgré les efforts de diversification productive engagés depuis deux décennies.

Cette évolution apparaît d'autant plus significative qu'elle intervient dans un contexte de recul de la facture énergétique (-5,5 %)[44], historiquement principal facteur de vulnérabilité des comptes extérieurs. Le creusement du déficit commercial reflète ainsi davantage des fragilités liées à la structure des échanges qu'un effet conjoncturel des prix de l'énergie. Les importations ayant le plus contribué à cette évolution concernent principalement des biens à forte intensité technologique et industrielle — voitures de tourisme et utilitaires, parties d'avions, demi-produits et produits pharmaceutiques, en plus d'importations de produits bruts comme le soufre — mettant en évidence la dépendance persistante du tissu productif national à l'égard des intrants, équipements et composants importés.

Une dynamique des exportations contrastée qui limite encore les retombées sur l'économie nationale

Si plusieurs filières continuent d'afficher des performances soutenues, la dynamique des exportations demeure contrastée selon les secteurs. Les progressions enregistrées par les phosphates et dérivés, l'aéronautique et certaines branches métallurgiques confirment la compétitivité de ces secteurs sur les marchés internationaux. Elles ont toutefois été partiellement compensées par le recul des exportations de plusieurs filières considérées jusqu'ici comme des moteurs de la stratégie industrielle du Royaume, notamment la construction automobile (-13,6 %), l'électronique (-8,8 %), le textile (-4,5 %) et l'agroalimentaire (-3,4 %)[45].

Le recul des exportations automobiles revêt une importance particulière dans la mesure où ce secteur a constitué, au cours de la dernière décennie, le principal moteur des exportations manufacturières marocaines. Cette évolution suggère une certaine sensibilité du modèle exportateur national au ralentissement de la demande européenne pour certains secteurs, ce qui devrait pousser le Maroc à renforcer la diversification géographique de ses débouchés, notamment vers le reste des pays africains.

Au-delà des évolutions conjoncturelles, la configuration actuelle du commerce extérieur montre qu'une part importante de la croissance des exportations industrielles demeure fortement dépendante des importations de biens intermédiaires et de composants. Dans ces conditions,

42 - Office des changes, Indicateurs mensuels des échanges extérieurs (IMEE) à fin décembre 2025, Rabat, Office des Changes, 2025, p. 1. Disponible sur l'adresse : https://www.oc.gov.ma/sites/default/files/2026-01/IMEE%20D%C3%A9c%202025_0.pdf

43 - Calcul sur la base des données de l'Office des changes et du HCP.

44 - Office des changes, Op. Cit., 2025, p. 3.

45 - Office des changes, Op. Cit., 2025, p. 4.

l'augmentation des exportations ne se traduit pas nécessairement par une amélioration proportionnelle de la balance commerciale ni par un accroissement équivalent de la valeur ajoutée nationale.

Cette situation est illustrée par la baisse continue de la part de la valeur ajoutée domestique dans les exportations manufacturières entre 2015 et 2022, de 65,2% à 55,5% pour l'ensemble des exportations manufacturières et de 52 % à 39,7 % pour les exportations de matériel de transport[46]. La même tendance est observée pour le contenu en services domestiques, dont la part est passée de 14,4 % à 9,6 % pour les exportations manufacturières totales et de 10,7 % à 7,7 % pour les exportations de matériel de transport[47]. En comparaison internationale, le contenu en valeur ajoutée et en services domestiques des exportations marocaines demeure inférieur à celui observé dans plusieurs économies émergentes et en développement.

Une montée en gamme réelle qui mérite d'être étendue à d'autres branches

Les limites observées n'occultent pas les progrès réalisés en matière de développement industriel et de compétitivité à l'export. La montée en gamme des exportations manufacturières s'est poursuivie au cours de la dernière décennie, comme en témoigne l'amélioration de leur contenu technologique. La part des produits à contenu technologique intermédiaire est ainsi passée de 39 % à 56 %, tandis que celle des produits à contenu technologique élevé a progressé de 5 % à 8 %, au détriment des produits à faible contenu technologique et des produits primaires, dont les parts ont sensiblement reculé. Parallèlement, l'indice de qualité des exportations manufacturières élaboré par l'ONUDI met en évidence une amélioration continue de la qualité des exportations marocaines.

Cette dynamique est également reflétée par le classement du Maroc, en 2024, au premier rang des économies industrielles du continent selon l'indice d'industrialisation de l'Afrique[48], confirmant les avancées enregistrées dans la transformation de son appareil productif.

Ces évolutions demeurent toutefois concentrées sur un nombre limité de filières et de produits, principalement issus des métiers mondiaux du Maroc ayant bénéficié de l'afflux d'investissements directs étrangers au cours des dernières années. Elles invitent ainsi à poursuivre les efforts visant à diffuser les gains de compétitivité et de sophistication technologique à un tissu productif local plus large.

46 - Données de la TiVa Database de l'OCDE

47 - Données de la TiVa Database de l'OCDE

48 - L'Indice d'industrialisation de l'Afrique (IIA) est développé dans le cadre de la coopération entre la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), au titre de la feuille de route conjointe de la Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III). Source : BAD. Indice de l'industrialisation en Afrique 2025. Abidjan : BAD, 2025, p. 43. Disponible à l'adresse : https://www.afdb.org/fr/documents/indice-de-lindustrialisation-en-afrique-2025

Graphique 2 : Décomposition des exportations par contenu technologique

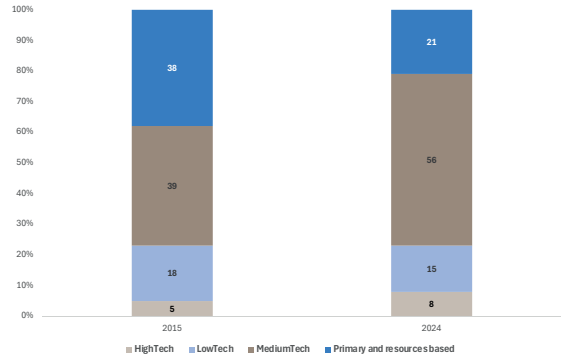

Source : WITS database

Graphique 3 : Evolution de l'indice de qualité des exportations manufacturières

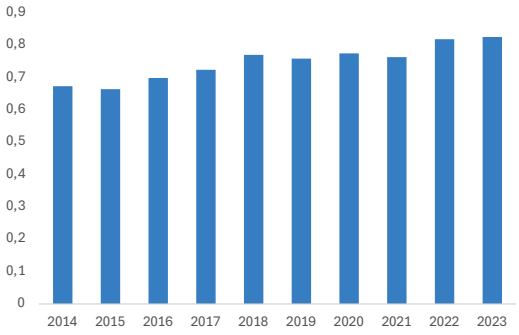

Source : UNIDO database

Graphique 4 : Part de la VA domestique dans les exportations (%)

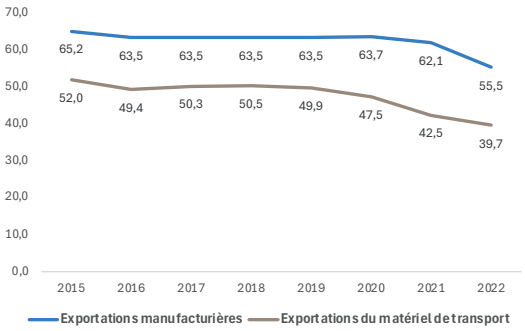

Source : TiVa Database

Graphique 5 : Part du contenu en services domestiques dans les exportations (%)

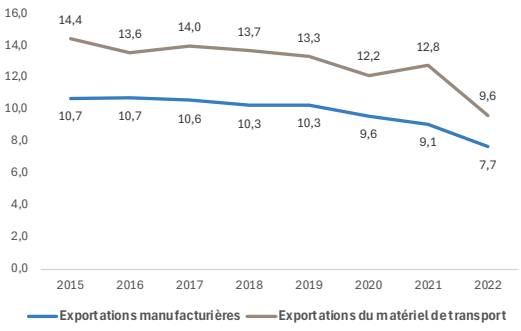

Source : TiVa Database

Graphique 6 : Part de la VA domestique dans les exportations manufacturières (%)

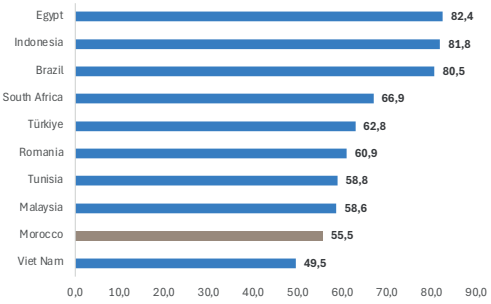

Source : TiVa Database (dernière année disponible , 2022)

Graphique 7 : Part du contenu en services domestiques dans les exportations manufacturières (%)

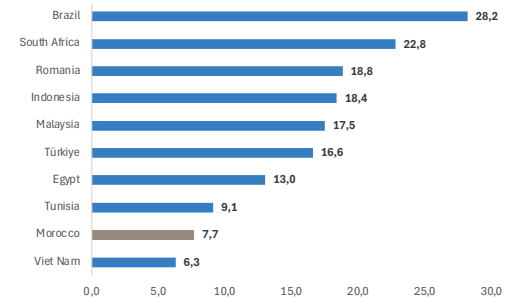

Source : TiVa Database (dernière année disponible , 2022)

b. Composantes du compte courant et IDE

Une évolution favorable des ressources extérieures

Le déficit du compte courant s'est établi à 2,4 % du PIB en 2025, contre 1,2 % un an auparavant[49]. Cette évolution est intervenue dans un contexte marqué par la progression soutenue des recettes

49 - HCP. Budget économique prévisionnel 2026 : Perspectives économiques pour les années 2025 et 2026, Rabat, HCP, janvier 2026, p. 35. Disponible à l'adresse : https://www.hcp.ma/file/246629/

de voyage (+20,6 %) et la résilience des transferts des Marocains résidant à l'étranger (+2,6 %), qui ont continué de jouer un rôle important dans le financement des équilibres extérieurs[50].

En 2025, les recettes touristiques sont devenues, pour la première fois, la principale source de devises du Royaume devant les transferts des Marocains résidant à l'étranger[51]. Cette évolution traduit la montée en puissance des revenus du secteur touristique dans la composition des recettes extérieures et peut engendrer, en cas de poursuite de cette tendance, une transformation progressive de la structure des sources de devises. Elle appelle toutefois à une vigilance particulière, dans la mesure où les recettes touristiques demeurent plus sensibles que les transferts des MRE aux fluctuations de la conjoncture internationale, aux tensions géopolitiques et aux chocs susceptibles d'affecter la mobilité mondiale.

Une attractivité confirmée pour les IDE dont les retombées sur l'économie nationale restent à consolider

La progression des flux nets d'investissements directs étrangers (+74,3 %) confirme, pour sa part, l'attractivité du Maroc auprès des investisseurs internationaux, dans un contexte marqué par la reconfiguration des flux de capitaux liée aux mouvements de nearshoring et de friendshoring[52]. En 2025, près de 88 % des flux nets d'IDE proviennent de huit pays — la France, les Émirats arabes unis, les Pays-Bas, la Grande Bretagne, l'Allemagne, la Chine, les États-Unis et l'Italie[53]. Les investissements concernent aussi bien des secteurs traditionnels, tels que les industries extractives, l'immobilier, l'hébergement et les activités financières, que des activités à plus forte intensité technologique, notamment l'industrie pharmaceutique, l'industrie automobile et autres secteurs de transport, la fabrication d'appareils électriques et l'énergie.

Cette dynamique s'explique par les effets conjugués des grands projets industriels, logistiques et infrastructurels engagés ces dernières années, des atouts du Royaume en matière de stabilité ainsi que des réformes entreprises pour améliorer le climat des affaires, notamment à travers la nouvelle Charte de l'investissement.

Pour autant, la progression des IDE ne saurait occulter l'enjeu de leur intégration dans le tissu productif national. Le développement des interconnexions productives avec les TPME, le renforcement des capacités productives locales et les transferts de technologie constituent des leviers essentiels à mobiliser pour maximiser les retombées des IDE sur l'économie nationale.

1.1.5. Des finances publiques résilientes face aux exigences croissantes du financement des chantiers structurants

Une consolidation budgétaire qui s'accompagne du maintien des priorités d'investissement

Les finances publiques ont poursuivi en 2025 une trajectoire de consolidation graduelle, dans un contexte marqué par le maintien d'un effort soutenu d'investissement public et la poursuite des engagements de l'État en faveur des secteurs sociaux ainsi que des grands projets d'infrastructure et de logistique. Le déficit budgétaire s'est ainsi établi à 3,5 % du PIB, contre

50 - Office des changes, Op. Cit., 2025, p. 5.

51 - Ibid..

52 - Ibid..

53 - Office des changes. Base de données des statistiques des échanges extérieurs. Rabat : Office des Changes. Disponible à l'adresse : https://www.oc.gov.ma/sites/default/files/Investissements%20directs%20%C3%A9trangers%20au%20Maroc_Flux_Flux%20nets%20par%20pays_12.xlsx

3,8 % en 2024[54], traduisant une amélioration progressive des équilibres budgétaires malgré des pressions persistantes sur les dépenses.

Une amélioration des recettes qui repose sur une dynamique favorable, mais en partie ponctuelle

Cette évolution s'explique principalement par le dynamisme des recettes publiques, en particulier fiscales. Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont progressé de 28,6 %[55], notamment sous l'effet du complément de régularisation fiscale. Celles de l'impôt sur le revenu ont également enregistré une hausse soutenue (+9,4 %)[56], portée par l'opération de régularisation fiscale volontaire ainsi que par l'effet des retenues à la source. Le dynamisme des recettes de TVA, conjugué à l'amélioration de l'efficacité du recouvrement, a également contribué au renforcement des ressources fiscales.

Les recettes non fiscales ont, de leur côté, poursuivi une évolution favorable, soutenues par l'augmentation des versements des établissements et entreprises publics ainsi que par la mobilisation de mécanismes de financement innovants[57]. Si cette dynamique traduit une diversification progressive des ressources budgétaires, elle met toutefois en évidence une dépendance partielle à des recettes de nature exceptionnelle ou non récurrente, dont la pérennité demeure incertaine.

Le maintien d'un effort soutenu d'investissement public s'accompagne d'une progression des besoins de financement

Les dépenses ordinaires ont augmenté de 12,7 %, principalement sous l'effet de la progression des dépenses de biens et services (+15,7 %) ainsi que de l'alourdissement de la charge des intérêts de la dette (+22,3 %), notamment intérieure[58]. La hausse des dépenses de biens et services reflète l'accroissement des besoins de fonctionnement de l'État, tandis que l'augmentation des charges d'intérêts s'explique notamment par le recours soutenu au financement sur le marché domestique. À l'inverse, le recul des dépenses de compensation (-30 %) a contribué à en limiter l'augmentation.

Dans le même temps, l'investissement public est demeuré à un niveau élevé. Les dépenses d'investissement ont atteint 125,3 milliards de dirhams, en progression de 6,7 % par rapport à 2024, afin d'accompagner la poursuite des grands projets d'infrastructure, de logistique, d'énergie, des secteurs sociaux ainsi que des préparatifs liés à la Coupe du Monde 2030.

Dans ce contexte, la combinaison d'un niveau élevé de dépenses ordinaires et de la poursuite de l'effort d'investissement s'est traduite par une augmentation du besoin de financement du Trésor, passé de 52,8 milliards de dirhams en 2024 à 74 milliards en 2025. Ce besoin a été couvert par un recours équilibré aux financements intérieur et extérieur, avec des flux nets respectifs de 37,1 milliards et de 37 milliards de dirhams.

54 - HCP. Budget économique exploratoire, 2027.

55 - BAM, rapport sur la politique monétaire, premier trimestre 2026 : https://www.bkam.ma/content/download/841042/9119240/DEE_RPM_T1.pdf

56 - Ibid..

57 - BAM, Rapport sur la politique monétaire, mars 2026, p. 42

58 - Ibid..

Une dette globalement maîtrisée tout en appelant à une vigilance quant à sa soutenabilité

La réduction du déficit budgétaire s'est accompagnée d'une baisse du ratio de la dette du Trésor, revenu à 66,6 % du PIB en 2025, contre 67,7 % en 2024[59]. Malgré le doublement de l'encours de la dette extérieure depuis 2010 et un environnement international marqué par une forte volatilité des conditions de financement, les finances publiques continuent de bénéficier de plusieurs facteurs limitant les risques entourant sa soutenabilité. La dette du Trésor demeure majoritairement intérieure (73,8 %[60]), à long terme (68,6% de la dette intérieure) et principalement adossée à des taux fixes, ce qui réduit l'exposition immédiate aux fluctuations des marchés financiers et de change et aux variations des taux d'intérêt internationaux.

Dans l'ensemble, les finances publiques en 2025 traduisent la poursuite d'une trajectoire de consolidation budgétaire, menée parallèlement au maintien d'un effort soutenu d'investissement public.

Cette évolution appelle toutefois à maintenir une vigilance quant aux conditions de financement des besoins futurs. La poursuite des grands chantiers d'investissement est susceptible d'accroître les besoins de financement au cours des prochaines années. Dans ce contexte, le recours croissant à certains instruments de financement innovants qui sont parfois qualifiés de dette cachée, souligne l'intérêt d'un suivi attentif de leurs effets sur les finances publiques.

1.1.6. Financement de l'économie : une amélioration progressive du crédit bancaire encore insuffisante pour soutenir pleinement l'investissement privé

Les conditions de financement bancaire ont évolué favorablement en 2025, dans le prolongement de l'assouplissement de la politique monétaire engagé depuis le deuxième trimestre 2024[61]. Dans un contexte marqué par une quasi-stabilité du besoin de liquidité des banques, le taux interbancaire au jour le jour est demeuré aligné sur le taux directeur[62], tandis que les taux débiteurs ont reculé de 39 points de base pour s'établir à 4,87 %[63].

Cette amélioration s'est accompagnée d'une progression du crédit bancaire à l'économie, qui a atteint 8 % à fin 2025, après 4,4 % un an auparavant[64]. Les crédits au secteur privé ont également enregistré une évolution positive, avec une accélération des concours aux ménages (de 1,7 % à 3,8 %) et aux entreprises non financières privées (de 0,6 % à 2,7 %)[65]. La part des créances en souffrance dans l'encours total des crédits bancaires s'est, pour sa part, légèrement améliorée, passant de 8,4 % à 8,1 %[66].

Toutefois, cette reprise demeure encore modérée au regard des besoins de financement de l'économie et des enjeux liés au soutien de l'investissement privé.

59 - HCP. Budget économique exploratoire, 2027.

60 - DTFE, Note de conjoncture de l'année 2025. Rabat : Ministère de l'Économie et des Finances, 2026, p. 38. Disponible à l'adresse ; https://www.finances.gov.ma/Publication/dtfe/2026/conjonctureDTFE2025.pdf

61 - BKAM. Historique des décisions de politique monétaire. Disponible sur : https://www.bkam.ma/Politique-monetaire/Cadre-strategique/Decision-de-la-politique-monetaire/Historique-des-decisions

62 - BKAM, Indice MONIA (Moroccan Overnight Index Average) : https://www.bkam.ma/Marches/Principaux-indicateurs/Marche-monetaire/Indice-monia-moroccan-overnight-index-average

63 - Données reçues de Bank Al- Maghrib

64 - Ibid.

65 - Ibid.

66 - Ibid..

L'accélération de cette dynamique en élargissant l'accès au financement aux différentes catégories d'acteurs privés insuffisamment desservis, tels que les TPE/PE, les startups et les entreprises innovantes, constitue ainsi un réel défi pour renforcer la contribution du secteur financier au développement de l'initiative privée et à la consolidation de la croissance.

1.1.7. Environnement des affaires et politiques de promotion de l'investissement : entre avancées réformatrices et insuffisances persistantes

Un cadre d'investissement progressivement renforcé par des réformes structurantes

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des réformes engagées pour améliorer l'environnement des affaires, renforcer l'attractivité du Royaume et soutenir l'investissement privé.

Selon la deuxième édition du rapport Business Ready 2025 de la Banque mondiale, le Maroc enregistre des performances relativement favorables en matière de cadre réglementaire et de services publics destinés aux entreprises[67]. Ces résultats reflètent les progrès réalisés dans plusieurs domaines, notamment la création d'entreprises, la réglementation applicable au raccordement aux services essentiels (électricité, eau et services internet), le transfert de propriété, les procédures de construction et de délivrance des autorisations environnementales, ainsi que la digitalisation et l'interopérabilité des services liés aux opérations de commerce international.

Cette dynamique s'est également traduite par la poursuite de la mise en œuvre de plusieurs réformes visant à renforcer l'écosystème de l'investissement. Il s'agit notamment du déploiement progressif de la nouvelle Charte de l'investissement[68] à travers les différents dispositifs d'appui et de primes, du lancement d'un nouveau mécanisme d'appui aux TPME, de l'opérationnalisation graduelle des solutions de financement du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, ainsi que de la généralisation à l'ensemble des régions de la plateforme électronique de création et d'accompagnement des entreprises.

L'année 2025 a également connu le lancement de la nouvelle Charte des Très Petites Entreprises[69], qui instaure, notamment, un système unifié de notation des TPE et mobilise des mécanismes de refinancement préférentiel. Compte tenu du caractère récent de cette réforme, ses effets sur l'amélioration de l'accès au financement et de l'accompagnement des très petites entreprises ne peuvent toutefois pas encore être pleinement appréciés.

Un écart persistant entre les réformes engagées et leur effectivité opérationnelle

Malgré les progrès enregistrés sur le plan réglementaire et institutionnel, l'amélioration de l'environnement des affaires demeure confrontée à des difficultés dans la mise en œuvre effective des dispositifs existants.

Les résultats du rapport Business Ready 2025 mettent en évidence un « efficiency gap » entre les dispositifs mis en place sur le plan réglementaire et leur traduction concrète dans l'environnement opérationnel des entreprises. Des contraintes persistent notamment en matière d'accès au foncier et de coût de l'immobilier, de charge fiscale, ainsi que des délais liés aux obligations

67 - Banque mondiale. Business Ready 2025. Version française. Washington, DC : Banque mondiale, 2025, p. 40. Disponible à l'adresse : https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/8c10770a-fb58-4388-afbe-1586067b97cd/content

68 - Loi-cadre n° 03-22 formant Charte de l'investissement, promulguée par le Dahir n° 1-22-76 du 14 joumada I 1444 (9 décembre 2022). BO n° 7152 du 15 décembre 2022. Disponible sur : https://www.sgg.gov.ma/BO/FR/2873/2022/BO_7152_Fr.pdf

69 - Charte relative au financement et à l'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE). Signée à Rabat le 4 décembre 2025 par le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Investissement, Bank Al-Maghrib et les partenaires institutionnels concernés. Disponible sur: https://www.bkam.ma/content/download/835688/9083030/Charte%20TPE.pdf

déclaratives et au paiement des impôts. Elles concernent également la fiabilité des procédures de règlement des litiges, la perception et les délais subis par les entreprises en matière d'accès aux marchés publics, ainsi que les procédures applicables en matière d'insolvabilité.

Une dynamique entrepreneuriale à consolider au-delà de la création d'entreprises

L'année 2025 a été marquée par une progression significative du nombre de créations d'entreprises, de l'ordre de 14,6% par rapport à l'année précédente[70], une croissance record depuis la reprise de l'activité économique en 2021 après la crise Covid-19. Cette dynamique s'inscrit toutefois dans un contexte où les dissolutions d'entreprises demeurent importantes, les dernières données disponibles faisant état de 11 596 dissolutions enregistrées en 2024[71].

Au-delà du nombre de créations, l'enjeu réside ainsi dans la capacité des entreprises à assurer leur pérennité et à poursuivre leur développement. Les jeunes entreprises apparaissent particulièrement vulnérables, puisque plus de la moitié des dissolutions de personnes morales[72] concernent des entreprises âgées de moins de cinq ans. Par ailleurs, celles qui parviennent à se maintenir rencontrent souvent des difficultés à franchir un nouveau palier de croissance et à évoluer vers des tailles supérieures.

Ces constats soulignent l'importance et l'urgence de renforcer les dispositifs d'accompagnement post-création afin de favoriser la consolidation des entreprises, d'améliorer leurs perspectives de développement et de renforcer leur contribution à la croissance économique et à la transformation du tissu productif[73].

Graphique 8 : Créations d'entreprises

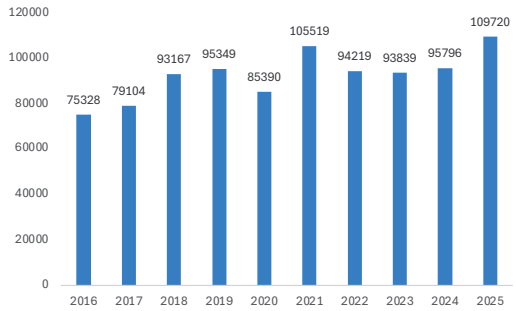

Source : OMPIC

Des contraintes structurelles qui continuent de peser sur la confiance des opérateurs économiques

Au-delà des réformes engagées en faveur de l'investissement, la consolidation de l'environnement des affaires demeure conditionnée par la capacité à surmonter plusieurs contraintes structurelles qui continuent de peser sur le développement des TPME.

Les délais de paiement continuent, à cet égard, de constituer une préoccupation majeure, notamment pour les petits fournisseurs confrontés aux pratiques de certains grands donneurs d'ordre. L'élargissement, à compter du 1er janvier 2025, du champ d'application de la loi n° 69-21 relative aux délais de paiement aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 2

70 - OMPIC, Bulletin de la propriété industrielle et commerciale au Maroc : bilan de l'activité de la propriété industrielle et commerciale, année 2025. Casablanca : OMPIC, décembre 2025, p. 3. Disponible sur : http://www.barometreompic.ma/pdf/bulletin%20PIC%20PRINT.pdf.

71 - OMTPME, Op Cit., p. 70.

72 - Ibid., p. 74.

73 - CESE, Op. Cit., Saisine 40/2025, p. 41-42 ; 53.

millions de dirhams hors taxes constitue une avancée importante[74]. Son impact dépendra toutefois de l'effectivité des mécanismes de contrôle, de suivi et de sanction permettant d'en assurer le respect.

Par ailleurs, la lutte contre la corruption demeure un levier essentiel pour renforcer la confiance des opérateurs économiques et améliorer l'attractivité du pays. En 2025, le Maroc a amélioré son classement en 2025, pour la première fois depuis plusieurs années de dégradation continue, dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International, en se hissant au 91e rang sur 182 pays évalués[75]. Cette évolution traduit une amélioration relative de la perception de la corruption, qui appelle néanmoins à être consolidée. À cet égard, la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie nationale de lutte contre la corruption 2025-2030[76] constitue une opportunité pour renforcer les progrès accomplis.

Le renforcement de l'environnement des affaires repose également sur une gouvernance publique efficace et sur l'application effective du cadre constitutionnel et législatif en vigueur. À cet égard, l'article 36[77] de la Constitution consacre les principes de probité, de transparence et de concurrence loyale, en prévoyant notamment la répression des conflits d'intérêts, des délits d'initiés, des infractions d'ordre financier, du trafic d'influence et de privilèges, de l'abus de position dominante, ainsi que la prévention et la répression de toute forme de délinquance liée à l'activité des administrations et des organismes publics, à l'usage des fonds publics et à la passation et à la gestion des marchés publics. La mise en œuvre effective de ces dispositions constitue un levier important pour consolider la confiance des acteurs économiques, renforcer l'intégrité de l'action publique et favoriser un environnement des affaires plus transparent et plus compétitif.

1.1.8. Un ralentissement de l'inflation qui n'annule pas les effets des hausses cumulées des prix au cours de ces dernières années

Une inflation maîtrisée, mais des niveaux de prix qui demeurent durablement élevés

L'année 2025 a été caractérisée par la poursuite de l'atténuation du rythme d'évolution des prix à la consommation qui s'est établi en moyenne à 0,8%, après 0,9 % en 2024[78]. Cette évolution traduit une quasi-stabilisation de la hausse des prix des produits alimentaires, autour de 0,8 %, notamment pour les légumes frais, les viandes et les poissons, ainsi qu'un ralentissement de la progression des prix des produits non alimentaires, dont la hausse est revenue à 0,5 %, contre 1,2 % un an auparavant[79]. Certaines rubriques de l'indice ont toutefois continué d'enregistrer des hausses de prix, notamment le logement, l'eau, le gaz et l'électricité, ainsi que l'enseignement[80].

74 - Loi n° 69-21 modifiant la loi n° 15-95 formant Code de commerce et édictant des dispositions particulières relatives aux délais de paiement. BO n° 7204 du 15 juin 2023, pp. 5159, 5162. Disponible sur : https://www.sgg.gov.ma/BO/AR/3111/2023/BO_7204_Ar.pdf

75 - Transparency International, Corruption Perceptions Index 2025, disponible sur : https://www.transparency.org/en/cpi/2025

76 - INPPLC, Stratégie quinquennale de l'INPPLC 2025-2030, Rabat, 2025, disponible sur : https://www.inpplc.ma/sites/default/files/2026-02/Strat%C3%A9gie%20quinquennale%20de%20l%E2%80%99INPPLC%202025-230.pdf

77 - Constitution du Royaume du Maroc de 2011, Titre II : Libertés et droits fondamentaux, Article 36. Disponible sur : https://www.chambre-desrepresentants.ma/fr/titre-ii-libertes-et-droits-fondamentaux

78 - HCP. L'Indice des prix à la consommation de l'année 2025. Rabat : HCP, 2026. Disponible sur : https://www.hcp.ma/L-Indice-des-prix-a-la-consommation-IPC-de-l-annee-2025_a4245.html; HCP. L'Indice des prix à la consommation de l'année 2024. Rabat : HCP, 2025. Disponible sur : https://www.hcp.ma/L-Indice-des-prix-a-la-consommation-IPC-de-l-annee-2024_a4056.html.

79 - Ibid..

80 - Ibid..

Ce ralentissement du rythme de progression des prix ne s'est toutefois pas traduit par un retour aux niveaux de prix observés avant les épisodes inflationnistes récents. En 2025, l'indice des prix à la consommation demeure supérieur de plus de 15 % à son niveau de 2021, tandis que l'indice des prix des produits alimentaires affiche une hausse cumulée de près de 27 % sur la même période[81].

Graphique 9 : Evolution de l'indice des prix à la consommation (Base 100 = 2017)

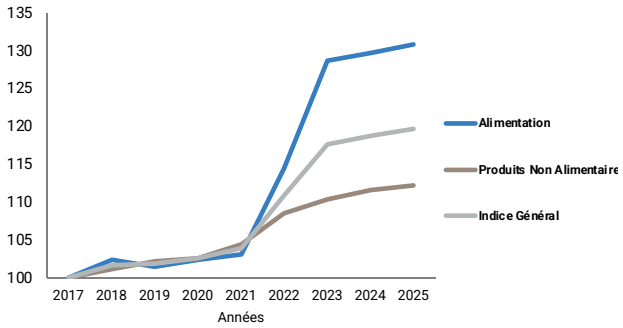

Source : HCP

Le ralentissement de l'inflation ne se traduit pas encore par une amélioration du ressenti des ménages

Le maintien des prix à un niveau élevé continue d'affecter le pouvoir d'achat ressenti par les ménages, malgré les mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics pour en atténuer les effets, notamment les revalorisations salariales et les aides sociales directes. Les indicateurs de confiance des ménages ainsi que ceux relatifs à leur perception du niveau de vie demeurent, en effet, nettement inférieurs à ceux observés avant 2020, en dépit d'un léger redressement enregistré en 2025[82].

Cette situation illustre le décalage pouvant exister entre le ralentissement de l'inflation et le ressenti des ménages, davantage influencé par le niveau atteint par les prix que par leur rythme d'évolution.

Préserver le pouvoir d'achat appelle à agir à la fois sur les revenus et sur le fonctionnement des marchés

Dans ce contexte, la préservation du pouvoir d'achat demeure un enjeu important de l'action publique. Les efforts engagés par les pouvoirs publics gagneraient à être consolidés autour de plusieurs leviers :

- Évaluer l'efficacité des dispositifs de soutien et les mécanismes de ciblage y afférents, notamment le Registre social unifié (RSU) et les aides sociales directes, afin d'apprécier leur capacité à atténuer concrètement les effets de l'inflation sur les ménages.
- Poursuivre les efforts de régulation des circuits de distribution et accélérer la réforme des marchés de gros, afin de limiter la multiplication des intermédiaires et d'améliorer le fonctionnement des marchés pour contenir les pressions sur les prix.

81 - Données du HCP.

82 - Cf. HCP, Évolution de l'indice de confiance des ménages (ICM). Disponible sur : https://www.hcp.ma/Evolution-de-l-indice-de-confiance-des-menages-ICM_a3655.html

- Veiller, dans le cadre de la consécration de la reddition des comptes, à l'application effective des dispositifs de contrôle et de sanction des pratiques commerciales illicites affectant le pouvoir d'achat et des situations dans lesquelles les soutiens publics accordés pour limiter la hausse des prix profiteraient à l'accumulation de marges excessives par certains intermédiaires, importateurs ou producteurs, au lieu de bénéficier aux consommateurs.
- Poursuivre les efforts en faveur d'une concurrence plus effective, notamment dans les secteurs des biens et services essentiels, en réduisant les barrières à l'entrée et en luttant contre les situations d'oligopole et les abus de position dominante.
- Renforcer le rôle des associations de protection des consommateurs en matière d'information, de veille et de défense des droits des usagers.
- Accorder une attention particulière à la préservation du pouvoir d'achat des catégories les plus vulnérables aux effets de l'inflation, notamment les retraités.

1.1.9. Un marché du travail marqué par une faible capacité d'inclusion et une dégradation de la qualité de l'emploi

Des créations d'emplois qui ne suffisent pas encore à résorber les déséquilibres du marché du travail

L'évolution du marché du travail en 2025 confirme la persistance de fragilités structurelles qui limitent la capacité de l'économie nationale à générer une croissance suffisamment inclusive en matière d'emploi. Certes, l'économie a créé 193 000 emplois nets au cours de l'année, principalement en milieu urbain (+203 000 postes), tandis que le milieu rural a enregistré une perte de 10 000 emplois[83]. Cette évolution traduit une amélioration de la dynamique de l'emploi, sans pour autant entraîner une réduction significative des déséquilibres du marché du travail.

Les créations nettes d'emplois ont été principalement portées par le secteur des services (+123 000 emplois), suivi du bâtiment et des travaux publics (+64 000) et de l'industrie (+46 000). À l'inverse, le secteur de l'agriculture, de la forêt et de la pêche a enregistré une perte de 41 000 emplois[84].

Malgré cette reprise, le chômage demeure à un niveau élevé. Le taux national n'a reculé que marginalement, passant de 13,3 % en 2024 à 13 % en 2025, un niveau qui reste largement supérieur à celui compatible avec une croissance suffisamment créatrice d'emplois[85].

Les difficultés d'accès à l'emploi continuent, par ailleurs, de toucher plus fortement certaines catégories de la population. Le taux de chômage atteint 37,2 % chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, 19,1 % parmi les diplômés et 20,5 % chez les femmes[86]. Ces écarts mettent en évidence des déséquilibres qui dépassent les seules évolutions conjoncturelles et reflètent les difficultés persistantes d'adéquation entre les besoins du système productif, les compétences disponibles et les aspirations d'une population active de plus en plus qualifiée et urbanisée.

L'évolution de la composition du chômage est particulièrement révélatrice. La proportion des primo-demandeurs d'emploi — chômeurs n'ayant jamais travaillé — est passée de 49,3 % à

83 - HCP. Activité, emploi et chômage, résultats annuels 2025, p.3. Disponible sur : https://www.hcp.ma/file/247824/

84 - Ibid..

85 - Ibid..

86 - Ibid..

52,9 %[87], signalant une difficulté croissante d'insertion des nouveaux entrants sur le marché du travail. Ce phénomène interroge directement l'efficacité des politiques actives de l'emploi et des multiples programmes d'insertion professionnelle mis en œuvre ces dernières années. Plus préoccupant encore, la durée moyenne du chômage s'est allongée de 31 à 33 mois, signe d'un chômage de plus en plus persistant et potentiellement générateur de découragement, de perte de compétences et de désengagement économique[88].

La qualité des emplois continue de constituer un enjeu majeur

Au-delà du volume des emplois créés, la question centrale demeure celle de leur qualité. Le taux de sous-emploi a augmenté de 10,1 % à 10,9 %, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, traduisant l'extension de formes d'emploi insuffisamment rémunératrices ou ne mobilisant pas pleinement les capacités des travailleurs[89].

Cette situation se reflète également dans la structure de l'emploi. Près de 46,4 % des actifs occupés ne disposent d'aucun diplôme[90], tandis que les catégories socioprofessionnelles dominantes restent les manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers (19,6 %), suivis des artisans et ouvriers (18,6 %) ainsi que des ouvriers agricoles et de la pêche (16,3 %). Cette configuration révèle la persistance d'un tissu productif largement orienté vers des activités à faible productivité et à qualification limitée[91].

La précarité demeure par ailleurs une caractéristique majeure du marché du travail marocain. Près de 9,3 % des actifs occupés exercent encore un emploi non rémunéré, principalement en milieu rural, tandis que 12,3 % occupent des emplois occasionnels ou saisonniers[92]. Plus significatif encore, 46 % des salariés ne disposent d'aucun contrat formalisant leur relation de travail, alors que 14,7 % bénéficient d'un contrat à durée déterminée et 11 % d'un simple accord verbal[93].

Une participation des femmes au marché du travail qui reste limitée

Au-delà du chômage, l'évolution du taux d'activité met en évidence une autre fragilité structurelle du marché du travail marocain. Sa quasi-stagnation traduit une capacité encore limitée de l'économie nationale à mobiliser pleinement son potentiel de main-d'œuvre.

Cette situation est particulièrement marquée chez les femmes, dont le taux d'activité s'établit autour de 19 %[94], un niveau qui figure parmi les plus faibles observés dans les pays à revenu intermédiaire. Cette faible participation constitue un frein important au potentiel de croissance de l'économie nationale et reflète la persistance de barrières économiques, sociales, institutionnelles et culturelles qui continuent de limiter l'accès des femmes à un emploi formel (cf. point de vigilance : Libérer le potentiel économique des femmes, un impératif pour une croissance plus inclusive).

87 - Ibid., p.9.

88 - Ibid..

89 - Ibid., p. 10.

90 - Ibid., p. 6.

91 - Ibid..

92 - Ibid.

93 - Ibid., p. 7.

94 - Ibid., p. 4.

Globalement, les évolutions observées en 2025 mettent en évidence les limites persistantes du marché du travail national. Malgré les efforts engagés en matière d'investissement, la transformation progressive de l'appareil productif et des performances macroéconomiques relativement résilientes, l'économie peine encore à créer des emplois en nombre suffisant et de qualité, capables de répondre durablement aux besoins d'une population active en constante évolution. Ces défis pourraient s'accentuer au cours des prochaines années sous l'effet des transformations démographiques, des mutations du système productif et de la diffusion croissante de l'intelligence artificielle et de la robotisation.

1.2.La situation sociale en 2025

1.2.1. Aperçu général

L'année 2025 s'inscrit dans la poursuite des avancées engagées en matière de protection sociale, d'accès aux services essentiels et de prise en charge des vulnérabilités, dans un contexte où les défis sociaux demeurent nombreux et appellent une consolidation continue des mécanismes de solidarité, d'inclusion et d'accompagnement. Cette dynamique se traduit par l'élargissement des dispositifs de protection sociale, la poursuite des réformes engagées dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la formation, de l'emploi et du logement, ainsi que par une attention plus soutenue portée aux situations de vulnérabilité sociale et territoriale. Ces évolutions traduisent une transformation progressive de l'action publique sociale, qui tend de plus en plus à articuler les politiques sectorielles autour d'un socle plus intégré de droits, de prestations et de services.

Dans cette dynamique, les résultats enregistrés au cours des dernières années témoignent d'avancées significatives en matière d'accès aux droits sociaux et d'amélioration des indicateurs de développement humain. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement, le Maroc a ainsi intégré la catégorie des pays à développement humain élevé, avec un IDH estimé à 0,710 en 2023, contre 0,456 en 1990, soit une progression de 55,7 %[95]. La pauvreté multidimensionnelle poursuit également son recul, atteignant 6,8 %[96]. Cette amélioration nationale doit toutefois être appréciée à la lumière des disparités territoriales persistantes : les privations et les risques de basculement demeurent nettement plus marqués en milieu rural ainsi que dans certaines provinces où subsistent des poches de précarité[97].Ces constats montrent que les progrès enregistrés à l'échelle nationale ne bénéficient pas encore de manière uniforme à l'ensemble des territoires et soulignent l'intérêt de poursuivre le renforcement de la territorialisation des politiques sociales afin de mieux tenir compte des réalités locales.

L'analyse de ces indicateurs agrégés met en évidence la persistance de déséquilibres structurels importants. L'IDH ajusté aux inégalités reste limité à 0,517, traduisant une perte de développement humain de 27,2 % liée aux disparités persistantes en matière de revenu, d'éducation et de santé[98], notamment dans les zones rurales et les territoires faiblement intégrés aux dynamiques économiques. Ces éléments confirment que l'élargissement des mécanismes d'accès aux services sociaux ne suffit pas, à lui seul, à garantir une amélioration équitable des conditions de vie des populations à l'échelle territoriale.

Dans ce contexte, l'enjeu de la phase actuelle ne tient plus uniquement à l'extension des programmes, mais davantage à leur capacité à produire des effets concrets, continus et durables sur les parcours de vie des citoyennes et des citoyens. L'effectivité des droits sociaux suppose ainsi un accès réel et continu aux prestations, une qualité suffisante des services publics, ainsi qu'une couverture territoriale plus équilibrée. Elle implique également de renforcer la capacité des dispositifs de ciblage, d'accompagnement et d'information à atteindre effectivement les

95 - Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement humain 2025 – Une Affaire de Choix : Individus Et Perspectives À L'ère de L'intelligence Artificielle, 2025, p.279.

96 - Haut-Commissariat au Plan, Lutte contre la pauvreté, réduction des inégalités sociales et territoriales, développement humain et équité de genre au Maroc : progrès et défis, septembre 2025, p.13.

97 - Haut-Commissariat au Plan, Recensement général de la population et de l'habitat 2024. Cartographie de la pauvreté multidimensionnelle : paysage territorial et dynamique, mai 2025, pp. 4-6 et 37-40.

98 - Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement humain 2025 – Une Affaire de Choix : Individus Et Perspectives À L'ère de L'intelligence Artificielle, 2025, p.289.

populations concernées. Dans cette perspective, la réduction des situations de non-recours, de rupture de prise en charge ou de renoncement aux droits constitue un enjeu majeur de consolidation des mécanismes de protection, de solidarité et d'accompagnement social.

Au-delà de cette exigence transversale d'effectivité, le marché du travail demeure un enjeu déterminant pour la portée réelle des politiques sociales. En effet, les progrès en matière d'inclusion, d'autonomie et de mobilité sociale restent étroitement liés à la capacité du modèle économique à générer des emplois suffisants, stables et de qualité. Or, malgré les politiques engagées, le chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans demeure élevé, à 37,2 %, de même que celui des diplômés, à 19,1 %, tandis que le taux d'activité des femmes reste limité à 19 %[99]. Par ailleurs, le poids de l'informalité et la fragilité de l'emploi, notamment en milieu rural, continuent de limiter la capacité des politiques publiques à assurer la protection des populations et une redistribution plus équitable des fruits de la croissance. La situation des jeunes NEET, agés de 15 à 24 ans, qui en 2025 representent 23,2 % selon le HCP[100], illustre, à cet égard, la persistance de décalages entre les systèmes d'éducation, de qualification et d'insertion économique.

Ces contraintes économiques et sociales se manifestent avec une intensité différenciée selon les territoires. Les écarts entre régions, entre milieux urbain et rural, ainsi qu'entre territoires économiquement dynamiques et ceux moins intégrés aux processus de création de valeur, se traduisent directement par des disparités d'accès aux soins, à l'éducation, au logement, à l'emploi et aux services publics essentiels.

Dans ce contexte, la territorialisation des politiques sociales implique d'aller au-delà de la seule répartition des équipements ou de la déconcentration administrative. Elle suppose une meilleure articulation entre l'État, les services déconcentrés et les collectivités territoriales, en s'appuyant sur les instruments de planification existants, notamment les programmes de développement régional, les plans d'action communaux ainsi que les dispositifs de coordination et de planification mis en place à l'échelle préfectorale et provinciale.

À cet égard, l'échelon préfectoral et provincial constitue un niveau de coordination essentiel pour mieux identifier les besoins des populations, favoriser la concertation entre les acteurs locaux, hiérarchiser les priorités et assurer le suivi de la mise en œuvre des projets.

S'agissant des compétences partagées, la clarification des responsabilités, la contractualisation, l'adéquation entre ressources et engagements, ainsi que le suivi d'indicateurs de résultats constituent des conditions essentielles pour renforcer l'effectivité territoriale de l'action publique.

Au-delà des dimensions économiques et territoriales, les transformations démographiques et sociales font émerger de nouveaux besoins auxquels les politiques publiques sont appelées à s'adapter. Le vieillissement progressif de la population, l'évolution des structures familiales, la progression des ménages composés d'une seule personne ainsi que le développement de la monoparentalité modifient les besoins des populations en matière de services de proximité, de dispositifs de care, d'accompagnement social et de sécurisation des parcours de vie. Ces évolutions mettent également en lumière les situations de fragilité auxquelles sont confrontées certaines personnes âgées, renforçant la nécessité d'adapter les politiques publiques et les dispositifs d'accompagnement à ces nouvelles réalités démographiques et sociales.

99 - Haut-Commissariat au Plan, Note d'information relative à la situation du marché du travail en 2025, 2025, p. 11-12.

100 - HCP, Activité, emploi et chômage, résultats annuels 2025, p.46, mai 2026.

Ainsi, l'année 2025 apparaît comme une étape importante dans la consolidation des mécanismes de protection, d'inclusion et d'accompagnement social. Les réformes engagées ont permis des avancées notables et ont contribué à renforcer l'accès aux droits sociaux. Néanmoins, les constats précédents montrent que les efforts doivent désormais se recentrer sur la qualité du service rendu, la réduction des écarts territoriaux et sociaux, la continuité des parcours, la soutenabilité des dispositifs et l'évaluation effective de leurs impacts sur les conditions de vie des populations.

1.2.2. Protection sociale : une réforme en progression continue, des défis à relever pour renforcer son effectivité

1.2.2.1. Santé et couverture médicale

L'année 2025 s'inscrit dans la poursuite du chantier structurant de transformation du système de santé et de protection sociale. Cette dynamique se manifeste par l'élargissement de la couverture médicale, le renforcement progressif de l'offre publique de soins, la réforme de la gouvernance sanitaire ainsi que la consolidation des outils de digitalisation du système.

Concernant l'extension de la couverture et la généralisation de l'AMO

La généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) constitue l'une des avancées les plus marquantes de la réforme de la protection sociale. À fin 2025, le taux de couverture est estimé à 88 % de la population, soit plus de 32 millions de bénéficiaires, contre 42 % avant la généralisation[101]. Cette progression s'explique principalement par le déploiement de l'AMO-Tadamon, l'extension du régime des travailleurs non-salariés et l'intégration progressive du régime Achamil[102].

Toutefois, l'examen de l'ouverture effective des droits met en évidence des situations contrastées selon les régimes. Si l'AMO-Tadamon se caractérise par une ouverture intégrale des droits pour les populations éligibles, avec plus de 11 millions de bénéficiaires à fin 2025[103], les régimes contributifs présentent des fragilités plus marquées, notamment à travers l'existence de droits fermés. Pour l'AMO des salariés, les droits fermés auraient progressé de 1,18 million à fin 2024 à 1,46 million à fin 2025. Dans le régime AMO-TNS, malgré l'augmentation du nombre de bénéficiaires disposant de droits ouverts, la population ayant des droits fermés demeure élevée, bien qu'en recul, passant de 3,18 millions de personnes à fin 2023 à 1,16 million à fin 2025, dont 875 441 ayants droit[104]. Le régime Achamil présente également, dès sa première année de déploiement, un volume non négligeable de droits fermés, passé de 77 697 personnes à fin 2024 à 109 138 à fin 2025[105].

Ces constats montrent que l'élargissement de la couverture médicale ne garantit pas, à lui seul, l'accès effectif aux prestations. Des écarts subsistent entre les personnes affiliées et celles

101 - Chambre des représentants, Commission des secteurs sociaux, Rapport sur les budgets sectoriels : Ministère de la Santé et de la Protection sociale, année budgétaire 2026, p.17.

102 - Caisse nationale de sécurité sociale, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 3 avril 2026.

103 - Ibid.

104 - Ibid.

105 - Ibid.

disposant de droits effectivement ouverts, ce qui souligne , selon le CESE[106], l'importance de sécuriser les parcours d'affiliation, d'assurer la continuité des droits et d'améliorer le recouvrement des cotisations, notamment pour certaines catégories de travailleurs non-salariés.

Concernant la soutenabilité financière et les équilibres du système

La soutenabilité financière constitue l'un des principaux enjeux de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire. Si certains régimes, tels que ceux des salariés du secteur privé et le régime « AMO-Tadamoun », sont à l'équilibre, d'autres, en revanche, requièrent un suivi attentif afin de garantir la couverture des prestations par les cotisations. Assurer et maintenir cet équilibre revêt un caractère essentiel pour la fiabilité et la continuité du système. Dans ce contexte, le transfert d'un régime structurellement déficitaire (CNOPS) vers un organisme gestionnaire unique (CNSS)[107] , en l'absence de réformes paramétriques préalables et de mécanismes de pilotage adaptés, appelle une vigilance particulière quant aux mécanismes de pilotage, au suivi actuariel, à l'harmonisation graduelle des paramètres et à la préservation des équilibres du système.

Dans cette perspective, la convergence progressive des régimes d'assurance-maladie obligatoire, conformément à la loi-cadre n°09.21, constitue une étape importante. Elle suppose une harmonisation graduelle des règles applicables, notamment en matière de cotisations, de plafonds, de niveaux de remboursement et de panier de soins, afin de favoriser une plus grande équité entre les assurés.

Par ailleurs, la soutenabilité du système reste tributaire de la maîtrise des dépenses de santé. Une part importante des prestations de l'AMO est orientée vers le secteur privé, où le coût moyen de prise en charge d'un dossier médical est, selon la CNOPS, 5,6 fois supérieur à celui observé dans le secteur public, notamment en raison de l'absence de protocoles thérapeutiques opposables[108]. Cette situation est susceptible d'exercer une pression croissante sur les équilibres financiers du système.

Graphique 10 : Évolution de la répartition des dépenses de prestations AMO par secteur de soins et par régime, 2023-2025

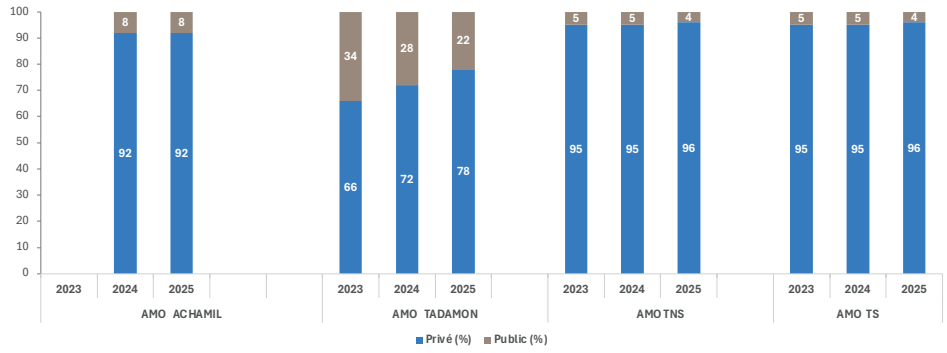

Sources : CNSS, données communiquées au Conseil, situation arrêtée à fin janvier 2026.[109]

106 - Conseil économique, social et environnemental, Avis sur le projet de loi n°54-23 modifiant et complétant la loi n°65-00 relative à l'Assurance Maladie Obligatoire de base et édictant des dispositions particulières, avis élaboré sur saisine du Président de la Chambre des représentants, adopté par l'Assemblée générale du CESE le 28 janvier 2026.

- Conseil Économique, Social et Environnemental, Généralisation de l'AMO, bilan d'étape : une avancée sociale à consolider, des défis à relever, auto-saisine n°80/2024, 2024.

107 - Conseil économique, social et environnemental, Avis sur le projet de loi n°54-23 modifiant et complétant la loi n°65-00 relative à l'Assurance Maladie Obligatoire de base et édictant des dispositions particulières, avis élaboré sur saisine du Président de la Chambre des représentants, adopté par l'Assemblée générale du CESE le 28 janvier 2026.

108 - Conseil Économique, Social et Environnemental, Généralisation de l'AMO, bilan d'étape : une avancée sociale à consolider, des défis à relever, auto-saisine n°80/2024, 2024.

109 - Caisse nationale de sécurité sociale, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, en réponse écrite en date du 3 avril 2026.

Par ailleurs, malgré les progrès réalisés en matière de couverture, le reste à charge demeure élevé pour une partie des ménages, en particulier pour les soins coûteux ou liés aux affections chroniques. Les écarts entre les dépenses effectivement engagées et les montants remboursés limitent encore la protection financière recherchée par la réforme[110].

À long terme, la soutenabilité de ce chantier reste tributaire de la mobilisation de ressources financières pérennes et de la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses visant à soutenir l'investissement, créer des emplois et encourager une croissance inclusive. Elle convoque, de surcroît, une approche intégrée pour soutenir le processus d'inclusion de l'économie informelle, en favorisant l'organisation des métiers, la formation-qualification et l'éducation financière ainsi que l'adoption de réformes législatives et réglementaires adaptées.

Concernant l'offre de soins de santé et les capacités hospitalières

Les investissements réalisés en 2025 témoignent de la poursuite des efforts visant à renforcer les capacités du système de santé. Ils se traduisent notamment par l'achèvement de 16 projets hospitaliers représentant plus de 2 292 lits, la poursuite des travaux de réalisation de sept centres hospitaliers universitaires ainsi que la réhabilitation d'environ 1 400 établissements de soins de santé primaires[111].

Ces investissements contribuent au renforcement de l'offre publique de santé. Leur mise en œuvre s'inscrit toutefois dans un contexte marqué par plusieurs contraintes, notamment les disparités dans la répartition des ressources humaines, les difficultés d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux, le vieillissement d'une partie des équipements ainsi que les enjeux liés à la gouvernance et aux systèmes d'information[112]. Ces facteurs continuent d'affecter la capacité des établissements publics à répondre à la demande croissante de soins induite par la généralisation de la couverture médicale.

Dès lors, l'impact de ces investissements devrait être apprécié à l'aune de leur capacité à améliorer l'accès à des soins de qualité, de manière continue et équitable, notamment au bénéfice des populations éloignées des principaux pôles urbains.

Concernant la gouvernance du système de santé

La réforme du système de santé s'inscrit dans une nouvelle architecture de gouvernance, adossée à la loi-cadre n°06.22 relative au système national de santé et fondée sur la différenciation des fonctions de régulation, de pilotage et de prestation. Cette nouvelle organisation se traduit, au niveau institutionnel, par l'opérationnalisation de la Haute Autorité de la Santé, de l'Agence marocaine des médicaments et produits de santé et de l'Agence marocaine du sang et de ses dérivés, ainsi que par le lancement du premier groupement sanitaire territorial dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima[113]. Dans ce cadre, ces évolutions visent notamment à renforcer la territorialisation du pilotage et la coordination des parcours de soins et à optimiser l'allocation des ressources.

110 - Cour des comptes, Rapport sur les activités de la Cour des comptes au titre de 2024-2025, p. 83. Le rapport indique que le reste à charge représentait 34 % des coûts effectifs des soins facturés en 2024, après une fourchette de 30 % à 37 % en 2023 selon les régimes.

111 - Chambre des représentants, Commission des secteurs sociaux, Rapport sur les budgets sectoriels : Ministère de la Santé et de la Protection sociale, année budgétaire 2026, p. 18.

112 - Cour des comptes, Rapport sur les activités de la Cour des comptes au titre de 2024-2025, p. 85.

113 - Chambre des représentants, Commission des secteurs sociaux, Rapport sur les budgets sectoriels : Ministère de la Santé et de la Protection sociale, année budgétaire 2026, p. 13.

Concernant les ressources humaines en santé

La portée de cette nouvelle gouvernance reste toutefois étroitement liée à la disponibilité, à la répartition et à la mobilisation effective des ressources humaines en santé. Les effectifs progressent et les capacités de formation sont renforcées, traduisant un effort soutenu d'adaptation de l'offre de formation aux besoins futurs. Les effectifs atteindraient 59 202 agents en 2025, avec la création de 6 500 postes supplémentaires au titre de la même année[114]. L'effort de formation se poursuit également, avec une augmentation de 10 % des capacités pédagogiques en médecine, dans la perspective de doubler le nombre de diplômés à l'horizon 2030[115]. Toutefois, la répartition territoriale des professionnels de santé demeure l'un des principaux défis. Les régions de Casablanca-Settat et de Rabat-Salé-Kénitra concentrent respectivement 3 555 et 2 525 professionnels, tandis que plusieurs régions restent nettement moins dotées, notamment Drâa-Tafilalet (296), Laâyoune-Sakia El Hamra (165), Guelmim-Oued Noun (145) et Dakhla-Oued Eddahab (78)[116]. Ces disparités montrent que l'enjeu ne réside pas seulement dans l'augmentation des effectifs, mais également dans une répartition territoriale plus équilibrée, fondée sur les besoins des territoires.

Transformation numérique du système de santé

La transformation numérique du système de santé se poursuit progressivement et constitue un levier important de modernisation. Le système d'information hospitalier couvre désormais 3 CHU, 20 hôpitaux et 294 centres de santé, tandis que la généralisation progressive du dossier médical partagé et de la feuille de soins électronique est annoncée à l'horizon 2025-2026[117].

Le déploiement de ces outils contribue à améliorer la traçabilité des prises en charge, la coordination des soins et la fluidité des parcours. Leur pleine effectivité demeure toutefois liée à leur appropriation par les professionnels de santé, à la qualité des échanges avec les organismes gestionnaires ainsi qu'à la capacité des structures de santé, notamment de premier niveau, à les intégrer durablement dans leurs pratiques.

Le renforcement de l'interopérabilité entre les systèmes d'information des différents acteurs, notamment les organismes gestionnaires de l'assurance maladie obligatoire et les établissements publics de santé, constitue à cet égard un enjeu important pour favoriser une meilleure coordination des interventions et assurer une plus grande continuité des parcours de soins.

1.2.2.2. Aide sociale directe et allocations familiales

Le programme d'aide sociale directe a poursuivi son déploiement en 2025. A fin décembre 2025, il bénéficiait à 3 916 780 familles, soit 12 542 273 personnes, dont 5 527 404 enfants et 1 376 867 personnes âgées de 60 ans et plus. Depuis son lancement, les montants versés ont dépassé 51 milliards de dirhams, dont 25,6 milliards au titre de la seule année 2025. Le dispositif présente également une forte dimension territoriale, 62 % des familles bénéficiaires résidant en milieu rural, contre 38 % en milieu urbain[118].

114 - Ibid, p.10.

115 - Ibid, p.9.

116 - Ministère de la Santé et de la Protection sociale, carte sanitaire 2025. https://cartesanitaire.sante.gov.ma/offresoins/

117 - Chambre des représentants, Commission des secteurs sociaux, Rapport sur les budgets sectoriels : Ministère de la Santé et de la Protection sociale, année budgétaire 2026, p.15.

118 - Agence nationale du soutien social, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, réponse écrite du 14 mai 2026.

En 2025, sa consolidation s'est poursuivie à travers l'augmentation des montants servis, la poursuite de la mise en œuvre de l'aide destinée aux orphelins et aux enfants abandonnés accueillis dans les établissements de protection sociale, l'ouverture d'une première représentation territoriale de l'Agence à El Jadida, ainsi que le développement de conventions et de mécanismes d'échange électronique de données destinés à renforcer la coordination avec les autres composantes de la protection sociale[119].

Ces avancées traduisent une structuration progressive du dispositif et un ancrage territorial plus affirmé. Leur pleine effectivité demeure toutefois liée à l'actualisation régulière du ciblage, à une meilleure articulation avec les autres composantes de la protection sociale ainsi qu'au renforcement du suivi et de l'évaluation, afin d'apprécier les effets du dispositif sur les bénéficiaires et les territoires.

1.2.2.3. Retraite

L'extension de la couverture retraite constitue l'un des derniers volets de la mise en œuvre de la loi-cadre relative à la protection sociale. À cet égard, l'année 2025 a été marquée, dans le secteur privé, par une révision des conditions d'accès à la pension de vieillesse. Depuis le 1er mai 2025, les salariés affiliés à la CNSS justifiant d'au moins 1 320 jours de cotisation peuvent désormais bénéficier d'une pension, alors que le seuil d'ouverture des droits était auparavant fixé à 3 240 jours[120].

Les données disponibles[121], font état de 25 429 bénéficiaires de ce dispositif, dont 20 385 au titre de la pension de vieillesse, 4 283 au titre de la pension de survivants et 761 au titre de la pension d'invalidité. Les bénéficiaires des pensions de vieillesse et d'invalidité relèvent principalement des secteurs de l'industrie manufacturière, du bâtiment et travaux publics, des services, du commerce et de l'agriculture, illustrant l'apport de cette mesure pour des assurés dont les parcours professionnels ont été marqués par des interruptions ou des périodes d'activité irrégulières.

Cette avancée contribue à réduire les situations de sortie du marché du travail sans droit à une pension dans le secteur privé. Elle ne remet toutefois pas en cause les défis structurels auxquels le système de retraite demeure confronté.

Les analyses les plus récentes font apparaître la persistance de déséquilibres structurels au niveau des régimes de base, en particulier dans le secteur public. Si certains indicateurs financiers se sont améliorés en 2024, notamment sous l'effet de la première tranche des augmentations salariales issues du dialogue social, la viabilité de long terme des régimes n'a pas connu d'amélioration significative[122]. La branche long terme de la CNSS conserve, pour sa part, une situation financière encore favorable, avec 4,22 millions de cotisants pour 848 367 pensionnés en 2025, soit un rapport démographique de 5,77 cotisants pour un pensionné[123]. Elle dégage également un solde technique positif de 223 millions de dirhams et dispose de réserves estimées à près de 69 milliards de dirhams[124].

119 - Ibid.

120 - Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), données statistiques communiquées au Conseil à sa demande, réponse écrite du 26 juin 2026.

121 - Ibid, données arrêtées au 30 avril 2026.

122 - Bank Al-Maghrib, ACAPS, AMMC, Rapport annuel sur la stabilité financière. Exercice 2024, 2025, p.8.

123 - Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), données statistiques communiquées au Conseil à sa demande, réponse écrite du 26 juin 2026, données arrêtées au 31 mai 2026.

124 - Ibid.

Ces éléments ne remettent toutefois pas en cause la nécessité de poursuivre la réflexion engagée sur la réforme globale des retraites, compte tenu des enjeux de soutenabilité de long terme, de convergence des régimes et d'évolution démographique.

Dans ce contexte, l'enjeu ne réside plus uniquement dans l'élargissement de l'affiliation, mais dans la capacité à articuler extension de la couverture, équité entre assurés, soutenabilité financière et convergence progressive des régimes.

Toutefois, la réussite de cette dynamique suppose d'accélérer la définition du calendrier de mise en œuvre, de garantir la préservation des droits acquis, d'actualiser les études actuarielles et de mettre en place des mécanismes de gouvernance et de pilotage à même de sécuriser les équilibres du système.

Dans son alerte consacrée à l'urgence de la réforme du système de retraite[125], le CESE recommande notamment de :

- Procéder, en concertation avec les partenaires socio-économiques et les autres acteurs concernés, à l'élaboration en urgence d'un échéancier précis et engageant pour les différentes parties, relatif à la mise en œuvre des étapes majeures de la réforme globale du système de retraite au Maroc ;
- Mettre à jour et parachever, en urgence, les études actuarielles et les réformes paramétriques visant à assurer la pérennité des régimes, en vue de faciliter la mise en place d'un système autour de deux pôles : public (CMR/RCAR…) et privé (CNSS/CMIR…) ;
- Promulguer les textes juridiques et réglementaires nécessaires pour assurer la convergence des régimes de retraite ;
- Procéder, dans une étape ultérieure, et selon le calendrier défini dans le cadre de la réforme globale, à l'instauration d'un régime national de retraite unifié, basé sur trois piliers :
  - Un régime obligatoire de base, géré en répartition, réunissant les actifs des secteurs public et privé et les non-salariés, unifiés sous un plafond de cotisation déterminé comme multiple du salaire minimum ;
  - Un régime complémentaire obligatoire contributif pour les revenus supérieurs au plafond. Le CESE recommande, à ce titre, d'examiner la possibilité de transformer la CIMR en organisme complémentaire de la CNSS avec cotisation à partir du plafond de la CNSS ;
  - Un régime individuel facultatif en capitalisation qui relèverait de l'assurance privée, à titre individuel ou collectif.
- Mettre en place un dispositif de pilotage unifié de l'ensemble des régimes de retraite, fondé sur un cadre prudentiel commun, afin d'assurer un suivi consolidé des équilibres financiers, d'anticiper les risques et de renforcer la capacité d'adaptation du système face aux évolutions démographiques, économiques et sociales.
- Revoir la politique de placement des fonds de réserve selon un cadre unifié définissant des objectifs, des règles de gestion et des mécanismes de contrôle communs. Cette politique devrait privilégier des investissements de long terme, conformes aux règles prudentielles,

125 - Alerte-CESE, « Le CESE préconise d'accélérer la mise en œuvre de la réforme structurelle et globale du secteur des retraites au Maroc », 2022.

orientés vers des secteurs créateurs d'emplois et contribuant au développement social et à la protection de l'environnement.

1.2.2.4. Indemnité pour perte d'emploi

L'extension de l'indemnité pour perte d'emploi (IPE) constitue l'un des volets restant à parachever dans le cadre de la mise en œuvre de la loi-cadre relative à la protection sociale. Le dispositif garantit aux salariés du secteur privé perdant involontairement leur emploi un revenu de remplacement pendant une période pouvant aller jusqu'à six mois, tout en assurant le maintien de leurs droits à l'assurance maladie obligatoire, aux allocations familiales et à la retraite[126]. Son accès demeure toutefois soumis à des conditions d'éligibilité exigeantes, notamment un nombre minimal de jours de cotisation déclarés au cours des trois années précédant la perte d'emploi ainsi que le respect des délais de dépôt de la demande[127].

L'année 2025 a enregistré une hausse du recours à l'indemnité pour perte d'emploi[128]. Le nombre de demandes déposées a atteint 52 758, dont 27 080 ont été acceptées. Le montant total des indemnités versées s'élève à 793 millions de dirhams. L'indemnité mensuelle moyenne atteint 2 958 dirhams pour une durée moyenne d'indemnisation de 5,16 mois. Les principaux motifs de rejet restent liés à l'insuffisance du nombre de jours déclarés et aux dossiers incomplets, ce qui met en évidence les difficultés d'accès au dispositif pour une partie des salariés.

Les données disponibles apportent également un premier éclairage sur les trajectoires des bénéficiaires à l'issue de leur période d'indemnisation. Ainsi, 10 991 bénéficiaires, soit environ 41 % des allocataires ayant achevé leur période d'indemnisation, ont retrouvé un emploi déclaré[129]. Si ce résultat met en évidence qu'une part importante des bénéficiaires réintègre le marché du travail, il ne permet pas, à lui seul, d'apprécier la contribution propre du dispositif à ce retour à l'emploi. Il souligne néanmoins l'intérêt de renforcer l'articulation entre l'IPE, les services publics de l'emploi, les dispositifs de formation et les mécanismes de reconversion professionnelle afin d'accompagner plus efficacement les transitions professionnelles.

La consolidation du dispositif passe désormais par un renforcement de son effectivité. Cela suppose, d'une part, de faciliter l'accès à l'IPE en simplifiant les démarches et en adaptant progressivement les critères d'éligibilité aux réalités de parcours professionnels plus diversifiés. D'autre part, elle implique de mieux articuler ce dispositif avec les politiques actives de l'emploi afin d'accompagner les bénéficiaires vers une réinsertion durable. Cette évolution nécessite également un suivi régulier des principaux paramètres du régime, notamment le niveau de l'indemnisation, le plafond de rémunération pris en compte, le financement des droits maintenus durant la période d'indemnisation ainsi que l'actualisation des études actuarielles, afin d'en préserver la soutenabilité et d'assurer son adaptation aux évolutions du marché du travail[130].

126 - Caisse nationale de sécurité sociale, indemnité pour perte d'emploi, https://www.cnss.ma/fr/assure/salarie/prestations-sociales/indemnite-perte-emploi.

127 - Ibid.

128 - Caisse nationale de sécurité sociale, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, réponse écrite en date du 26 juin 2026.

129 - Caisse nationale de sécurité sociale, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, réponse écrite en date du 26 juin 2026.

130 - Avis du CESE, « Indemnité pour perte d'emploi : quelles alternatives à la lumière de la loi-cadre sur la protection sociale ? », saisine de la chambre des conseillers, 2022.

1.2.3. *Éducation, enseignement supérieur et formation : renforcer la continuité des parcours face aux défis de qualité et d'insertion*

L'année scolaire et universitaire 2025-2026 s'inscrit dans l'intensification des réformes touchant l'ensemble du système de formation, de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur, en passant par la formation professionnelle. Cette dynamique traduit la volonté de structurer un continuum plus cohérent de développement des capacités humaines, orienté vers l'amélioration des apprentissages, l'élévation du niveau de qualification et une meilleure articulation avec les besoins économiques et sociaux. Elle s'inscrit dans la continuité des référentiels structurants consacrés au développement du capital humain, de la Vision stratégique 2015-2030 à la feuille de route 2022-2026 pour l'école publique.

Montée en charge des établissements pionniers et généralisation du préscolaire

Le modèle des établissements pionniers poursuit sa montée en charge et constitue l'axe principal de la transformation pédagogique. Il concerne 4 626 écoles primaires, soit environ 51% des établissements et près de 2 millions d'élèves[131], ainsi que 786 collèges pionniers touchant environ 700 000 élèves[132]. Cette évolution marque le passage d'une phase expérimentale à une généralisation progressive.

Parallèlement, la généralisation du préscolaire se poursuit, avec près de 985 000 enfants bénéficiaires en 2025-2026 et l'ouverture de plus de 2 500 nouvelles classes publiques[133] (cf. encadré « Préscolaire : consolider la qualité après la généralisation de l'accès »).

Encadré 1 : Préscolaire : consolider la qualité après la généralisation de l'accès

Le préscolaire constitue un maillon essentiel du continuum éducatif. Il constitue une étape préparatoire à l'entrée dans l'enseignement primaire et joue un rôle clé dans la prévention des difficultés d'apprentissage.

La soutenabilité de ce dispositif, dans la perspective de sa généralisation, suppose également de renforcer les conditions juridiques, pédagogiques, organisationnelles et financières permettant aux différents acteurs et partenaires, notamment les associations assurant la gestion d'une part importante des unités de préscolaire, d'exercer leurs missions dans des conditions garantissant la qualité et la continuité du service. Le taux d'encadrement s'est amélioré progressivement, passant de 28,8 enfants par éducateur en 2021-2022 à 21,3 en 2022-2023 puis à 18,8 en 2023-2024, tout en restant supérieur au standard international d'environ 14 enfants par éducateur[134]. En 2024-2025, le réseau de la Fondation Marocaine du Préscolaire (FMPS) enregistre un ratio moyen de 17 enfants par classe et mobilise 24 873 éducatrices et éducateurs, majoritairement des femmes[135]. Cette dynamique gagnerait également à s'accompagner d'un renforcement de la formation initiale et continue, d'une amélioration des conditions d'exercice et des perspectives professionnelles des éducatrices et éducateurs, afin de soutenir durablement la qualité des apprentissages.

131 - Ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Présentation du projet de budget sectoriel au titre de l'année budgétaire 2026, réunion de la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, 5 novembre 2025, p. 7.

132 - Ibid, p. 8.

133 - Ibid, p. 6.

134 - OCDE, PF4.2 Quality of childcare and early education services, OECD Family Database ; ChildCare.gov, Supervision Ratios and Group Sizes,septembre 2020. Disponible sur : https://webfs.oecd.org/els-com/Family_Database/PF4-2-Quality-childcare-early-education-services.pdf

135 - Fondation Marocaine du PréScolaire, « 19ème réunion du Conseil d'administration : la FMPS, modèle de généralisation et d'innovation dans le préscolaire », présentation au Conseil d'administration, 3 décembre 2025.

L'autre avancée structurante tient au développement des outils d'évaluation. L'évaluation systématique des acquis à l'entrée en première année du primaire, ayant concerné plus de 600 000 enfants, constitue un instrument utile de pilotage pédagogique. De même, l'évaluation continue menée en 2025 auprès d'environ 330 000 enfants au sein du réseau de la FMPS indique que 87 % d'entre eux atteignent un score supérieur à 75 %, avec des performances présentées comme proches entre milieux rural et urbain[136]. Au-delà de ces résultats, l'enjeu consiste désormais à mesurer les effets du préscolaire sur les parcours éducatifs dans la durée, notamment en matière d'apprentissage, de réussite scolaire, d'adaptation au cycle primaire, de réduction des inégalités d'apprentissage et de prévention du décrochage scolaire. Cette démarche suppose également de poursuivre les efforts visant à renforcer la continuité pédagogique entre le préscolaire et l'enseignement primaire, conformément aux orientations nationales de réforme du système éducatif.

Enseignement supérieur : massification et enjeu d'articulation avec l'insertion

L'enseignement supérieur poursuit sa massification, avec près de 1,31 million d'étudiants en 2025-2026[137]. Cette évolution témoigne d'un effort significatif d'élargissement de l'accès aux formations supérieures, mais renforce également l'exigence d'un meilleur accompagnement des parcours, depuis l'orientation jusqu'à l'insertion professionnelle.

L'enjeu principal réside désormais dans la continuité des parcours, depuis les apprentissages fondamentaux jusqu'à l'insertion professionnelle. Cette continuité implique une meilleure articulation entre les différents niveaux de formation, les dispositifs d'orientation, l'accompagnement social et les besoins des territoires.

Dispositifs de soutien social : un effort important mais à consolider

L'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation s'accompagne d'un renforcement des dispositifs de soutien social. Dans l'enseignement scolaire, plus de 3,27 millions d'élèves bénéficient des programmes d'appui à la scolarisation[138], auxquels s'ajoutent 683 000 bénéficiaires du transport scolaire et plus de 216 000 élèves hébergés en internats[139].Dans l'enseignement supérieur, près de 429 000 bourses ont été attribuées en 2025, avec un taux de satisfaction estimé à 95 %[140].

Ces dispositifs contribuent à atténuer les contraintes économiques et territoriales pesant sur les ménages, notamment en milieu rural, et participent au soutien de la continuité des parcours éducatifs. Leur impact demeure toutefois tributaire de leur régularité, de la qualité du ciblage et de leur adaptation aux besoins et aux réalités locales.

136 - Ibid.

137 - Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Présentation du projet de budget sectoriel au titre de l'année budgétaire 2026, réunion de la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, 3 novembre 2025, p. 4.

138 - Il s'agit de la nouvelle formule du programme « Un million de cartables ». Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, séance d'audition organisée par le Conseil économique, social et environnemental, 4 décembre 2025.

139 - Ibid.

140 - Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Présentation du projet de budget sectoriel au titre de l'année budgétaire 2026, réunion de la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, 3 novembre 2025, p. 29.

Persistance des fragilités : décrochage scolaire et NEET

Malgré ces avancées, les résultats en matière d'inclusion demeurent contrastés. Le décrochage scolaire reste élevé, avec environ 294 000 élèves ayant quitté le système en 2023-2024, en hausse par rapport à l'année précédente[141]. Par ailleurs, selon les dernières données disponibles du HCP, près de 1,5 million de jeunes âgés de 15 à 24 ans se trouvaient en situation de NEET, soit 23,2 % de cette tranche d'âge[142].

Ces indicateurs témoignent de la persistance de difficultés dans la sécurisation des parcours éducatifs et d'insertion des jeunes. Ils montrent également que la prévention durable du décrochage scolaire demeure liée à une meilleure prise en compte des facteurs territoriaux, sociaux, économiques et familiaux qui influencent les parcours des jeunes. Dans ce contexte, le renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation apparaît essentiel pour mesurer, dans la durée, les effets des réformes engagées sur les apprentissages, la lutte contre le décrochage scolaire et l'amélioration des transitions vers la formation, l'emploi et l'autonomie.

Massification et qualité : des équilibres encore à consolider

Le système éducatif demeure confronté au défi de concilier l'élargissement de l'accès à l'éducation avec l'amélioration de la qualité des apprentissages et de l'encadrement.

Dans l'enseignement scolaire, cette situation se manifeste notamment par le maintien de niveaux d'encombrement relativement élevés dans certaines classes, avec un taux de 15,5 % au cycle collégial[143].

Dans l'enseignement supérieur, la concentration des effectifs dans les universités publiques, et en particulier dans les établissements à accès ouvert, demeure forte. Ces derniers regroupent 928 195 étudiants, soit 81 % des effectifs universitaires publics, avec un ratio moyen de 99 étudiants par enseignant, contre une moyenne nationale de 62, encore éloignée du standard international de référence d'environ 20 étudiants par enseignant[144].

Cette configuration met en évidence la nécessité de poursuivre les efforts en matière d'encadrement pédagogique, d'orientation et d'accompagnement des étudiants, afin de favoriser la réussite académique et de renforcer les perspectives d'insertion professionnelle. Elle souligne également l'importance de mettre en place un dispositif intégré de suivi de l'insertion des lauréats.

141 - Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, « Les programmes de rattrapage scolaire et d'éducation inclusive et leur contribution à la réduction du travail des enfants », présentation lors de la séance d'audition organisée par le Conseil économique, social et environnemental, 4 décembre 2025.

142 - HCP, Activité, emploi et chômage, résultats annuels 2025, p.46, mai 2026.

143 - Ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Présentation du projet de budget sectoriel au titre de l'année budgétaire 2026, réunion de la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, 5 novembre 2025, p. 25.

144 - Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Rentrée universitaire 2025-2026 : rehausser l'université, un engagement commun, réunion de la Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, 22 octobre 2025, p. 4-5.

Formation professionnelle et formation continue : consolider la qualité et l'adéquation des compétences

L'offre de formation professionnelle de l'OFPPT atteint 418 285 places pédagogiques réparties sur 510 établissements et couvrant 463 filières[145]. Cette progression des capacités d'accueil et la diversification des filières traduisent un effort soutenu d'expansion de la formation professionnelle. L'enjeu porte désormais sur la consolidation qualitative de cette dynamique, à travers le renforcement de l'encadrement pédagogique, de l'orientation, du suivi des parcours et de l'adéquation des formations avec les besoins de l'économie et des territoires.

Cette orientation intervient dans un contexte où certains secteurs expriment des besoins en compétences, tandis que le chômage reste élevé, notamment chez les jeunes diplômés en milieu urbain.

Dans le secteur privé, la formation continue constitue un levier essentiel d'accompagnement des transformations économiques et technologiques. Toutefois, le dispositif des contrats de formation reste faiblement mobilisé au regard des ressources disponibles et du nombre élevé d'entreprises contributrices. En effet, le budget des contrats spéciaux de formation est passé de 487 MDH en 2014 à 863 MDH en 2023, soit une progression de 77 %. Toutefois, le taux moyen d'engagement de ce budget s'est établi à 33 % sur la période 2014-2023. En 2023, l'engagement définitif a atteint 394 MDH, soit 46 % du budget disponible. Sur la période 2013-2022, le nombre annuel d'entreprises bénéficiaires est demeuré limité, avec une moyenne dépassant 1 181 entreprises et un maximum de 1 647 entreprises atteint en 2022[146].

Cette situation souligne la nécessité de renforcer l'accessibilité et l'efficacité des dispositifs de formation continue, en particulier au profit des TPME.

Dans le prolongement de ces constats, le CESE s'est autosaisi de la question de la formation continue dans le secteur privé et a publié, en juillet 2026, un avis consacré à ce sujet, afin d'en approfondir les enjeux, les limites d'accès et les leviers de réforme[147].

Au total, l'année scolaire et universitaire 2025-2026 confirme une dynamique d'expansion et de transformation du système éducatif et de formation, marquée par le renforcement des moyens, la diversification des dispositifs et une attention accrue aux enjeux d'équité.

Cette dynamique reste toutefois tributaire de la capacité à dépasser une logique principalement capacitaire, malgré son importance, pour s'inscrire dans une logique de résultats, fondée sur le suivi des acquis, l'analyse des trajectoires d'insertion et l'amélioration de l'articulation entre éducation, formation et emploi.

145 - Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), « Communiqué de presse relatif à la rentrée de la formation professionnelle 2025-2026 », 11 septembre 2025.

146 - Audition de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, du 16 janvier 2025 au CESE.

147 - CESE, avis sur la formation continue dans le secteur privé : pour une réforme urgente facilitant l'accès des travailleur-se-s et des entreprises, 2026.

1.2.4. Logement et habitat : au-delà de l'accès à la propriété, le défi d'un cadre de vie durablement intégré

En 2025, la politique publique du logement confirme le passage progressif d'une approche principalement centrée sur le soutien à l'offre vers une intervention davantage orientée vers la solvabilisation directe des ménages. Le programme d'aide directe au logement, mis en œuvre pour la période 2024-2028, constitue à cet égard l'évolution la plus structurante. À travers une aide comprise entre 70 000 et 100 000 dirhams, il vise à faciliter l'accès à la propriété, en particulier pour les jeunes, les femmes et les Marocains résidant à l'étranger.

Le suivi du programme[148] fait état de 208 380 demandes enregistrées, dont 97 630 ont été approuvées. Parmi les bénéficiaires, les femmes représentent 47 %, les Marocains résidant à l'étranger 23,3 % et les jeunes de moins de 40 ans 52,1%. Ces premiers résultats témoignent de la montée en charge du dispositif. Ils invitent toutefois à suivre, dans la durée, ses effets sur l'accès effectif au logement des ménages à revenus modestes, irréguliers ou insuffisamment bancarisés.

S'agissant de l'offre résidentielle, portant sur l'année 2024, 276 929 unités ont été produites, soit une hausse de 5,6 % par rapport à 2023, et de 447 169 unités dont les travaux ont démarré, soit une progression proche de 40 %[149]. Cette reprise de la production résidentielle constitue une évolution encourageante. Sa contribution à la réduction des besoins en logement nécessite toutefois une répartition territoriale équilibrée et un coût en adéquation avec le pouvoir d'achat des différentes catégories de ménages.

Les indicateurs disponibles témoignent également de progrès dans l'amélioration des conditions d'habitat. Le déficit en logement est estimé à 428 994 ménages en 2024, contre 710 000 en 2014, soit une réduction proche de 40 % sur la décennie[150]. Par ailleurs, le programme « Villes sans bidonvilles » a permis, à fin 2025, de déclarer 62 villes sans bidonvilles et d'améliorer les conditions de vie de 382 172 ménages, dont 41 800 traités durant les années 2024 et 2025[151]. Le programme relatif aux bâtiments menaçant ruine a, pour sa part, permis de traiter 26 811 bâtiments sur 43 073 bâtiments contractualisés, soit un taux de traitement de 62 %[152]. Ces résultats traduisent des progrès significatifs. Ils rappellent également que la résorption de l'habitat indigne et la sécurisation résidentielle demeurent des chantiers de long terme, en particulier pour les ménages les plus exposés aux vulnérabilités sociales et territoriales.

Ces données traduisent des progrès réels de la politique publique du logement. Elles montrent toutefois que les enjeux ne se limitent plus à l'augmentation de l'offre ou à l'amélioration des conditions d'habitat. La qualité résidentielle dépend également de l'intégration des projets de logement dans leur environnement territorial. Un logement abordable ne constitue une amélioration durable des conditions de vie que s'il est connecté aux bassins d'emploi, aux transports, aux établissements scolaires, aux services de santé et aux équipements collectifs. La consolidation de la politique publique du logement appelle ainsi un pilotage davantage centré sur les résultats, fondé sur un suivi renforcé de ses effets en matière d'accessibilité financière,

148 - Ministère de l'Aménagement du Territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, données statistiques relatives au programme d'aide directe au logement arrêtées au 14 avril 2026, communiquées à la demande du Conseil, réponse écrite du 7 mai 2026.

149 - Ibid.

150 - Ibid.

151 - Ibid.

152 - Ibid.

de qualité du cadre de vie, d'intégration urbaine et territoriale et d'amélioration durable des conditions de vie des ménages.

1.2.5. Femmes et égalité des sexes : des avancées institutionnelles, un potentiel économique encore insuffisamment mobilisé

En 2025, l'action publique en faveur des femmes s'est poursuivie à travers la mise en œuvre du Plan gouvernemental pour l'égalité 2023-2026, avec une attention particulière portée à l'autonomisation économique, au renforcement du leadership féminin et à la lutte contre les stéréotypes. Cette dynamique s'est accompagnée d'un effort de consolidation de la budgétisation sensible au genre, à travers le déploiement progressif de la méthodologie de marquage genre des allocations budgétaires dédiées à la promotion de l'égalité de genre[153]. Elle traduit une évolution de l'action publique, dont les effets restent toutefois à consolider au regard des écarts persistants entre les avancées institutionnelles et la situation effective des femmes.

Ces écarts demeurent particulièrement visibles sur le marché du travail. En 2025, le taux d'activité des femmes s'établit autour de 19 %[154], révélant la persistance de freins structurels à leur participation économique, malgré les progrès réalisés en matière d'éducation, de protection sociale et d'égalité des droits. Cette situation souligne la nécessité d'agir de manière plus intégrée sur les différents facteurs qui conditionnent l'accès des femmes à l'emploi, à l'entrepreneuriat et aux responsabilités économiques.

Au-delà d'un objectif d'égalité entre les sexes, l'inclusion économique des femmes constitue aujourd'hui un levier déterminant de développement, de compétitivité, de cohésion sociale et de résilience des ménages. Dans un contexte marqué par les transitions démographique, économique et sociale que connaît le Maroc, la pleine mobilisation du potentiel féminin apparaît comme une condition essentielle pour renforcer durablement la croissance, l'emploi et le développement humain. Au regard de ces enjeux, le présent rapport annuel consacre un point de vigilance spécifique à cette question (cf. Point de vigilance social : « Libérer le potentiel économique des femmes, un impératif pour une croissance plus inclusive »).

1.2.6. Inclusion économique : au-delà de la création d'emplois, le défi de l'autonomie et de la sécurisation des parcours

L'inclusion économique constitue l'un des fondements de l'effectivité de l'État social. Elle ne se limite pas à l'accès à un emploi, mais requiert un revenu suffisant, une stabilité minimale, une protection sociale effective et des perspectives d'autonomie. Dans cette perspective, l'emploi constitue un vecteur d'accès aux droits, de mobilité sociale et de sécurisation des parcours de vie[155].

Ce lien étroit entre accès au travail et effectivité des droits se manifeste notamment par le faible taux de couverture maladie liée à l'emploi. En effet, seuls 31,6 % des actifs occupés bénéficient d'une couverture médicale liée à leur emploi, avec un écart important entre le milieu urbain,

153 - Ministère de l'économie et des finances, projet de loi de finances 2026, rapport sur le Budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre, P36.

154 - Haut-Commissariat au Plan, Note d'information relative à l'occasion de la journée internationale des femmes, 2026, P7.

155 - Voir les évolutions du marché du travail en 2025 dans le volet économique du présent rapport (cf. section I.1.9).

où cette proportion atteint 43 %, et le milieu rural, où elle ne dépasse pas 12,4 %[156]. Ces résultats montrent que l'exercice d'une activité ne garantit pas nécessairement une protection sociale effective. La qualité de l'emploi, sa formalisation et le niveau de protection auquel il donne accès apparaissent ainsi comme conditions essentielles de l'effectivité de l'État social.

Les transitions vers l'autonomie demeurent également insuffisamment sécurisées. Plus du tiers des personnes au chômage se trouvent dans cette situation à la suite de l'achèvement de leurs études ou de leur formation[157]. Cette difficulté de passage entre formation et insertion se reflète également dans la situation des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Les données disponibles font état d'environ 2,94 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans dans cette situation, dont plus de 72 % sont des femmes et 76 % ne disposent pas d'un diplôme qualifiant[158]. Ces éléments mettent en évidence la fragilité persistante des transitions entre la formation, le premier emploi et l'autonomie économique, et soulignent la nécessité de renforcer l'articulation entre les politiques d'éducation, de formation, d'orientation, d'intermédiation et d'accompagnement vers l'emploi, ainsi qu'entre les politiques de protection sociale et celles d'inclusion économique.

Ainsi, la portée de l'aide sociale directe, qui constitue un filet de sécurité essentiel pour les ménages les plus vulnérables, pourrait être renforcée par une meilleure articulation, lorsque la situation des bénéficiaires le permet, avec des parcours progressifs d'insertion mobilisant la formation, l'accompagnement, l'intermédiation ou l'appui à l'auto-emploi. L'enjeu consiste ainsi à inscrire la protection sociale dans une logique qui conjugue sécurisation des revenus et soutien aux trajectoires d'autonomie.

Cette dynamique repose également sur la capacité du tissu productif à créer des emplois formels et durables. Les données disponibles montrent qu'en 2024, les entreprises ont déclaré environ 4,1 millions de salariés auprès de la CNSS, en progression de 2 %, tandis que 68 000 nouvelles personnes morales ont été créées, dont 98,5 % de microentreprises[159]. Ces résultats confirment le rôle central des très petites et petites entreprises dans l'emploi déclaré et l'insertion économique. Ils montrent toutefois que leur contribution à l'inclusion économique reste étroitement liée à la capacité d'élargir la base des entreprises formelles et, parallèlement, de permettre à celles-ci de se moderniser, de croître, de se développer durablement et de pérenniser les emplois créés. À cet égard, les données disponibles indiquent qu'en 2025, malgré une baisse globale des défaillances d'entreprises de 3,3 %, les très petites entreprises représentent encore 98,8 % des 15 307 défaillances enregistrées[160]. Ce constat souligne l'importance d'un accompagnement renforcé de ces entreprises, fondé sur la simplification des démarches, l'accès à l'information, l'appui à la gestion, des incitations adaptées et une meilleure prise en compte de leurs contraintes de financement[161].

156 - Haut-Commissariat au Plan, Note d'information relative à la situation du marché du travail en 2025, 2025, p. 5.

157 - Haut-Commissariat au Plan, Note d'information relative à la situation du marché du travail en 2025, 2025, p. 7.

158 - OIT/HCP, Y-NEET statistical profile Morocco, mai 2026, p. 12 et p. 34. Les données exploitées sont issues de l'Enquête nationale sur l'emploi 2023 et correspondent aux dernières données disponibles dans le document, p1.

159 - Observatoire Marocain de la TPME, Rapport annuel édition 2025, p. 9. Les données portent sur l'année 2024 et correspondent aux dernières données disponibles dans le rapport.

160 - Inforisk, données relatives aux défaillances d'entreprises au Maroc en 2025.

161 - Conseil économique, social et environnemental, les défis des micro, très petites et petites entreprises au Maroc : la croissance, la modernisation et le développement, 2025.

En définitive, l'année 2025 confirme que le principal défi de l'inclusion économique ne réside plus uniquement dans la création d'emplois, mais dans la capacité à faire de l'emploi un véritable levier d'autonomie, de protection sociale et de mobilité sociale. Cela suppose d'agir simultanément sur l'accès aux droits liés à l'emploi, la sécurisation des transitions professionnelles, l'articulation entre protection et insertion et le renforcement du tissu productif, dans une approche territorialisée et mieux coordonnée entre les politiques de l'emploi, de la formation, de la protection sociale et du développement économique.

1.2.7. Situation des catégories vulnérables

La consolidation de l'État social ne se limite pas à l'extension des droits et des dispositifs de protection. Elle se mesure également à la capacité des politiques publiques à prévenir les ruptures de parcours, à protéger les personnes les plus exposées aux vulnérabilités sociales et à mettre en place des réponses adaptées à la diversité des besoins. Cette exigence concerne notamment les enfants exposés à la déscolarisation, au travail précoce, au mariage des mineurs ou aux violences, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées confrontées à la perte d'autonomie ou à l'isolement, les personnes migrantes en situation administrative irrégulière, en particulier les femmes et les enfants non accompagnés, ainsi que les personnes dont le parcours est marqué par une rupture judiciaire ou sociale.

Au-delà de l'existence de dispositifs institutionnels et juridiques, l'enjeu réside dans leur capacité à garantir une protection effective, accessible et continue tout au long des parcours de vie. Cela suppose une identification précoce des situations de vulnérabilité, une meilleure coordination entre les acteurs sociaux, éducatifs, sanitaires et judiciaires, ainsi que le déploiement d'un accompagnement de proximité fondé sur une connaissance fine des réalités territoriales, une répartition claire des responsabilités, des ressources adaptées et un suivi régulier des résultats. Elle passe également par le renforcement du soutien aux familles et aux aidants, dont le rôle demeure déterminant dans la prévention des situations de fragilité et l'accompagnement quotidien des personnes concernées.

Protection de l'enfance : des dispositifs en consolidation, des vulnérabilités persistantes

En 2025, le chantier de renforcement de la protection de l'enfance s'est poursuivi à travers la mise en œuvre du deuxième programme national exécutif (2023-2026) de la politique publique intégrée de protection de l'enfance (2015-2025), l'opérationnalisation des dispositifs territoriaux et le déploiement de unités de proximité. Cette dynamique a été confortée par l'élaboration du projet de loi n°29-24 relatif à la création de l'Agence nationale de protection de l'enfance, aux centres de protection de l'enfance qui en relèvent et aux établissements de protection sociale des enfants, approuvé sous réserve de la prise en compte des observations formulées à son sujet[162]. Le CESE a rendu, en 2026, un avis sur ce projet de loi, formulant un ensemble d'observations et de recommandations visant à en renforcer la portée et l'effectivité[163].

Parallèlement, les comités provinciaux de protection de l'enfance couvrent désormais l'ensemble des préfectures et provinces, tandis que des unités de protection de l'enfance sont prévues dans les provinces qui n'en disposent pas encore. Le déploiement de vingt unités mobiles d'assistance

162 - Approuvée par le conseil du Gouvernement, tenu le 19 juin 2025.

163 - Avis sur le projet de loi n°29-24 relatif à la création de l'Agence nationale de protection de l'enfance et aux centres de protection de l'enfance qui en relèvent et aux établissements de protection sociale des enfants, 2026.

sociale dans vingt provinces[164] constitue également une avancée importante en rapprochant les dispositifs de prévention, d'orientation et de prise en charge des enfants les plus exposés aux ruptures de parcours.

Ces évolutions traduisent une consolidation progressive du cadre institutionnel de la protection de l'enfance. Elles interviennent toutefois dans un contexte où plusieurs formes de vulnérabilité continuent d'affecter les parcours des enfants et d'interpeler l'effectivité des dispositifs mis en place.

En matière de travail des enfants, les dernières données disponibles font état de près de 103 000 enfants âgés de 7 à 17 ans exerçant une activité économique en 2025, soit une baisse avoisinant 59 % par rapport à 2017. Cette évolution confirme la poursuite de la tendance à la réduction du phénomène. Celui-ci demeure toutefois étroitement lié à la déscolarisation, puisque 88 % des enfants concernés ont quitté l'école, tandis que près de 58,4 % exercent des travaux dangereux[165]. Ces données mettent en évidence le caractère multidimensionnel du travail des enfants, qui résulte souvent de l'interaction entre précarité économique, fragilité des conditions de vie et rupture des parcours éducatifs. Dans ce contexte, l'aide sociale directe peut constituer un levier complémentaire de prévention, dès lors qu'elle contribue à réduire les contraintes économiques pesant sur les ménages les plus vulnérables et qu'elle s'inscrit dans une approche intégrée associant maintien scolaire, prévention du décrochage et accompagnement des familles.

Le mariage des mineurs s'inscrit dans une dynamique comparable. Les données relatives à 2025 font état de 15 639 demandes enregistrées, contre 16 755 en 2024 et 20 192 en 2023, confirmant une baisse progressive du nombre de requêtes. Toutefois, 9 750 demandes ont été autorisées, soit un taux d'acceptation de 61,58 %. Les caractéristiques du phénomène demeurent, quant à elles, largement inchangées : 99,25 % des demandes concernent des filles, 78,55 % sont enregistrées en milieu rural et 92,70 % portent sur des mineurs non scolarisés[166]. Ces données mettent en évidence le maintien de facteurs de vulnérabilité structurels, notamment la déscolarisation et les inégalités territoriales et de genre, tout en continuant d'interroger l'effectivité du caractère exceptionnel de l'autorisation judiciaire du mariage des mineurs.

Les violences à l'égard des enfants demeurent une autre manifestation majeure des situations de vulnérabilité, touchant plus particulièrement les jeunes filles. La prévalence des violences déclarées par les filles âgées de 15 à 19 ans reste élevée, avec une incidence plus marquée en milieu urbain. La violence psychologique constitue la forme la plus fréquente, tandis que le cadre domestique demeure le principal lieu d'exposition[167]. Les informations les plus récentes[168] font par ailleurs état d'une progression de certaines formes de violences signalées entre 2024 et 2025[169], accompagnée d'un recours accru à plusieurs mesures de protection, notamment l'orientation vers des centres hospitaliers en vue de recevoir les soins nécessaires, le placement auprès

164 - Ministère de l'Économie et des Finances, Note de présentation du Projet de Loi de Finances 2026, section III.3.6., p.95.

165 - Haut-Commissariat au Plan, «- Note d'information à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants », p2, juin 2026.

166 - Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Rapport sur l'activité judiciaire relative au mariage des mineurs au titre de l'année 2025, 2026, p 5,13, 37,41.

167 - Haut-Commissariat au Plan, La violence à l'égard des enfants au Maroc : synthèse des principaux résultats de l'analyse, mars 2025.

168 - Présidence du Ministère public, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, réponse écrite du 9 avril 2026.

169 - Le nombre des agressions sexuelles est passé de 3 854 cas en 2024 à 4 104 cas en 2025. Quant aux agressions physiques, leur nombre a légèrement reculé, passant de 3 556 à 3 380 affaires. Les violences économiques et les situations de négligence familiale ont connu une progression, avec 847 cas en 2024 contre 1 076 en 2025.

d'associations ou d'institutions publiques ainsi que les mesures d'interdiction d'approcher ou de contacter la victime[170]. Ces évolutions soulignent l'importance de renforcer la détection précoce des situations de violence, le signalement, l'accompagnement psychosocial des victimes et la coordination entre les acteurs éducatifs, sociaux, sanitaires et judiciaires.

Bien qu'elles prennent des formes différentes, ces situations de vulnérabilité présentent des déterminants largement communs. La pauvreté, la déscolarisation, les fragilités familiales, l'exposition aux violences et les difficultés de repérage précoce des situations à risque constituent autant de facteurs qui se cumulent et accroissent les risques de rupture des parcours des enfants. Le travail des enfants, le mariage des mineurs et les violences ne relèvent ainsi pas de problématiques distinctes, mais traduisent des vulnérabilités interdépendantes qui appellent une approche publique globale, coordonnée et centrée sur la prévention.

Personnes en situation de handicap : des avancées institutionnelles à consolider par un accès effectif aux droits

L'année 2025 a été marquée par plusieurs avancées institutionnelles destinées à renforcer l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap. Parmi les principales évolutions figurent la mise en place de la carte de personne en situation de handicap[171]. Cette dynamique s'est accompagnée par le lancement du processus d'élaboration des textes d'application relatifs aux critères médicaux et sociaux d'évaluation ainsi qu'aux caractéristiques de la carte accompagne cette dynamique, qui devraient contribuer à harmoniser les modalités d'évaluation, à objectiver l'accès aux droits et à améliorer l'orientation des personnes concernées vers les dispositifs de soutien[172]. Cette dynamique s'est également traduite par la poursuite du programme national des villes accessibles. Pour la période à venir, les priorités portent notamment sur le déploiement effectif de la plateforme digitale et de la carte dans les centres d'évaluation désignés, la sensibilisation des personnes en situation de handicap et de leurs familles, ainsi que la mise en œuvre du deuxième plan d'action national pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap (2025-2026)[173]. Elle devrait également être confortée par l'évaluation annoncée du premier plan d'action de la politique publique intégrée (2015-2025), afin d'apprécier les résultats obtenus et d'identifier les ajustements nécessaires.

Ces avancées interviennent dans un contexte marqué par l'évolution des besoins des personnes en situation de handicap. Les résultats du RGPH 2024 montrent que, si la proportion des personnes en situation de handicap recule légèrement, passant de 5,1 % à 4,8 % de la population, leur nombre augmente de 1,703 à 1,734 million sous l'effet de la croissance démographique. Les situations de handicap demeurent par ailleurs plus fréquentes en milieu rural et concernent davantage les personnes âgées, près d'une personne sur cinq âgée de 60 ans et plus étant en situation de handicap[174]. Ces évolutions mettent en évidence que les enjeux ne se limitent plus à l'identification des bénéficiaires, mais portent également sur l'organisation de parcours d'accompagnement adaptés à la diversité des profils et des besoins, en tenant compte notamment de l'âge, du sexe, du milieu de résidence et du degré d'autonomie.

170 - Présidence du Ministère public, données statistiques communiquées à la demande du Conseil, réponse écrite du 9 avril 2026.

171 - le décret n° 2-22-1075 (27 janvier 2025) relatif à l'octroi de la carte de PSH.

172 - Il s'agit notamment de l'arrêté conjoint relatif aux critères médicaux et sociaux d'évaluation du handicap et de l'arrêté définissant la forme et les données intégrées dans la carte de personne en situation de handicap, prévus par le décret n°2-22-1075 relatif à l'octroi de ladite carte.

173 - Ministère de l'Économie et des Finances, Note de présentation du Projet de Loi de Finances 2026, section III.3.6., p.96.

174 - Haut-Commissariat au Plan, Les personnes en situation de handicap au Maroc : analyse issue du RGPH 2024, mars 2026 p13 et 14.

Au-delà des dispositifs de reconnaissance et d'évaluation, l'un des principaux enjeux réside dans l'organisation de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. La famille demeure le principal soutien des personnes concernées, ce qui confère une importance particulière aux services de proximité, aux dispositifs d'orientation et à l'accompagnement des aidants familiaux[175]. Cette dépendance à l'environnement familial peut accentuer les risques d'isolement, notamment pour les femmes, les personnes âgées et les personnes vivant dans des territoires insuffisamment dotés en services spécialisés. Elle met en évidence la nécessité de développer une offre de services plus accessible, plus coordonnée et mieux répartie sur le territoire, afin que l'accompagnement ne repose pas principalement sur les solidarités familiales.

Ces besoins d'accompagnement se reflètent dans les difficultés persistantes d'accès aux principaux leviers de l'inclusion sociale et économique. En matière d'éducation, seules 35,4 % des personnes en situation de handicap sont alphabétisées[176], les taux les plus faibles étant observés chez les femmes et en milieu rural. Près des deux tiers ne disposent d'aucun niveau d'instruction, ce qui limite leur accès à l'information, aux droits, aux services ainsi qu'aux opportunités de formation et d'insertion. Ces difficultés se répercutent sur l'accès à l'emploi, puisque seules 8,9 % des personnes en situation de handicap occupent un emploi[177]. Sur le plan sanitaire, la proportion des personnes concernées bénéficiant d'une assurance maladie est passée de 34,1 % en 2014 à 63,3 % en 2024[178], traduisant une amélioration de la couverture. Toutefois, l'accès effectif aux soins demeure conditionné par l'accessibilité physique, financière et territoriale des services, notamment pour les soins de longue durée, les aides techniques, la réadaptation et l'accompagnement à l'autonomie.

Dans ce contexte, la consolidation des droits des personnes en situation de handicap suppose de dépasser une logique de reconnaissance institutionnelle pour construire une véritable logique d'inclusion effective. Les nouveaux outils mis en place – système d'évaluation, carte et plateforme digitale – ne produiront pleinement leurs effets que s'ils s'accompagnent d'une information accessible, de procédures simplifiées, de services territorialisés et d'une meilleure articulation entre les politiques de santé, d'éducation, d'emploi, d'accessibilité et de protection sociale. L'enjeu est de garantir des parcours de vie plus autonomes, en renforçant simultanément l'accès aux droits, la participation sociale, l'inclusion économique ainsi que le soutien aux familles et aux aidants.

Personnes âgées : un vieillissement qui appelle des réponses publiques différenciées

Le vieillissement démographique constitue désormais une transformation structurelle de la société marocaine. Il résulte à la fois de la baisse de la fécondité, établie à 1,97 enfant par femme en 2024, et de l'allongement de l'espérance de vie, estimée à 77,2 ans[179]. Cette transition modifie progressivement la structure de la population et fait émerger de nouveaux besoins sociaux, sanitaires et territoriaux. Comme l'a souligné le focus du Rapport annuel 2024 du

175 - Ibid, p.17

176 - Ibid, p.18

177 - Ibid, p.5 et p.35

178 - Ibid, p.5 et p.36

179 - Haut-Commissariat au Plan, Les personnes âgées au Maroc : analyse issue du RGPH de 2024, en partenariat avec l'UNFPA-Maroc, décembre 2025, p.13.

CESE[180] consacré à l'intégration socio-économique des personnes âgées, le vieillissement ne peut être appréhendé sous le seul angle de la vulnérabilité. Il invite également à reconnaître les personnes âgées comme des acteurs à part entière du développement, en valorisant leur expérience, leurs compétences et leur contribution à la cohésion sociale ainsi qu'à la solidarité intergénérationnelle.

Cette transition met également en évidence la diversité des situations que recouvre le vieillissement. Les personnes âgées ne constituent pas un groupe homogène : certaines conservent une pleine autonomie, poursuivent une activité professionnelle, associative ou familiale et continuent de contribuer activement à la vie économique et sociale ; d'autres sont confrontées à des situations de dépendance, d'isolement, de handicap ou de précarité. Cette diversité des parcours de vie appelle des réponses publiques plus différenciées, capables de concilier la promotion du vieillissement actif avec un accompagnement adapté des situations de fragilité.

Les résultats du RGPH 2024 illustrent ces contrastes. Le taux d'activité des personnes âgées s'établit à 16,1 %, traduisant le maintien d'une activité pour une partie d'entre elles, tandis que d'autres demeurent fortement dépendantes des revenus familiaux, des pensions ou des dispositifs de protection sociale. Par ailleurs, 9 % vivent seules, une situation qui concerne davantage les femmes et qui accroît les risques d'isolement dans un contexte d'évolution des structures familiales. Les besoins de santé et d'accompagnement sont également appelés à croître, 18,5 % des personnes âgées étant en situation de handicap, tandis que 69,2 % disposent d'une couverture maladie, avec des disparités selon le sexe et le milieu de résidence[181]. Ces constats confirment que les enjeux du vieillissement dépassent désormais la seule prise en charge des situations de dépendance et appellent une adaptation progressive des politiques publiques aux réalités démographiques et sociales.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par le lancement de consultations régionales destinées à actualiser le Plan d'action national pour la promotion du vieillissement actif (2023-2030), à élaborer une politique publique intégrée en faveur des droits des personnes âgées et à inscrire cette thématique dans les plans régionaux de développement ainsi que dans les programmes territoriaux. Ces consultations ont été conduites dans les régions de Casablanca-Settat et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et se sont accompagnées de la conclusion de conventions de coopération avec ces deux régions. L'année 2025 a également été marquée par l'accompagnement et la qualification de 40 clubs de jour implantés au sein des espaces de la famille, au profit de 1 594 bénéficiaires, ainsi que par le suivi de la mise à niveau de 92 établissements de protection sociale accueillant plus de 7 900 personnes âgées[182]. Ces initiatives contribuent au renforcement progressif de l'offre de proximité. Leur impact dépendra toutefois de leur déploiement effectif, de la qualité des services proposés, de la disponibilité des ressources humaines qualifiées, de leur adéquation aux besoins des territoires et de l'évaluation régulière de leurs résultats.

180 - Conseil Économique, Social et Environnemental, Rapport annuel 2024 – Focus : Intégration socio-économique des personnes âgées au Maroc : pour mieux se préparer à s'adapter au vieillissement démographique rapide, 2024, p. 119 et p. 125.

181 - Haut-Commissariat au Plan, Les personnes âgées au Maroc : analyse issue du RGPH de 2024, en partenariat avec l'UNFPA-Maroc, décembre 2025, p.20, 24, 27 et 29.

182 - Secrétaire d'État chargé de l'Insertion sociale, Présentation du projet de budget sectoriel au titre de l'année financière 2026 devant la Commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, 2025, diapositives 13-16.

La consolidation de cette dynamique suppose selon le focus du rapport annuel du CESE eu titre de l'année 2024 consacré au sujet de l'intégration socio-économique des personnes âgées au Maroc, de développer des réponses publiques adaptées à la diversité des situations rencontrées. Cela implique, d'une part, de favoriser le vieillissement actif en facilitant, pour les personnes âgées qui le souhaitent et en ont les capacités, l'accès à l'emploi, à la formation tout au long de la vie, à l'entrepreneuriat, au bénévolat ainsi qu'aux activités sociales, culturelles et citoyennes. D'autre part, il convient de renforcer l'offre de proximité destinée aux personnes en perte d'autonomie, à travers une meilleure connaissance territoriale des besoins, le développement des services d'accompagnement à domicile, l'amélioration de l'accès aux soins, à la mobilité et à un habitat adapté, le repérage précoce des situations d'isolement ou de maltraitance ainsi que le soutien aux aidants familiaux. Cette approche appelle également une meilleure articulation entre les politiques de l'emploi, de la protection sociale, de la santé, du logement, de la mobilité et les services de care, afin de proposer des parcours de vie et d'accompagnement mieux adaptés aux différentes réalités du vieillissement.

Personnes migrantes vulnérables : prévenir les ruptures de parcours

Les personnes migrantes et réfugiées en situation de vulnérabilité appellent également une attention particulière, notamment les femmes migrantes, les mineurs non accompagnés et les personnes au statut administratif irrégulier. Cette question fait l'objet du Focus du présent Rapport annuel, consacré à « Immigration et transition démographique : enjeux et perspectives pour le Maroc ». Il convient néanmoins de souligner que l'effectivité de leurs droits repose sur la sécurisation des parcours, l'accès à l'information, aux services publics et aux droits, l'insertion dans l'économie formelle, ainsi que la prévention des situations d'exploitation, de précarité et de rupture sociale.

1.2.8. Lutte contre la criminalité et réinsertion des détenus

L'année 2025 marque une étape importante dans l'évolution de la politique pénale avec l'entrée en vigueur, de la loi n° 43-22 relative aux peines alternatives[183]. Cette réforme traduit une évolution progressive vers une réponse pénale davantage orientée vers la réinsertion, en proposant, pour certaines infractions, des mesures alternatives à l'emprisonnement telles que les travaux d'intérêt général, les amendes journalières, la surveillance électronique ou les restrictions de certains droits.

Les premiers résultats relatifs à la période allant du 22 août au 31 décembre 2025, font état de 1 077 peines alternatives à travers 1 001 jugements, dont 490 amendes journalières, 330 travaux d'intérêt général, 245 restrictions de droits ou mesures de réhabilitation et 12 mesures de surveillance électronique. La Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) indique avoir reçu 743 décisions d'exécution, dont 727 concernant des personnes détenues, permettant la libération de 606 d'entre elles[184]. Ces premiers résultats traduisent le démarrage effectif de la réforme. Ils appellent toutefois un suivi régulier de sa mise en œuvre, de son appropriation par les juridictions et de son impact sur la prévention de la récidive.

Cette réforme intervient dans un contexte où la pression exercée sur les établissements pénitentiaires demeure élevée. À fin 2025, la population carcérale s'établit à 99 366 détenus, contre

183 - Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion, Rapport d'activités 2025, 2026, p. 97.

184 - Ibid p.102

105 094 un an auparavant, soit une baisse de 5,45 %. Les entrées en détention ont également diminué, tandis que le nombre de libérations a progressé. Ces évolutions contribuent à une légère amélioration du taux d'occupation des établissements pénitentiaires, passé de 161 % en 2024 à 153 % en 2025[185]. Malgré cette évolution favorable, la surpopulation carcérale demeure un défi majeur. Elle continue de peser sur les conditions d'hébergement, la qualité de la prise en charge et les capacités de mise en œuvre des programmes de réinsertion.

Au-delà des modalités d'exécution de la peine, la prévention durable de la récidive repose sur la capacité à préparer et accompagner la réinsertion des personnes détenues. Les efforts engagés dans ce domaine se sont poursuivis en 2025. Les programmes d'enseignement ont bénéficié à 8 860 détenus, en progression de 23,5 % par rapport à l'année précédente, tandis que 3 088 détenus ont réussi leurs examens, dont 967 au baccalauréat. Les actions d'alphabétisation ont concerné 6 314 personnes, représentant près de 94 % des détenus analphabètes recensés. La formation professionnelle a, pour sa part, bénéficié à 7 371 détenus, avec un taux de réussite supérieur à 81 % et un taux d'achèvement des parcours de près de 88 %. Ces résultats témoignent d'un effort soutenu de qualification, dont l'impact gagnerait toutefois à être apprécié au regard de l'insertion effective des personnes après leur libération, de leur accès à l'emploi et de la prévention de la récidive[186].

La réinsertion repose également sur un accompagnement sanitaire, psychologique et social adapté aux situations individuelles. En 2025, plus de 525 000 consultations médicales et plus de 50 000 interventions psychologiques ont été réalisées au sein des établissements pénitentiaires. Le dispositif de prise en charge psychologique couvre désormais 49 établissements, avec un taux de couverture estimé à 86 %[187]. Ces avancées contribuent à mieux prendre en charge les situations de vulnérabilité, notamment celles liées aux troubles psychiques ou aux conduites addictives. Leur efficacité dépend toutefois de la continuité des accompagnements après la sortie de détention, à travers une meilleure articulation avec les services de santé, les structures sociales et les dispositifs d'insertion.

Dans cette perspective, le développement d'indicateurs publics portant notamment sur la récidive, l'insertion socio-économique, la stabilité des parcours et le maintien des liens familiaux apparaît indispensable pour apprécier l'effectivité des politiques de réinsertion et orienter leur amélioration continue.

Encadré 2 : Criminalité en 2025 : des tendances favorables qui appellent à renforcer la prévention

Les statistiques publiées au titre de l'année 2025 font état d'une évolution globalement favorable de plusieurs indicateurs de la criminalité. Le nombre total d'affaires enregistrées s'établit à 779 008, dans un volume global relativement stable. Les crimes violents ont reculé d'environ 10 % et représentent 6 % de l'ensemble des affaires, soit 43 869 cas. Les vols aggravés enregistrent également une baisse, notamment les vols sous la menace (-24 %), les vols avec violence (-6 %) et les vols avec effraction ou circonstances aggravantes (-12 %). Le taux d'élucidation atteint, pour sa part, 95 %, traduisant la poursuite des efforts déployés par les services de sécurité.

185 - ibid, p. 38

186 - ibid, p. 46 et 74.

187 - ibid p. 66 et 161.

Parallèlement, plusieurs formes de criminalité continuent de mobiliser fortement les pouvoirs publics. En 2025, les services de sécurité ont démantelé 1 112 réseaux criminels et traité 106 117 affaires liées aux stupéfiants, ayant conduit à l'interpellation de 134 126 personnes. Ils ont également démantelé 105 réseaux impliqués dans l'immigration irrégulière et la traite des êtres humains, tout en mettant en échec 34 211 tentatives de migration irrégulière. La cybercriminalité poursuit également sa progression, avec 13 643 affaires traitées, dont un nombre croissant de faits liés au chantage en ligne[188].

1.2.9. Dialogue social : consolider la régulation des relations professionnelles et la prévention des tensions

En 2025, la dynamique du dialogue social s'est principalement inscrite dans la poursuite de la mise en œuvre des engagements conclus et dans le renforcement des mécanismes de prévention et de régulation des conflits. Le gouvernement a ainsi poursuivi l'exécution des mesures issues des accords sociaux, notamment à travers la deuxième tranche de l'augmentation générale des salaires dans la fonction publique, intervenue en juillet 2025, ainsi que la poursuite du dialogue sectoriel dans des domaines fortement exposés aux tensions sociales, tels que l'éducation nationale, la santé et l'enseignement supérieur[189]. Ces évolutions ont contribué à préserver des espaces de concertation dans des secteurs essentiels au fonctionnement de l'État social.

Cette dynamique s'est également inscrite dans la poursuite de plusieurs chantiers structurants pour la régulation des relations professionnelles, notamment la préparation de la réforme du Code du travail, la poursuite des travaux relatifs à la réforme des retraites ainsi que l'encadrement de l'exercice du droit de grève à travers la publication de la loi organique n°97-15[190]. Cette dernière constitue une étape importante dans la mesure où elle vise à concilier l'exercice d'un droit constitutionnel avec les exigences de continuité des services essentiels, de prévention des conflits et de sécurisation des relations entre partenaires sociaux. Sa mise en œuvre suppose la construction d'un équilibre durable entre les garanties constitutionnelles, la sécurité juridique des acteurs et la capacité à prévenir les tensions sociales en amont. Sa portée effective dépendra ainsi de l'appropriation du dispositif par les parties prenantes, de la clarté des procédures applicables, du respect des garanties prévues et de l'efficacité des mécanismes de dialogue et de prévention des conflits.

Au-delà des accords centraux, l'effectivité du dialogue social dépend aussi de la qualité des mécanismes ordinaires de régulation du travail. Les chantiers engagés dans ce domaine mettent ainsi l'accent sur l'amélioration de l'efficacité de l'inspection du travail en matière de contrôle et de conciliation, l'évaluation du programme national d'inspection du travail, le suivi du système d'information « ChoghlCom », la promotion de la négociation collective, ainsi que le suivi du climat social au sein des unités productives[191]. Ces chantiers portent également sur la santé et la sécurité au travail, à travers la préparation du programme national 2026-2030, la mise à jour de la

188 - Direction Générale de la Sûreté Nationale, « Bilan annuel de la Direction Générale de la Sûreté Nationale au titre de l'année 2025 », MAP, 17 décembre 2025. https://www.mapnews.ma/fr/actualites/social/bilan-annuel-de-la-direction-g%C3%A9n%C3%A9rale-de-la-s%C3%BBret%C3%A9-nationale-au-titre-de-l%E2%80%99ann%C3%A9e

189 - Ministère de l'Économie et des Finances, Note de présentation du Projet de Loi de Finances 2026, section III.3.2.2., p.89

190 - loi organique n°97.15 définissant les conditions et les modalités d'exercice du droit de grève, Bulletin officiel en langue arabe n°7389 du 24 ramadan 1446 (24 mars 2025).

191 - Ministre de l'Inclusion économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Présentation du projet de budget sectoriel du ministère au titre de l'année financière 2026 devant la Commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, le 4 novembre 2025.

cartographie des risques, le renforcement du contrôle et l'organisation d'actions régionales de sensibilisation à la prévention des risques professionnels. Ces leviers sont déterminants, dans la mesure où la prévention des tensions sociales se joue largement au niveau des lieux de travail, avant qu'elles ne se transforment en conflits ouverts.

L'action publique gagnerait également à mieux articuler le dialogue social avec les enjeux d'égalité professionnelle, de droits fondamentaux au travail et de protection des catégories exposées. Le suivi des mesures relatives à l'égalité professionnelle dans le cadre du troisième Plan gouvernemental pour l'égalité, la poursuite des actions liées à la feuille de route nationale pour l'élimination du travail des enfants à l'horizon 2030, ainsi que la préparation des élections des délégués des salariés de 2027 constituent, à cet égard, des leviers importants de participation, de représentation et de prévention.

L'institutionnalisation du dialogue social constitue, à cet égard, une condition importante de sa consolidation. Elle suppose de dépasser une logique principalement centrée sur les accords périodiques pour renforcer des mécanismes réguliers de concertation, de suivi des engagements, de prévention des conflits et d'évaluation des résultats. Dans cette perspective, l'Observatoire national du dialogue social pourrait constituer un outil utile de veille et d'anticipation, à condition de disposer de données régulières, fiables et exploitables sur les conflits collectifs, le climat social, l'exécution des engagements et les effets des accords sur les conditions de travail.

Au total, le dialogue social constitue un levier central de cohésion et de modernisation sociale. Son effectivité ne se mesure pas seulement au nombre d'accords conclus ou de mesures annoncées, mais à la qualité de leur mise en œuvre, à la régularité du suivi, à la capacité de prévention des conflits et à la confiance qu'il permet de construire entre l'État, les organisations professionnelles et les représentants des travailleurs. La consolidation de cet axe appelle ainsi une meilleure articulation entre dialogue central, dialogue sectoriel, inspection du travail, négociation collective et mécanismes territoriaux de veille sociale, afin de renforcer la prévisibilité et l'impact concret des engagements sur les conditions de travail et la paix sociale. Sa consolidation constitue également un facteur de prévisibilité économique, de stabilité des relations professionnelles et de confiance dans les institutions.

Au terme de ce diagnostic, l'année 2025 confirme que le chantier social est entré dans une nouvelle phase, où l'extension des dispositifs doit désormais s'accompagner d'une exigence accrue d'effectivité. Les progrès enregistrés gagneront à être appréciés à l'aune des effets réels des réformes engagées sur les parcours de vie, la qualité des services, la réduction des inégalités territoriales, la soutenabilité des dispositifs et le renforcement de la confiance des citoyennes et des citoyens dans l'action publique.

1.3. La situation environnementale en 2025

1.3.1. Situation internationale et engagements du Maroc

1.3.1.1. Bilan de la COP 30 : des progrès dans l'opérationnalisation de l'action climatique, mais des défis persistants

En novembre 2025, Belém a accueilli la 30e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30). Cette conférence a abouti à l'adoption du pacte de mobilisation politique «Mutirão Global», qui fixe plusieurs orientations majeures, notamment la sélection de 59 indicateurs volontaires destinés à mesurer les progrès accomplis en matière de résilience face aux changements climatiques, ainsi que le triplement de l'aide consacrée à l'adaptation des pays en développement à l'horizon 2035[192].

À cette occasion, les présidences de la COP29 et de la COP30 ont présenté la feuille de route Bakou-Belém, visant à mobiliser au moins 1 300 milliards de dollars américains par an de financements climatiques en faveur des pays en développement d'ici 2035[193]. Cette feuille de route entend améliorer l'accès au financement climatique dans plusieurs domaines prioritaires notamment l'adaptation, les pertes et dommages, l'énergie propre, la protection de la nature, les systèmes alimentaires ainsi que les transitions justes.

La COP30 a également accordé une attention particulière à l'intégration de la dimension genre dans l'action climatique, à travers l'adoption du Plan d'action Genre de Belém pour la période 2026-2034[194].

Cette édition a, par ailleurs, marqué une avancée dans la reconnaissance du principe de transition juste avec la validation du « Mécanisme d'action de Belém ». Ce dispositif vise à accompagner une transition vers une économie bas carbone qui soit socialement équitable, en tenant compte des besoins des pays, des territoires, des travailleurs et des populations les plus vulnérables, notamment ceux dont l'économie demeure fortement dépendante des énergies fossiles.

Malgré ces avancées, la conférence n'a pas permis de lever les principales incertitudes relatives à la transition énergétique. Le texte final n'a notamment pas abouti à un consensus sur une feuille de route assortie d'engagements clairs en faveur de la sortie progressive des énergies fossiles, suscitant les réserves de plusieurs pays et organisations internationales, dont l'Union européenne[195].

S'inscrivant dans cette dynamique internationale, le Maroc a présenté, en marge de la conférence, sa Contribution déterminée au niveau national actualisée (CDN 3.0) pour la période 2026-2035. Cette nouvelle contribution porte l'objectif de réduction des émissions nationales de gaz à effet

192 - CCNUCC – Nations Unies, Mutirão mondial : unir l'humanité grâce à une mobilisation mondiale contre les changements climatiques, 22 novembre 2025, https://unfccc.int/documents/654389

193 - CCNUCC – Nations Unies, Mutirão mondial : unir l'humanité grâce à une mobilisation mondiale contre les changements climatiques, 22 novembre 2025, p. 8, https://unfccc.int/documents/654389

194 - Nations Unies, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Plan d'action de Belém pour l'égalité des sexes (Belém Gender Action Plan – GAP) 2026-2034, adopté dans le cadre de la COP30, disponible sur : https://unfccc.int/news/the-belem-gender-action-plan-a-launchpad-accelerating-ambitious-effective-and-inclusive-climate

195 - Oxfam International, COP30 falls short, offering a "spark of hope but far more heartbreak", communiqué de presse, 22 novembre 2025, disponible sur : https://www.oxfam.org/en/press-releases/cop30-falls-short-offering-spark-hope-far-more-heartbreak-oxfam

de serre de 45,5 % dans la CDN 2.0 à 53 %, à travers un portefeuille de 197 projets représentant un besoin de financement estimé à près de 96 milliards de dollars américains[196].

La CDN 3.0 a été élaborée selon une approche participative et une méthodologie renouvelée, intégrant davantage les dimensions économique, sociale et environnementale de l'action climatique, afin de mieux mettre en évidence les co-bénéfices des investissements en matière de développement durable, de création d'emplois, de résilience des territoires et d'amélioration des conditions de vie.

À cette occasion[197], le Maroc a réaffirmé son plaidoyer en faveur d'engagements financiers plus prévisibles et plus accessibles pour les pays en développement, ainsi que pour l'accélération de l'opérationnalisation du Fonds pour les pertes et préjudices. Il a également mis en avant son modèle de développement intégré, fondé sur une approche territoriale permettant de mobiliser des financements additionnels au service de la transition climatique. Depuis l'Accord de Paris, le Maroc a ainsi concrétisé plusieurs projets structurants dans les domaines des énergies renouvelables, du transport durable et de l'adaptation des territoires les plus vulnérables, notamment les oasis, les zones côtières et les écosystèmes forestiers. Ces projets ont bénéficié de financements climatiques mobilisés à hauteur d'environ 500 millions de dollars américains[198], traduisant les efforts engagés par le Maroc pour renforcer la résilience face aux changements climatiques.

1.3.1.2. Une intensification du changement climatique et de ses impacts

L'année figure parmi les trois années les plus chaudes jamais enregistrées, avec une température moyenne mondiale d'environ 1,43 °C supérieure à celle de la période préindustrielle (1850-1900). La période 2015-2025 constitue, quant à elle, la décennie la plus chaude jamais observée[199]. Ces évolutions confirment une tendance durable à l'accélération du réchauffement climatique, la température moyenne mondiale se maintenant à un niveau proche du seuil de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris. Elles traduisent également une réduction progressive des marges d'action pour limiter les effets du changement climatique et soulignent l'urgence de renforcer les mesures d'atténuation et d'adaptation[200] .

L'année 2025 a également été marquée par une multiplication des événements climatiques extrêmes à travers le monde, notamment des vagues de chaleur d'une intensité exceptionnelle, des incendies de forêt, des sécheresses prolongées ainsi que des épisodes de fortes précipitations et d'inondations. De plus en plus fréquents et intenses, ces phénomènes exercent une pression croissante sur les ressources naturelles, les infrastructures et les activités économiques. Ils contribuent également à la hausse des prix, fragilisent la sécurité alimentaire et hydrique et accentuent la vulnérabilité des populations.

196 - Département du Développement durable, Participation du Royaume du Maroc à la Conférence des Parties (COP30) au Brésil, communiqué de presse, disponible sur : https://www.environnement.gov.ma/fr/133-a-la-une/4561-participation-du-royaume-du-maroc-a-la-conference-des-parties-cop30-au-bresil

197 - Madame Leila Benali, Ministre de la transition énergétique et du développement durable, séance des questions orales à la chambre des représentants, lundi 27 octobre 2025.

198 - Ibid.

199 - Organisation météorologique mondiale (OMM), État du climat mondial en 2025 (State of the Global Climate 2025), rapport, 23 mars 2026, disponible sur : https://public.wmo.int/publication-series/state-of-global-climate/state-of-global-climate-2025

200 - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC/IPCC), Sixième rapport d'évaluation (AR6) – Rapport du Groupe de travail I : Les bases scientifiques physiques du changement climatique, 2021, disponible sur : https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/

À l'instar de nombreuses régions du monde, le Maroc a connu en 2025 plusieurs manifestations du dérèglement climatique. D'importants épisodes de précipitations orageuses ont provoqué des crues torrentielles exceptionnelles, notamment dans la province de Safi. Ces événements ont entraîné un lourd bilan humain, avec 37 décès, ainsi que d'importants dégâts matériels affectant les habitations, les commerces et les infrastructures[201].

Parallèlement, le pays a enregistré des températures exceptionnellement élevées, avec un record[202] de 49,2 °C relevé à Laâyoune en août 2025, ainsi que des épisodes caniculaires plus fréquents et plus durables. Ces conditions favorisent l'évaporation des ressources en eau, accentuent le stress hydrique et renforcent la pression sur les différents usages de l'eau.

En outre, la variabilité croissante des précipitations, caractérisée par une alternance de périodes de sécheresse prolongée et d'épisodes de pluies intenses, complique davantage la gestion des ressources hydriques. Cette évolution affecte directement les rendements agricoles, accroît la vulnérabilité des territoires et souligne la nécessité de renforcer la résilience des infrastructures, des écosystèmes et des systèmes de production face aux effets du changement climatique.

1.3.1.3. Indice de performance climatique : le Maroc conforte son positionnement parmi les pays les plus performants

En 2025, le Maroc a gagné une place dans l'indice de performance climatique (Climate Change Performance Index – CCPI) se classant au 1er rang arabe et africain, et au 8e rang mondial[203]. Élaboré conjointement par Germanwatch, le Réseau Action Climat (Climate Action Network – CAN) et le NewClimate Institute, cet indice évalue les performances des pays au regard de plusieurs critères, notamment les émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, la consommation d'énergie ainsi que les politiques climatiques mises en œuvre.

Ce classement confirme la reconnaissance internationale des efforts engagés par notre pays en matière d'action climatique et de transition énergétique. Il reflète les progrès réalisés dans le développement des énergies renouvelables, les orientations stratégiques retenues pour renforcer la décarbonation de l'économie ainsi que les engagements inscrits dans la Contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0)[204]. Celle-ci prévoit notamment une réduction de 53 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2035 ainsi qu'une sortie progressive du charbon à l'horizon 2040.

Malgré les progrès enregistrés, le rapport de l'Indice de performance climatique identifie plusieurs domaines dans lesquels des efforts supplémentaires demeurent nécessaires[205]. Il recommande notamment d'accélérer la transition énergétique, d'améliorer l'efficacité de l'irrigation, d'étendre le déploiement du Programme national de valorisation des déchets et de renforcer la prise en compte de la performance climatique dans les mécanismes de soutien public.

201 - Programme de réhabilitation des zones touchées par les inondations exceptionnelles de la ville de Safi, communiqué de presse, décembre 2025.

202 - Direction générale de la météorologie (DGM), Bulletin climatique – Août 2025, Ministère de l'Équipement et de l'Eau, août 2025

203 - Germanwatch, NewClimate Institute et Climate Action Network International, Climate Change Performance Index (CCPI) – Morocco, fiche pays, disponible sur : https://ccpi.org/country/mar/

204 - Contribution déterminée au niveau national 2026-2035 (CDN 3.0 DU MAROC)

205 - Germanwatch, NewClimate Institute et Climate Action Network International, Climate Change Performance Index (CCPI) – Morocco, fiche pays, disponible sur : https://ccpi.org/country/mar/

1.3.2. Situation environnementale nationale

1.3.2.1. Transition énergétique : une dynamique d'investissement à consolider pour renforcer la souveraineté énergétique

Le Maroc poursuit l'accélération de sa transition énergétique en renforçant les investissements dans les énergies renouvelables afin d'atteindre l'objectif de 52 % de capacité électrique installée à l'horizon 2030. Cette ambition vise non seulement à réduire le coût de la facture énergétique nationale, mais également à limiter la dépendance aux importations de produits énergétiques fossiles, fortement émetteurs de gaz à effet de serre (GES), tout en contribuant aux engagements climatiques internationaux du Maroc.

Dans cette dynamique, 56 projets d'énergies renouvelables[206] ont été autorisés en 2025, avec une capacité totale de 2,6 GW, reflétant le maintien d'une dynamique favorable et l'attractivité du Maroc auprès des investisseurs nationaux et internationaux.

Cette dynamique ne se traduit toutefois pas encore pleinement dans la production nationale d'électricité. En 2025, les énergies renouvelables représentaient plus de 45 % de la puissance électrique installée[207], avec une capacité totale de 5 499 MW, répartie entre le solaire (928 MW), l'éolien (2 451 MW), l'hydraulique (1 306 MW) et les stations de transfert d'énergie par pompage (814 MW)[208]. En revanche, leur contribution à la production effective d'électricité est demeurée limitée à 26,7 %[209], en raison notamment du caractère intermittent des filières solaire et éolienne, mais également des capacités encore insuffisantes de stockage et de la flexibilité limitée du réseau électrique. Dans ce contexte, les effets de la transition énergétique sur la réduction de la dépendance énergétique du Royaume restent encore limités, celle-ci s'établissant à près de 87 % en 2024[210].

Par ailleurs, à l'approche de l'entrée en vigueur du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'Union européenne, la décarbonation du secteur électrique devient également un enjeu de compétitivité. L'accélération du déploiement d'une électricité renouvelable compétitive au profit des zones industrielles, combinée au recours au gaz naturel pour assurer la flexibilité du système, constitue désormais un facteur déterminant pour préserver la compétitivité des exportations marocaines.

S'agissant de l'hydrogène vert, le secteur connaît une dynamique d'investissement particulièrement prometteuse, notamment dans les provinces du Sud du Royaume. Les offres formulées par les investisseurs nationaux et internationaux avoisinent 370[211] milliards de dirhams, témoignant de l'intérêt stratégique de cette filière. Toutefois, la concrétisation du plan « Offre Maroc » en tant que levier structurant du verdissement énergétique reste conditionnée par

206 - Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, Projet du budget sectoriel 2026, présentation devant la Commission des infrastructures, de l'énergie, des mines, de l'environnement et du développement durable, novembre 2025.

207 - Ibid.

208 - Ministère de l'Économie et des Finances, Note de présentation du Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2026, p. 57, 2025, disponible sur : https://www.finances.gov.ma/fr/vous-orientez/Pages/plf2026.aspx

209 - Ministère de l'Économie et des Finances, Rapport sur les établissements et entreprises publics – Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2026, p. 9, 2025, disponible sur : https://www.finances.gov.ma/fr/vous-orientez/Pages/plf2026.aspx

210 - Ibid.

211 - Ministère de l'Économie et des Finances, Rapport sur les établissements et entreprises publics – Projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2026, p. 9 disponible sur : https://www.finances.gov.ma/fr/vous-orientez/Pages/plf2026.aspx

plusieurs impératifs. Il s'agit notamment de renforcer l'attractivité du cadre d'investissement, d'accélérer le déploiement des infrastructures nécessaires, telles que les stations de dessalement, et de favoriser le transfert et la maîtrise des technologies de pointe.

Au-delà des investissements, le développement d'un écosystème industriel national autour des énergies renouvelables et de l'hydrogène vert constitue un levier essentiel pour maximiser les retombées économiques, industrielles et sociales de la transition énergétique. Le renforcement des compétences nationales, le soutien à la recherche et à l'innovation ainsi que le développement de partenariats public-privé sont autant de conditions pour accroître la création de valeur locale. L'ensemble de ces leviers contribuerait à renforcer la souveraineté énergétique du Royaume et à consolider son positionnement en tant qu'acteur régional de référence dans le domaine des énergies propres.

1.3.2.2. Gestion des ressources en eau : une mobilisation accrue des ressources à accompagner par une meilleure maîtrise de la demande

En 2025, les précipitations enregistrées en fin d'année ont permis une amélioration de la situation des barrages, offrant ainsi un répit après plusieurs années de déficit pluviométrique. Cette amélioration ne remet toutefois pas en cause la tendance de fond marquée par un stress hydrique devenu structurel, sous l'effet conjugué des changements climatiques, de l'irrégularité croissante des précipitations et de l'augmentation de la demande en eau, liée notamment à l'urbanisation et aux besoins du secteur agricole.

Les ressources en eau disponibles par habitant continuent ainsi de diminuer à un rythme préoccupant. Elles devraient atteindre environ 500 m^3 par habitant et par an à l'horizon 2030[212], contre près de 2 600 m^3 en 1960, un niveau largement inférieur au seuil de pénurie hydrique fixé à 1 000 m^3 par habitant et par an[213]. Cette trajectoire met en évidence l'ampleur des défis auxquels le Royaume est confronté en matière de sécurité hydrique et leurs répercussions sur le développement économique, la sécurité alimentaire, l'aménagement des territoires et la préservation des écosystèmes. Elle souligne la nécessité de renforcer une gestion intégrée, efficiente et durable des ressources en eau afin d'améliorer durablement la résilience hydrique du pays.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics poursuivent le déploiement d'un ensemble de chantiers structurants visant à renforcer durablement la sécurité hydrique du Royaume. Ces actions s'articulent autour de quatre priorités complémentaires : accroître les ressources disponibles, préserver les ressources existantes, améliorer l'accès à l'eau potable et moderniser les modes de gestion[214]. Elles s'inscrivent dans le cadre du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 (PNAEPI), qui constitue le principal référentiel de planification et de gouvernance des ressources hydriques. Elles traduisent également une évolution progressive des politiques publiques, qui ne reposent plus uniquement sur la mobilisation de nouvelles ressources, mais accordent une importance croissante à leur valorisation, à leur préservation et à une gestion plus efficiente de l'eau.

212 - Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Présentation sur la situation des ressources en eau devant la Commission des infrastructures, de l'énergie, des mines et de l'environnement de la Chambre des représentants, 24 janvier 2024.

213 - Ibid.

214 - Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (PNAEPI) 2020-2027, disponible sur : https://www.equipement.gov.ma/eau/Strategies-plans-programmes/Pages/PNAEPI-2020-2027.aspx.

En premier lieu, les investissements se poursuivent afin de renforcer les capacités nationales de mobilisation des ressources en eau. À fin 2025, le Maroc disposait de 156 grands barrages, représentant une capacité totale supérieure à 20,8 milliards de m^3[215]. L'année a notamment été marquée par la mise en service du barrage Rhiss, dans la province d'Al Hoceïma, d'une capacité de 93 millions de m^3, la poursuite des travaux de douze grands barrages totalisant une capacité additionnelle de 4,55 milliards de m^3 ainsi que le lancement de deux nouveaux ouvrages[216].

Le développement des ressources en eau non conventionnelles constitue également un axe majeur. Les pouvoirs publics poursuivent ainsi la mise en œuvre de la feuille de route nationale du dessalement de l'eau de mer, qui vise à mobiliser plus de 1,7 milliard de m^3 par an. À l'horizon 2030, plus de la moitié des besoins en eau potable devraient être couverts grâce au dessalement, qui contribuera également à l'irrigation de vastes superficies agricoles. [217]Dans cette dynamique, un important programme d'investissement en partenariat public-privé a été lancé en 2025, comprenant notamment la réalisation de nouvelles stations dans l'Oriental(300 millions de m^3/ an), à Tanger (150 millions de m^3/an) et dans la région de Souss-Massa Massa (350 millions de m^3/ an).

Dans le même objectif, le Royaume poursuit le développement des interconnexions entre les bassins hydrauliques afin d'améliorer la répartition spatiale des ressources en eau. Des études[218] sont en cours pour la réalisation de grands projets de transfert reliant le bassin Oued Laou-Larache-Loukous à celui de l'Oum Er-Rbia, via les bassins du Sebou et du Bouregreg. Ces projets permettraient de mobiliser près d'un milliard de m^3 d'eau actuellement déversés en mer et de renforcer la solidarité hydrique entre les territoires.

Au-delà de la mobilisation de nouvelles ressources, les pouvoirs publics renforcent les dispositifs destinés à préserver les ressources existantes et à améliorer leur gestion. Le département de l'Eau[219] a ainsi accéléré la mise en œuvre des contrats de nappes phréatiques afin de mieux encadrer les prélèvements, de limiter la surexploitation des aquifères et de préserver durablement ces réserves stratégiques. La mise en œuvre progressive des plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrauliques participe également à une gestion plus intégrée de la ressource.

Cette évolution s'accompagne d'un recours croissant aux technologies numériques afin d'améliorer l'efficience de la gestion de l'eau. Les pouvoirs publics[220] poursuivent ainsi le déploiement d'outils fondés sur l'intelligence artificielle, notamment à travers le programme « Ghaith » d'ensemencement des nuages, les systèmes intelligents de détection des fuites dans les réseaux d'eau potable ainsi que l'expérimentation de technologies de production d'eau à partir de l'humidité atmosphérique. En parallèle, les efforts engagés pour promouvoir des cultures moins consommatrices en eau et des techniques d'irrigation plus efficientes se poursuivent.

215 - Ministère de l'Économie et des Finances, Note de présentation du PLF 2026, p. 67.

216 - Ibid.

217 - Ministère de l'Économie et des Finances, Note de présentation du PLF 2026, p. 77.

218 - Ministère de l'Économie et des Finances, Note de présentation du PLF 2026, p. 76.

219 - Ministère de l'Équipement et de l'Eau, Communiqué de presse à l'occasion du 19e Congrès mondial de l'eau, 1er décembre 2025.

220 - Ibid.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable demeure également une priorité pour le monde rural. En 2025, les travaux ont été achevés dans 70 centres ruraux et 10 428 douars, tandis qu'ils se poursuivent dans 97 centres et 4 456 douars. Par ailleurs, 58 centres et 971 douars demeurent programmés, ce qui appelle à une accélération du rythme d'exécution afin de réduire les disparités territoriales en matière d'accès à l'eau potable.

Malgré ces avancées, les investissements destinés à mobiliser de nouvelles ressources demeurent indispensables, mais ils ne suffiront pas, à eux seuls, à répondre durablement aux défis auxquels le Royaume est confronté. La sécurité hydrique dépend désormais tout autant de la capacité à mieux gérer la demande en eau que de celle à accroître l'offre disponible. Dans cette perspective, l'amélioration de l'efficience des usages, en particulier dans le secteur agricole, qui demeure le principal consommateur de la ressource, constitue un enjeu majeur.[221]

Cette évolution suppose, en premier lieu, d'accélérer la mise en œuvre des réformes engagées dans le secteur de l'eau. L'application effective de la loi n° 36-15 relative à l'eau, notamment des principes du pollueur-payeur et du préleveur-payeur, apparaît essentielle pour responsabiliser les usagers, mieux réguler les prélèvements et renforcer la préservation des ressources hydriques. Elle doit s'accompagner d'un renforcement des mécanismes de contrôle afin de garantir une application effective de la réglementation sur l'ensemble du territoire.

S'agissant de la gouvernance, il y a lieu d'établir une meilleure coordination entre les différents acteurs institutionnels, territoriaux et sectoriels, une articulation plus cohérente des politiques publiques ainsi qu'un suivi renforcé de leur mise en œuvre. Dans cette logique, l'adoption de l'approche intégrée du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes apparaît essentielle afin de mieux prendre en compte les interdépendances entre ces secteurs et d'orienter les arbitrages vers une utilisation plus cohérente, plus efficiente et plus durable des ressources.

Enfin, la pérennité du modèle de gestion de l'eau appelle également une évolution progressive du modèle économique du secteur. Une adaptation de la structure tarifaire, reflétant davantage les coûts réels de mobilisation des différentes ressources, y compris l'eau dessalée et l'eau réutilisée, tout en préservant les principes d'équité sociale et d'accessibilité, permettrait d'encourager une utilisation plus rationnelle de l'eau. Une tarification différenciée selon les usages — eau potable, irrigation ou activités industrielles — constituerait, à cet égard, un levier complémentaire pour promouvoir une gestion plus responsable de cette ressource stratégique.

1.3.2.3. Assainissement liquide : une modernisation du secteur à accélérer pour renforcer la performance et la valorisation des eaux usées

Le secteur de l'assainissement liquide poursuit sa montée en puissance, tant en matière d'extension de la couverture que d'amélioration des capacités de traitement des eaux usées. À fin 2024, le taux de raccordement au réseau d'assainissement en milieu urbain a atteint 84 %[222], tandis que le taux d'épuration des eaux usées s'est établi à 58 %. Le Royaume disposait de 206 stations d'épuration, dont huit émissaires en mer[223], traduisant les progrès réalisés dans le développement des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées.

221 - Ministère de l'Économie et des Finances, Note de présentation du PLF 2026, p. 78.

222 - Ministère de l'Économie et des Finances, Note de présentation du PLF 2026, p. 55.

223 - Ibid.

Cette dynamique s'est également traduite par d'importants investissements mobilisés sur l'ensemble du territoire. Au total, 475 villes et centres[224] ont bénéficié de projets d'assainissement liquide, dont 242[225] sont encore en cours de réalisation ou de lancement. Ces investissements visent à renforcer la couverture des services, à améliorer les performances des systèmes d'assainissement et à réduire les disparités territoriales, en particulier dans les zones insuffisamment équipées.

La valorisation des eaux usées traitées constitue désormais l'un des principaux leviers de modernisation du secteur. En 2024, près de 52,6 millions de m^3 d'eaux usées épurées ont été réutilisés, dont environ 20,5 millions de m^3 destinés à l'arrosage des terrains de golf. Son extension vers les usages agricoles, industriels, urbains et les espaces verts permettrait de renforcer la valorisation de cette ressource, de réduire les rejets dans le milieu naturel et d'améliorer l'efficience globale du service. La concrétisation de cette ambition suppose toutefois d'accélérer les investissements dans les infrastructures de traitement tertiaire et de distribution, de renforcer le contrôle de la qualité sanitaire des eaux usées réutilisées et de créer un cadre incitatif favorisant leur utilisation à plus grande échelle.

À la suite de la mise en service des SRM dans les régions de Casablanca-Settat, Souss-Massa, Marrakech-Safi et de l'Oriental en 2024, au titre de la première phase de mise en œuvre de la réforme, l'année 2025 a été marquée par le déploiement de la deuxième phase, consacrée à l'opérationnalisation des SRM dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra et Béni Mellal-Khénifra[226].

La réforme du secteur de l'assainissement liquide a connu un nouvel élan avec la publication de la loi n° 83-21 relative à la création des Sociétés Régionales Multiservices (SRM). Cette réforme s'inscrit dans une dynamique plus large de restructuration et de modernisation des services publics essentiels, visant à améliorer leur performance, leur durabilité et leur capacité à répondre aux besoins croissants des usagers. Les SRM sont ainsi appelées à déployer de nouveaux modèles de gouvernance et de gestion, plus intégrés et plus efficients, favorisant une meilleure coordination à l'échelle régionale et une optimisation des ressources techniques et financières.[227]

En 2024, quatre SRM ont été mises en service : Casablanca-Settat, Souss-Massa, Marrakech-Safi et l'Oriental. Dans le cadre d'une première phase de la réforme, ces nouvelles entités ont repris les activités auparavant assurées par plusieurs opérateurs, amorçant ainsi la transition vers un modèle unifié à l'échelle régionale. Cette réorganisation vise également à réduire les disparités territoriales en matière d'accès et de qualité des services.

Au cours de l'année 2025, la deuxième phase de cette réforme a été déployée, à travers la mise en service des Sociétés Régionales Multiservices dans quatre autres régions, à savoir : Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Fès-Meknès, Rabat-Salé-Kénitra et Béni Mellal-Khénifra[228]. La généralisation

224 - Ibid.

225 - Ibid.

226 - Décret n° 2.23.1033 du 13 février 2024 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 83-21 relative aux sociétés régionales multiservices, autorisant la création de douze sociétés régionales multiservices, Bulletin officiel n° 7276 du 22 février 2024, disponible à :

https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/inline-files/%D9%85%D8%B1%D8%B3%D9%88%D9%85%20%D8%A8%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B0%D9%86%20%D8%A8%D8%A7%D8%AD%D8%AF%D8%A7%D8%AB%2012%20%D8%B4%D8%B1%D9%83%D8%A9%20%D8%AC%D9%87%D9%88%D9%8A%D8%A9%20%D9%85%D8%AA%D8%B9%D8%AF%D8%AF%D8%A9%20%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%AF%D9%85%D8%A7%D8%AA_0.pdf

227 - Ministère de l'Économie et des Finances, Rapport sur les établissements et entreprises publics (PLF 2026), p. 58.

228 - Décret n° 2.23.1033 du 13 février 2024 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 83-21 relative aux sociétés régionales multiservices, autorisant la création de douze sociétés régionales multiservices, Bulletin officiel n° 7276 du 22 février 2024, disponible à :

https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/inlinefiles/%20مرسوم%20بالاذن%20باحداث%2012%20شركة%20جهوية%20متعددة%20الخدمات_0.pdf

des SRM à l'ensemble des régions du Royaume est attendue avant la fin de l'année 2025[229], traduisant une volonté d'accélérer la transformation du secteur et d'instaurer un cadre de gestion harmonisé à l'échelle nationale.

Le programme d'investissement prévisionnel des SRM constitue un levier central pour accompagner cette transformation. Il vise à soutenir le développement national à travers la réalisation de projets structurants, notamment le recours accru aux eaux non conventionnelles (dessalement de l'eau de mer et réutilisation des eaux usées traitées), le renforcement et la modernisation des infrastructures , ainsi que l'amélioration de la résilience des réseaux face aux contraintes climatiques.[230]

Par ailleurs, ces investissements visent à atteindre des objectifs ambitieux en matière de couverture et de performance, notamment un taux de raccordement de 95% au réseau d'assainissement. Au-delà des aspects techniques, cette réforme porte également des enjeux importants en matière de gouvernance, de transparence, de qualité de service et de satisfaction des usagers, tout en contribuant au renforcement de l'attractivité des territoires et au soutien du développement socio-économique durable.[231]

1.3.2.4. Transition circulaire : des avancées insuffisantes pour transformer durablement les modes de production et de consommation

La transition vers une économie circulaire constitue un levier majeur pour améliorer l'efficience dans l'utilisation des ressources, réduire la production de déchets, limiter les impacts environnementaux et renforcer la compétitivité de l'économie nationale. Les données disponibles montrent toutefois que, malgré les progrès enregistrés dans plusieurs domaines, les initiatives engagées peinent à produire une transformation structurelle des modes de production et de consommation, tandis que le modèle linéaire fondé sur l'extraction, la consommation et l'élimination des ressources reste largement prédominant.

La gestion des déchets ménagers et assimilés illustre l'ampleur de ces défis. Le Maroc produit près de 8,1 millions de tonnes de déchets municipaux par an, soit environ 22 000 tonnes par jour, avec une progression annuelle estimée à près de 3%[232], sous l'effet de l'urbanisation, de la croissance démographique et de l'évolution des modes de consommation. Le taux de collecte atteint environ 80% à l'échelle nationale et dépasse 90% dans plusieurs grandes agglomérations[233], traduisant les efforts réalisés pour améliorer la couverture du service public. En revanche, la valorisation des déchets demeure très limitée, avec un taux n'excédant pas 7%[234], tandis que l'enfouissement reste le principal mode de traitement.

229 - Ibid.

230 - Ibid.

231 - Ibid.

232 - Generizon, Déchets ménagers et assimilés (DMA) au Maroc, article d'analyse, disponible sur : https://generizon.com/fr/dechets-menagers-et-assimiles-urbains-solides-dma-maroc-afrique/

233 - Groupe de la Banque mondiale, Gestion des déchets dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, rapport, janvier 2026. disponible sur: https://pfdfswp.fr/IMG/pdf/2026_worldbank_wm_in_mena_region_fr_overview_compresse.pdf#:~:text=La%20région%20MENA%20affiche%20un%20taux%20de,pourcentage%20de%20l'ordre%20de%20la%20moyenne%20mondiale

234 - Ibid.

Selon les projections disponibles, le volume des déchets devrait atteindre près de 17,6 millions de tonnes à l'horizon 2050[235], soit plus du double des niveaux actuels.

S'agissant des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), leur volume a atteint près de 177 000 tonnes en 2022, avec une progression attendue à plus de 210 000 tonnes d'ici 2030. Pourtant, le taux de recyclage demeure limité à près de 13%[236], en raison notamment de l'absence de filières suffisamment structurées de collecte et de valorisation ainsi que de la prédominance du secteur informel, qui assure une part importante de la récupération sans permettre une valorisation optimale des matières premières secondaires.

Face à cette évolution, les pouvoirs publics ont renforcé leur action à travers le Programme national des déchets ménagers et assimilés 2023-2034, doté d'une enveloppe de plus de 21 milliards de dirhams et soutenu par la Banque mondiale. Les investissements engagés entre 2024 et 2025, estimés à près de 1,9 milliard de dirhams, visent notamment à moderniser les infrastructures de gestion des déchets, à réhabiliter les décharges et à améliorer les performances du secteur. Par ailleurs, l'intégration du secteur des déchets dans la troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) confirme son rôle stratégique dans la réduction des émissions de méthane et la réalisation des engagements climatiques du Royaume à l'horizon 2035[237].

Au-delà de ces filières, plusieurs contraintes continuent de limiter le développement de l'économie circulaire. Le tri à la source reste très limité, les capacités de recyclage, de compostage et de valorisation demeurent insuffisantes au regard des volumes produits, tandis que les filières de responsabilité élargie des producteurs restent encore inégalement déployées. Les initiatives portées par certains secteurs industriels demeurent, par ailleurs, ponctuelles et insuffisamment intégrées dans une approche globale de circularité.

Ces limites traduisent également des défis persistants en matière de gouvernance. La coordination entre les différents intervenants demeure perfectible, les dispositifs incitatifs restent encore limités et les investissements dans les activités de valorisation restent insuffisants. À cela s'ajoute, le maintien d'un secteur informel encore largement présent. Le Conseil économique, social et environnemental[238]appelle à l'adoption d'une stratégie nationale structurée, visant à inscrire durablement le Maroc dans une trajectoire d'économie circulaire. À cet effet, plusieurs leviers ont été identifiés, parmi lesquels:

- L'adoption d'une loi-cadre sur l'économie circulaire ainsi que d'une loi anti-gaspillage, en révisant les textes existants afin d'amorcer le passage d'un modèle linéaire à un modèle circulaire ;
- La création, au sein du département gouvernemental chargé de l'investissement, d'une instance nationale de coordination, chargée de piloter la déclinaison de cette stratégie de manière transversale, sectorielle et territorialisée ;

235 - Ibid.

236 - CESE, avis : «Pour une économie circulaire des équipements électriques et électroniques : du déchet à la ressource », 2024. https://www.cese.ma/media/2025/11/Avis-Ueconomie-circulaire-des-equipements-electriques-et-electroniques-2_acs.pdf

237 - Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, Contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0) du Maroc 2026-2035, pp. 41-42,46., 2025, disponible sur : https://unfccc.int/sites/default/files/2025-10/MOROCCO%20NDC%203.0%20_30.9.25.pdf

238 - Voir :

-CESE, avis : «Pour une stratégie nationale de transition vers une économie circulaire intégrant le traitement des déchets ménagers et des eaux usées », 2022

-CESE, avis : «Pour une économie circulaire des équipements électriques et électroniques : du déchet à la ressource », 2024

- L'accélération de la mise en œuvre de la REP, permettant l'application effective du principe du pollueur-payeur, le transfert de la responsabilité de gestion des déchets aux producteurs, et l'instauration de mécanismes fiscaux incitatifs ou dissuasifs ;
- La conditionnalité des appuis publics aux efforts déployés en matière de circularité, que ce soit au niveau des territoires ou des secteurs.
- La structuration et la professionnalisation du secteur informel de la gestion des déchets, à travers l'intégration progressive des acteurs concernés dans des coopératives ou des groupements d'intérêt économique (GIE), organisés par type d'activité ou catégorie de déchets ;
- L'aménagement des décharges en plateformes encadrées de tri et de démantèlement, selon des cahiers rigoureux fixant des normes sanitaires, sociales et environnementales exigeantes. Cette structuration permettrait d'encadrer et professionnaliser les activités de valorisation, de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, de réduire les impacts environnementaux et d'assurer l'intégration de ces opérations dans une économie circulaire.

1.3.2.5. Biodiversité : un capital naturel stratégique dont la préservation appelle une intégration renforcée dans les politiques publiques

Le Maroc dispose d'un patrimoine naturel parmi les plus riches du bassin méditerranéen et du continent africain. Grâce à la diversité de ses écosystèmes terrestres, marins et continentaux, notre pays abrite plus de 33 000 espèces animales et végétales[239], avec des niveaux d'endémisme particulièrement élevés. Ce capital naturel constitue un actif stratégique pour le pays. Au-delà de sa valeur écologique, il contribue directement à la sécurité hydrique et alimentaire, à la régulation du climat, à la protection des sols, au renouvellement des ressources halieutiques, au développement des activités agricoles, forestières, touristiques et, plus largement, à la résilience des territoires.

Ce patrimoine demeure néanmoins soumis à des pressions croissantes sous l'effet de l'artificialisation des habitats, de la surexploitation des ressources naturelles, des pollutions, de l'urbanisation, des espèces exotiques envahissantes et des effets du changement climatique. Les écosystèmes forestiers, les zones humides, les oasis, les parcours pastoraux et les milieux marins connaissent ainsi une dégradation progressive de leurs fonctionnalités écologiques. Cette évolution se traduit notamment par l'érosion de la biodiversité, la fragmentation des habitats, la diminution de la connectivité écologique et une vulnérabilité accrue des territoires face aux changements climatiques. Plus de 2 000 espèces sont aujourd'hui considérées comme menacées[240], tandis que plusieurs ressources biologiques continuent de subir des pressions dépassant leur capacité de renouvellement.

Face à ces enjeux, les pouvoirs publics ont progressivement renforcé les dispositifs de préservation et de restauration de la biodiversité au cours des dernières années. Cette dynamique s'est notamment traduite par l'extension du réseau national des aires protégées, l'actualisation du Plan Directeur des Aires Protégées, le renforcement des programmes conduits par l'Agence

239 - CESE, avis sur « La biodiversité au Maroc : Pour une gouvernance renouvelée au service d'un développement territorial durable »,2025, page 16. https://www.cese.ma/media/2026/06/Avis-biodiversite-FR-V2.pdf

240 - https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Quatrième%20Communication%20Nationale_MOR.pdf. pp. 186-187

Nationale des Eaux et Forêts ainsi que l'identification de vastes zones à haute valeur écologique, en vue de mieux préserver les écosystèmes les plus sensibles. Elle s'inscrit également dans le prolongement des engagements internationaux du Royaume en matière de biodiversité et de climat[241]. À cet égard, la troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) consacre une approche davantage intégrée des enjeux climatiques et de biodiversité, en mettant l'accent sur les solutions fondées sur la nature et la restauration des écosystèmes comme leviers de renforcement de la résilience, d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation des territoires.[242]

Malgré ces avancées, les résultats demeurent encore en deçà des enjeux. La biodiversité reste insuffisamment intégrée dans les politiques sectorielles de manière systémique et approfondie, alors même qu'elle conditionne directement l'efficacité des politiques de l'eau, de l'agriculture, de la pêche, de l'aménagement du territoire et de l'adaptation au changement climatique. Les décisions continuent souvent d'être conduites selon des logiques sectorielles, avec une prise en compte encore limitée des interdépendances entre les écosystèmes et les autres dimensions du développement. A cela s'ajoute une coordination institutionnelle perfectible, des dispositifs de suivi écologique encore insuffisamment consolidés et des financements qui demeurent inférieurs aux besoins liés à la conservation et la restauration de la biodiversité. Le CESE[243] souligne que la biodiversité ne peut plus être appréhendée comme une simple politique sectorielle . Elle constitue un capital naturel stratégique, indispensable à la souveraineté hydrique, alimentaire et climatique du Maroc, ainsi qu'à la résilience des territoires et au développement de l'économie verte et bleue.

À cet égard, le Conseil estime qu'un changement d'échelle est désormais nécessaire afin de renforcer l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques. Il préconise notamment l'adoption d'une loi-cadre dédiée à la biodiversité, destinée à consolider le cadre de gouvernance, à assurer la cohérence des politiques sectorielles avec les objectifs nationaux de conservation et à renforcer les mécanismes de pilotage, de suivi et d'évaluation du capital naturel. Le CESE recommande également de conforter le pilotage interministériel des politiques de biodiversité afin de mieux articuler les enjeux liés à l'eau, au climat, à l'agriculture, à l'aménagement du territoire et au développement économique.

1.3.2.6. Une qualité de l'air encore préoccupante malgré les avancées du dispositif national de surveillance

En 2025, le dispositif national de surveillance de la qualité de l'air poursuit sa consolidation à travers une extension progressive et une modernisation des stations de mesure. Leur nombre, passé de 70 en 2024 à 72 en 2025[244], traduit une évolution graduelle, inscrite dans la trajectoire fixée par le Programme national de l'air 2018-2030 (PNAir), qui vise un réseau de 140 stations

241 - Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, Contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0) du Maroc 2026-2035, page 8. 2025, disponible sur : https://unfccc.int/sites/default/files/2025-10/MOROCCO%20NDC%203.0%20_30.9.25.pdf

242 - Ibid.

243 - CESE, avis sur « La biodiversité au Maroc : pour une gouvernance renouvelée au service d'un développement territorial durable », 2025, pages 10-12 https://www.cese.ma/media/2026/06/Avis-biodiversite-FR-V3.pdf

244 - Ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, Présentation du projet de budget du ministère au titre de l'année budgétaire 2026, intervention de Mme Leila Benali, ministre de la Transition énergétique et du Développement durable devant la Commission des infrastructures, de l'énergie, des mines, de l'environnement et du développement durable de la Chambre des représentants, 3 novembre 2025

à l'horizon 2030 et constitue le cadre de référence de la politique nationale de lutte contre la pollution atmosphérique.

Cette dynamique s'est accompagnée d'un renforcement du cadre réglementaire, avec l'entrée en vigueur du décret n° 2-23-244[245] relatif aux normes de qualité de l'air. Celui-ci actualise les seuils applicables aux principaux polluants, notamment les particules fines (PM10 et PM2,5), le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre et l'ozone, en cohérence avec les standards internationaux et les exigences de santé publique.

Pour autant, ces avancées institutionnelles et réglementaires ne se traduisent pas encore par une amélioration significative de la qualité de l'air dans les grandes agglomérations. À Casablanca, Marrakech ou Tanger, les concentrations en particules fines demeurent supérieures aux valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé, avec un niveau moyen de PM2,5 estimé à 9,6 µg/m^3 en 2025[246]. Cette situation confirme la persistance de pressions urbaines et économiques qui continuent d'exercer un impact direct sur les milieux atmosphériques.

Les comparaisons internationales confirment ce constat. Le Maroc se situe au 101e rang sur 143 pays dans l'indice « Air Quality » [247], avec un score de 52/100, tandis que les données de la Banque mondiale et de l'Institute for Health Metrics and Evaluation indiquent une exposition chronique aux particules fines supérieure aux seuils sanitaires recommandés. Il en résulte un risque sanitaire structurel, dont les effets sont désormais bien documentés.

Ces constats s'expliquent par un ensemble de facteurs structurels et sectoriels. Le transport routier, en forte expansion, constitue l'une des principales sources d'émissions, sous l'effet de la croissance continue du parc automobile et de la prédominance des motorisations thermiques. S'y ajoutent les rejets industriels dans les zones à forte concentration manufacturière, ainsi que certaines pratiques énergétiques et agricoles qui contribuent, de manière diffuse mais significative, à la dégradation de la qualité de l'air.

Au-delà de ses impacts environnementaux, cette dégradation entraîne également des coûts économiques et sociaux significatifs. Les estimations situent l'impact de la pollution atmosphérique autour de 1 % du PIB, soit près de 9,7 milliards de dirhams par an[248]. Ces coûts résultent principalement des pertes de productivité, de l'absentéisme et de la pression accrue sur le système de santé.

Les impacts sanitaires demeurent tout aussi préoccupants. L'exposition prolongée à la pollution atmosphérique est étroitement corrélée à la progression des maladies respiratoires et cardiovasculaires[249], affectant de manière plus marquée les populations vulnérables. La qualité de l'air s'impose ainsi comme un enjeu central de santé publique.

245 - Décret n° 2-23-244 du 26 chaabane 1445 (7 mars 2024) modifiant et complétant le décret n° 2-09-286 fixant les normes de qualité de l'air et les modalités de surveillance de l'air, bulletin officiel n° 7318 du 12 moharrem 1446 (18 juillet 2024) p 2017. Disponible à : https://faolex.fao.org/docs/pdf/mor92461.pdf

246 - IQAir, « Qualité de l'air au Maroc et Pollution de l'air », IQAir Dashboard, disponible à : https://www.iqair.com/fr/air-quality/morocco

247 - IQAir, « Classement mondial de la pollution de l'air : Focus Maroc », IQAir Dashboard, disponible à : https://www.iqair.com/fr/air-quality/morocco

248 - Banque mondiale et Secrétariat d'État chargé du Développement durable, Le Coût de la Dégradation de l'Environnement au Maroc, Rabat, Éditions de la Banque mondiale, 2017, pp. 17, 19 du résumé analytique de la version française. Disponible à :

https://documents1.worldbank.org/curated/en/741961485508255907/pdf/105633-WP-P153448-FRENCH-PUBLIC-Maroc-Etude-CDE-Final-logo-Janv-2017.pdf

249 - Organisation mondiale de la Santé (OMS), Air pollution – Global Health Observatory, données et indicateurs sur la pollution de l'air, disponible sur : https://www.who.int/data/gho/data/themes/air-pollution

Dans ce contexte, la mise en œuvre opérationnelle du PNAir reste en deçà des ambitions affichées. Les capacités techniques et humaines affectées au suivi et au contrôle sont encore limitées. Le réseau de surveillance, bien qu'élargi, présente des disparités territoriales, limitant les capacités d'anticipation et d'intervention à l'échelle locale. En outre, l'application des normes demeure difficile, en raison du déploiement insuffisant de mécanismes de contrôle et de la mobilisation limitée des leviers incitatifs ou dissuasifs.

Dès lors, la politique de la qualité de l'air doit s'articuler autour d'une approche intégrée, territorialisée et axée sur la prévention. Cela suppose :

- Le renforcement massif du réseau national de surveillance de la qualité d'air, avec des stations modernisées, réparties de manière équilibrée sur le territoire, et connectées en temps réel aux instances décisionnelles ;
- L'intégration systématique des objectifs de qualité de l'air dans les politiques de transport, d'urbanisme et de développement industriel, à travers des évaluations d'impact environnemental ;
- Une transition résolue vers des modes de mobilité à faibles émissions, une meilleure maîtrise des rejets industriels, et une promotion active des énergies propres, soutenues par des dispositifs incitatifs, des mécanismes de financement adaptés et une gouvernance plus efficace.

Enfin, il est essentiel de rappeler que la lutte contre la pollution de l'air nécessite une mobilisation coordonnée de l'État, des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile, autour d'une vision commune pour un air plus sain et une meilleure qualité de vie pour tous.

II Points de vigilance et Recommandations

2.1. Volet économique

Repenser le dispositif des stocks de sécurité pour un renforcement de la résilience de l'approvisionnement national en produits essentiels: cas des hydrocarbures et du blé tendre

Dans un contexte international marqué par la multiplication des tensions géopolitiques, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et des chocs climatiques, la sécurisation de l'accès aux produits essentiels s'impose comme un enjeu stratégique majeur pour le Maroc. La forte dépendance du pays aux importations de certains produits critiques l'expose davantage aux aléas externes, avec des répercussions potentielles sur le pouvoir d'achat des ménages, les coûts de production des entreprises ainsi que sur les équilibres économiques et sociaux.

Dans ce contexte, la constitution et la gestion de stocks de sécurité constituent un instrument essentiel pour renforcer la résilience du pays et assurer la continuité de l'approvisionnement en produits indispensables, en particulier en période de crise. Or, le dispositif national de stockage présente des insuffisances qui en limitent la portée et la capacité à répondre efficacement aux perturbations susceptibles d'affecter l'approvisionnement du pays en produits essentiels.

Si cette question concerne l'ensemble des produits à caractère stratégique, le CESE a choisi, dans le cadre du présent point de vigilance, de s'intéresser plus particulièrement aux hydrocarbures et au blé tendre, compte tenu de leur importance pour le fonctionnement de l'économie nationale, la sécurité énergétique et alimentaire et les conditions de vie des populations, ainsi que du niveau élevé de dépendance du Maroc à l'égard des marchés internationaux pour leur approvisionnement.

Il convient, par ailleurs, de préciser que la terminologie relative aux différents types de stocks n'est pas harmonisée à l'échelle internationale. Les notions de stocks de sécurité, de stocks d'urgence, de stocks stratégiques ou encore de stocks obligatoires sont souvent utilisées de manière interchangeable au niveau de plusieurs pays, pour désigner les réserves destinées à faire face aux perturbations majeures de l'approvisionnement.

Les stocks de sécurité d'hydrocarbures et de céréales (blé tendre) : un dispositif nécessitant une amélioration et une adaptation face aux enjeux de sécurité énergétique et alimentaire et de résilience

Cas des hydrocarbures

Malgré les efforts engagés dans le cadre de la transition énergétique, les produits pétroliers continuent d'occuper une place centrale dans le système énergétique national, représentant 51 % du mix énergétique en 2025, pour une consommation estimée à 12,8 millions de tonnes, dominée par le gasoil à hauteur de 73 %[250]. Cette consommation devrait poursuivre sa progression, avec une

250 - Audition du département de la transition énergétique, 15 avril 2026

hausse projetée de 16 % à l'horizon 2030[251]. Dans ce contexte, le niveau de vulnérabilité demeure élevé, d'autant plus que, depuis l'arrêt de la raffinerie La S.A.M.I.R en 2015, l'approvisionnement du marché national repose exclusivement sur l'importation de produits raffinés, exposant davantage le pays aux risques de perturbation des chaînes d'approvisionnement et à la volatilité des cours internationaux.

Un dispositif d'information et de communication ne garantissant pas une visibilité suffisante sur les stocks de sécurité

Les informations relatives aux niveaux des stocks de sécurité demeurent peu régulières et insuffisamment systématiques. Leur communication intervient de manière ponctuelle, sans dispositif structuré assurant une diffusion continue et harmonisée des données.

Sur la dernière décennie, les éléments disponibles sont restés fragmentaires. Ils proviennent principalement d'un ancien rapport de la Cour des comptes couvrant la période 2011-2015[252], ainsi que de quelques communications officielles éparses publiées entre 2022[253] et 2026[254]. Ces publications faisaient état d'un niveau de stocks inférieur au seuil réglementaire de 60 jours[255].

Cette situation limite la lisibilité de l'évolution des stocks de sécurité et réduit la visibilité tant pour les opérateurs économiques que pour les citoyens. Elle tend ainsi à renforcer l'incertitude, dans un contexte international caractérisé par une forte volatilité des marchés et une sensibilité accrue des chaînes d'approvisionnement.

Une organisation du stockage reposant essentiellement sur les opérateurs privés

Le stockage de sécurité des hydrocarbures constitue une activité stratégique, compte tenu de son rôle central dans la continuité de l'approvisionnement national en produits énergétiques. Dans ce cadre, le Maroc a retenu un modèle reposant essentiellement sur la mobilisation des opérateurs privés pour la constitution et la gestion de stocks de sécurité obligatoires et ce, en l'absence d'un stock stratégique ou de sécurité public.

À l'échelle internationale, les approches en la matière sont diversifiées. Certains pays ont également opté pour des dispositifs majoritairement privés (Royaume-Uni, Australie, Turquie, Grèce, *etc.*), tandis que d'autres privilégient un stockage principalement assuré par des entités publiques, à l'image des États-Unis, du Japon, de la Finlande, de l'Irlande, de la Nouvelle-Zélande, de la République tchèque ou encore de la Corée du Sud. D'autres économies ont, pour leur part, développé des modèles hybrides reposant sur des agences dédiées, à une agence de droit public ou privé, comme en Allemagne, à Chypre ou en Croatie[256].

251 - Ibid.

252 - Rapport de la cour des comptes sur les stocks de sécurité, P.14-21, 2017

253 - Ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, séance des questions orales, Chambre des conseillers, du 19 avril 2022, Bulletin officiel du Parlement, Compte rendu des débats de la Chambre des conseillers, n° 127, 8 Chaoual 1443 (9 mai 2022), p. 10571.

254 - Ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, séance des questions orales, Chambre des représentants, du 13 avril 2026, Bulletin officiel du Parlement, Compte rendu des débats de la Chambre des représentants, n° 209, 7 Dhou al-Qa'da 1447 (25 avril 2026), pp. 17284-17288.

255 - Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 393-76 du 27 safar 1397 (17 février 1977) relatif aux stocks de sécurité des produits pétroliers, tel qu'il a été modifié par Arrêté du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement n° 1474-08 du 6 chaabane 1429 (8 août 2008)

256 - AIE (Oil security and emergency response - About - IEA) et Audition du département de la transition énergétique, 15 avril 2026, CESE

Globalement, la présence publique demeure importante dans de nombreux systèmes nationaux. Dans les pays importateurs nets membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la part des stocks détenus par l'État ou par des agences publiques représente en moyenne plus de 44 % des réserves de sécurité[257], traduisant une implication significative des pouvoirs publics dans la gouvernance de ce dispositif.

Encadré 3 : Typologie internationale des stocks des hydrocarbures selon l'AIE[258]

Le cadre de référence de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) distingue, pour les pays membres, les « stocks d'urgence », destinés à répondre aux obligations de détention de stocks d'hydrocarbures. Ces stocks peuvent être constitués selon trois modalités principales, qui peuvent être combinées :

- Les « **stocks gouvernementaux** » : ils sont détenus directement par l'État et financés, le plus souvent, sur le budget public. Ils sont mobilisés en cas de crise sur décision des autorités publiques;
- Les **« stocks d'agences »** : ils sont détenus par des entités dédiées, de nature publique ou disposant d'une autonomie de gestion sous tutelle de l'État. Ces agences assurent la gestion totale ou partielle des stocks d'urgence, dont la libération est soumise à autorisation gouvernementale.
- Les **« stocks obligatoires détenues auprès des opérateurs privés »** : ils sont, pour leur part, détenues par le secteur privé (importateurs, raffineurs, grossistes, *etc.*), afin de respecter les exigences minimales de détention fixées par les gouvernements. Les opérateurs privés disposent ainsi à la fois de leurs stocks propres dits « stocks outils » utilisés pour leurs besoins commerciaux, et de stocks obligatoires constitués au titre des obligations réglementaires. Seuls ces derniers sont soumis à une autorisation préalable des autorités gouvernementales pour leur mobilisation.

<u>Un cadre réglementaire encore perfectible</u>

Plusieurs insuffisances peuvent être relevées s'agissant du cadre réglementaire encadrant les stocks de sécurité des hydrocarbures.

L'arrêté du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement n° 1474-08, modifiant l'arrêté n° 393-76, fixe une obligation de stockage équivalente à 60 jours de ventes sur le marché local pour les sociétés de distribution et d'emplissage. Toutefois, le dispositif réglementaire national ne garantit pas, dans la pratique, un mode de gestion capable de distinguer clairement les stocks de sécurité obligatoires, constitués par le secteur privé au titre des exigences réglementaires, des stocks dits « outils » généralement détenus par ces derniers pour répondre à leurs propres besoins commerciaux[259].

Par ailleurs, le dispositif juridique encadrant les stocks de sécurité des hydrocarbures repose sur un socle ancien, dont les modifications ultérieures sont restées limitées et n'ont pas permis une adaptation du cadre existant dans son intégralité. La loi n° 009-71, promulguée en 1971, en constitue la base, complétée par des décrets, dahirs et arrêtés adoptés entre 1973 et 1977, ainsi

257 - Calcul sur la base des données officielles de l'AIE : https://www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/oil-stocks-of-iea-countries

258 - Oil security and emergency response - About - IEA

259 - Rapport de la cour des comptes sur les stocks de sécurité, 2017.

que par des ajustements ponctuels intervenus par la suite, notamment en 1981, 2008 et 2016[260], sans évolution substantielle de l'architecture globale du dispositif.

A cela s'ajoute l'absence de clarification quant à la base de calcul (ventes locales ou bien importations) du seuil réglementaire de stockage applicable aux importateurs[261]. Cette situation est accentuée par l'absence de précisions sur le caractère cumulatif ou non des obligations de stockage pour les opérateurs exerçant à la fois des activités d'importation et de distribution.

Enfin, le dispositif ne prévoit d'obligation spécifique de stockage régional pour le GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié).

Un dispositif de suivi et de contrôle dont l'effectivité demeure limitée

Le dispositif de suivi et de contrôle des stocks de sécurité des hydrocarbures présente plusieurs insuffisances qui en limitent l'effectivité.

Les sanctions prévues datent de 1973 ce qui questionne leur pertinence et montre un manque d'adaptation aux évolutions et aux changements de contexte observés au cours de ces décennies. En outre, leur mise en œuvre effective demeure peu visible, ce qui en réduit la portée dissuasive.

Les mécanismes de suivi et de contrôle présentent également des limites. Les contrôles réalisés sur les produits pétroliers se limitent le plus souvent sur l'établissement de situations périodiques, sans aboutir systématiquement jusqu'à la constatation formelle régulière d'éventuelles infractions ni à l'application effective des sanctions prévues. Par ailleurs, et en rappelant les constats relevés dans le rapport de la cour des comptes sur les stocks de sécurité, les agents chargés de ces missions de contrôle ne disposent pas, dans la pratique, du statut d'assermentation requis et ne procèdent pas à l'établissement de procès-verbaux[262], contrairement à ce qui est dicté par les dispositions prévues par les textes de loi.

Des contraintes persistantes liées aux capacités de stockage, à la logistique portuaire et à la mobilisation du foncier

La capacité de stockage demeure marquée par une concentration importante des infrastructures, en dépit des efforts d'investissement consentis, avec une augmentation de 36 % pour les produits pétroliers liquides (PPL) et de 43 % pour le GPL entre 2021 et 2025. Plus de 70 % de la capacité de stockage du butane est ainsi concentrée au niveau des cavités salines de la SOMAS à Mohammedia, tandis que près de 80 % des capacités de stockage des produits pétroliers liquides se situent à Tanger, Mohammedia et Jorf Lasfar[263].

Par ailleurs, la chaîne logistique portuaire reste confrontée à plusieurs contraintes, notamment des phénomènes récurrents de congestion et des périodes de consignation prolongées, liés en particulier à des capacités d'accueil et de protection des quais encore insuffisamment adaptées, comme au niveau des ports de Jorf Lasfar et de Mohammedia. Ces contraintes peuvent affecter la fluidité des opérations d'approvisionnement et accroître les risques de rupture ou de retard dans l'acheminement des produits[264].

260 - Dahir n° 1-16-23 du 22 joumada I 1437 (2 mars 2016) portant promulgation de la loi n° 67-15 modifiant et complétant le dahir portant loi n° 1-72-255 du 18 moharrem 1393 (22 février 1973) sur l'importation, l'exportation, le raffinage, la reprise en raffinerie et en centre emplisseur, le stockage et la distribution des hydrocarbures. Bulletin officiel n° 6454 – 28 joumada II 1437 (7-4-2016).

261 - Audition du département de la transition énergétique, 15 avril 2026, CESE

262 - Rapport de la cour des comptes sur les stocks de sécurité, 2017.

263 - Audition du département de la transition énergétique, 15 avril 2026,, CESE

264 - Ibid.

Enfin, des contraintes persistent en matière de mobilisation du foncier destiné au stockage, ainsi que dans les procédures d'autorisation, auxquelles s'ajoutent des difficultés de raccordement entre les infrastructures de stockage inland et les ports[265].

Un modèle de financement des capacités de stockage à adapter

Le coût de maintien d'un stock de sécurité équivalent à 60 jours est généralement perçu par les opérateurs comme relativement élevé[266].

Dans le même temps, le cadre en vigueur ne prévoit pas, à ce stade, de mécanisme de financement pleinement adapté à la constitution des capacités de stockage, malgré l'existence de dispositifs antérieurs tels que le système des ristournes ou la marge spéciale de reconstitution des stocks, dont l'efficacité est apparue limitée. Par ailleurs, depuis la décompensation intervenue en 2014, la charge liée à la constitution des capacités de stockage est supportée implicitement par le consommateur.

Des attentes croissantes en termes de transparence et d'impact de la politique de stockage sur l'accessibilité-prix

Le cadre actuel de gestion des stocks de sécurité des hydrocarbures est principalement orienté vers la garantie de la disponibilité physique des produits, ainsi que le maintien de leur qualité et de leur stabilité. Des préoccupations sont toutefois régulièrement exprimées quant à la prise en compte d'une dimension clé, à savoir leur accessibilité économique pour les citoyens. Plusieurs parties prenantes soulignent, à cet égard, que la sécurité énergétique ne peut être pleinement assurée sans tenir compte de la capacité des ménages à accéder à l'énergie à des coûts abordables, compte tenu des répercussions directes et indirectes de ces prix sur le coût de la vie et le pouvoir d'achat, en particulier pour les ménages les plus vulnérables et les catégories à revenus intermédiaire, tranche inférieure.

Par ailleurs, des interrogations continuent d'être relayées au sein de l'opinion publique concernant les modalités de répercussion des fluctuations des cours internationaux sur les prix à la pompe, notamment au regard de certaines évolutions observées dans leur rythme d'évolution asymétrique entre les phases de hausse et de baisse et leur synchronisation entre les différents opérateurs. Ces perceptions peuvent contribuer à entretenir des soupçons quant à l'existence éventuelle de pratiques anticoncurrentielles. Il convient néanmoins de rappeler que les exercices de veille menés par le Conseil de la concurrence, notamment durant la deuxième quinzaine du mois de mars 2026, n'ont pas permis d'établir l'existence de telles pratiques[267].

Cas des céréales (blé tendre)

S'agissant des céréales, et plus particulièrement du blé tendre, leur place prépondérante dans les habitudes de consommation alimentaire leur confère un caractère stratégique, tant pour la sécurité alimentaire du pays que pour la préservation de la cohésion sociale, notamment au regard des besoins des populations les plus vulnérables. En effet, la consommation annuelle de blé tendre au Maroc atteint environ 180 kg par habitant, soit près de trois fois la moyenne mondiale[268].

265 - Ibid.

266 - Ibid.

267 - Note du conseil de la concurrence sur l'évolution des prix du gasoil et de l'essence sur les marchés internationaux et leur niveau de répercussion sur les prix de vente à la pompe sur le marché national (Période du 16 mars au 1er avril 2026)

268 - Audition de l'ONICL, le 2 avril 2026, CESE

Par ailleurs, les céréales et les racines représentent 59 % des apports énergétiques alimentaires de la population marocaine[269]. Cette forte dépendance à cette denrée essentielle s'accompagne d'une exposition croissante aux aléas externes. En effet, le taux de dépendance aux importations de céréales s'est établi en moyenne à près de 70 % sur la période 2019-2023, contre 57 % sur la période 2015-2019, avec des niveaux pouvant atteindre 74 % au cours des années récentes[270]. Cette évolution met en évidence la sensibilité accrue de l'approvisionnement national aux fluctuations des marchés internationaux, aux perturbations des chaînes d'approvisionnement ainsi qu'aux aléas climatiques affectant la production nationale.

Une évolution des stocks en mesure de couvrir la demande nationale, mais nécessitant une adaptation à un environnement de plus en plus incertain:

Les niveaux de stocks de sécurité du blé tendre se situent en moyenne entre 3 et 4 mois de consommation, malgré des fluctuations infra-annuelles parfois significatives[271]. Ces niveaux ont permis de répondre à la demande nationale. Ils appellent néanmoins un suivi plus régulier et une vigilance renforcée, dans un contexte marqué par une forte incertitude des marchés internationaux et par un niveau de consommation nationale parmi les plus élevés au monde.

Un cadre réglementaire encore inachevé et reposant largement sur des mécanismes déclaratifs

Le marché des céréales au Maroc est encadré par la loi n°12-94 du 22 février 1995 relative à l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL) et à l'organisation du secteur. Ce dispositif confie à cet organisme la mission de constituer un stock de sécurité en céréales ou d'en déléguer la constitution à des opérateurs privés, chargés pour son compte des opérations d'achat, de stockage et de vente. Si le commerce des céréales est libéralisé, les opérateurs demeurent tenus de déclarer à l'ONICL l'ensemble de leurs transactions. Dans les faits, et en dépit du caractère stratégique de cette denrée, les stocks restent majoritairement détenus par le secteur privé.

Par ailleurs, le cadre juridique des stocks de sécurité demeure incomplet. Bien que la législation ait prévu, depuis 1996 à travers le décret n°2-96-305, que leurs caractéristiques soient fixées par voie réglementaire, l'arrêté conjoint des ministres chargés des finances et de l'agriculture relatif à leur composition, leur constitution et leur financement n'a toujours pas été adopté. Le dispositif existant repose ainsi principalement sur des décisions ministérielles conjointes émises annuellement, en lien avec les activités de commercialisation et d'importation, en plus de circulaires annuelles de l'ONICL.

Enfin, le système repose largement sur un régime déclaratif des stocks, dans lequel les opérateurs privés assujettis à l'obligation de stockage déclarent leurs niveaux à l'ONICL. Celui-ci procède à des contrôles inopinés visant à en vérifier la conformité, lesquels peuvent être renforcés en cas de tensions sur le marché. Par conséquent, le mode déclaratif en vigueur ne permet pas de garantir un suivi rigoureux des niveaux effectifs des stocks.

269 - Base de données FAO Stat (2020 – 2022)

270 - Base de données FAO Stat

271 - Rapport de la cour des comptes sur les stocks de sécurité, 2017

Une politique de stockage plutôt réactive et peu contracyclique

En période de stabilité des prix internationaux, la politique de stockage repose essentiellement sur la gestion courante des stocks par les opérateurs privés, sans constitution significative de réserves additionnelles à caractère préventif. À l'inverse, les interventions de l'ONICL s'effectuent principalement en situation de tension, marquée par des hausses de prix, à travers des mécanismes incitatifs exceptionnels visant à sécuriser l'approvisionnement national, notamment via des primes de conservation ou des restitutions forfaitaires pour soutenir les importations[272].

Ce mode de fonctionnement, essentiellement réactif, réduit la portée contracyclique du dispositif et peut en affecter l'efficience globale, notamment en matière de maîtrise des coûts de constitution et de renouvellement des stocks.

Des capacités de stockage en croissance mais insuffisamment structurées

Les capacités de stockage des céréales ont enregistré une progression continue, passant de 51 millions de quintaux en 2015 à 59 millions en 2025, soit une croissance moyenne annuelle de 1,5 %[273] .

Cependant, le dispositif demeure caractérisé par une forte fragmentation des opérateurs, avec 308 acteurs disposant de capacités de stockage hétérogènes, dont 121 organismes stockeurs et 141 minoteries industrielles. Les infrastructures mobilisées présentent des niveaux de qualité et de technicité variables, avec une prédominance des magasins (59 %) par rapport aux silos (41 %), ce qui complexifie le suivi, le contrôle et l'évaluation des stocks[274].

Par ailleurs, les infrastructures de déchargement et les silos portuaires apparaissent fortement concentrés, notamment au niveau du port de Casablanca, ce qui peut générer des risques de congestion ainsi que des vulnérabilités en matière d'approvisionnement des régions les moins desservies en cas de situation exceptionnelle.

Enfin, les stocks détenus au niveau des exploitations agricoles et des fermes échappent largement au suivi et au contrôle de l'ONICL, ce qui limite la visibilité globale sur les niveaux réels des stocks disponibles.

Vers un système national de stocks de sécurité plus résilient, davantage structuré et anticipatif

Afin de remédier aux insuffisances relevées dans la constitution et la gestion des stocks de sécurité, le CESE propose un ensemble de pistes de recommandations qui concernent essentiellement les hydrocarbures et le blé tendre. Néanmoins, certaines de ces mesures peuvent être adaptées à d'autres produits essentiels qui requièrent un renforcement de leurs stocks de sécurité.

272 - Audition de l'ONICL, le 2 avril 2026, CESE

273 - Ibid.

274 - Ibid.

Pour le cas des hydrocarbures :

- Mettre à jour le cadre juridique existant afin d'en faire un dispositif intégré, cohérent et plus adapté au contexte actuel, en clarifiant les finalités des stocks stratégiques ou de sécurité, ainsi que les conditions précises de leur mobilisation. Cette révision devrait également préciser davantage les obligations, les responsabilités et les modalités d'intervention respectives de l'État et des différentes catégories d'opérateurs impliqués dans la constitution, la gestion et le suivi des stocks, dans le cas où notre pays viserait un système où le stockage de sécurité ne serait pas dédié exclusivement au secteur privé.

  Le dispositif pourrait en outre préciser les seuils de sécurité par catégorie de produit, tout en redéfinissant les seuils régionaux en fonction des besoins de chaque zone, de sa proximité des sites d'importation et des infrastructures de transport massif de produits pétroliers. Le cadre révisé devrait en plus renforcer les dispositifs de suivi, de contrôle et de reporting, en imposant des vérifications plus fréquentes en période de tension sur les marchés, et en révisant le régime des sanctions afin d'en garantir un caractère réellement dissuasif en cas de manquement. Enfin, cette refonte devrait définir les modalités de financement des stocks et des investissements dans l'entretien et l'extension des capacités de stockage.

- Engager une réflexion sur le mécanisme institutionnel de constitution et de gestion des stocks de produits pétroliers, en vue d'aboutir à une architecture plus équilibrée et adaptée aux évolutions du contexte international. Cette réflexion implique de définir une diversification de la composition des détenteurs de stocks de sécurité, en s'inspirant notamment des expériences des pays membres de l'Agence internationale de l'énergie, qui privilégient des modèles diversifiés plutôt qu'une délégation exclusive au secteur privé.

Dans ce cadre, la structure des stocks pourrait reposer sur deux composantes complémentaires :

- D'une part, une part significative de stocks de sécurité détenue par l'État ou par une agence publique dédiée, dont le niveau serait défini en fonction des capacités financières et de stockage mobilisables, tout en tenant compte des pratiques internationales.
- D'autre part, des stocks obligatoires à la charge des opérateurs privés (importateurs, distributeurs), avec une séparation juridique et opérationnelle claire entre ces stocks réglementaires à caractère stratégique, dont la mobilisation est soumise à l'autorisation de l'Etat, et les stocks commerciaux dits « outils » de ces opérateurs privés.

Par ailleurs, une réévaluation des seuils réglementaires actuels pourrait être envisagée, sur la base d'une étude de faisabilité, afin de tenir compte des mutations de l'environnement international, accompagnée de mécanismes de financement adaptés.

- Renforcer les dispositifs de suivi, de gestion de la rotation et de contrôle des stocks à travers :
  - la mise en place d'outils digitalisés et de technologies adaptées. Cette modernisation devrait permettre une traçabilité en temps réel des niveaux de stocks, une meilleure fiabilité des données déclaratives ainsi qu'un pilotage plus efficace des opérations de renouvellement et de contrôle.
  - la mise en place effective, conformément à ce qui est prévu par la loi, d'un corps de contrôleurs assermentés pour qu'ils puissent procéder à des missions de contrôle régulières et donnant lieu à des procès-verbaux opposables.

- Renforcer les capacités de stockage en :
  - levant les contraintes administratives et foncières qui limitent le développement des infrastructures de stockage, notamment à travers la simplification des procédures d'autorisation et la facilitation de la mobilisation du foncier nécessaire;
  - orientant prioritairement les investissements vers les régions insuffisamment dotées en capacités de stockage, afin de réduire les déséquilibres actuels, de renforcer la résilience du dispositif et, in fine, de promouvoir une meilleure équité territoriale ;
  - encourageant le recours à des modes de stockage plus performants et durables, notamment en renforçant davantage le recours aux cavités salines pour le stockage du GPL et de certains produits stratégiques, en vue d'optimiser les coûts et d'améliorer l'efficacité globale du système.
  - Etudiant la faisabilité de l'instauration d'un mécanisme permettant l'affectation d'une partie des marges générées par les opérateurs du secteur au renforcement des capacités de stockage, assorti de dispositifs de suivi, de contrôle et de sanctions effectives en cas de non-respect.
- Renforcer et optimiser la logistique portuaire des hydrocarbures en :
  - renforçant et modernisant les capacités portuaires existantes, notamment les zones de stockage et de déchargement, afin de réduire les risques de congestion, de fluidifier les opérations logistiques et de limiter les retards liés aux périodes de consignation ;
  - accélérant le développement de nouvelles infrastructures portuaires capables d'accueillir des navires de grande capacité, dans le cadre des chantiers en cours, tout en assurant une meilleure répartition territoriale des capacités logistiques de réception destinées aux stocks de sécurité ;
  - prévoyant, à moyen et à long terme, des capacités de stockage renforcées au niveau des principaux ports du Royaume, en vue d'accueillir, dans le cadre de contrats de long terme, des stocks d'hydrocarbures raffinés en provenance de pays producteurs partenaires, tout en encadrant contractuellement les conditions d'accès prioritaire à ces stocks en cas de situation d'urgence.
- Institutionnaliser une évaluation régulière et indépendante de l'efficacité des stocks de sécurité, par rapport à leur impact sur le pouvoir d'achat et l'accessibilité des prix, afin de permettre des ajustements en temps utile.
- Agir progressivement sur la demande en hydrocarbures afin de réduire la pression sur les stocks de sécurité, notamment à travers l'accélération des politiques relatives à la transition vers les énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, pour une réduction de la dépendance aux hydrocarbures, parallèlement à la poursuite du processus de décarbonation de l'économie, en particulier dans les secteurs énergivores, ainsi que l'électrification des modes de transport.

Pour le cas des céréales:

- Parachever le cadre réglementaire applicable aux céréales, en précisant de manière exhaustive les modalités relatives aux stocks de sécurité, notamment leur composition, les mécanismes de constitution et de financement, les seuils par produit, ainsi que le niveau des obligations et des responsabilités des différentes parties prenantes. Cette clarification devrait également couvrir les opérateurs concernés, ainsi que le détail des produits et des qualités visées.
- Renforcer les capacités de l'ONICL en matière de suivi, de gestion de l'approvisionnement et de renouvellement des stocks, afin d'assurer une meilleure fiabilité des données et une sécurisation accrue des mécanismes de constitution des stocks de sécurité.
- Substituer au système déclaratif un dispositif de contrôle renforcé, fondé sur des inspections sur place plus régulières, assorties de procès-verbaux et de sanctions dissuasives en cas d'infraction.
- Renforcer la sécurité des approvisionnements à travers une politique de stockage contracyclique, consistant à soutenir des achats massifs lors des phases de détente des prix internationaux du blé tendre.
- Accroître et diversifier les sources d'approvisionnement à travers la conclusion d'accords-cadres pluriannuels avec un éventail élargi de pays exportateurs.
- Améliorer les capacités de stockage et de logistique. Pour ce faire, il conviendrait notamment de :
  - développer des infrastructures de stockage de sécurité propres à l'ONICL, qui devraient représenter une part significative des stocks, et ce, parallèlement aux capacités déléguées au secteur privé, dans le cadre d'un modèle hybride.
  - revaloriser le soutien public au stockage des céréales, notamment à travers le relèvement de la subvention dédiée, et envisager des incitations ciblées afin d'encourager les opérateurs stockeurs à investir dans la modernisation et l'extension des infrastructures de stockage, en privilégiant les silos par rapport aux magasins. Ce dispositif devrait toutefois être accompagné de mécanismes de contrôle du fléchage des subventions ainsi que de mesures dissuasives en cas de détournement de leur utilisation, dans le respect du principe de reddition des comptes.
  - favoriser le développement du stockage de proximité au niveau des bassins de production, soutenir l'investissement dans des équipements modernes de stockage et de manutention au profit des collecteurs de proximité, et apporter un appui financier et technique aux petites et moyennes exploitations ainsi qu'aux coopératives, et ce en vue d'une répartition plus équilibrée des infrastructures de stockage sur l'ensemble du territoire national.
  - renforcer la conformité des stocks et la qualité du dispositif de stockage en instituant un cahier des charges national fixant les normes de bonnes pratiques de stockage et les exigences sanitaires, et en impliquant les interprofessions concernées, notamment la Fédération des industries des céréales et des légumineuses (FIAC), dans l'opérationnalisation et le contrôle de la mise en conformité des organismes stockeurs.

- Réduire le gaspillage alimentaire, notamment des produits à base de céréales, afin de diminuer la pression sur les stocks et d'agir sur la demande ainsi que sur les habitudes de consommation, à travers la mise en place d'une stratégie nationale intégrée pour l'alimentation.

2.2. Volet social

2.2.1. Mieux comprendre et accompagner les nouvelles expressions de la jeunesse marocaine[275]

La jeunesse marocaine évolue aujourd'hui dans un contexte marqué par de profondes transformations économiques, sociales, technologiques, culturelles et environnementales. Ces mutations redéfinissent progressivement les modes de vie, les rapports sociaux, les modalités d'accès à l'information ainsi que les formes de participation à la vie collective. Elles s'inscrivent également dans une dynamique nationale caractérisée par la consolidation de l'État social et le renforcement du processus démocratique, qui placent les questions d'inclusion, d'égalité des chances et de participation citoyenne au cœur des priorités publiques.

Dans ce contexte, les transitions numériques accélérées, l'essor des plateformes sociales et l'émergence de nouveaux espaces d'échange ont notamment profondément modifié les manières dont les individus interagissent, s'informent, partagent leurs expériences et prennent part au débat public.

Ces évolutions revêtent une importance particulière pour les jeunes. Représentant près du tiers de la population marocaine, la jeunesse constitue une richesse majeure et un levier essentiel pour le développement du pays. Les travaux du CESE ont toutefois mis en évidence les nombreux défis auxquels elle demeure confrontée, notamment en matière de précarité économique et sociale, d'insertion professionnelle, d'accès équitable aux opportunités et de capacité à se projeter dans l'avenir. Sans revenir sur ces problématiques, largement documentées dans les précédents avis et rapports du Conseil, le présent point de vigilance s'intéresse à une autre dimension, qui nécessite d'être étudiée davantage: l'évolution des formes d'expression, de communication et de socialisation des jeunes.

En effet, les espaces numériques occupent désormais une place centrale dans le quotidien d'une grande partie de la jeunesse. Ils constituent non seulement des lieux d'échange et d'inclusion sociale, mais également des espaces d'expression de soi, de construction identitaire et de mise en récit des expériences vécues. Portée par une génération souvent qualifiée de « native digitale », cette dynamique s'accompagne de l'émergence de nouveaux codes, langages, références culturelles et modes de communication à travers lesquels s'expriment aspirations, préoccupations, émotions, frustrations et formes d'engagement.

Les auditions menées par le CESE[276] dans le cadre de ce point de vigilance, ainsi que les échanges avec les différentes parties prenantes, y compris les jeunes eux-mêmes, font apparaître des signaux convergents. Elles montrent que les évolutions observées ne se limitent pas à des changements de supports ou de canaux d'expression, mais traduisent des mutations plus larges des pratiques sociales et des référentiels de communication des jeunes générations.

275 - Ce point de vigilance a été élaboré par une commission temporaire dont les membres sont présentés en annexe n°1

276 - Cf. Annexe 2 : liste des acteurs auditionnés

Ces signaux d'évolution appellent néanmoins à des investigations complémentaires fondées sur des approches pluridisciplinaires, notamment sociologiques et anthropologiques, ainsi que sur des enquêtes de terrain. Elles permettraient de mieux comprendre les déterminants et les implications de ces transformations et d'éclairer l'élaboration de politiques publiques adaptées.

1. *Les nouvelles expressions des jeunes : transformations des modes d'expression, reconfiguration des pratiques sociales et émergence de nouveaux paradigmes d'engagement*

Les jeunes âgés de 15 à 34 ans représentent environ 12 millions de personnes, soit près de 32 % de la population nationale. Cette catégorie démographique ne constitue pas un ensemble homogène : elle recouvre une pluralité de situations, de parcours et de conditions de vie, marquées par des écarts significatifs en termes d'accès aux opportunités, de niveaux de qualification, de conditions d'insertion et de trajectoires sociales.

La documentation disponible sur la situation des jeunes[277] au Maroc, mettent en évidence des vulnérabilités multiples qui affectent les jeunes de manière différenciée selon les contextes sociaux, économiques et territoriaux. Celles-ci se traduisent notamment par des inégalités d'accès à l'emploi, à la formation, aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités de mobilité sociale.

Dans ce sens, il apparaît essentiel de considérer la jeunesse marocaine dans sa diversité, en distinguant des profils différenciés aux besoins, aspirations et fragilités spécifiques, afin de mieux appréhender la complexité des enjeux qui la concernent.

Dans ce contexte, les auditions menées avec les chercheurs et experts[278] mettent en évidence une évolution significative des formes d'expression des jeunes, inscrite dans un contexte de généralisation du numérique, d'accélération des flux d'information et de recomposition des espaces de socialisation, désormais élargis aux environnements numériques.

Une génération connectée usages numériques et reconfiguration des rapports sociaux

Les jeunes, y compris les jeunes Marocains du monde, constituent une génération largement connectée, souvent qualifiée de « natifs digitaux ». Ces « natifs digitaux » ont évolué dans un environnement marqué par la généralisation des technologies numériques, ce qui a favorisé l'ancrage d'usages intensifs, diversifiés et quasi continus des outils digitaux, mobilisés simultanément pour communiquer, s'informer, apprendre, travailler et interagir socialement. À travers cette exposition aux environnements numériques et aux réseaux sociaux, ils développent des usages caractérisés par une forte réactivité, une consommation rapide de l'information et une capacité à naviguer entre plusieurs canaux de communication.

Au-delà de l'évolution des outils de communication, cette transformation contribue à reconfigurer progressivement[279] les modalités de construction du lien social chez les jeunes. Les interactions se déploient désormais dans des espaces hybrides, où se superposent sphères privée, scolaire, professionnelle et publique. Cette évolution se traduit par un accès plus direct à l'information, une

277 - Données fournies par le HCP dans le cadre du partenariat CESE-HCP, statistiques de l'année 2024 et Avis du CESE (https://www.cese.ma/docs/les-jeunes-neet-quelles-perspectives-dinclusion-socio-economique/ ; https://www.cese.ma/media/2023/06/ebook-Evaluation-des-programmes-des-jeunes-Fr-1.pdf)

278 - Cf. Annexe xx : liste des acteurs auditionnés

279 - Ibid.

diversification des sources de référence et un recours faible aux médiations traditionnelles. Elle tend ainsi à influer sur les formes d'autorité, les mécanismes de transmission des repères sociaux et les processus de socialisation.

Par ailleurs, il ressort des analyses des auditions[280] que l'accès rapide et continu à une pluralité de contenus, souvent issus de contextes internationaux, élargit les cadres de référence des jeunes et influence la manière dont ils perçoivent leur propre situation et celle des autres. Cette exposition favorise des comparaisons avec d'autres expériences de vie à l'échelle internationale. Elle est source de tensions, de frustrations et d'aspirations dans de nombreux cas.

Dans ce contexte, les jeunes exprimeraient des attentes plus marquées en matière de réactivité des institutions, de lisibilité des processus et de participation aux décisions qui les concernent. Bien que ces éléments exploratoires nécessitent d'être confirmées par des études approfondies, ils traduisent déjà des signaux d'évolution dans les rapports entre les jeunes et les institutions dans un environnement de plus en plus numérisé.

Diversification des formes d'expression des jeunes et transformation des modes d'épanouissement

Les formes d'expression des jeunes connaissent aujourd'hui une diversification significative. Podcasts, blogs, plateformes en ligne et autres outils numériques constituent désormais des espaces privilégiés de production et de diffusion de contenus, favorisant une expression directe de leurs opinions, positions, préoccupations et revendications.

À travers ces nouveaux modes d'expression, les jeunes traduisent et externalisent une pluralité d'aspirations, notamment la recherche d'autonomie, de reconnaissance sociale, de bien-être, d'une meilleure qualité de vie, d'un emploi décent et d'une liberté accrue de création et d'expression. Ces dynamiques contribuent à la construction de récits individuels et collectifs à travers lesquels les jeunes réinterprètent leur rapport au présent et formulent leurs attentes en matière de transformation sociale, tout en exprimant leur aspiration à un Maroc plus juste, plus ouvert et plus solidaire face aux défis contemporains.

Dans le champ de l'engagement citoyen, les acteurs auditionnés[281] mettent en évidence un dépassement progressif des formes traditionnelles d'engagement vers un « militantisme numérique », mobilisant les réseaux sociaux et les plateformes collaboratives, notamment à travers des dispositifs de collecte de dons ou de financement participatif. À cet égard, la mobilisation observée lors du séisme d'Al Haouz illustre la capacité des jeunes à structurer rapidement des dynamiques de solidarité et d'entraide, à prendre des initiatives via les outils numériques, traduisant des formes renouvelées d'engagement collectif caractérisées par leur réactivité, leur ampleur et leur efficacité.

Sur le plan culturel et artistique, les éléments recueillis[282] mettent en évidence une recomposition des pratiques des jeunes, articulant ancrage territorial et ouverture sur les influences globales. Les plateformes numériques jouent un rôle croissant dans les processus d'apprentissage, de création, de diffusion et de valorisation des expressions culturelles, contribuant à une hybridation

280 - Ibid.

281 - Cf. Annexe xx : liste des acteurs auditionnés

282 - Atelier de travail sur les nouvelles expressions culturelles et artistiques des jeunes avec des acteurs associatifs dans le domaine culturel et artistique : Nabil Ayouch, Brahim El Mazned et Salima Moumni, 01 décembre 2025, CESE.

progressive entre patrimoine et modernité. Parallèlement, les pratiques de loisirs, notamment le gaming et les interactions en ligne, occupent une place de plus en plus structurante dans les modes de sociabilité, en tant qu'espaces de socialisation, de reconnaissance et d'appartenance.

Cette dynamique s'inscrit toutefois dans un contexte marqué par une insuffisance d'espaces physiques dédiés à l'épanouissement culturel, artistique et sportif, limitant les opportunités d'expression et de rencontre dans les territoires.

Ces évolutions traduisent ainsi une recomposition d'ensemble des formes d'expression et de socialisation des jeunes, où les espaces numériques ne se substituent pas aux cadres traditionnels mais les redéfinissent progressivement. Elles invitent, à ce stade, à considérer ces nouvelles modalités d'expression comme des indicateurs de transformations sociales plus larges, encore en cours de structuration et appelant des études et des analyses plus approfondies dans les travaux de recherche à venir.

Transformations des formes d'engagement politique et de la participation citoyenne

Les formes d'engagement politique connaissent également une évolution notable, en particulier chez les jeunes générations où les formes horizontales, décentralisées et fortement structurées par les outils numériques tendent à s'imposer progressivement.

Les mobilisations récentes de jeunes, au sein de collectifs étudiants ou de mouvements spontanés, illustrent le recours croissant aux plateformes numériques pour l'organisation, la coordination et l'expression des revendications, notamment via des outils de messagerie et de communication en ligne tels que Discord[283]. Ces espaces favorisent des modes de communication rapides, directs et collaboratifs, qui facilitent la diffusion des messages et la mobilisation à court terme.

Ces expressions sont interprétées par plusieurs chercheurs[284] comme le signe d'une transformation des modalités de participation politique, ainsi que comme l'expression d'un niveau de confiance plus faible à l'égard des institutions politiques traditionnelles. Selon les représentants de la jeunesse des partis politiques[285] auditionnés par le CESE, cette situation résulterait de plusieurs facteurs, notamment : i) les difficultés des élites politiques à apporter des réponses aux crises économiques et sociales récurrentes, qui affectent particulièrement la jeunesse ; ii) les perceptions liées aux enjeux d'éthique et de probité dans la vie politique, illustrées par des affaires impliquant des responsables politiques ; iii) la perception d'un traitement critique, voire parfois dévalorisant, de l'action politique dans certains médias et publications ; et iv) le renouvellement limité des élites politiques ainsi que la faible représentation des jeunes au sein des instances dirigeantes des partis politiques.

Face à ces évolutions et aux enjeux qu'elles soulèvent en matière de participation citoyenne et de confiance institutionnelle, des orientations structurantes ont été engagées au niveau national pour renforcer l'ouverture du champ politique et de promouvoir l'implication des jeunes dans les institutions représentatives.

283 - Plateforme numérique, initialement conçu pour l'activité de Gaming, il s'est transformé en un outil de communication et de messagerie entre groupe de communautés

284 - Audition du Professeur Mohamed Tozy, doyen du Collège des Sciences sociales de l'UIR, 10 novembre 2025 ; CESE

Audition de Monsieur Hassan Tariq, Médiateur du Royaume, 24 novembre 2025, CESE

285 - Ateliers de travail avec les représentants des instances de jeunesse des partis politiques représentés dans le parlement (MP ; PPS ; UC ; MDS ; PJD ; USFP ; RNI ; PAM ; PI) les 16 mars 2026 ; 26 mars 2026 ; 06 avril 2026 , CESE

Dans ce cadre, une réforme du cadre régissant les élections législatives[286] a été engagée à partir d'octobre 2025 afin de lever certains obstacles à l'engagement électoral des jeunes de moins de 35 ans. Elle prévoit notamment une aide publique pouvant couvrir jusqu'à 75 % des dépenses de campagne, y compris pour les candidats ne bénéficiant pas de l'investiture d'un parti politique. Elle introduit également de nouvelles dispositions destinées à favoriser l'implication des jeunes dans la création des partis politiques et à encourager les formations politiques à leur accorder une place plus importante dans le processus électoral.

Cette dynamique est susceptible de favoriser un renouvellement progressif des acteurs politiques et d'élargir les opportunités d'engagement citoyen. Elle pourrait également encourager les partis politiques à renforcer la présence des jeunes dans leurs instances décisionnelles, à adapter leurs modes de communication aux codes et usages des jeunes générations notamment via le recours aux outils numériques et aux plateformes digitales.

2. Les nouvelles expressions des jeunes : stigmatisation, décalages de compréhension et émergence de nouveaux risques

Les transformations des expressions des jeunes traduisent des évolutions rapides des modes de communication, d'engagement et d'interaction sociale, dont la compréhension demeure encore partielle et inégalement partagée entre les acteurs concernés.

Dans ce cadre, les éléments recueillis[287] mettent en évidence des perceptions d'incompréhension et de décalage dans la lecture de ces nouvelles expressions. Il apparaît ainsi que certains comportements, codes sociaux ou pratiques culturelles portés par les jeunes générations peuvent être interprétés, par une partie des acteurs sociaux et institutionnels, comme s'écartant des repères et normes de référence habituellement mobilisés.

Ces perceptions peuvent, dans certains cas, donner lieu à des formes de stigmatisation ou de jugement des pratiques juvéniles, non pas nécessairement en raison d'une intention explicite, mais davantage en lien avec l'insuffisance de cadres d'analyse et de lecture adaptés à ces évolutions. Elles s'expliquent principalement par trois facteurs complémentaires : une compréhension encore partielle des dynamiques propres à cette génération, caractérisée par l'accélération d'usages numériques et sociaux ; des modalités de communication intergénérationnelle[288] qui ne permettent pas toujours d'intégrer ces nouveaux codes d'expression ; et enfin, une production encore limitée de travaux empiriques et sociologiques récents permettant d'en objectiver finement les contours et les évolutions.

Par ailleurs, la jeunesse marocaine se caractérise par une forte hétérogénéité[289]. La seule référence à l'âge ne permet pas de rendre compte de la diversité des situations, des trajectoires et des contextes territoriaux. Cette diversité est d'autant plus marquée que les jeunes ont été exposés, ces dernières années, à une succession de chocs et de crises, notamment la crise sanitaire, les tensions inflationnistes et les épisodes de sécheresse. Cette accumulation de facteurs, conjuguée à une

286 - Conseil des ministres présidé par sa Majesté le Roi, consacré à l'examen des orientations générales du Projet de Loi de Finances pour l'année 2026, à l'approbation de projets de loi organiques notamment le projet de la loi organique relatif à la chambre des conseillers et le projet de loi organique relatif aux partis politiques.

287 - Cf. Annexe xx : liste des acteurs auditionnés

288 - Les générations Z et alpha face à la ruse psychopolitique : vers une fracture intergénérationnelle ? El Mostafa Rezrazi, Policy Center For The New South, octobre 2025, RP, 13-25

289 - Cf. Annexe xx : liste des acteurs auditionnés

exposition continue aux flux d'information numériques, est susceptible d'influencer les équilibres psychosociaux d'une partie des jeunes, comme le soulignent plusieurs travaux, notamment en matière d'anxiété et de fragilités émotionnelles[290].

Dans le même temps, certaines analyses mettent en évidence une évolution progressive des référentiels culturels et des pratiques sociales sous l'effet de l'hyper-connectivité numérique et de l'exposition accrue à des contenus transnationaux. Les jeunes évoluent dans un environnement caractérisé par l'articulation entre références locales et influences globales, ce qui contribue à une recomposition de leurs modes de consommation culturelle, de leurs registres linguistiques et de leurs formes de socialisation.

Dans ce cadre, la notion de Tamaghrabit, entendue comme ensemble de références culturelles, symboliques et sociales structurantes de l'identité marocaine, pourrait faire l'objet de formes d'appropriation et d'assimilation différenciées selon les contextes sociaux, territoriaux et générationnels[291].

Dans certaines configurations, ces évolutions peuvent interroger les modalités traditionnelles de transmission des valeurs, notamment au sein de la famille et de l'école, en tant qu'institutions centrales de socialisation et de structuration des repères collectifs.

Dans ce contexte, les nouvelles expressions de la jeunesse apparaissent à la fois comme un vecteur d'innovation sociale, culturelle et citoyenne, et comme un objet de questionnement en termes de cohésion sociale et de régulation des risques, tels que les tentatives d'instrumentalisation de certaines mobilisations à travers les plateformes numériques[292] notamment en raison de la difficulté à distinguer, dans des environnements numériques anonymisés, les dynamiques spontanées des dynamiques insufflées.

Par ailleurs, certaines formes de tensions observées chez les jeunes, notamment dans des contextes de mobilisation ou au sein de certains espaces, peuvent être mises en relation avec des facteurs structurels tels que la précarité économique, les inégalités territoriales, le manque d'espaces d'expression et de socialisation, ainsi que l'insuffisance de dispositifs d'accompagnement psychosocial.

Enfin, les jeunes sont exposés à des risques croissants liés aux usages numériques, en particulier en matière de cybersécurité, de protection des données personnelles et de désinformation. Ces vulnérabilités sont accentuées par une sensibilisation encore inégale aux enjeux de sécurité numérique, notamment dans les environnements éducatifs, sociaux et professionnels.

3. Pour une meilleure assimilation des nouvelles expressions des jeunes

Si les constats mis en évidence dans le cadre du présent point de vigilance demeurent, à ce stade, encore partiels et appellent des approfondissements complémentaires, ils révèlent néanmoins l'émergence de transformations significatives dans les modes d'expression, de communication, de socialisation et d'engagement des jeunes.

290 - Organisation mondiale de la santé, Santé mentale des adolescentes et des adolescents, 1 septembre 2025 (https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-mental-health) ; UNICEF, Understanding the mental health, impact of global challenges on GEN Z, Unicef perceptions of youth Mental Health report 2025, page 15 ;

291 - Audition de Monsieur Hassan Tariq, Médiateur du Royaume, 24 novembre 2025, CESE ; Audition de Monsieur abdellatif kidai, doyen de la faculté des sciences de l'éducation, 19 janvier 2026 , CESE ; Audition de Monsieur Mustapha el fekkak, Réalisateur & Directeur Créatif, 5 décembre 2025, CESE

292 - Audition du Professeur Mohamed Tozy, doyen du Collège des Sciences sociales de l'UIR, 10 novembre 2025 , CESE

Dans ce contexte, le CESE réitère son appel à l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée dédiée à la jeunesse, capable d'apporter des réponses cohérentes et durables aux défis structurels qui continuent d'affecter ses trajectoires d'éducation, d'insertion professionnelle, de participation citoyenne et d'épanouissement.

Le Conseil considère que cette stratégie devrait également tenir compte des mutations sociales, culturelles et numériques qui façonnent aujourd'hui les parcours, les aspirations et les modes d'interaction des jeunes générations. Ces évolutions sont désormais des facteurs déterminants dans la transformation des rapports sociaux, des mécanismes de socialisation et des formes d'engagement au sein de la société.

Dès lors, l'enjeu consiste non seulement à apporter des réponses aux vulnérabilités persistantes qui affectent une partie de la jeunesse, notamment dans le milieu rural, mais également à reconnaître ces nouvelles expressions comme des réalités sociales à part entière, appelant des capacités accrues d'écoute, de compréhension et d'adaptation de l'action publique.

Dans cette perspective, le CESE souligne la nécessité d'insuffler un nouvel esprit démocratique, plus attractif pour les jeunes et porteur de confiance, afin de renforcer leur engagement dans les sphères politique, institutionnelle et citoyenne, à travers l'instauration d'un climat sain, transparent et de confiance, ainsi que la mise en place d'espaces d'expression et de participation effectifs, accessibles et légitimes.

La pleine valorisation du potentiel de la jeunesse marocaine suppose ainsi une approche intégrée articulant la résorption des fragilités structurelles et la prise en compte des transformations profondes qui redessinent les référentiels, les aspirations et les formes de participation des nouvelles générations. Une telle approche constitue une condition essentielle pour renforcer l'efficacité des politiques publiques et consolider leur contribution au développement du pays.

Compte tenu du caractère encore exploratoire des constats présentés dans ce point de vigilance, les recommandations ci-après doivent être considérées comme des éléments préliminaires issus des auditions et des échanges[293] conduits par le Conseil. Elles ont vocation à nourrir la réflexion et à ouvrir des perspectives d'action, dans l'attente d'analyses plus complètes et approfondies. À cette fin, le CESE prévoit de consacrer en 2027 un avis aux nouvelles expressions des jeunes, adossé notamment à une enquête de terrain menée en partenariat avec le Haut-Commissariat au Plan (HCP), afin d'en affiner la compréhension et d'asseoir des recommandations étayées davantage.

Dans cette perspective, le CESE propose un ensemble de pistes d'action prioritaires :

- Renforcer la production de connaissances en accélérant les études statistiques et sociologiques sur les nouvelles expressions des jeunes, en mobilisant les centres de recherche universitaires d'une part et le HCP d'autre part, afin de mieux comprendre les dynamiques émergentes et d'intégrer la diversité des profils, des trajectoires d'insertion, des contextes territoriaux et des usages sociaux et numériques dans le ciblage des politiques publiques.
- Faire évoluer les approches de communication et de sensibilisation des institutions, des acteurs publics et des organisations de la société civile afin qu'elles s'appuient davantage sur les codes, les langages et les espaces numériques investis par les jeunes, dans une logique de dialogue, d'écoute et de co-construction, de nature à réduire les perceptions de stigmatisation et à favoriser une meilleure compréhension de leurs nouvelles formes d'expression.

293 - Cf. Annexe xx : liste des acteurs auditionnés

- Mettre en place un dispositif durable pour rendre l'engagement des jeunes au sein des corps intermédiaires réellement attractif, fondé sur la valorisation effective de leur contribution, notamment à travers l'accès à des formations et à un mentorat structuré, ou encore à des parcours d'engagement progressifs permettant une montée en compétence et en responsabilité, avec des modalités de participation souples et adaptées à leurs contraintes, afin de transformer cet engagement en une expérience utile, qualifiante et porteuse de perspectives concrètes d'évolution.
- Mettre en place des dispositifs permettant de reconnaître, structurer et accompagner les nouvelles formes d'expression culturelles, citoyennes et artistiques des jeunes, notamment celles portées par les espaces numériques et les pratiques hybrides émergentes, afin de mieux les intégrer dans les politiques publiques y afférentes et de renforcer leur visibilité et leur légitimité au sein de la société.
- Élargir le réseau des maisons des jeunes et accélérer leur mise à niveau, en développant une programmation d'animation adaptée aux nouvelles formes d'expression des jeunes (activités sportives, culturelles, artistiques et de volontariat), en renforçant les équipements répondant à leurs nouveaux besoins (technologiques, sportifs et artistiques), en mobilisant des ressources humaines qualifiées (chargés d'orientation scolaire, animateurs, coachs, médecins et psychologues) afin d'assurer l'accompagnement, l'orientation, l'écoute et le développement des compétences des jeunes.
- Mettre en place une instance dédiée au suivi, à la coordination et à l'évaluation des programmes en faveur des jeunes, associant les acteurs publics et privés concernés, et déployée au niveau régional à travers des relais de proximité, afin de renforcer l'ancrage territorial, la cohérence des actions et la qualité de la remontée de l'information.
- Assurer un déploiement territorialisé des mesures, en cohérence avec les spécificités locales, en renforçant l'implication des régions et collectivités territoriales et la mobilisation des acteurs de proximité, notamment les CRI, les chambres de commerce et la société civile.
- Accélérer, tel que recommandé dans le rapport du CESE « *bilan des programmes publics destinés aux jeunes durant la période 2016-2021* », la mise en place du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative et adapter son cadre juridique, en impliquant les jeunes dans le processus de sa révision, afin qu'il constitue un véritable espace institutionnel d'écoute, de dialogue et de participation des jeunes, intégrant la diversité de leurs profils, de leurs aspirations et de leurs nouvelles formes d'expression.

2.2.2. Libérer le potentiel économique des femmes, un impératif pour une croissance plus inclusive

Dans un contexte de profondes mutations économiques, sociales et démographiques, la question de la place des femmes dans la dynamique de développement national s'impose aujourd'hui avec une acuité renouvelée. Conscient de cet enjeu, le Royaume du Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a engagé depuis plus de deux décennies un ensemble de réformes structurantes et volontaristes visant à consolider les droits des femmes et à renforcer leur pleine citoyenneté politique, économique et sociale. Ces avancées majeures se sont traduites par la consécration constitutionnelle du principe

d'égalité et de la parité en 2011, par le renforcement progressif des dispositifs juridiques de protection des droits des femmes, ainsi que par la mise en place de politiques publiques et de mécanismes institutionnels dédiés à leur promotion et au renforcement de leur participation à la vie publique. Ces évolutions ont profondément transformé le cadre normatif et institutionnel national. Elles n'ont toutefois pas permis de lever l'ensemble des obstacles qui freinent encore la pleine participation des femmes à la vie économique. Un décalage persiste ainsi entre les droits consacrés et leur effectivité dans la réalité quotidienne. Les données les plus récentes confirment une inclusion économique encore insuffisante, marquée par des freins structurels qui affectent l'accès des femmes au marché du travail, la qualité de leur insertion et la continuité de leurs parcours professionnels.

Dans ce cadre, les travaux du Conseil économique, social et environnemental ont régulièrement mis en évidence le caractère stratégique de l'inclusion économique des femmes pour le développement du pays[294]. Ils convergent vers un constat partagé : malgré les progrès enregistrés, le potentiel des femmes demeure encore insuffisamment valorisé, alors même qu'il constitue un levier essentiel de croissance inclusive, de cohésion sociale et de justice économique.

C'est dans cette continuité que s'inscrit le présent point de vigilance, qui vise non pas à réitérer l'ensemble des diagnostics, facteurs et leviers déjà identifiés, mais à les consolider, à les replacer dans le contexte des évolutions économiques et sociales récentes, et à en souligner la portée renouvelée et l'actualité. L'objectif est de réaffirmer une exigence désormais incontournable : la pleine inclusion économique des femmes s'impose comme une condition centrale pour la soutenabilité du développement social, tant elle conditionne l'effectivité des droits, la valorisation du capital humain et la construction d'un modèle de développement plus inclusif, plus résilient et plus équitable.

Une mutation démographique qui fait de l'inclusion économique des femmes une nécessité

Le Maroc est engagé dans une transformation démographique et sociale profonde, marquée par l'accélération du vieillissement de la population, la recomposition des structures familiales et la montée des besoins de prise en charge. Les personnes âgées de 60 ans et plus devraient passer de 13,9 % en 2024 à 19,5 % en 2040[295], tandis que la taille moyenne des ménages reculerait de 3,9 à 3,3 personnes[296]. Dans ce contexte, la pression sur les mécanismes traditionnels de solidarité familiale s'accroît, alors même que les femmes continuent d'assurer l'essentiel du travail domestique et de soin non rémunéré, à raison de cinq heures par jour contre 43 minutes pour les hommes[297].

294 - Rapport annuel 2024, point de vigilance : « Promouvoir l'inclusion des femmes dans la vie publique : un défi stratégique pour le développement », 2025

- Rapport annuel 2023, point de vigilance : « Baisse de la participation des femmes dans le marché du travail », 2024

- Alerte-CESE, « Promotion de l'émancipation et l'épanouissement des femmes marocaines», 2021

- Rapport annuel 2022, point de vigilance : « Accroître la participation et l'autonomisation économique des femmes marocaines », 2023

- « Eliminer la violence à l'égard des filles et des femmes : une urgence nationale », 2020

- « Que faire face à la persistance du mariage d'enfants au Maroc ?», 2019

- « contribution du CESE au nouveau modèle de développement », 2019

- « Les dimensions sociales de l'égalité entre les femmes et les hommes », 2016

- « Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie économique, sociale, culturelle et politique », 2014

295 - « Changements démographiques et réalités socio-économiques au Maroc. Impacts sur les politiques de développement », présentation de M. le Haut-Commissaire au Plan devant le Conseil économique, social et environnemental, octobre 2025.

296 - Haut-Commissariat au Plan, Les transformations démographiques et la réalité socio-économique au Maroc, présentation lors de la table ronde ONDH-FNUAP « Changements démographiques et politiques de développement humain », Rabat, 17 février 2026 ; CERED-HCP, Changement démographique au Maroc : lecture intégrée des mutations à partir des résultats du RGPH 2024, février 2026, p. 11.

297 - HCP, Toward Inclusive Development In Morocco: Policy Pathways for Enhancing Women's Economic Participation, Policy report, March 2025, p.3

Dès lors, le maintien d'une organisation sociale fondée sur une prise en charge largement invisible et structurellement portée par les femmes atteint ses limites. Il impose de reconsidérer la participation économique des femmes non plus comme une question d'équité, mais comme une condition de soutenabilité du modèle social et de résilience du développement.

Un potentiel féminin encore insuffisamment converti en création de valeur et en emploi de qualité

Le Maroc dispose d'un capital humain féminin dont les trajectoires éducatives et les aspirations à l'autonomie ne cessent de progresser. Toutefois, ce potentiel demeure insuffisamment converti en participation économique effective. En 2025, le taux d'activité des femmes s'établit à 19 %, contre 68,5 % pour les hommes, et leur taux d'emploi à 15,1 %, contre 61,1 %. Le chômage féminin atteint 20,5 %, contre 10,8 % chez les hommes[298], et s'élève à 33,5 % chez les femmes diplômées du supérieur en 2023[299]. Le CESE constate, à ce titre, un paradoxe persistant : malgré l'élévation continue du niveau d'instruction des femmes, y compris dans les filières scientifiques et techniques, leur insertion économique demeure limitée et en décalage avec les compétences acquises.

Ce paradoxe trouve d'abord son explication dans le poids du travail domestique et de soin non rémunéré. Celui-ci, s'il était intégré dans les comptes nationaux, représenterait l'équivalent de 19,4 % du PIB, dont 16,4 points imputables aux femmes[300]. Cette estimation met en évidence une contribution économique majeure, encore largement invisible dans les comptes nationaux et insuffisamment reconnue par les mécanismes économiques et institutionnels.

Elle tient ensuite à la qualité de l'insertion économique. L'accès à l'activité ne garantit pas, à lui seul, une insertion effective lorsqu'il s'effectue dans des conditions de fragilité, de discontinuité ou de protection insuffisante. Dans ce contexte, le travail à temps partiel concerne 24 % des femmes, contre 2,9 % des hommes[301]. Cette situation s'explique largement par la persistance de charges domestiques et de soins qui demeurent fortement supportées par les femmes, limitant leur disponibilité pour des formes d'emploi stables et à temps plein.

Ces contraintes sont elles-mêmes amplifiées par un déficit de services de proximité, notamment en matière de garde d'enfants et de prise en charge des personnes dépendantes, ainsi que par une structuration encore incomplète de l'économie du soin. En l'absence de dispositifs suffisants de socialisation et de professionnalisation de ces fonctions, celles-ci continuent de reposer majoritairement sur la sphère familiale.

À ces déséquilibres s'ajoutent des écarts de rémunération persistants et une part encore importante de travail non rémunéré, qui limitent la portée réelle de l'emploi en matière d'autonomie économique et d'accumulation de droits sociaux.

Il tient enfin à la capacité encore limitée de transformation des besoins sociaux en emplois formels et qualifiés. Certains besoins à forte utilité sociale constituent pourtant des gisements importants d'emploi, encore insuffisamment structurés. À titre illustratif, la généralisation

298 - Haut-Commissariat au Plan, Note d'information relative à la situation du marché du travail en 2025, 2026.

299 - Haut-Commissariat au Plan, Les indicateurs sociaux du Maroc. Édition 2025, tableau 2.24, « Taux de chômage des diplômés de niveau supérieur », dernières données publiées relatives à 2023, p.94.

300 - HCP, Compte satellite des ménages au Maroc, Rapport de synthèse, Mars 2024, p.51.

301 - CESE, Les formes atypiques d'emploi et les relations professionnelles : nouveaux défis et opportunités émergentes, 2024, p.22.

du préscolaire pourrait générer 51 903 emplois, dont 46 713 pour les femmes[302]. Ces éléments montrent que l'enjeu ne se limite pas à l'accès aux emplois existants, mais renvoie également à la capacité du pays à structurer de nouveaux segments d'activité, conciliant utilité sociale et création de valeur économique.

À cet égard, les évolutions observées dans certaines filières productives montrent que l'accès des femmes aux emplois qualifiés peut progresser lorsque les activités sont mieux structurées et que les besoins en compétences sont clairement identifiés. Dans l'industrie, la présence des femmes demeure significative, représentant 41 % des effectifs, avec une progression de leur part dans les emplois qualifiés et de responsabilité[303]. La part des femmes dans les postes qualifiés atteint ainsi 32 % en 2025, en hausse de 6 points depuis 2015[304]. Sans occulter les disparités persistantes, ces évolutions confirment que l'investissement dans la qualification, la structuration des parcours professionnels et l'élargissement des perspectives de carrière constituent des leviers déterminants pour renforcer l'accès des femmes aux fonctions à plus forte valeur ajoutée.

Des fragilités qui se répercutent sur les ménages et la cohésion sociale

La faible insertion économique des femmes ne produit pas seulement des effets sur leur trajectoire individuelle. Elle produit des fragilités qui s'inscrivent dans la durée, s'accumulent tout au long du cycle de vie et se diffusent progressivement à l'échelle des ménages, avec des effets directs sur les mécanismes de solidarité sociale.

À court et moyen termes, cette faible insertion se traduit par des situations de sous-emploi, d'emplois précaires ou faiblement protégés, ainsi que par des formes de dépendance économique persistante. À plus long terme, ces fragilités se cristallisent au moment du vieillissement, à travers l'accumulation de carrières incomplètes et une couverture sociale insuffisante. Les données du HCP illustrent cette réalité : seules 6,7 % des femmes âgées bénéficient d'une pension de retraite, contre 33,6 % des hommes[305], traduisant une fragilité structurelle des parcours professionnels féminins et un déficit de sécurisation des trajectoires.

Ces vulnérabilités individuelles prennent une dimension plus large à travers les transformations des structures familiales, marquées notamment par la progression de la part des ménages dirigés par des femmes, passée de 16,2 % en 2014 à 19,2 % en 2024, ainsi que par la forte prévalence de la monoparentalité féminine, les femmes assurant 90,7 % des situations de ce type [306]. Dans ces configurations, les responsabilités économiques, éducatives et domestiques se cumulent, ce qui réduit mécaniquement les marges d'ajustement des ménages face aux chocs et fragilise leur capacité de résilience.

Ces évolutions mettent en évidence un constat central : la vulnérabilité économique des femmes ne relève pas uniquement de l'accès à l'emploi ou du niveau de revenu. Elle affecte

302 - Ministère de l'Économie et des Finances, Synthèse de l'édition 2024 du Rapport sur le Budget axé sur les Résultats tenant compte de l'aspect Genre, p.3.

303 - Ministère de l'Industrie et du Commerce, « les femmes, moteur de l'industrie marocaine : une décennie de progrès, de compétences et de leadership (2015-2025) », document communiqué au Conseil par la Direction des Statistiques, des Études, de la Veille et de l'Évaluation, 27 avril 2026.

304 - Ibid.

305 - Haut-Commissariat au Plan, Les personnes âgées au Maroc. Analyse issue du RGPH de 2024, décembre 2025, p.3.

306 - Haut-Commissariat au Plan, Enquête nationale sur la famille 2025 : Rapport des premiers résultats, avril 2026, enquête réalisée du 5 mai au 24 septembre 2025 pp. 34 et 120.

directement la capacité des ménages à absorber les chocs économiques et sociaux, à maintenir des conditions de vie stables et à accompagner les transitions familiales.

Enfin, les dispositifs de flexibilité du travail, tels que le télétravail ou le temps partiel, ne sauraient constituer des réponses suffisantes en l'absence d'un environnement favorable. Lorsqu'ils se substituent à des services de garde, de prise en charge ou d'accompagnement insuffisamment développés, ils risquent de renforcer la concentration des responsabilités domestiques sur les femmes plutôt que de la réduire. Leur contribution réelle à l'autonomie économique suppose dès lors un encadrement approprié, une protection sociale effective et le développement de services de proximité accessibles, condition indispensable à une répartition plus équilibrée des responsabilités de prise en charge.

L'inclusion économique des femmes : d'un objectif d'équité à un impératif de développement et de cohésion sociale

Pour une inclusion économique effective des femmes, le CESE réaffirme les recommandations formulées dans ses avis antérieurs en faveur d'une approche globale et intégrée, adossée à une feuille de route nationale ambitieuse et à une gouvernance multisectorielle associant l'ensemble des acteurs concernés. Cette feuille de route doit assurer l'articulation cohérente des politiques publiques, notamment celles de l'éducation, de l'emploi, de la protection sociale et des services de prise en charge, afin de lever durablement les freins structurels à la participation économique des femmes. Elle doit être déclinée aux niveaux territorial et régional, et assortie d'objectifs clairs, mesurables et territorialisés, en cohérence avec les orientations du Nouveau Modèle de Développement, notamment l'objectif de porter le taux d'activité des femmes à 45 % à l'horizon 2035, lequel doit constituer un repère structurant pour la coordination et le pilotage des politiques publiques.

L'enjeu est désormais celui d'un changement de paradigme : l'inclusion économique des femmes ne peut plus être appréhendée sous le seul angle de l'équité ou de la correction des discriminations et des inégalités, mais doit être pleinement reconnue comme un levier de cohésion sociale, d'élargissement de la base contributive et de valorisation du capital humain national.

Dans cette continuité, un ensemble de recommandations est formulé. Certaines reprennent des recommandations déjà formulées dans les avis antérieurs, tandis que d'autres ont été actualisées ou enrichies à la lumière de l'évolution du contexte et des nouvelles données disponibles.

- Assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre de la feuille de route proposée, aux niveaux national et régional, structuré autour de deux axes complémentaires :
  - renforcer l'offre en développant les compétences des femmes par la formation professionnelle et en mettant en place des services adaptés (crèches, transport sécurisé, télétravail, horaires souples), favorisant ainsi la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, en tenant compte des réalités rurales et périurbaines;
  - stimuler la demande en soutenant la création d'emplois féminins et en mettant en place des incitations ciblées pour encourager les entreprises à recruter davantage de femmes, notamment dans le cadre de la nouvelle Charte de l'investissement.

- **Structurer et professionnaliser l'économie du soin et de l'aide à la personne**[307], en lui conférant une reconnaissance juridique, en développant des parcours de formation qualifiante, et en garantissant les droits sociaux des professionnels du secteur. Cette orientation doit permettre de transformer ces activités en un véritable levier de création d'emplois décents, tout en réduisant les charges invisibles qui pèsent sur les femmes et en améliorant la prise en charge de la petite enfance, des personnes âgées et des personnes en situation de dépendance. L'objectif de **200 000 emplois dans ce secteur**[308] **d'ici 2035** constitue un horizon mobilisateur, susceptible de concilier inclusion, justice sociale et dynamisme économique.
- **Assurer une insertion professionnelle effective et de qualité pour les femmes**, en renforçant la cohérence des politiques d'emploi, de formation, de mobilité et de services de proximité, afin de réduire les contraintes structurelles qui fragilisent leurs parcours professionnels. Il s'agit également d'encadrer les formes atypiques d'emploi pour qu'elles constituent de véritables leviers d'intégration, de stabilité et de progression de carrière, garantissant un accès effectif aux droits sociaux et à la protection contributive.
- **Adopter une approche par cycle de vie,** en intégrant dans l'action publique le fait que les conditions d'insertion économique des femmes produisent des effets différenciés et cumulatifs tout au long de leur parcours. En raison de la fréquence des carrières discontinues ou insuffisamment déclarées, ainsi que du poids du travail non rémunéré qu'elles assurent majoritairement, ces conditions se traduisent, à terme, par des écarts significatifs en matière de retraite, de couverture sociale et d'autonomie au grand âge. Il s'agit ainsi d'inscrire l'action publique dans une logique de continuité des parcours afin de prévenir l'accumulation de vulnérabilités et leurs effets sur la cohésion sociale.
- **Renforcer le pilotage de l'action publique en matière d'égalité économique,** à travers la mise en place d'un système intégré d'indicateurs genrés couvrant l'activité, la qualité de l'emploi, le travail non rémunéré, la couverture sociale et les disparités territoriales, complété par un dispositif de suivi-évaluation des impacts des politiques publiques sur les femmes, les ménages et les territoires. Ce dispositif inclut également l'instauration d'un indice national de l'égalité salariale, permettant de mesurer et de suivre les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, par secteur et par territoire, afin d'orienter les actions de réduction des inégalités salariales, notamment au sein des grandes entreprises.
- **Mettre en place des quotas progressifs et encadrés visant à renforcer la représentation des femmes** dans les fonctions de leadership dans les secteurs scientifique, académique et économique.

2.2.3. Placer l'humain au cœur de la transformation numérique[309]

La transformation numérique connaît aujourd'hui une accélération sans précédent sous l'effet des avancées rapides de l'intelligence artificielle, notamment générative et agentique, et de leur diffusion dans la quasi-totalité des sphères de l'activité humaine. Cette dynamique, appelée à s'intensifier avec l'émergence de nouvelles technologies telles que l'informatique

307 - L'avis du CESE intitulé « Reconnaître et organiser l'économie du soin à autrui au Maroc : enjeux et perspectives», 2025

308 - Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, Présentation sur l'économie du care lors de la réunion avec le Conseil économique, social et environnemental, mercredi 4 décembre 2024.

309 - Ce point de vigilance a été élaboré par un groupe de travail dont les membres sont présentés en annexe n° 3.

quantique et l'éventuelle perspective d'une intelligence artificielle générale[310], ouvre des horizons considérables en matière de création de valeur, d'accès au savoir, d'innovation et de développement des capacités humaines, individuelles et collectives.

Toutefois, cette évolution ne se limite pas à une mutation technologique. Elle reconfigure progressivement les conditions d'apprentissage, de travail, d'accès à l'information, de participation citoyenne et de construction des liens sociaux. Elle interroge également des principes fondamentaux tels que la protection de la vie privée, l'autonomie de jugement, l'exercice des droits et la capacité des individus à conserver la maîtrise des choix qui les concernent.

Si les opportunités associées à cette transformation sont considérables, ses implications humaines, sociales, éthiques et institutionnelles demeurent encore insuffisamment appréhendées. Le risque est ainsi de voir s'accentuer certains déséquilibres déjà observés, qu'il s'agisse des inégalités d'accès aux opportunités numériques, de nouvelles formes de vulnérabilité informationnelle et cognitive, de l'affaiblissement des interactions sociales ou encore d'une dépendance croissante à des systèmes technologiques dont les logiques de fonctionnement échappent largement aux utilisateurs.

Le CESE considère que ces évolutions constituent un enjeu majeur de vigilance. Au-delà des performances technologiques, la question qui se pose aujourd'hui est celle de la capacité de la société à préserver la centralité de l'humain dans un environnement numérique appelé à occuper une place croissante dans les décisions, les comportements, les relations sociales et l'organisation de la vie collective. À mesure que les technologies gagnent en puissance et en autonomie, l'enjeu n'est plus seulement de favoriser leur adoption, mais également de veiller à ce que leur développement demeure compatible avec les exigences de protection des droits fondamentaux, de cohésion sociale, d'inclusion et de préservation de l'autonomie humaine.

Une transition numérique engagée, mais encore insuffisamment centrée sur la dimension humaine

Si la fracture numérique n'a pas été entièrement résorbée au Maroc, les progrès réalisés en matière d'accès aux technologies sont significatifs. Selon les données disponibles, 89,5 % de la population dispose d'un accès à Internet[311] et 79,3 % consulte les réseaux sociaux au moins une fois par jour[312]. Parallèlement, plusieurs initiatives ont été engagées afin de renforcer les compétences numériques, favoriser l'inclusion digitale, sensibiliser aux risques liés aux usages numériques et préparer les nouvelles générations aux transformations technologiques en cours.

310 - L'IAG, parfois appelée IA forte, est une version hypothétique de l'intelligence artificielle (IA) qui serait capable d'apprendre, de percevoir et de faire preuve d'une flexibilité cognitive, tout comme l'humain. Source : https://www.ibm.com/fr-fr/think/topics/strong-ai

311 - Audition de l'ANRT, le 12/05/2026.

312 - Ibid : échange de messages textes par Internet ; WhatsApp, Facebook Messenger, Télégramme ou autre application

Encadré 4 : Initiatives nationales de capacitation et de protection

Capacitation et développement des compétences numériques

- Caravane « Coding pour tous » destinée aux élèves de la 6e année du primaire: 71.649 bénéficiaires en 2025-2026, avec un objectif de 625.000 par an à l'horizon 2030[313].
- Formation de 28.970 talents digitaux d'ici 2027, mobilisant un budget de 1,15 milliard de dirhams (dont 750 millions de contribution du MESRSI et 405 millions de contribution du MTNRA) sur la période 2023-2027[314].
- Mise en place d'espaces « code 212 » (3 espaces créés et 3 espaces en projets) proposant des formations certifiantes[315].

Protection et sensibilisation aux risques numériques

- Dispositif national de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement en milieu scolaire (2023-2026), mis en place à l'initiative de l'ONDE, placé sous la présidence effective de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, avec un objectif de couverture d'un million d'élèves[316].
- Création, en 2020, d'un comité national de coordination[317] pour la culture digitale et la protection des enfants en ligne, ainsi que lancement du portail « e-himaya.ma »[318].

L'ensemble de ces initiatives témoigne de l'émergence d'une prise de conscience du rôle déterminant de la dimension humaine dans la réussite de la transition numérique du Royaume. Elles traduisent une mobilisation croissante des institutions publiques, des établissements de formation, des universités, des régulateurs et des acteurs spécialisés autour d'enjeux devenus structurants, liés aux compétences, à l'éducation, à l'employabilité, à la protection des citoyens, à la confiance numérique et à l'accompagnement des mutations technologiques.

Les auditions menées par le CESE montrent néanmoins que cette dynamique demeure encore insuffisamment structurée. Les initiatives existantes restent largement sectorielles et portées par des acteurs intervenant dans le cadre de leurs missions et de leurs champs de compétence respectifs, sans s'inscrire pleinement dans une vision d'ensemble à même de renforcer durablement les capacités d'adaptation, de résilience et d'innovation de la société. Elles demeurent ainsi principalement centrées sur les dimensions techniques ou sécuritaires de la transformation numérique, tandis que les dimensions humaines, sociales, cognitives et comportementales — pourtant déterminantes pour la capacitation des individus — restent encore insuffisamment prises en compte, tant dans la conception que dans l'évaluation des politiques publiques concernées.

313 - Audition du Ministère de l'Education Nationale, le 05/05/2026.

314 - Audition du Ministère de l'enseignement supérieur le 05/05/2026.

315 - Ibid.

316 - Audition du Ministère de l'Education Nationale, le 05/05/2026 : formation de 3 500 enseignants, conseillers et cadres d'appui social et mobilisation de 1000 élèves ambassadeurs dans 1400 collèges. Avec un objectif de 1,9 million d'ici fin 2026

317 - Avis du CESE « Pour un environnement numérique inclusif et protecteur des enfants », 2024, P.26.

318 - Lancé afin de promouvoir l'usage approprié du numérique parmi les enfants. Ce portail est complété par la diffusion d'un ensemble de guides thématiques pour divers groupes cibles (enfants, parents/tuteurs, jeunes/ étudiants, enseignants) et l'organisation de séminaires et ateliers de formation : https://www.e-himaya.gov.ma/

Par ailleurs, les informations disponibles sur ces initiatives demeurent principalement centrées sur les moyens financiers mobilisés et le nombre de bénéficiaires. Les connaissances relatives à leurs effets réels sur les comportements, les usages, les capacités critiques, la protection des citoyens et la réduction des vulnérabilités numériques restent encore limitées. Cette situation met en évidence la nécessité de développer des évaluations qualitatives plus approfondies, afin d'apprécier l'impact effectif de ces politiques sur les individus, notamment en matière de protection et d'« immunité numérique » des citoyens. Elle appelle également à renforcer la contribution des sciences humaines et sociales, en vue de mieux comprendre les effets du numérique sur les comportements individuels et collectifs, et de consolider les capacités de résilience cognitive de la société marocaine.

Des usages numériques en expansion rapide porteurs de nouvelles vulnérabilités humaines et cognitives

L'usage passif du numérique chez les enfants et les jeunes présente des risques croissants, désormais largement documentés, liés notamment à une exposition précoce, prolongée et souvent insuffisamment encadrée aux écrans[319]. Smartphones, réseaux sociaux, jeux vidéo et plateformes de streaming mobilisent fortement l'attention[320], parfois au détriment d'activités essentielles telles que l'apprentissage, la pratique sportive, les interactions sociales ou encore le sommeil.

Cette surexposition est susceptible d'entraîner des effets significatifs sur la santé et les comportements, se traduisant notamment par une baisse de la concentration, des troubles de l'attention, des états d'anxiété, de l'irritabilité ainsi que des phénomènes de dépendance aux usages numériques[321].

Dans ce contexte, les modes de conception et de fonctionnement des plateformes numériques contribuent à amplifier ces risques. L'utilisation d'algorithmes optimisés pour maximiser l'engagement des utilisateurs, ainsi que le recours à des mécanismes d'incitation comportementale, soulèvent des enjeux croissants de protection des publics, en particulier des mineurs. Plusieurs pays ont ainsi engagé des réponses réglementaires plus ou moins strictes, allant jusqu'à l'instauration d'une majorité numérique dans certains cas[322]. Dans cette même perspective, le CESE a déjà recommandé de fixer un âge minimum pour l'accès aux réseaux sociaux[323]. Ces évolutions s'appuient sur un principe désormais largement partagé : les protections reconnues aux mineurs dans l'espace physique doivent également s'appliquer dans l'environnement numérique[324]. Au-delà des restrictions d'accès, certaines expériences internationales renforcent également les exigences en matière de transparence algorithmique et de mise en œuvre d'approches dites de « *safety by design* », qui imposent aux plateformes d'intégrer des mécanismes de protection dès la conception de leurs services.

319 - Avis du CESE « Pour un environnement numérique inclusif et protecteur des enfants », 2024

320 - Certains chercheurs parlent de l' « économie de l'attention » pour caractériser le modèle économique des plateformes digitales :) L'économie de l'attention. Nouvel horizon du capitalisme ?. Yves Citton (dir.), La Découverte, 2014, P.28. : https://www.yvescitton.net/wp-content/uploads/2017/09/CITTON-EconomieAttention-Intro-2014.pdf

321 - Avis du CESE « Faire face aux conduites addictives : état des lieux & recommandations », 2021

322 - Législation australienne pour la définition d'un âge de majorité numérique pour l'usage des réseaux sociaux. Source : https://www.legislation.gov.au/C2024A00127/asmade/text

323 - Avis du CESE « Pour un environnement numérique inclusif et protecteur des enfants », 2024 À la suite de cette recommandation, des parlementaires ont pris l'initiative de déposer deux propositions de loi en la matière : la première, à la Chambre des représentants, sous le numéro d'enregistrement 328/24 ; la seconde, à la Chambre des conseillers, sous le numéro d'enregistrement 70/25.

324 - https://www.vie-publique.fr/eclairage/285115-dsa-le-reglement-sur-les-services-numeriques-ou-digital-services-act

Par ailleurs, le développement des solutions numériques avancées et de l'intelligence artificielle accentue les phénomènes de surcharge informationnelle et de désinformation. Dans un environnement où la vitesse de diffusion et la viralité des contenus ne garantissent aucune fiabilité, les fausses informations circulent fréquemment plus rapidement que les contenus factuels avérés: une étude a notamment établi que les fake news diffusées sur la plateforme « Twitter (X) » sont jusqu'à six fois plus virales que les contenus authentiques[325].

Ce déséquilibre informationnel renforce l'exigence de consolider les capacités de discernement critique des citoyens, en cohérence avec les recommandations formulées par le CESE dans son avis relatif aux « fake news »[326]. Il appelle également à s'inspirer d'expériences internationales intégrant la littératie médiatique et informationnelle dès le plus jeune âge, et à en mesurer régulièrement le niveau à travers des indicateurs dédiés[327].

Enfin, la sophistication croissante des systèmes d'intelligence artificielle ouvre des perspectives majeures dans de nombreux domaines — sciences, santé, droit, communication ou création — tout en soulevant des interrogations nouvelles quant à la place de l'humain dans les processus de décision et de production de sens. Le développement de ces technologies accroît le risque d'une délégation excessive des capacités d'analyse, de jugement et de décision à des systèmes automatisés, appelant à une vigilance accrue.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel de réaffirmer que la responsabilité ultime du jugement et de la décision doit demeurer humaine, afin de préserver l'autonomie intellectuelle, la capacité critique et la maîtrise des choix individuels et collectifs dans un environnement technologique en profonde mutation.

Le capital cognitif humain, composante stratégique de la souveraineté numérique

La souveraineté numérique ne peut plus être appréhendée à travers la seule maîtrise des infrastructures techniques ou des données. Elle recouvre désormais un ensemble de dimensions complémentaires, à la fois technologiques, cognitives, culturelles, informationnelles, éducatives et psychosociales.

Dans cette perspective, une mobilisation renforcée des sciences humaines et sociales apparaît indispensable. L'anthropologie, la sociologie, la psychologie, les sciences cognitives et les sciences de l'éducation permettent en effet d'éclairer les transformations en cours, notamment en ce qui concerne les comportements, les apprentissages, les mécanismes de socialisation ainsi que l'émergence de nouvelles formes de vulnérabilités liées aux usages numériques.

Cette évolution se retrouve d'ailleurs dans plusieurs expériences internationales, où les politiques publiques numériques intègrent de plus en plus les impacts humains et sociétaux des technologies[328]. La protection des capacités humaines, le renforcement de la résilience cognitive, la lutte contre les vulnérabilités informationnelles et la préservation de la cohésion sociale s'y imposent progressivement comme des composantes structurantes des stratégies numériques contemporaines.

325 - Soroush Vosoughi et al. "The spread of true and false news online". Science359,1146-1151(2018). P.3 DOI:10.1126/science.aap9559

326 - Avis du CESE « les fake news, de la désinformation à l'accès à une information avérée et disponible », 2022

327 - "The Media Literacy Index 2026: Measuring Vulnerability to Disinformation: Media Literacy Index 2026: Denmark, Finland, Ireland, and Netherlands Lead European Ranking of Resilience against Disinformation" – Open Society Institute Sofia (OSIS) 2026. Source : https://osis.bg/?p=5747&lang=en

328 - OCDE « Placer l'humain au cœur de la transformation numérique : Document de référence destiné à la Réunion ministérielle du CPEN », Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique, no. 339, Paris, novembre 2022, P.12 https://doi.org/10.1787/a4754259-fr.

Dans ce contexte, le Conseil avait souligné, dans son avis relatif à la transition numérique[329], la nécessité de mettre en place une gouvernance coordonnée du numérique. Celle-ci implique d'associer étroitement les autorités de régulation, les institutions en charge de l'éducation et de la formation, les acteurs technologiques, y compris ceux de la cybersécurité, ainsi que les spécialistes des sciences humaines et sociales et les experts du numérique.

Le capital cognitif humain est désormais considéré comme un actif stratégique. Ce capital recouvre notamment les capacités d'attention, le discernement, l'esprit critique, l'autonomie intellectuelle, la créativité ainsi que la capacité collective de production et de diffusion du savoir.

Dès lors, l'enjeu stratégique ne réside pas dans le ralentissement des transformations numériques, mais dans la capacité à créer les conditions humaines, éducatives, institutionnelles et éthiques permettant d'en maîtriser les effets, d'en intégrer les différentes dimensions et d'en maximiser les bénéfices, tout en préservant les capacités humaines fondamentales qui fondent la résilience et la cohésion des sociétés.

Vers une transformation numérique et une intelligence artificielle centrées sur la capacitation humaine

Le Conseil considère que l'action publique en matière de transformation numérique et d'intelligence artificielle doit être inscrite dans une approche systémique, dynamique et résolument centrée sur l'humain. Cette orientation doit constituer un principe structurant de l'ensemble des politiques publiques, des stratégies, notamment la stratégie Maroc Digital 2030, et des programmes concernés, en vue de garantir l'égalité des chances, la protection des droits fondamentaux et la capacitation effective des individus.

À cet égard, le CESE, dans son avis relatif à l'intelligence artificielle[330], plaide pour une approche articulée autour de deux finalités complémentaires : d'une part, assurer une utilisation large, responsable et encadrée de ces technologies dans l'ensemble des secteurs ; d'autre part, créer les conditions d'émergence, à l'horizon 2030, d'une industrie nationale de l'intelligence artificielle fondée sur l'innovation, la recherche et les partenariats public-privé, en concentrant les efforts sur un nombre limité de secteurs prioritaires (santé, éducation et agriculture) afin d'en garantir la cohérence, l'efficacité et l'impact.

Toutefois, la pleine réalisation de cette ambition demeure conditionnée par l'inscription effective de la centralité de l'humain comme principe transversal de l'action publique.

Dans cette perspective, l'enjeu ne réside plus uniquement dans le développement des technologies, mais dans la capacité des citoyennes, des citoyens et de la société dans son ensemble à comprendre, utiliser et maîtriser les systèmes numériques et les solutions d'intelligence artificielle. Il en découle la nécessité d'un repositionnement de la politique publique, passant d'une logique centrée sur les infrastructures et les technologies à une logique de développement des capacités humaines, condition déterminante pour prévenir les situations de dépendance, de subordination ou de perte d'autonomie décisionnelle.

329 - Avis du CESE « vers une transformation digitale responsable et inclusive », 2021

330 - Avis du CESE « Quels usages et quelles perspectives de développement de l'intelligence artificielle au Maroc ? », 2024 P.31.

Cette orientation implique que toute politique publique mobilisant l'intelligence artificielle ou les technologies numériques intègre, de manière systématique, des exigences de capacitation des citoyens, entendue comme le développement du discernement, de l'esprit critique, de l'autonomie de jugement, de la capacité d'apprentissage et d'adaptation aux mutations technologiques. Dans cette continuité, un ensemble de recommandations est formulé :

- Mettre en place une gouvernance nationale coordonnée et anticipative des transformations numériques et de l'intelligence artificielle, reposant sur un pilotage interministériel, associant les institutions publiques, les autorités de régulation, les acteurs du numérique et la société civile, et des dispositifs intégrés de suivi, d'évaluation et d'ajustement continu des politiques publiques, afin de garantir la cohérence de l'action de l'État et la centralité effective de l'humain.
- Renforcer les capacités fondamentales des individus et des familles, en consacrant la famille comme premier espace de socialisation numérique. À ce titre, il convient de mettre en place un accompagnement structuré, accessible et adapté (sensibilisation, formation, outillage et assistance), de nature à consolider dès le plus jeune âge l'esprit critique, le discernement et l'usage responsable des technologies numériques.
- Instituer un parcours national intégré de littératie numérique, algorithmique et médiatique, couvrant l'ensemble des cycles d'éducation, de formation et de vie professionnelle, afin de renforcer durablement les capacités d'adaptation, de discernement et d'autonomie des citoyens face aux mutations technologiques, et de consolider les dispositifs de formation continue tout au long de la vie.
- **Renforcer les dispositifs de protection des individus, en particulier des enfants et des adolescents, face aux risques liés aux usages numériques (cyberharcèlement, contenus nocifs, dépendances comportementales, vulnérabilités cognitives). À ce titre, le CESE réitère la recommandation de son avis sur l'enfance et les réseaux sociaux[331], appelant à fixer un âge minimum d'accès aux réseaux sociaux et à instaurer des obligations contraignantes pour les plateformes, notamment le refus d'inscription des mineurs sans consentement parental vérifiable.**
- Mettre en place un dispositif national de veille stratégique, continue et anticipative sur les usages et les impacts du numérique et de l'intelligence artificielle, afin d'éclairer les politiques publiques. Ce dispositif devrait s'appuyer sur une recherche interdisciplinaire structurée, mobilisant les sciences humaines et sociales, les sciences cognitives et les sciences de l'éducation, afin d'anticiper les risques émergents et de mieux comprendre les transformations cognitives, sociales et comportementales.
- Etablir un cadre national de référence associant universitaires, juristes, Conseil des Oulémas, scientifiques et acteurs culturels, en vue de structurer, produire et diffuser une doctrine partagée de l'humanisme numérique marocain. Ce cadre doit permettre d'articuler les fondements culturels, juridiques et spirituels du Royaume, tels que consacrés par la Constitution et la tradition de l'ijtihad, avec les enjeux contemporains liés à l'intelligence artificielle, à la souveraineté numérique et aux transformations technologiques globales.

331 - Avis du CESE « Pour un environnement numérique inclusif et protecteur des enfants », 2024

- Développer les capacités nationales de recherche, d'innovation et de création en structurant des écosystèmes intégrés associant universités, centres de recherche et secteur productif, afin de favoriser l'appropriation des ruptures technologiques majeures, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'informatique quantique, et de renforcer la souveraineté technologique et cognitive du pays.
- Renforcer les coopérations internationales et le partage d'expériences en matière de gouvernance du numérique, de régulation des plateformes, de protection des citoyens et de résilience cognitive, afin de consolider les capacités nationales d'anticipation, de régulation et d'adaptation aux mutations technologiques globales.

2.3. Volet environnemental

Renforcer la résilience du littoral face à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer

Un littoral stratégique sous pression croissante

Le littoral marocain, qui s'étend sur plus de 3 500 kilomètres entre les façades atlantique et méditerranéenne, constitue un patrimoine naturel d'une valeur exceptionnelle et un espace stratégique important pour le Royaume. Il concentre une part significative des activités économiques, portuaires, industrielles, soit 80% de la totalité des activités et 60% du PIB national[332], touristiques et urbaines nationales, tout en abritant des écosystèmes côtiers sensibles qui jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité et la régulation des équilibres naturels.

Ce littoral est aujourd'hui soumis à des pressions croissantes liées à la combinaison des effets du changement climatique et la dynamique induite par les activités anthropiques. L'érosion côtière, le recul du trait de côte et l'élévation du niveau de la mer constituent des menaces avérées pour les territoires, les infrastructures et les activités économiques qui y sont associées.

Il convient de rappeler que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a placé le littoral au cœur des priorités de la nouvelle génération des programmes intégrés de développement territorial. Sa Majesté a réaffirmé la nécessité de « mener avec sérieux l'opérationnalisation optimale des leviers de développement durable du littoral national, y compris la loi relative au littoral et le Plan national du littoral. Le but est de contribuer à assurer l'équilibre nécessaire entre le développement accéléré de ces espaces et les exigences de leur protection et de mise en valeur de leurs grands atouts, dans le cadre d'une économie maritime nationale, génératrice de richesse et d'emplois ». (Discours Royal à l'occasion de l'ouverture de la première session de la cinquième année législative de la onzième législature, le 10 octobre 2025).

Dans ce contexte, le Conseil Economique, Social et Environnemental a, pour sa part, consacré plusieurs de ses travaux aux questions relatives au littoral[333], dans lesquels il recommande d'inscrire l'action publique dans une approche intégrée du développement littoral, permettant de concilier préservation des écosystèmes, développement économique et cohérence des choix d'aménagement face aux pressions croissantes exercées sur les espaces côtiers.

332 - HASEGAWA, Kanako, and LEHR,,Ulrike, Morocco: Strenghtening Climate Resilience to Safeguard and Grow Costal Tourism Jobs, World Bank Blogs, September 24, 2024, disponible à: https://blogs.worldbank.org/en/arabvoices/morocco-strengthening-climate-resilience-to-safeguard-and-grow-coastal-tourism-jobs

333 - Voir : Le Conseil Economique, Social et Environnemental, avis sur le projet de loi n° 81-12 relatif au littoral,2014

-Le Conseil Economique, Social et Environnemental, avis :« Quelle dynamique urbaine pour un aménagement durable du littoral ? », 2022

Le présent point de vigilance s'inscrit dans la continuité de ces travaux. Il vise à attirer l'attention sur l'évolution préoccupante des phénomènes d'érosion côtière et d'élévation du niveau de la mer, à mettre en lumière les vulnérabilités qu'ils engendrent pour les territoires et les infrastructures stratégiques, et à identifier les leviers d'action susceptibles de renforcer durablement la résilience du littoral marocain face au changement climatique et aux activités anthropiques.

Des signes manifestes d'une dégradation progressive du littoral

Les dynamiques d'érosion côtière sont observables sur plusieurs segments du littoral national. Le recul du trait de côte est estimé en moyenne entre 12 et 14 centimètres par an, soit un rythme supérieur à la moyenne mondiale[334]. Certaines portions particulièrement vulnérables enregistrent des reculs pouvant atteindre entre un et trois mètres par an[335].

Près de 38 % du littoral atlantique marocain est déjà affecté par des phénomènes d'érosion. Plusieurs secteurs côtiers, notamment Dar Bouazza[336], El Jadida[337], Tétouan, Azla[338] et Agadir, présentent des signes marqués de fragilisation.

Les projections confirment le caractère durable et évolutif de ces phénomènes[339]. Dans certaines zones touristiques, notamment dans la région d'Agadir, le recul du littoral pourrait atteindre 12 mètres à l'horizon 2050 et jusqu'à 51 mètres d'ici 2100[340].

Par ailleurs, l'élévation progressive du niveau moyen de la mer[341] accentue la vulnérabilité des zones côtières basses et densément urbanisées, exposant davantage les populations, les activités économiques et les infrastructures stratégiques, les activités économiques et les équilibres socio-environnementaux des principales agglomérations littorales, notamment Casablanca, Rabat et Agadir[342].

Ces évolutions confirment que l'érosion côtière n'est plus un risque potentiel mais un phénomène déjà à l'œuvre sur plusieurs segments du littoral national.

334 - Rapport du groupe de la banque mondiale « Disappearing coasts: Coastal erosion and its costs in the Maghreb », page 8, disponible à : https://documents1.worldbank.org/curated/en/099094501242341370/pdf/P1705960b88de302d0b7ff0330c7f9c5582.pdf

335 - Rapport du groupe de la Banque Mondiale « Côtes en voie de disparition au Maghreb : l'érosion côtière et ses coûts ». Disponible à : https://thedocs.worldbank.org/en/doc/dedd3c9a263f4853763daad98b072427-0280012021/original/Note-Cost-of-Coastal-Erosion-Fr.pdf

336 - Publication d'étude scientifique Revue Marocaine de Géomorphologie « APPORT DE L'IMAGERIE SATELLITAIRE DE TRÈS HAUTE RÉSOLUTION ET SIG À L'ANALYSE DIACHRONIQUE DE LA DYNAMIQUE DU TRAIT CÔTIER DE LA BANDE LITTORALE DEDAR BOUAZZA (AU SUD DE CASABLANCA-MAROC) » disponible à : https://revues.imist.ma/index.php/Remageom/article/view/29236?utm

337 - Publication d'étude scientifique Revue Marocaine de Géomorphologie « Analyse de la dynamique sédimentaire d'une plage mésotidale par l'application de modèle : cas de la plage sableuse d'El Haouzia - El Jadida, Maroc » disponible à : https://revues.imist.ma/index.php/Remageom/article/view/28387?utm

338 - Publication d'étude sur « L' ÉROSION CÔTIÈRE D'AZLA, TÉTOUAN, MAROC », septembre 2024. Disponible à : https://www.reddit.com/user/abdushans/comments/1b8fo75/l_%C3%A9rosion_c%C3%B4ti%C3%A8re_dazla_t%C3%A9touan_maroc/?utm

339 - Publication d'étude scientifique "Multidecadal evolution of the shoreline change at Agadir beach (Morocco): A GIS and high-resolution satellite imagery analysis", juin 2025, disponible à: https://www.researchgate.net/publication/392723433_Multidecadal_evolution_of_the_shoreline_change_at_Agadir_beach_Morocco_A_GIS_and_high-resolution_satellite_imagery_analysis

340 - Publication d'étude scientifique "Predicting Shoreline Change for the Agadir and Taghazout Coasts (Morocco)", septembre 2022, disponible à: https://www.researchgate.net/publication/363217947_Predicting_Shoreline_Change_for_the_Agadir_and_Taghazout_Coasts_Morocco

341 - Rapport du GIEC 2007. Disponible à : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar4_syr_fr.pdf

342 - Le Conseil Economique, Social et Environnemental, avis «quelle dynamique urbaine pour un aménagement durable du littoral ? , 2022. Disponible à : https://www.cese.ma/media/2022/10/Avis-littoral-VF.pdf

Les modes actuels d'occupation du littoral accentuent les vulnérabilités

Les dynamiques d'occupation du littoral contribuent fortement à l'aggravation des déséquilibres observés, dans un contexte de forte concentration démographique et économique sur les espaces côtiers.

Elles se traduisent notamment par une urbanisation rapide et souvent insuffisamment maîtrisée, une artificialisation progressive des rivages, le développement d'aménagements portuaires et d'infrastructures lourdes, ainsi qu'une forte pression foncière sur les zones littorales. Ces dynamiques s'accompagnent également de pratiques telles que l'extraction de sable, contribuant à la perturbation des équilibres sédimentaires, ainsi que d'une baisse des apports naturels en sédiments, qui fragilise les mécanismes d'auto-régénération des plages et des dunes.

Ces mutations, inhérentes aux activités anthropiques, s'inscrivent dans un contexte marqué par l'exacerbation des facteurs climatiques qui compromettent la résilience du littoral.

Dans ce contexte, les aménagements humains tendent à amplifier les effets du changement climatique, en réduisant la capacité naturelle des écosystèmes côtiers à absorber les chocs, notamment à travers la disparition progressive des dunes, la rigidification des rivages et la fragmentation des continuités naturelles.

Les risques observés résultent ainsi de la combinaison des effets du changement climatique et des dynamiques d'aménagement, qui altèrent durablement les équilibres morphologiques et écologiques du littoral et réduisent progressivement sa capacité de résilience.

Les conséquences dépassent largement le cadre environnemental

Les conséquences de l'érosion côtière et de l'élévation du niveau de la mer dépassent largement le seul cadre environnemental et affectent de manière systémique les territoires littoraux marocains, leurs populations et leurs fonctions économiques essentielles.

Les zones urbaines littorales concentrent près de 70 %[343] de la population nationale ainsi qu'une part majeure des activités économiques, dont le tourisme qui représente environ 18,6 % du PIB, ce qui accentue fortement leur exposition aux risques de submersion marine et d'inondations salines.

Les tissus urbains et les services essentiels sont directement affectés, notamment les voiries, les réseaux d'assainissement, les installations électriques et les infrastructures hydrauliques, avec des impacts sur la continuité des services publics et la sécurité des populations.

Les infrastructures économiques et logistiques sont également fortement exposées, en particulier les ports de Casablanca, Tanger Med et Agadir, ainsi que les zones industrielles et touristiques en front de mer. Les pertes économiques liées à l'érosion côtière sont estimées à environ 0,4 % du PIB par an[344].

Les écosystèmes côtiers connaissent par ailleurs une dégradation continue, marquée par le recul des plages, la fragilisation des dunes et la salinisation des zones humides. Les sites de Khenifiss (Province de Tarfaya), Merja Zerga (Province de Kénitra) et lagune de Oualidia (Province de Sidi

343 - Ibid., page 13

344 - Rapport du groupe de la Banque Mondiale, Côtes en voie de disparition au Maghreb : l'érosion côtière et ses coûts. Page 8. Disponible à : https://thedocs.worldbank.org/en/doc/dedd3c9a263f4853763daad98b072427-0280012021/original/Note-Cost-of-Coastal-Erosion-Fr.pdf

Bennour) illustrent l'ampleur des pressions auxquelles sont confrontés certains écosystèmes côtiers.

Ces dynamiques contribuent enfin à renforcer les déséquilibres territoriaux, les collectivités les moins dotées en ressources techniques et financières étant les plus exposées.

Ainsi, l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer constituent des facteurs structurels de vulnérabilité affectant simultanément les populations, les infrastructures, les activités économiques et les écosystèmes.

Les dispositifs existants peinent à produire les effets attendus

Les pouvoirs publics ont progressivement structuré un cadre juridique et institutionnel consacré à la gestion intégrée du littoral, qui comprend particulièrement la loi 81.12 sur le littoral et le plan national du littoral (PNL), adoptés en conformité avec les engagements internationaux du pays ainsi que le dispositif législatif national relatif à l'environnement et au développement durable. Il demeure que les mesures découlant dudit cadre n'ont pas eu, à ce jour, d'impacts significatifs sur l'aménagement et le développement durable du littoral, en raison notamment du caractère pléthorique de l'arsenal législatif et réglementaire et d'un niveau insuffisant de cohérence entre les textes relatifs au littoral, les instruments et les documents d'urbanisme. A cela s'ajoute la multiplicité des intervenants qui rend la gouvernance du littoral complexe et peu performante, notamment en l'absence des schémas régionaux du littoral prévus par la loi.

En outre, la mobilisation du foncier, au niveau du littoral, constitue une problématique complexe qui entrave le processus de planification urbaine. En effet, le foncier, particulièrement fragmenté sur cet espace, ne se prête guère à des opérations intégrées et pourtant valorisantes pour les investissements réalisés.

Les limites observées dans la mise en œuvre effective du cadre juridique et institutionnel, conjuguées aux insuffisances des mécanismes de planification territoriale, ont favorisé l'occupation illégale de certains segments du littoral ainsi qu'un étalement urbain insuffisamment maîtrisé, en particulier le long des côtes. Cette situation a contribué à l'aggravation de plusieurs phénomènes, notamment la pollution, l'érosion côtière, la surexploitation et l'exploitation illicite des ressources, en particulier le pillage du sable, ainsi que l'altération des paysages littoraux.

La nécessité de faire de la résilience du littoral une priorité stratégique

Face à ces défis, le Conseil économique, social et environnemental réaffirme la nécessité de promouvoir un aménagement durable du littoral, fondé sur une urbanisation maîtrisée et garantissant un équilibre entre les impératifs du développement économique, la préservation des écosystèmes et la valorisation du patrimoine naturel.

Dans cette perspective, le Conseil réitère des recommandations dont la pertinence et le caractère prioritaire demeurent pleinement d'actualité. Leur mise en œuvre apparaît indispensable pour réduire les pressions croissantes exercées sur le littoral, renforcer sa résilience et garantir l'effectivité des droits environnementaux.

Renforcer la gouvernance et la cohérence institutionnelle en matière de gestion du littoral

- Veiller à l'effectivité de la loi n° 81-12 relative au littoral, à travers le renforcement des mécanismes de suivi et de contrôle de son application, ainsi que l'opérationnalisation effective des instruments de planification du littoral, notamment le Plan national du littoral et les schémas régionaux du littoral, dont l'élaboration et la généralisation devraient être accélérées.
- Assurer une articulation optimale entre les documents d'urbanisme (SNAT, SRAT, SDAU, PA), les programmes territoriaux (PDR, PAC, *etc.*) et les politiques sectorielles d'une part, et la loi sur le littoral d'autre part ;
- Repenser la gouvernance et la gestion des zones littorales en vue de renforcer la coordination inter-institutionnelle. Cette coordination peut être assurée, dans certaines zones littorales spécifiques, par des agences spéciales.

Intégrer la prévention des risques dans les documents d'urbanisme

- Mettre en place une nouvelle génération de documents d'urbanisme conçus sur la base d'une démarche sous-tendue par :
  - des études scientifiques et l'implémentation des normes d'une gestion intégrée du littoral ;
  - l'intégration des risques côtiers et climatiques dans les instruments d'aménagement du territoire et d'urbanisme, en conditionnant les autorisations de construire en zones littorales à des études d'impact spécifiques sur la dynamique côtière et l'évolution du trait de côte.
  - la participation de la société civile et de la population dans toutes les étapes du processus à travers des études de terrain, des enquêtes, des sondages et des réunions publiques, et ce afin de renforcer l'appropriation des choix d'aménagement.

Assainir et réguler l'occupation du domaine public maritime

- Poursuivre l'assainissement de la situation des constructions implantées sur le domaine public maritime, notamment celles situées dans la bande des 100 mètres interdite à la construction, conformément aux dispositions de la loi n° 81-12 relative au littoral.
- Renforcer le cadre juridique régissant l'occupation temporaire du domaine public de l'État, afin de mieux encadrer l'octroi des autorisations, de prévenir les occupations irrégulières et d'organiser leur régularisation progressive dans le respect de la loi et des impératifs de protection du littoral.

Protéger et restaurer les écosystèmes côtiers

- Mettre en œuvre des dispositifs de protection côtière adaptés, combinant ouvrages de défense (digues, épis, enrochements) et solutions fondées sur la nature.
- Recourir, lorsque cela est pertinent, à des opérations de rechargement artificiel des plages dans les zones à forte valeur économique et touristique, après la réalisation d'évaluations environnementales approfondies.

- Renforcer la restauration des écosystèmes côtiers (dunes, zones humides, lagunes), en tant que dispositifs naturels de protection contre l'érosion et les submersions marines.

Développer des dispositifs de suivi et d'anticipation

- Mettre en place un système national intégré de suivi du trait de côte, reposant sur les technologies de télédétection, l'imagerie satellitaire et les systèmes d'information géographique (SIG), afin d'assurer une surveillance continue et une aide à la décision publique.

Mobiliser des financements durables et innovants

- Mettre en place des mécanismes de financement innovants et durables pour faciliter la mise en œuvre des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire, à travers:
  - le développement de formules de partage de la plus-value foncière dégagée des opérations d'aménagement et d'équipement de terrains et d'affectation des sols, entre les propriétaires fonciers, les collectivités territoriales et les aménageurs ;
  - l'instauration d'un système de compensation pour certains types de dommages occasionnés au littoral, sous forme de travaux de réparation ou de réaménagement durable après exploitation.
- Renforcer la mobilisation des financements climatiques internationaux, notamment le fonds vert pour le climat et les partenariats bilatéraux et multilatéraux, afin d'appuyer les efforts nationaux d'adaptation.

Renforcer la sensibilisation et l'appropriation citoyenne

- Déployer des actions de sensibilisation ciblées destinées aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux acteurs territoriaux et économiques concernés, afin de renforcer la compréhension des enjeux liés à la dégradation de l'espace littoral et au changement climatique.

Partie II

Focus
Immigration et transition démographique : enjeux et perspectives pour le Maroc



Introduction

La question migratoire s'impose aujourd'hui comme l'un des enjeux majeurs des politiques publiques à l'échelle mondiale. À la croisée des dimensions économiques, sociales, démographiques, territoriales, sécuritaires et géopolitiques, elle donne lieu à des approches différenciées selon les contextes nationaux et les trajectoires propres à chaque pays. Il n'existe, en effet, ni modèle universel ni réponse standardisée en matière de gouvernance des migrations.

Au Maroc, cette question revêt une importance particulière. Historiquement, le Royaume a toujours constitué un espace de circulation, d'échanges et de rencontres entre l'Afrique, l'Europe et le bassin méditerranéen. Les évolutions observées au cours des dernières années témoignent toutefois d'une inflexion importante : au-delà de sa vocation de pays d'origine et de transit vers l'Europe, le Maroc accueille une immigration qui tend à s'inscrire davantage dans la durée, dans un contexte marqué par de profondes transformations démographiques.

Les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2024) mettent en évidence l'entrée du Maroc dans une nouvelle phase de sa transition démographique, marquée par le ralentissement durable de la croissance démographique, l'accélération du vieillissement de la population et la transformation de sa structure par âge. Ces évolutions, qui s'inscrivent dans la durée, redessinent progressivement les équilibres démographiques du Royaume et sont appelées à exercer une influence croissante sur le marché du travail, les systèmes de protection sociale, l'organisation des territoires, les besoins en compétences et en services à la personne, ainsi que sur les conditions de soutenabilité du modèle de développement.

La concomitance de ces deux évolutions fait émerger de nouveaux enjeux pour l'action publique. Il ne s'agit ni d'établir une relation de causalité entre immigration et transition démographique, ni de considérer l'immigration comme une réponse aux défis démographiques auxquels le Maroc sera confronté. Au regard de son ampleur actuelle, l'immigration ne saurait, à elle seule, compenser les effets de la transition démographique ni se substituer aux réponses structurelles qu'elle appelle. Celles-ci reposent avant tout sur le renforcement du capital humain, l'amélioration de la participation au marché du travail, la valorisation des compétences nationales, l'élévation de la productivité ainsi que l'adaptation des politiques économiques, sociales et territoriales. En revanche, la transition démographique modifie progressivement le contexte dans lequel la politique migratoire est appelée à évoluer. Elle conduit à mieux articuler cette dernière avec les autres politiques publiques et à intégrer davantage la dimension migratoire dans les stratégies de développement économique, social et territorial, dans un contexte où l'immigration tend à s'inscrire davantage dans la durée.

C'est dans cette perspective que le CESE a élaboré le présent Focus. Celui-ci vise à analyser les implications de cette nouvelle configuration démographique et migratoire pour le Maroc, à mettre en évidence les principaux enjeux qu'elle soulève pour l'action publique et à identifier les évolutions susceptibles de renforcer la cohérence des politiques publiques, d'accompagner une immigration davantage inscrite dans la durée et de mieux valoriser les opportunités qu'elle peut représenter au service du développement du Royaume.

I La nouvelle configuration démographique et migratoire du Maroc

1.1. Le ralentissement durable de la croissance démographique et le recul de la fécondité

L'analyse des résultats du RGPH 2024 confirme que le Maroc est entré dans une phase avancée de sa transition démographique. Le ralentissement de la croissance de la population ne relève plus d'une évolution conjoncturelle, mais d'une tendance structurelle appelée à se poursuivre au cours des prochaines décennies. Entre 2014 et 2024, le taux d'accroissement annuel moyen de la population s'est établi à 0,85 %, contre 1,25 % durant la décennie précédente[345]. Les projections à l'horizon 2040 indiquent que cette dynamique devrait continuer à ralentir. Ainsi, si la population marocaine poursuit sa progression en volume, celle-ci s'opère désormais à un rythme nettement plus modéré, traduisant l'émergence d'une nouvelle donne démographique.

Cette évolution est étroitement liée au recul de la fécondité, qui constitue l'un des principaux marqueurs des transformations en cours. Avec un indice synthétique de fécondité établi à 1,97 enfant par femme en 2024, le Maroc se situe désormais en dessous du seuil de renouvellement des générations fixé à 2,1 (enfants/femme)[346]. Longtemps observée principalement dans les espaces urbains, cette tendance s'étend désormais au monde rural, révélant des changements profonds dans les comportements familiaux, les parcours de vie et les arbitrages socio-économiques des ménages.

Tableau 1: Principaux indicateurs de la transition démographique au Maroc[347]

Indicateur	2014	2024	Horizon 2040
Population totale (millions)	33,8	36,8	40,5
Taux d'accroissement annuel (%)	1,25	0,85	0,60
Indice synthétique de fécondité (enfants/femme)	2,21	1,97	< Niveau de renouvellement des générations
Espérance de vie (années)	74,8	75,6	En progression

345 - Haut-Commissariat au Plan, « Changements démographiques et réalités socio-économiques au Maroc », présentation de M. le Haut-Commissaire au Plan devant l'Assemblée générale du Conseil économique, social et environnemental, 27 octobre 2025.

346 - Ibid.

347 - Ibid.

1.2. Le vieillissement démographique s'accélère

L'évolution de la structure par âge de la population marocaine constitue l'une des manifestations les plus marquantes de la transition démographique engagée par le Royaume. Elle résulte de l'effet combiné du recul de la fécondité et de l'allongement de l'espérance de vie. Cette double dynamique se traduit par une progression continue de la part des personnes âgées et un recul relatif des classes d'âge les plus jeunes[348]. Il en résulte une transformation progressive de la pyramide des âges, dont les effets dépasseront largement le seul champ démographique pour s'étendre aux équilibres économiques, sociaux et territoriaux du pays.

La part des personnes âgées de 60 ans et plus, estimée à 13,9 % de la population en 2024, devrait atteindre près de 19,5 % à l'horizon 2040[349]. Cette progression traduit une recomposition profonde des rapports entre population active et population dépendante. Elle intervient dans un contexte où les mécanismes traditionnels de solidarité familiale connaissent eux-mêmes des transformations importantes, sous l'effet conjugué de l'urbanisation, de la réduction de la taille des ménages et de l'évolution des modes de vie. Le vieillissement démographique est appelé à transformer progressivement les besoins de la population, notamment en matière de santé, de protection sociale, d'accompagnement des personnes âgées et de prise en charge de la dépendance.

Tableau 2 : Structure par âge de la population marocaine[350]

Tranche d'âge	2024	Horizon 2040
Moins de 15 ans	26,5 % (9,7 M)	19,2 % (7,8 M)
15–59 ans	59,6 % (22,1 M)	Stabilisation puis recul
60 ans et plus	13,9 % (5,1 M)	19,5 % (7,9 M)

Parallèlement, la diminution de la part des moins de 15 ans annonce un resserrement progressif du vivier de renouvellement de la population en âge d'activité. Si cette évolution peut, à court terme, atténuer certaines pressions sur les infrastructures et les services éducatifs, elle préfigure, à plus long terme, une réduction des marges démographiques sur lesquelles s'appuyait historiquement la dynamique de l'offre de travail au Maroc.

Les projections démographiques disponibles indiquent notamment une hausse du rapport de dépendance des personnes âgées, qui passerait de 25 en 2024 à 39 pour 100 adultes en âge de travailler à l'horizon 2050[351]. Cette évolution met en évidence la pression croissante qui s'exercera sur une base active plus resserrée, avec des répercussions attendues sur les systèmes de retraite, les dépenses de santé et les services d'accompagnement.

348 - Ibid.

349 - Ibid.

350 - Haut-Commissariat au Plan, « Changements démographiques et réalités socio-économiques au Maroc », présentation de M. le Haut-Commissaire au Plan devant l'Assemblée générale du Conseil économique, social et environnemental, 27 octobre 2025.

351 - Haut-Commissariat au Plan, Les personnes âgées au Maroc : analyse issue du RGPH de 2024, en partenariat avec l'UNFPA-Maroc, décembre 2025, p.4.

Ces évolutions appellent, dès à présent, une adaptation progressive des politiques publiques afin de préserver les équilibres intergénérationnels, de renforcer la soutenabilité des systèmes de protection sociale, d'anticiper les besoins liés à l'économie du care et de valoriser pleinement le capital humain disponible.

1.3. L'immigration s'inscrit davantage dans la durée, au-delà de la seule logique de transit

La population étrangère résidant au Maroc s'est établie à 148 152 personnes en 2024, contre 84 000 en 2014, soit une progression de 76 % en une décennie[352]. Sa part dans la population totale demeure toutefois limitée, à 0,4 %. Néanmoins, ces données ne permettent toutefois pas de rendre pleinement compte des personnes en situation administrative irrégulière.

Au-delà de l'évolution des effectifs, le RGPH 2024 met en évidence une transformation progressive des dynamiques migratoires. Si le Maroc demeure un pays de transit, il s'affirme également comme un pays d'installation pour des populations étrangères aux profils de plus en plus diversifiés[353].La population étrangère résidant au Maroc se caractérise par la diversité de ses origines géographiques, de ses statuts administratifs, de ses niveaux de qualification et de ses modalités d'insertion dans la société marocaine. Les trajectoires d'installation sont elles aussi variées : si une partie des personnes étrangères exerce une activité dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre[354], d'autres poursuivent des études, développent des activités entrepreneuriales ou exercent dans les domaines des services, de la santé, de l'enseignement ou de l'accompagnement social[355].

Les motifs d'installation sont principalement liés au travail et au regroupement familial, qui représentent près de 74 % des situations recensées. Les motifs explicitement associés au changement climatique demeurent, en revanche, très marginaux, puisqu'ils ne représentent qu'environ 0,3 % des déclarations[356].Néanmoins, les analyses de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) [357] mettent en évidence une progression des mobilités influencées par ces changements sur les principales routes migratoires africaines, invitant à intégrer cette dimension dans les analyses prospectives.

352 - Haut-Commissariat au Plan, Les résidents étrangers au Maroc – Analyse issue du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2024, novembre 2025, p.3.

353 - Ibid.

354 - Audition de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), 18 décembre 2025.

355 - Audition du ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, jeudi 25 décembre 2025, CESE.

356 - Haut-Commissariat au Plan, Les résidents étrangers au Maroc – Analyse issue du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2024, novembre 2025, p.7.

357 - Audition de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) – Maroc, 13 novembre 2025, CESE.

Tableau 3: Population étrangère résidant au Maroc : évolution et structure[358]

Indicateur	2014	2024
Population étrangère résidente	84 000	148 152
Part dans la population totale	0,25 %	0,4 %
Part des 15–64 ans	—	80,1 %
Part Afrique subsaharienne	26,8 %	59,9 %
Installation depuis 2021	—	55,3 %

L'ancrage territorial de ces populations demeure principalement concentré dans les principaux pôles économiques et urbains du pays. Les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Souss-Massa et Marrakech-Safi accueillent ainsi une part importante de la population étrangère résidente[359], illustrant le lien étroit entre les dynamiques migratoires, l'attractivité des territoires et les opportunités économiques.

Cette concentration s'inscrit dans une recomposition territoriale plus large, marquée par la progression de l'urbanisation et le renforcement du poids des grandes régions dans la structure démographique nationale[360]. À mesure que les populations se concentrent dans les espaces urbains, les besoins en logement, en mobilité, en services de proximité et en équipements collectifs évoluent. Si ces transformations concernent l'ensemble de la population, la présence des populations étrangères contribue à rendre ces enjeux plus visibles dans les territoires d'accueil.

Tableau 4: Urbanisation et recompositions territoriales[361]

Indicateur	2024	Horizon 2040
Taux d'urbanisation	62,8 %	69,2 %
Population urbaine (millions)	23,1	28
Population rurale (millions)	13,7	12,5
Régions concentrant >70 % de la population	5 régions	Tendance renforcée

358 - Haut-Commissariat au Plan, Les résidents étrangers au Maroc – Analyse issue du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2024, novembre 2025.

359 - Ibid.

360 - Haut-Commissariat au Plan, « Changements démographiques et réalités socio-économiques au Maroc : impacts sur les politiques de développement », présentation de M. le Haut-Commissaire au Plan devant l'Assemblée générale du Conseil économique, social et environnemental, 27 octobre 2025.

361 - Haut-Commissariat au Plan, « Changements démographiques et réalités socio-économiques au Maroc : impacts sur les politiques de développement », présentation de M. le Haut-Commissaire au Plan devant l'Assemblée générale du Conseil économique, social et environnemental, 27 octobre 2025.

1.4. Des transformations désormais interdépendantes

Le ralentissement de la croissance naturelle, le vieillissement progressif de la population, la poursuite de l'urbanisation et l'installation plus durable de populations étrangères s'inscrivent dans un même contexte de transformation. Ensemble, ces évolutions redessinent progressivement les équilibres démographiques, économiques, sociaux et territoriaux du Royaume. Dans cette perspective, la question migratoire ne constitue plus un phénomène périphérique ; elle devient l'une des composantes de ces mutations.

Cette articulation s'observe d'abord dans la concomitance des évolutions démographiques. Alors que la population marocaine entre dans une phase marquée par le ralentissement de sa croissance et l'amorce du vieillissement, le Royaume accueille une population étrangère relativement jeune, majoritairement en âge d'activité, dont l'installation tend à s'inscrire davantage dans la durée, au-delà de la seule fonction de transit. Pour autant, cette évolution ne saurait être interprétée comme un mécanisme de compensation des transformations démographiques nationales. L'immigration ne constitue ni une réponse automatique au vieillissement de la population, ni un levier autonome d'ajustement démographique. Ses effets dépendent avant tout des conditions dans lesquelles les parcours résidentiels, économiques et sociaux des personnes concernées s'inscrivent durablement dans la société marocaine.

En outre, il convient de relever que les populations étrangères s'installent principalement dans les espaces urbains et les régions les plus attractives, où se concentrent déjà l'activité économique, les emplois, les services et les dynamiques d'urbanisation. Les dynamiques migratoires ne créent pas de nouveaux déséquilibres ; elles prennent place dans des transformations déjà à l'œuvre et contribuent à rendre plus visibles certains enjeux liés au logement, à la mobilité, à l'accès aux services et à la cohésion sociale.

Dans cette perspective, les enjeux migratoires appellent une mobilisation coordonnée des politiques publiques, notamment en matière d'emploi, de formation, de protection sociale, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dans une logique de cohérence et de long terme.

II Les implications de la nouvelle configuration démographique et migratoire

2.1. Des besoins ciblés de compétences dans un marché du travail en mutation

Le ralentissement de la dynamique démographique intervient dans un contexte où le marché du travail marocain demeure marqué par des déséquilibres persistants. Malgré un niveau élevé de chômage, notamment chez les jeunes, une faible participation des femmes à l'activité économique[362] et une importante réserve de main-d'œuvre nationale demeurant en dehors du marché du travail, plusieurs secteurs continuent de faire état de difficultés de recrutement[363], notamment dans le bâtiment, l'agriculture et certains services. Cette situation met en évidence que les tensions observées relèvent moins d'un déficit global de main-d'œuvre que de désajustements structurels entre les compétences disponibles, les besoins des employeurs et les conditions d'exercice de certains métiers.

L'immigration ne saurait être envisagée comme une réponse aux déséquilibres structurels du marché de l'emploi, ni plus largement aux évolutions démographiques que connaît le Royaume. Elle peut, en revanche, contribuer à répondre à des besoins ciblés de main-d'œuvre ou de compétences dans des secteurs confrontés à des difficultés de recrutement. Cette contribution dépend toutefois de la qualité de l'insertion professionnelle des personnes concernées et de la capacité du marché du travail à reconnaître et à valoriser leurs compétences. La structure par âge de la population étrangère résidente, majoritairement composée de personnes en âge d'activité (80,1%)[364], confère à cet égard un potentiel économique réel.

L'observation des trajectoires professionnelles montre que les travailleurs étrangers sont principalement présents dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, tels que l'agriculture, le bâtiment ou certains services, où ils répondent à des besoins souvent marqués par la saisonnalité ou la faible attractivité de certains emplois[365]. D'autres développent des activités entrepreneuriales ou exercent des professions qualifiées dans des domaines tels que la santé, l'enseignement, les services spécialisés ou le commerce[366].

Leur contribution demeure toutefois limitée par plusieurs obstacles structurels, au premier rang desquels figure le poids de l'informalité. Le faible nombre de contrats de travail formalisés, au

362 - En 2025, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans atteint 37,2 %, tandis que le taux d'activité des femmes demeure limité à 19 %, contre 68,5 % pour les hommes, traduisant des déséquilibres persistants sur le marché du travail. Source : Haut-Commissariat au Plan, Enquête nationale sur l'emploi, Note d'information relative à la situation du marché du travail en 2025.

363 - Audition de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), 18 décembre 2025.

364 - Haut-Commissariat au Plan, Les résidents étrangers au Maroc – Analyse issue du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2024, novembre 2025, p.10.

365 - Audition de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), 18 décembre 2025.

-Audition du ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, jeudi 25 décembre 2025, CESE.

366 - Atelier de travail avec les acteurs associatifs œuvrant dans le domaine de la migration, organisé par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), 22 janvier 2026.

regard du potentiel d'activité de la population étrangère[367], reflète la persistance de lourdeurs administratives, de difficultés d'accès aux autorisations requises et de ruptures dans les parcours de séjour et d'emploi. Ces contraintes freinent le recrutement dans le secteur formel, favorisent le recours à l'emploi informel et limitent les possibilités d'une insertion professionnelle stable[368]. Elles réduisent, de ce fait, la contribution des travailleurs étrangers à la création de valeur et au financement des régimes de protection sociale. Dans ces conditions, le potentiel économique de l'immigration demeure sous-exploité et pourrait être davantage valorisé dans un cadre administratif plus simple, plus lisible et mieux articulé avec les politiques de l'emploi.

En définitive, la question n'est pas celle du volume de l'immigration, mais des conditions dans lesquelles les compétences des personnes étrangères peuvent être mobilisées et valorisées. L'enjeu consiste à favoriser leur insertion dans l'emploi formel, en cohérence avec les politiques de l'emploi, de la formation et de la migration, tout en poursuivant les efforts engagés pour renforcer la mobilisation des ressources humaines nationales. C'est dans cette logique de complémentarité que l'immigration peut apporter, dans les secteurs où elle présente une réelle valeur ajoutée, une contribution ciblée au développement économique et social du Royaume.

2.2. De nouveaux besoins liés au vieillissement de la population

Le vieillissement progressif de la population marocaine modifie durablement les besoins auxquels devra répondre le système de protection sociale. À mesure que la part des personnes âgées augmente, les enjeux ne se limitent plus à l'équilibre des régimes de retraite ou à la couverture des risques liés à la maladie. Ils concernent également l'accompagnement de la perte d'autonomie, les soins de proximité, l'aide à domicile et l'ensemble des services destinés aux personnes en situation de dépendance. La transition démographique ne transforme donc pas uniquement la structure de la population ; elle fait émerger de nouveaux besoins sociaux et conduit à repenser les conditions de soutenabilité du modèle social.

Cette évolution intervient alors que le Maroc poursuit le chantier de la généralisation de la protection sociale. Dans le même temps, l'urbanisation, la réduction de la taille des ménages, la mobilité géographique et l'évolution des modes de vie fragilisent progressivement les formes traditionnelles de solidarité familiale, qui ont longtemps constitué le principal cadre de prise en charge des personnes âgées.

Dans ce contexte, l'économie du care est appelée à occuper une place de plus en plus importante. Elle regroupe l'ensemble des activités de soin, d'aide et d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, qu'il s'agisse des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou d'autres publics nécessitant un accompagnement spécifique.

367 - Le nombre de contrats de travail pour étrangers autorisés s'élève à 13 877, un volume limité au regard d'une population étrangère majoritairement en âge d'activité (plus de 80 %) et dont 53,3 % déclarent l'emploi comme principal motif de migration. Source : Audition du Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, 25 décembre 2025.

368 - Atelier de travail avec les acteurs associatifs œuvrant dans le domaine de la migration, organisé par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), 22 janvier 2026 ; auditions tenues le 9 avril 2026 avec la Confédération des Élèves, Étudiants et Stagiaires Africains Étrangers au Maroc (CESAM) et l'Association des Lauréats Étrangers du Maroc (ASLEM).

Encadré 5 : L'économie du care : une notion émergente au cœur des recompositions sociales

L'économie du care renvoie à l'ensemble des activités de soin, d'aide et d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. Longtemps assumées principalement dans le cadre familial, et en particulier par les femmes, ces fonctions prennent une place croissante sous l'effet du vieillissement démographique, de l'urbanisation et de la recomposition des structures familiales.

Dans ce contexte, le care devient un enjeu d'organisation sociale, de professionnalisation, de qualité de service et de protection des travailleurs. Comme l'a déjà relevé le CESE dans ses travaux antérieurs, sa structuration constitue un levier important pour répondre à la montée des besoins d'accompagnement, reconnaître des métiers encore insuffisamment valorisés et alléger une part des contraintes pesant sur les solidarités familiales[369].

La montée en puissance des besoins d'accompagnement soulève également la question des ressources humaines nécessaires au développement de ces services. L'expérience de plusieurs pays engagés dans une transition démographique plus avancée montre que les métiers du care, notamment dans les secteurs de la santé et des soins de longue durée, mobilisent fréquemment une part importante de travailleurs immigrés[370]. Cette évolution résulte moins d'une logique de substitution à la main-d'œuvre nationale que de la difficulté à pourvoir durablement certains métiers caractérisés par des besoins importants en personnel, des horaires contraignants ou une attractivité limitée.

Le Maroc ne se trouve pas aujourd'hui dans une situation comparable. Toutefois, à mesure que le vieillissement progressera et que les besoins d'accompagnement se développeront, cette expérience internationale invite à anticiper les besoins futurs en ressources humaines et à structurer progressivement les métiers du care. Dans cette perspective, l'immigration peut constituer, dans certains domaines et sous certaines conditions, une ressource complémentaire susceptible d'accompagner le développement de ces services. Une telle contribution ne saurait toutefois être assimilée à une réponse au vieillissement démographique. Elle dépend avant tout de la capacité des politiques publiques à organiser ces métiers, à garantir la qualité des services rendus et à assurer aux travailleurs, qu'ils soient marocains ou étrangers, des conditions d'emploi décentes ainsi qu'une protection sociale effective.

En définitive, la transition démographique conduit à repenser la protection sociale bien au-delà des seuls régimes de retraite ou d'assurance maladie. Elle appelle une réflexion plus large sur l'organisation des services d'accompagnement, la structuration de l'économie du care et la valorisation des métiers qui y sont associés. Dans cette perspective, l'immigration ne constitue ni une réponse au vieillissement démographique, ni une variable extérieure au système. Elle représente l'un des paramètres à intégrer dans l'anticipation des besoins futurs en ressources humaines, aux côtés du développement des compétences nationales.

369 - Cf. Conseil Économique, Social et Environnemental, « Reconnaître et organiser l'économie du soin à autrui au Maroc : enjeux et perspectives », 2026 et « Intégration socio-économique des personnes âgées au Maroc : pour mieux se préparer à s'adapter au vieillissement démographique rapide », Focus du Rapport Annuel 2024.

370 - Organisation internationale du Travail, Migrant Workers in the Care Economy, 10 octobre 2024, p. 3 https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-10/Migrant%20Workers%20in%20the%20Care%20Economy_Note_2024_Final.pdf À l'échelle mondiale, 13 % des infirmiers sont des travailleurs migrants, soit environ 3,7 millions de personnes. Dans les pays de l'OCDE, les personnes nées à l'étranger représentent, en moyenne, 22 % des médecins, 14,5 % des infirmiers et 26 % des travailleurs du secteur des soins de longue durée.

2.3. De nouveaux besoins de planification territoriale au service de la cohésion sociale et du vivre-ensemble

L'installation plus durable des populations étrangères s'inscrit dans un contexte de forte concentration de la population et des activités dans les principaux pôles urbains du Royaume. Les dynamiques migratoires se déploient principalement dans les régions les plus attractives sur les plans économique, administratif et logistique, où se concentrent déjà les emplois, les services et les infrastructures. Elles s'inscrivent ainsi dans les dynamiques existantes d'urbanisation et de polarisation territoriale.

Cette concentration produit des effets directs sur les territoires d'accueil. L'installation des populations étrangères génère une demande supplémentaire en logement, en mobilité, en soins, en éducation et en services de proximité. Elle appelle une planification territoriale plus intégrée, en mesure d'adapter les infrastructures, les équipements collectifs et l'offre de services aux nouvelles réalités démographiques, tout en préservant la cohésion sociale des territoires.

Par ailleurs, la transformation progressive des dynamiques migratoires, marquée notamment par une présence plus durable des populations étrangères, soulève de nouveaux enjeux liés à l'accès aux services, à l'accompagnement des parcours d'intégration et au renforcement de la cohésion sociale. Selon l'Enquête nationale de 2021 sur la migration forcée au Maroc[371], plus des deux tiers des migrants interrogés estiment que les Marocains ont à leur égard une attitude positive.

En définitive, l'enjeu territorial ne réside pas dans la concentration des populations étrangères en tant que telle, mais dans la capacité des politiques publiques à anticiper les besoins qu'elle accompagne. Cette concentration s'inscrit dans un contexte marqué par la poursuite de l'urbanisation, l'accentuation du vieillissement de la population et la continuité des flux migratoires qui font du Maroc un pays de résidence.

371 - HCP, La migration forcée au Maroc. Résultats de l'Enquête nationale de 2021, p28-29.

III La gouvernance migratoire, bien qu'ambitieuse, ne répond pas suffisamment à cette nouvelle configuration

3.1. Une politique migratoire ayant profondément transformé l'approche du Maroc

Depuis 2013, le Maroc a engagé une nouvelle étape de sa politique migratoire, marquée par l'adoption, en 2014, de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA)[372]. Cette orientation a traduit un changement d'approche, passant d'une gestion principalement centrée sur le contrôle des flux migratoires à une politique davantage fondée sur la protection des droits, l'accès aux services essentiels et l'intégration des personnes migrantes.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, deux opérations de régularisation de la situation administrative des migrants en situation irrégulière résidant dans le Royaume ont été conduites, la première en 2014 et la seconde à partir de 2016[373]. Ces mesures ont été accompagnées par une ouverture progressive de l'accès aux services publics essentiels[374], notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, grâce à la mobilisation coordonnée des administrations publiques, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des partenaires internationaux.

Les progrès réalisés en matière d'accès aux services publics témoignent de cette évolution. Dans le domaine de l'éducation, la présence des enfants et des jeunes étrangers dans le système éducatif national s'est renforcée. Au titre de l'année scolaire 2024-2025, 6 034 élèves étrangers étaient inscrits dans l'enseignement formel, dont 456 dans le préscolaire, 3 486 dans le primaire, 1 049 dans le secondaire collégial et 596 dans le secondaire qualifiant. Au cours de la même année scolaire, 150 jeunes issus de la migration ont également bénéficié de programmes d'éducation non formelle et de dispositifs de deuxième chance[375].

Dans le domaine de la santé, l'intégration progressive des populations migrantes dans les dispositifs publics se reflète également dans leur recours aux services de soins. En 2024, 47 880 consultations médicales et 46 333 prestations de soins infirmiers ont ainsi été enregistrées. Les femmes migrantes ont bénéficié de 6 945 consultations prénatales, tandis que 21 674 prestations vaccinales ont été dispensées aux enfants migrants au cours de la même année. Sur le plan de la protection sociale, 54 194 personnes étrangères étaient couvertes par l'Assurance maladie obligatoire en 2023[376].

372 - Royaume du Maroc, Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration, Stratégie nationale d'immigration et d'asile, Rabat, 2014. Le document rappelle que la stratégie s'inscrit dans la continuité des mesures structurantes engagées depuis septembre 2013 et qu'elle a été adoptée par le Conseil de gouvernement le 18 décembre 2014.

373 - Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, Présentation lors de la séance d'audition avec le Conseil économique, social et environnemental, jeudi 30 octobre 2025.

374 - Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Rapport 2023 – Politique nationale d'Immigration et d'Asile.

375 - Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports, Présentation lors de la séance d'audition avec le Conseil économique, social et environnemental, jeudi 11 décembre 2025.

376 - Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, Présentation lors de la séance d'audition avec le Conseil économique, social et environnemental, jeudi 4 décembre 2025.

Cette dynamique a contribué à renforcer le positionnement du Maroc comme acteur reconnu de la gouvernance migratoire à l'échelle régionale. Toutefois, les progrès enregistrés en matière d'accès aux droits sociaux ne se sont pas encore pleinement traduits par une insertion économique durable. Les données disponibles sur l'emploi formel montrent que la transition vers une activité déclarée demeure limitée. À titre d'illustration, parmi les 7 705 personnes étrangères enregistrées auprès de l'ANAPEC depuis 2015, seules 305 ont bénéficié d'un placement formel[377], ce qui met en évidence les difficultés persistantes à transformer les dispositifs d'accompagnement en opportunités d'insertion professionnelle.

Ces avancées constituent aujourd'hui un socle solide sur lequel le Royaume peut s'appuyer. Elles ont toutefois été conçues dans un contexte où les enjeux démographiques, territoriaux et économiques étaient moins prégnants qu'aujourd'hui. La nouvelle configuration mise en évidence par le RGPH 2024 conduit ainsi à s'interroger sur la capacité de ce cadre à répondre à des besoins qui dépassent désormais les seuls enjeux d'accueil, de protection et d'intégration. Les questions relatives à la participation au marché du travail, à l'attractivité des territoires, à la contribution des migrations au développement ainsi qu'à l'anticipation des évolutions démographiques prennent désormais une importance croissante.

3.2. Les limites du cadre juridique et institutionnel

Certaines catégories de migrants demeurent particulièrement exposées à des situations de vulnérabilité, notamment les femmes, les mineurs non accompagnés et les personnes dont le statut administratif reste précaire. Pour ces populations, l'accès aux droits demeure souvent discontinu en raison de difficultés administratives, économiques ou sociales qui fragilisent les parcours d'insertion. Les acteurs auditionnés ont également relevé la persistance de situations d'exploitation, d'intermédiation abusive et de forte précarité dans certains segments du travail informel.

Ces difficultés trouvent également leur origine dans un cadre juridique dont l'adaptation demeure inachevée. Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile, conformément aux dispositions de la Constitution et aux engagements internationaux du Royaume, le Maroc a engagé une réforme ambitieuse de son dispositif législatif à travers deux projets de loi structurants : le projet de loi n° 72-17 relatif à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume, à l'émigration et à l'immigration irrégulières, destiné à remplacer la loi n° 02-03, et le projet de loi n° 66-17 relatif au droit d'asile et aux conditions de son octroi, qui vise à doter le Royaume d'un cadre juridique national en matière d'asile. Ces textes traduisent la volonté d'aligner le droit national sur les principes consacrés par la Constitution, la Stratégie nationale d'immigration et d'asile et les engagements internationaux du Maroc.

Toutefois, dans l'attente de l'aboutissement du processus d'adoption de ces deux projets, la loi n° 02-03 demeure ainsi le principal texte régissant l'entrée et le séjour des étrangers, alors qu'elle a été élaborée dans un contexte où la migration était essentiellement appréhendée sous l'angle du contrôle des flux. Cette situation crée un décalage croissant entre les orientations de la politique migratoire nationale et leur traduction juridique. Elle limite la capacité du cadre normatif à accompagner une immigration davantage inscrite dans la durée et caractérisée par des profils, des besoins et des parcours de plus en plus diversifiés.

377 - Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Présentation lors de la séance d'audition avec le Conseil économique, social et environnemental, jeudi 25 décembre 2025.

Ces disparités se manifestent notamment par la persistance d'incertitudes liées à certains statuts administratifs, l'hétérogénéité des pratiques entre administrations, ainsi que les difficultés récurrentes rencontrées dans l'obtention et le renouvellement des titres de séjour. Elles se traduisent également par des obstacles à l'accès à l'emploi formel, à la reconnaissance des qualifications et à la mobilité professionnelle. Ces contraintes peuvent fragiliser la continuité des parcours d'intégration et limiter la pleine contribution économique, sociale et territoriale que les personnes migrantes sont susceptibles d'apporter au développement du Royaume.

Au-delà de ces aspects juridiques, les acteurs auditionnés ont également relevé certaines limites du dispositif institutionnel actuel. Si la Stratégie nationale d'immigration et d'asile a permis de mobiliser un large éventail d'acteurs publics et associatifs, la coordination demeure inégale selon les territoires et les secteurs d'intervention. Les mécanismes de pilotage, de suivi et d'évaluation restent insuffisamment structurés pour accompagner une politique migratoire appelée à s'inscrire dans le long terme et à interagir avec les politiques de l'emploi, de la formation, du logement, de la santé, de l'éducation, de la cohésion sociale et du développement territorial.

3.3. Une gouvernance encore insuffisamment tournée vers l'anticipation

Le Maroc dispose aujourd'hui d'atouts importants pour renforcer cette capacité d'anticipation. L'intégration de modules spécifiques relatifs aux migrations dans le RGPH 2024[378], l'existence d'institutions dédiées à l'observation des phénomènes migratoires, notamment l'Observatoire national de la migration[379] et l'Observatoire africain des migrations[380], ainsi que l'expérience acquise par les différents départements ministériels et institutions concernées, constituent des acquis significatifs. Ils offrent les bases d'un pilotage plus éclairé, davantage territorialisé et fondé sur une lecture prospective des évolutions démographiques et migratoires.

Pour autant, ces ressources demeurent encore insuffisamment mobilisées dans une vision stratégique intégrée. Les données produites restent largement exploitées selon des approches sectorielles et peinent à alimenter une planification transversale des politiques publiques. Elles sont encore insuffisamment mises en relation avec les enjeux de l'emploi, de la formation, de la protection sociale, du logement, de la santé, de l'éducation ou encore de l'aménagement du territoire.

Dès lors, l'adoption d'une approche prospective apparaît indispensable afin d'anticiper les besoins liés aux dynamiques migratoires dans leur articulation avec les exigences du développement territorial, tout en renforçant la cohérence et la convergence des politiques publiques.

378 - Système des Nations Unies pour le Développement au Maroc et Haut-Commissariat au Plan, Inclusion des personnes migrantes et réfugiées dans le processus de réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024 – « Opération relais », communiqué, septembre 2024.

379 - Décret n° 2.04.751 du 14 Dou Al Kaada 1425 (27 décembre 2004) portant création de l'Observatoire national des migrations auprès du ministère de l'Intérieur, Bulletin officiel n° 5280 du 6 janvier 2005.

380 - L'Observatoire africain des migrations, créé en 2020 et dont le siège est établi à Rabat, a été mis en place à l'initiative du Royaume du Maroc dans le cadre de la vision de Sa Majesté le Roi visant à promouvoir une gouvernance africaine coordonnée des questions de migration et de mobilité. Voir le texte du Message Royal adressé par Sa Majesté le Roi à la 30e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine (Addis-Abeba, 29 janvier 2018).

IV Vers une gouvernance migratoire intégrée, prospective et durable

Les analyses qui précèdent montrent que les mutations démographiques et migratoires en cours ne relèvent plus de phénomènes distincts. Elles participent désormais d'une même transformation structurelle qui redéfinit les conditions du développement du Royaume. Le ralentissement durable de la croissance démographique, l'accélération du vieillissement, l'évolution des besoins en compétences, les recompositions territoriales et l'installation progressive d'une partie des populations migrantes interagissent et produisent des effets qui se renforcent mutuellement. Dans ce contexte, la migration ne peut plus être appréhendée comme une politique publique sectorielle ; elle devient une composante des équilibres démographiques, économiques, sociaux et territoriaux du Maroc.

Le Maroc a enregistré, sous la Haute Vision de sa Majesté le Roi que dieu l'Assiste, des avancées importantes dans la mise en œuvre d'une politique migratoire fondée sur une approche humaniste, globale, pragmatique et responsable. Cette dynamique s'est notamment traduite par l'adoption de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile en 2014, les opérations de régularisation, l'élargissement de l'accès des populations migrantes à certains services essentiels, notamment l'éducation et la santé, ainsi que par la consolidation d'une approche fondée sur les droits. Ces acquis significatifs témoignent de l'engagement du Royaume en faveur d'une gouvernance renouvelée des migrations, à l'échelle nationale comme continentale, sous l'impulsion de Sa Majesté, en sa qualité de Leader de l'Union africaine sur la question migratoire.

Ces avancées importantes devraient désormais être consolidées. La nouvelle configuration démographique révèle des besoins qui dépassent les seuls enjeux d'accueil, de protection ou de régularisation. Elle invite à inscrire plus explicitement la migration dans les politiques de développement, d'emploi, de formation, de protection sociale, de développement territorial et de planification démographique.

Cette évolution appelle un changement d'échelle dans la manière de concevoir et de conduire l'action publique. Il ne s'agit plus seulement d'améliorer la gestion des migrations, mais de construire une gouvernance capable d'anticiper les transformations à venir, de mieux articuler les politiques publiques et de valoriser la contribution des migrations au développement du Royaume.

Elle implique également de reconnaître que les effets de la nouvelle configuration démographique se déploieront selon des temporalités différentes. À court terme, les priorités concernent la sécurisation des parcours administratifs, l'effectivité des droits et l'accès à l'emploi formel. À moyen terme, les enjeux porteront davantage sur les besoins en compétences, les tensions du marché du travail, l'adaptation des services publics et les équilibres territoriaux. À plus long terme, ils concerneront la soutenabilité du modèle social, le renouvellement de la population active, le vieillissement démographique et la capacité du Royaume à préserver sa cohésion sociale et territoriale.

Dans cette perspective, le modèle migratoire est appelée à évoluer vers une approche plus intégrée, plus prospective et davantage articulée avec les grandes politiques publiques. L'enjeu n'est pas uniquement d'accompagner une immigration désormais davantage inscrite dans la durée ; il est aussi de permettre au Maroc d'anticiper les transformations démographiques en cours, de renforcer son attractivité, de valoriser l'ensemble des compétences présentes sur son territoire et de consolider les conditions d'un développement inclusif et durable.

C'est dans cette logique que le Conseil formule les orientations présentées ci-après. Celles-ci s'inscrivent dans la continuité des acquis de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile tout en proposant les évolutions nécessaires pour répondre aux défis de la nouvelle configuration démographique et migratoire. Elles s'articulent autour de quatre leviers complémentaires : sécuriser les trajectoires des personnes migrantes, valoriser leur capital humain, renforcer une gouvernance stratégique, territoriale et prospective, et consolider les conditions de la cohésion sociale et territoriale.

Axe 1 : Sécuriser les trajectoires et prévenir les ruptures de parcours

- Faire évoluer le cadre juridique afin qu'il soit en phase avec les évolutions des réalités migratoires au Maroc :
  - Actualiser les dispositions des deux projets de loi n°72-17 et n°66-17 à la lumière des enseignements du RGPH 2024 et des évolutions de la réalité migratoire, puis accélérer leur adoption afin de doter le Maroc d'un cadre juridique répondant aux nouveaux enjeux démographiques, économiques et territoriaux.
  - Clarifier les régimes juridiques applicables aux différentes catégories de personnes migrantes, y compris celles établies de manière permanente, ainsi que les droits, obligations et conditions de séjour qui leur sont attachés, afin de renforcer la sécurité juridique et la continuité des parcours d'intégration.
- Assurer la continuité des parcours et favoriser l'accès à l'emploi formel :
  - Garantir la continuité des parcours administratifs en facilitant les transitions entre les différents motifs de séjour, notamment entre les études, l'emploi salarié et l'entrepreneuriat.
  - Lever les obstacles administratifs à l'accès à l'emploi formel en simplifiant les procédures et en renforçant la coordination entre les services compétents en matière de séjour, d'emploi, de protection sociale et de formation professionnelle.
  - Mettre en place un système d'information interopérable permettant un suivi continu, sécurisé et dématérialisé des parcours administratifs, afin de limiter les ruptures de prise en charge et de simplifier les démarches des usagers.
- Inscrire durablement la politique migratoire dans l'action publique :
  - Inscrire durablement les dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'intégration des personnes migrantes dans les politiques publiques sectorielles et territoriales afin de garantir leur pérennité au-delà des financements et programmes temporaires.
  - Mettre en place une gouvernance claire, intégrée et redevable, fondée sur une répartition explicite des responsabilités, une coordination renforcée entre les acteurs publics et des mécanismes réguliers de suivi et d'évaluation.

- Intégrer systématiquement la dimension migratoire dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des principales politiques publiques concernées, notamment celles relatives à l'emploi, à la formation, à la santé, au logement, à la protection sociale et au développement territorial.

Axe 2 : Valoriser le capital humain pour répondre aux défis de la transition démographique

- Adapter les politiques d'emploi aux besoins présents et futurs de l'économie:
  - Intégrer pleinement la dimension migratoire dans les politiques de l'emploi, de la formation et du développement des compétences, en cohérence avec les priorités sectorielles et territoriales ainsi qu'avec les besoins induits par la transition démographique.
  - Mettre en place une cartographie nationale, prospective et régulièrement actualisée des métiers en tension et des besoins futurs en compétences, afin d'anticiper les effets de la transition démographique et d'orienter les politiques d'emploi, de formation, de recrutement et de reconnaissance des qualifications.
  - Déployer des parcours d'insertion professionnelle adaptés aux profils et aux compétences des personnes migrantes, articulant orientation, formation qualifiante, accompagnement vers l'emploi et sécurisation des parcours professionnels.
- Reconnaître et valoriser les compétences des personnes migrantes :
  - Moderniser et simplifier les dispositifs de reconnaissance des diplômes, des qualifications et de validation des acquis de l'expérience, afin de mieux valoriser les compétences des personnes migrantes et de répondre aux besoins des secteurs en tension.
  - Mettre en place un dispositif public visant à orienter les compétences des personnes étrangères résidant au Maroc vers les opportunités du marché du travail et à faciliter leur mise en relation avec les entreprises confrontées à des besoins importants en ressources humaines qualifiées.
  - Faciliter l'accès des jeunes migrants aux filières de formation professionnelle répondant aux besoins de l'économie, en développant des passerelles entre la formation, les stages, l'apprentissage et l'emploi, en partenariat avec les établissements de formation et les opérateurs économiques.
- Développer les compétences nécessaires aux métiers du care :
  - Anticiper les besoins en compétences dans les métiers du soin, de l'accompagnement et des services à la personne, en intégrant les effets du vieillissement de la population dans la planification des besoins en ressources humaines.
  - Développer des parcours flexibles de formation, de qualification et de reconversion vers les métiers du care, accessibles à l'ensemble des publics, y compris aux personnes migrantes, afin de répondre aux besoins croissants de ce secteur.
  - Faciliter la reconnaissance des qualifications et l'accès à l'emploi des personnes migrantes disposant de compétences dans les métiers du soin et de l'accompagnement, dans le respect de la législation nationale et en cohérence avec les besoins identifiés.

- Faire de l'entrepreneuriat des personnes migrantes un levier de développement économique et territorial :
  - Faciliter l'accès des entrepreneurs migrants aux dispositifs publics d'accompagnement, de financement, de formalisation et de développement des entreprises, afin de favoriser la création d'activités pérennes et d'emplois.
  - Renforcer les partenariats entre les entrepreneurs migrants, les chambres professionnelles, les organisations professionnelles, les collectivités territoriales et les acteurs économiques locaux afin de favoriser leur ancrage territorial, le transfert de compétences et leur intégration dans les chaînes de valeur locales.
  - Intégrer davantage l'entrepreneuriat des personnes migrantes dans les politiques régionales de développement économique et territorial, en tenant compte des besoins du tissu économique et des potentialités propres à chaque territoire.

Axe 3 : Renforcer une gouvernance migratoire fondée sur l'anticipation et la planification

- Structurer un pilotage fondé sur la donnée et la prospective démographique :
  - Institutionnaliser l'exploitation des données démographiques et migratoires afin d'éclairer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, notamment dans les domaines de l'emploi, de la protection sociale, de l'éducation, de la santé et du développement territorial.
  - Renforcer les capacités nationales d'analyse et de prospective démographique à travers la mise en place des tableaux de bord intégrés et l'élaboration des scénarios à l'horizon 2040–2050, permettant d'anticiper les besoins futurs en capital humain et en services publics.
- Inscrire durablement la migration dans la planification stratégique de l'action publique à travers la mise en place d'une instance permanente de pilotage stratégique, chargée d'assurer la coordination et la cohérence des politiques publiques concernées, et de préparer les arbitrages nécessaires en matière migratoire.
- Intégrer les dynamiques migratoires dans la planification territoriale :
  - Intégrer systématiquement les données démographiques et migratoires, notamment celles issues du RGPH 2024, dans les documents de planification du développement régional, d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
  - Adapter les politiques régionales de développement économique et territorial aux évolutions démographiques et migratoires, en renforçant les capacités prospectives des collectivités territoriales en matière d'habitat, de mobilité, d'éducation, de formation et de services publics.

Axe 4 : Préserver la cohésion sociale et territoriale et promouvoir le vivre-ensemble dans une logique d'intégration réciproque

- Anticiper les impacts territoriaux de l'installation durable des populations étrangères en mettant en place des dispositifs de veille et d'alerte territoriale afin d'anticiper les tensions sur les infrastructures, les services publics et les quartiers sous pression, et promouvoir des approches d'urbanisme inclusif favorisant la mixité sociale.
- Consolider la cohésion sociale et prévenir les risques de polarisation :
  - Renforcer l'effectivité des dispositifs de prévention et de lutte contre les discriminations dans le domaine de migration.
  - Développer des actions d'éducation au vivre-ensemble et de sensibilisation, soutenir les initiatives locales de médiation, de dialogue interculturel et de promotion du civisme, tout en favorisant l'implication des personnes étrangères durablement installées dans les espaces de participation citoyenne et dans la vie publique.
  - Promouvoir des stratégies de communication publique fondées sur des données objectivées, afin de prévenir les perceptions inexactes et les formes de polarisation sociale.
- Conforter le rôle du Maroc dans la mise en œuvre de l'agenda africain relatif aux migrations, en renforçant les synergies entre les initiatives continentales, les partenariats Sud-Sud et les objectifs de co-développement :
  - Renforcer la coopération Sud-Sud en matière de mobilité professionnelle, de reconnaissance des qualifications et de portabilité des droits sociaux.
  - Capitaliser sur le positionnement du Maroc au sein des cadres africains et internationaux de gouvernance migratoire afin de promouvoir des mécanismes de concertation régionale articulant mobilités, besoins économiques et priorités de développement.

Partie III

Activités du CESE

En 2025, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a poursuivi, conformément à ses prérogatives, sa contribution à éclairer les politiques nationales de développement, à accompagner les orientations stratégiques de notre pays et à élaborer des avis sur des questions importantes et d'actualité, en lien avec les préoccupations des acteurs économiques et sociaux ainsi qu'avec les impératifs du développement durable à l'échelle territoriale. Dans ce cadre, il s'est attaché à examiner les principaux défis à relever et les opportunités à saisir afin de consolider les acquis et d'anticiper l'avenir.

Le Conseil a veillé à accomplir ses missions consultatives avec rigueur et efficacité, tout en poursuivant l'élargissement de son approche participative, en consolidant le dialogue civil, les débats institutionnels et les consultations citoyennes, considérés comme des mécanismes structurants dans la conduite de ses travaux ainsi que dans l'élaboration de ses rapports et avis. Il s'est également appuyé sur l'intelligence collective de l'ensemble de ses composantes, tout en s'inscrivant dans une dynamique d'ouverture aux bonnes pratiques internationales.

Par ailleurs, au cours de l'année 2025, le Conseil a insufflé un nouvel élan à ses activités visant à renforcer et valoriser ses relations de coopération et à élargir ses partenariats, en particulier aux niveaux africain et international.

Il convient de souligner que l'ensemble des activités et réalisations menées par le Conseil en 2025 s'inscrit dans la mise en œuvre de sa stratégie, dont l'objectif est de renforcer son efficacité et d'en faire une institution plus influente, davantage ouverte sur son environnement, plus visible et plus performante en interne.

I Faits marquants de l'année 2025

Nomination d'un nouveau Président du Conseil

L'année 2025 a été marquée par la nomination, le 24 mars 2025, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, de M. Abdelkader Amara en qualité de Président du Conseil économique, social et environnemental. Il succède à M. Ahmed Réda Chami, nommé par Sa Majesté Ambassadeur du Royaume du Maroc auprès de l'Union européenne.

Une nouvelle génération de thématiques au cœur des travaux du Conseil

Dans un contexte marqué par l'accélération des mutations économiques, sociales et environnementales, le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de ses orientations stratégiques visant à renforcer la qualité, la pertinence et l'impact de ses travaux. À cet effet, il a orienté ses avis, rapports et études vers une nouvelle génération de thématiques économiques, sociales et environnementales, en privilégiant des sujets :

- ayant un impact direct sur les conditions de vie des citoyens et le développement des entreprises ;
- contribuant à la promotion de la situation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ;
- accompagnant les grands chantiers stratégiques du Royaume, les secteurs d'avenir et les domaines innovants ;
- mettant en lumière les opportunités et les risques liés aux enjeux environnementaux ;
- favorisant le dialogue et la concertation entre les partenaires sociaux.

Une ouverture et une écoute renforcées à l'égard des jeunes

Dans le cadre de la consolidation de son approche participative et de son ouverture sur les différentes composantes de la société, le Conseil a accordé une attention particulière à la jeunesse, en renforçant les espaces d'écoute, de dialogue et de participation afin de mieux prendre en compte ses préoccupations, ses aspirations et ses nouvelles formes d'expression.

À cet effet, le Conseil a notamment :

- Institutionnalisé des rencontres périodiques avec les jeunes labellisées, «Lundis jeunesse», afin de souligner l'importance croissante qu'elles revêtent dans l'agenda du Conseil, et ce dans le but de faire connaître les missions du CESE et de favoriser le dialogue autour des enjeux de développement et de la participation des jeunes à la vie publique ;
- accueilli, tout au long de l'année, des stagiaires marocains et originaires de pays d'Afrique subsaharienne, en leur offrant un cadre d'immersion dans les travaux du Conseil et une meilleure compréhension des enjeux de développement ;

- poursuivi l'élaboration d'avis et de rapports consacrés aux questions relatives à la jeunesse, en intégrant ses préoccupations et ses aspirations dans ses travaux ;
- créé une commission temporaire chargée d'examiner les nouvelles expressions de la jeunesse marocaine, à la lumière des évolutions sociales, culturelles et numériques observées au cours de l'année 2025 ;
- mis en place une méthodologie innovante de participation citoyenne, fondée sur l'écoute directe des jeunes, la mobilisation de l'intelligence collective et la co-construction de propositions, afin de renforcer le rôle du Conseil en tant qu'espace de dialogue, d'expression responsable et de médiation institutionnelle.

Un engagement renforcé dans les dynamiques internationales et des partenariats multilatéraux consolidés

Dans le cadre de son engagement au sein des réseaux internationaux des conseils économiques et sociaux et des institutions similaires, le Conseil a poursuivi le renforcement de son action à l'échelle africaine, en sa qualité de président en exercice de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique (UCESA). Les actions menées ont notamment porté sur le renforcement du cadre institutionnel de l'Union, l'élargissement de sa composition par l'adhésion de nouveaux membres, la consolidation de son rayonnement international ainsi que le développement de partenariats avec des institutions continentales et internationales, notamment la Banque africaine de développement. Elles s'inscrivent dans la dynamique de promotion de l'intégration africaine, de la coopération Sud-Sud et des initiatives stratégiques portées par le Royaume.

Parallèlement, le Conseil a poursuivi le développement de ses partenariats bilatéraux et multilatéraux avec ses homologues en Europe, dans l'espace francophone, en Amérique latine et en Asie, à travers la mise en œuvre d'accords de coopération et de feuilles de route communes visant à renforcer les échanges d'expériences, le partage d'expertise et la coopération institutionnelle.

II Bilan de l'année 2025

Au cours de l'année 2025, le CESE, à travers ses différents organes (Assemblée générale, Bureau, commissions permanentes et temporaires), a tenu 494 réunions, avec un taux moyen de participation de 60 %. Il a également organisé plusieurs ateliers thématiques et procédé à l'audition d'acteurs des secteurs public, privé et associatif, consacrant près de 51 % de ses travaux à l'écoute des parties prenantes.

Dans le cadre des saisines institutionnelles, le Conseil a rendu un avis sur « le projet de loi n° 26-25 portant réorganisation du Conseil national de la presse » ainsi que sur « le projet de loi n° 03-23 modifiant et complétant la loi n° 22-01 relative à la procédure pénale ». Il a, en outre, réalisé deux études consacrées aux « défis des micro, très petites et petites entreprises au Maroc : la croissance, la modernisation et le développement », ainsi qu'à « la contribution de la recherche scientifique à l'innovation, au développement et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale : urgence d'une stratégie nationale coordonnée et intégrée ».

Au titre des auto-saisines, le Conseil a adopté sept avis, auxquels s'ajoute son rapport annuel au titre de l'année 2024.

La quasi-totalité des rapports et avis élaborés par le Conseil en 2025 ont été adoptés à l'unanimité de ses membres lors des sessions de l'assemblée générale.

2.1. Assemblées générales

Au titre de l'année 2025, le CESE a tenu un total de 12 assemblées générales ordinaires ainsi que deux assemblées générales extraordinaires, avec un taux de participation se situant autour de 63 %.

2.2. Bureau du Conseil

Conformément aux dispositions de sa loi organique et de son règlement intérieur, le Conseil a procédé, en février 2025, au renouvellement de son bureau à travers l'élection des membres représentant les cinq catégories du Conseil.

Membres du Bureau représentant les catégories du Conseil au titre de l'année 2025

Nom et prénom	Catégories
Abdelmaksoud Rachdi	Catégorie des experts
Mustapha Khlafa	Catégorie des syndicats
Abdellah Deguig	Catégorie des organisations et associations professionnelles
Karima Mkika	Catégorie des organisations et associations œuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative
Otmane Gair	Catégorie des membres ès qualités

Les sept commissions permanentes ont également élu leurs présidents, complétant de ce fait la composition du bureau.

Membres du bureau, présidents des commissions permanentes au titre de l'année 2025

Nom et prénom	Commissions permanentes
Moncef Ziani	Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques
Najat Simou	Commission permanente chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles
Jaouad Chouaib	Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité
Mohammed Benkaddour	Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable
Ahmed Abbadi	Commission permanente chargée des affaires de la société du savoir et de l'information
Lahcen Oulhaj	Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale
Mohamed Abdessadek Essaidi	Commission permanente chargée des affaires de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial

En 2025, le bureau du Conseil, qui a tenu 20 réunions avec un taux de participation moyen de 85 %, a arrêté l'agenda prévisionnel des assemblées générales et affecté aux commissions permanentes les thèmes des saisines reçues et des auto-saisines établies dans le cadre du programme d'action du CESE.

2.3. Commissions permanentes

En plus des présidents des commissions élus en tant que membres du bureau, les commissions permanentes ont procédé à l'élection des vice-présidents, rapporteurs et vice-rapporteurs, complétant ainsi leur composition.

Commission	Président	Rapporteur	Vice-président	Vice-rapporteur
Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques	Moncef Ziani	Ali Ghannam	Tarik Aguizoul	Abdelkarim Foutat
Commission permanente chargée des affaires de l'emploi et des relations professionnelles	Najat Simou	Mohamed Mostaghfir	Bouchta Boukhlafa	Ahmed Abbouh
Commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité	Jaouad Chouaib	Mohammed Dahmani	Abderrahmane Kandila	Mohamed Bensaghir
Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable	Mohamed Benkaddour	Abderrahim Laabaid	Brahim Zidouh	Nour-Eddine Chahbouni
Commission permanente chargée des affaires de la société du savoir et de l'information	Ahmed Abbadi	Latifa Benwakrim	Lahcen Hansali	Mustapha Khlafa
Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale	Lahcen Oulhaj	Abdelmaksoud Rachdi	Driss Belfadla	Ahmed Baba Aabbane
Commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial	Mohamed Abdessadek Essaidi	Mina Rouchati	Mohamed Dahmani	Abderrahmane Kandila

Les commissions permanentes et temporaires ont tenu, durant l'année 2025, 458 réunions avec un taux de participation moyen de 60%.

2.3.1. Commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques

La commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques, présidée par M. Moncef Ziani et dont le rapporteur est M. Ali Ghannam, a tenu 50 réunions au titre de l'année 2025, avec un taux de participation moyen de 56%.

2.3.1.1. Saisines

Dans le cadre d'une saisine émanant du Président de la Chambre des conseillers, la commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques a élaboré une étude sur « les défis des micro, très petites et petites entreprises au Maroc : la croissance, la modernisation et le développement ».

- ***Les défis des micro, très petites et petites entreprises au Maroc : la croissance, la modernisation et le développement***[381]

Cette étude, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale du Conseil lors de sa 166e session ordinaire, tenue le 30 janvier 2025, met en évidence le rôle structurant des micro/TPE/PE qui constituent une composante essentielle du tissu entrepreneurial national, tant par leur poids démographique que par leur contribution sociale majeure à l'emploi. Elle examine les principaux défis auxquels est confrontée cette catégorie d'entreprises et formule des recommandations visant à renforcer leur rôle en tant qu'acteurs-clés du développement économique et social du Royaume.

Les micro, très petites et petites entreprises (micro/TPE/PE) constituent l'ossature du tissu entrepreneurial national, représentant plus de 98 % des entreprises formelles dotées de la personnalité morale et assurant 56 % des emplois déclarés dans le secteur privé. Cependant, les impacts économiques générés restent en deçà des attentes en termes de création de richesse et de contribution aux dynamiques productives.

L'étude révèle que ces entreprises rencontrent d'importantes difficultés dans leur processus de croissance, de modernisation et d'intégration dans les chaînes de valeur. En témoigne le taux de transition vers des tailles supérieures qui se situe à des niveaux très faibles : entre 2017 et 2022, 0,2% seulement des micro-entreprises ont évolué vers le statut de TPE ou PE. Les mouvements de régression restent également fréquents, particulièrement en période de crise, avec près de 15 658 défaillances enregistrées en 2024, presque toutes concernant des TPE.

En dépit des réformes initiées par les pouvoirs publics, il est constaté que ces entreprises continuent de faire face à de multiples obstacles, limitant leur capacité à se transformer en véritables moteurs de développement.

De fait, une part importante de ces entreprises pâtit de carences manifestes en matière de capital humain, de capacité de gestion, de planification et de propension à l'innovation. Un nombre important de porteurs de petits projets se lancent dans l'entrepreneuriat par nécessité plutôt que par opportunité, avec une utilisation encore limitée de l'outil digital et une forte dépendance au marché local. Les plus petites structures peinent à accéder au financement, tandis que les startups ne trouvent pas toujours des dispositifs adaptés à leurs besoins. Quant à l'accompagnement non financier, pourtant essentiel pour renforcer leurs compétences et leur compétitivité, il demeure fragmenté et peu développé.

À ces fragilités internes s'ajoutent des contraintes structurelles liées à l'environnement externe. Un accès aux marchés encore très restreint, qu'il s'agisse de la commande publique, de l'exportation ou de l'intégration avec les grandes entreprises. La concurrence déloyale de l'informel pèse fortement sur leur activité, de même que les lourdeurs procédurales. En outre, la confiance vis-à-vis de l'administration fiscale reste fragile, malgré les efforts entrepris en matière

381 - https://www.cese.ma/media/2025/11/Rapport-MICRO-PE-TPE-VF-25.pdf

de digitalisation, de simplification et de transparence des procédures. Les délais de paiement constituent une charge supplémentaire déterminante pour la trésorerie de ces entreprises. Enfin, le cadre juridique en vigueur ne répond pas suffisamment aux besoins et aux spécificités de ces entreprises, en particulier des startups.

Le CESE considère que les micro/TPE/PE nécessitent une approche intégrée, combinant le renforcement de leurs capacités internes et l'amélioration de leur environnement externe. La finalité est de renforcer leur résilience et de soutenir leur croissance et leur modernisation, tout en assurant leur intégration dans des écosystèmes dynamiques et inclusifs, alignés sur les stratégies sectorielles nationales et arrimés au chantier de régionalisation avancée. À cet effet, le Conseil recommande notamment de :

- Regrouper l'ensemble des dispositifs de soutien des micro/TPE/PE au sein d'un cadre normatif unique, en accélérant la mise en place du small business act.
- Confier à une instance nationale indépendante la mission de suivi et d'évaluation des politiques publiques en faveur des micro/TPE/PE.
- Assurer un déploiement territorial des mesures en mettant en place, en particulier, une cartographie nationale des besoins régionaux, aux fins de garantir la cohérence et l'efficacité des dispositifs.
- Élargir l'offre de formation destinée aux porteurs de projets, en impliquant un réseau élargi d'associations d'entrepreneurs, sur la base de cahiers des charges précis.
- Intégrer le développement des compétences entrepreneuriales et managériales dans les cursus scolaires et dans ceux de la formation professionnelle à compléter par des stages d'immersion en entreprise.
- Renforcer l'accès au financement en tenant compte des spécificités de chaque catégorie d'acteurs (micro-entreprises, TPE/PME, startups), notamment en accélérant la mise en œuvre du dispositif de soutien dédié aux petites et moyennes entreprises prévu par la Charte de l'investissement et en publiant les textes d'application y afférents.
- Mettre en place un plan national intégré d'accompagnement non-financier, structuré autour du small business act, combinant services de proximité, partenariats avec des acteurs qualifiés et formats modulables de soutien.
- Faciliter l'intégration des micro/TPE/PE dans les chaînes de valeur et leur accès à des marchés plus larges, en favorisant les alliances stratégiques et la mise en réseau, tout en élargissant leur accès à la commande publique via des quotas différenciés par taille et des mécanismes de co-traitance.
- Poursuivre l'assainissement de l'environnement des affaires en renforçant la lutte contre la corruption, en particulier le volet coercitif, en agissant contre la concurrence déloyale de l'informel et en accélérant la simplification et la digitalisation des procédures.
- Procéder à une évaluation à mi-parcours de la réforme fiscale en cours, afin d'en mesurer les effets sur les micro/TPE/PE et d'apporter les ajustements nécessaires dans l'optique d'alléger la charge pesant sur les plus petites unités, tout en renforçant la confiance entre l'administration fiscale et ces entreprises.

Principaux résultats issus de la consultation citoyenne lancée sur la plateforme du CESE « Ouchariko » sur les défis des micro, très petites et petites entreprises au Maroc : la croissance, la modernisation et le développement

Au total, 1 501 réponses au questionnaire ont été recueillies.

- Selon les participants, les motivations à créer une TPE ou PE sont avant tout liées à des besoins concrets :
  - 32 % ont cité le désir d'indépendance vis-à-vis de l'employeur ;
  - 30 % ont indiqué vouloir faire face à une situation de chômage ;
  - 30 % ont mentionné le besoin de flexibilité pour concilier vie professionnelle et responsabilités familiales.
- D'autres raisons avancées sont : l'absence de perspectives d'évolution dans le salariat (22 %), la volonté de saisir des opportunités d'affaires (19 %), l'amélioration d'un revenu insuffisant (17 %) et la poursuite d'une tradition familiale (8 %).
- Les résultats révèlent que, malgré l'existence de nombreux programmes publics, l'information reste difficile d'accès et peu claire pour les bénéficiaires potentiels. L'écart important entre connaissance partielle et connaissance totale souligne le besoin d'améliorer la lisibilité et la diffusion de ces dispositifs. Ainsi, le niveau de connaissance des participants par rapport aux programmes d'appui destinés aux TPE/PE varie entre une connaissance « partielle » (72%) et nulle (20%), au moment où la proportion de ceux ayant fait part d'une connaissance parfaite de ces programmes ne dépasse pas 8%
- Les répondants identifient plusieurs obstacles qui constituent, selon eux, autant de freins à la croissance et à la modernisation des TPE et des PE. Ces obstacles concernent la concurrence des grandes entreprises (31 %) ; le manque de formation et de compétences adaptées (28,7 %) ; la difficulté d'accès aux marchés (23,3 %) ; la complexité des démarches administratives (22,2 %) ; le manque d'accès au financement (22 %).
- D'autres obstacles cités incluent : le manque de soutien et de conseils adaptés (18,3 %), la charge fiscale élevée (13,7 %), les problèmes de gestion interne (9,2 %).
- Les réponses recueillies montrent que si une majorité des chefs de TPE/PE (52%) souhaite développer son entreprise, une part importante reste prudente dans la mesure où 44% ne pensent pas à entreprendre ce processus et 5% n'ont encore pris aucune décision par rapport à l'augmentation de la taille de l'entreprise.

2.3.1.2. Auto-saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques a réalisé un avis sur l'impact du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières européennes sur les exportations marocaines.

- ***L'impact du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières européennes sur les exportations marocaines[382]***

Le présent avis du CESE porte sur l'impact du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières européennes (MACF) sur les exportations marocaines. Il examine les principaux enjeux liés à l'entrée en vigueur de ce mécanisme ainsi que les défis auxquels le pays est confronté et formule des recommandations permettant de s'adapter à cette nouvelle mesure réglementaire, de renforcer sa compétitivité et d'accélérer sa transition bas carbone. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du CESE, lors de sa 173ème session ordinaire tenue le 28 août 2025.

Le MACF constitue un des instruments majeurs du pacte vert européen, conçu en articulation avec le système d'échange de quotas d'émission (SEQE1) de l'Union européenne (UE). Il vise à prévenir les fuites de carbone et à garantir des conditions équitables de concurrence entre les industriels européens et ceux des pays tiers. Son entrée en vigueur est prévue pour janvier 2026, avec une application initiale ciblant les secteurs à fortes émissions de GES (acier, aluminium, ciment, engrais azotés, hydrogène et électricité). En pratique, le MACF se traduit par une augmentation du prix des produits importés par l'UE, correspondant au coût des émissions de GES générées lors de leur production, équivalente à celle appliquée aux industriels européens dans le cadre du SEQE1. Certains partenaires commerciaux de l'UE appréhendent, néanmoins, ce mécanisme comme une barrière à l'accès au marché européen plutôt qu'un instrument de portée environnementale visant à atteindre la neutralité carbone.

À court terme, l'impact du MACF sur le Maroc demeure limité, puisqu'il ne concerne qu'une faible part des exportations estimées par l'UE à 3,7 %, concentrées principalement sur les engrais. Les entreprises concernées à date, principalement de grandes industries, sont déjà engagées dans des démarches de décarbonation ou alors disposent des moyens nécessaires pour s'adapter audit mécanisme.

Au-delà de 2026, l'UE prévoit d'étendre l'application du MACF à d'autres produits, aux émissions indirectes et aux produits en aval. Cette extension pourrait concerner un volume plus important d'exportations marocaines, et partant, affecter la compétitivité de secteurs-clés de l'économie nationale, tels que l'automobile, le tourisme, l'agriculture et l'aéronautique.

Il est à noter, par ailleurs, que certains partenaires commerciaux du Maroc ont d'ores-et-déjà commencé à adopter des mécanismes similaires, ce qui est de nature à accentuer les pressions sur les exportations nationales et impacter leurs niveaux de compétitivité.

Le Maroc poursuit depuis plusieurs années des politiques environnementales, énergétiques et industrielles ambitieuses, visant à développer une industrie décarbonée, à réduire les émissions de GES pour in fine atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Il s'appuie notamment sur la stratégie nationale bas carbone qui intègre des mesures spécifiques pour anticiper l'entrée en vigueur du MACF et en atténuer les effets sur les industries exportatrices. La stratégie prévoit, en outre, l'instauration progressive d'une taxe carbone nationale et le développement d'un marché national du carbone conforme aux normes internationales. Parallèlement et depuis l'instauration du mécanisme, les pouvoirs publics avaient lancé diverses actions pour accompagner les industriels dans l'adaptation de leurs exportations aux nouvelles exigences techniques et environnementales.

382 - https://www.cese.ma/media/2025/11/Avis-MACF.pdf

Le Maroc doit toutefois relever un ensemble de défis pour adapter au mieux son industrie aux exigences du MACF. Certains chantiers structurants de la transition bas carbone, tels que l'élargissement de l'accès à l'électricité renouvelable, en particulier en moyenne tension et la réduction de la dépendance aux énergies fossiles fortement émettrices de GES, progressent à un rythme qui ne permet pas encore d'être pleinement en phase avec les impératifs de compétitivité imposés par le mécanisme susvisé.

Par ailleurs, les coûts liés à la modernisation des outils de production pour intégrer des solutions bas carbone demeurent très élevés pour les industriels nationaux, s'agissant en particulier des PME. Celles-ci font également face à un manque patent de ressources humaines spécialisées dans la mesure des GES selon les standards européens.

Partant de ce constat partagé par les différentes parties prenantes, le Conseil souligne l'importance d'une action intégrée et coordonnée visant à préparer efficacement les exportateurs nationaux aux exigences du MACF, à accélérer la décarbonation des secteurs énergétique et industriel dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone, à mobiliser les financements nécessaires, à renforcer les capacités techniques et institutionnelles du pays et à consolider la coopération internationale et régionale. La finalité cardinale est de positionner le Maroc comme une base industrielle et d'exportation verte, pleinement alignée sur ses engagements nationaux de réduction des émissions de GES. Pour ce faire, le CESE propose un ensemble de recommandations, dont il est permis de citer :

- Instituer un dispositif national d'accompagnement du MACF, rassemblant l'ensemble des institutions concernées, en vue de garantir l'harmonisation des actions et la réactivité face aux évolutions futures du mécanisme.
- Créer un fonds national de soutien et d'accompagnement des PME exportatrices vers l'UE, visant à :
  - couvrir partiellement les dépenses liées à l'établissement de leurs bilans carbone ;
  - soutenir leurs investissements pour la décarbonation de leurs installations industrielles et renforcer leur compétitivité sur le marché européen.
- Mettre en place des cursus spécifiques pour le développement des compétences en calcul des bilans carbone, tant au niveau universitaire que dans la formation professionnelle et continue.
- Accélérer le déploiement des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire et garantir l'accès à l'électricité verte pour toutes les entreprises, avec un suivi de traçabilité, en particulier au niveau de la moyenne tension.
- Accélérer le déploiement de l'accès au gaz naturel pour les industries concernées par le MACF afin de réduire leur dépendance aux autres énergies fossiles, fortement émettrices de GES.
- Engager rapidement des négociations avec l'UE pour obtenir l'accréditation européenne du système national de vérification des émissions de GES, afin de permettre aux exportateurs d'utiliser un dispositif national reconnu et partant de réduire leurs coûts.

- Réaliser, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, des études approfondies sur les effets des différents outils de tarification carbone (taxe carbone ou système d'échange de quotas d'émission) afin d'anticiper leurs répercussions sur l'économie nationale et sur la compétitivité des exportations.
- Développer, à moyen terme et en concertation avec les industriels nationaux, un système d'échange de quotas carbone au Maroc pour accélérer la décarbonation des secteurs énergétique et industriel, tout en mettant en place un mécanisme d'ajustement aux frontières pour garantir une concurrence équitable entre produits nationaux et importés.
- Renforcer la coopération Maroc-Afrique pour développer une capacité régionale de négociation sur le MACF, afin de défendre les intérêts des pays africains à faible émission et de négocier un traitement différencié favorable (moratoire, taux spécifiques, *etc.*) pour leurs produits, conformément à l'article 2 de l'Accord de Paris et aux principes de transition juste.

2.3.2. La Commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles

La Commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles, présidée par Mme Najat Simou et dont le rapporteur est M. Mohamed Moustaghfir, a tenu 66 réunions au titre de l'année 2025, avec un taux de participation moyen de 65%.

2.3.2.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu au titre de l'année 2025 de saisines relevant des compétences de la commission chargée de l'emploi et des relations professionnelles.

2.3.2.2. Auto-saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission chargée de l'emploi et des relations professionnelles a élaboré un avis sur la formation continue. À la suite de sa présentation devant l'Assemblée générale du Conseil, réunie en session extraordinaire le 11 décembre 2025, il a été décidé de revoir l'angle d'attaque de cette thématique, compte tenu de la diversité des problématiques qu'il soulève et des approches différenciées qu'il appelle dans les secteurs public et privé.

À cet effet, il a été convenu de revoir l'angle d'attaque en mettant l'accent, plus particulièrement, sur la problématique de la formation continue dans le secteur privé.

2.3.3. La commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité

La commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité, présidée par M. Jaouad Chouaib et dont le rapporteur est M. Mohamed Dahmani, a tenu 51 réunions au cours de l'année 2025 avec un taux de participation moyen de 56%.

2.3.3.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu au titre de l'année 2025 de saisines relevant des compétences de la commission chargée des affaires sociales et de la solidarité.

2.3.3.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission chargée des affaires sociales et de la solidarité a produit deux avis :

- Reconnaître et organiser l'économie du soin à autrui au Maroc : enjeux et perspectives
- Le comportement civique dans les espaces publics : vers le renforcement des valeurs de citoyenneté au service du développement durable

- ***Reconnaître et organiser l'économie du soin à autrui au Maroc : enjeux et perspectives[383]***

Ledit avis, adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du Conseil lors de sa 171ème session ordinaire, tenue le 26 juin 2025, dresse un état des lieux de la situation du soin à autrui au niveau national, en souligne l'importance et le potentiel et propose des mesures visant à reconnaître formellement ce travail sous différentes formes et à structurer un écosystème intégré, capable de renforcer la cohésion sociale et de soutenir durablement le développement humain et économique du pays.

L'économie du soin à autrui (care economy) s'affirme de plus en plus comme un secteur crucial qui accompagne les transformations sociales et démographiques à l'œuvre dans de nombreux pays, dont le Maroc. Selon l'OIT, il recouvre l'ensemble des activités et des relations visant à répondre aux besoins des personnes dépendantes (enfants, personnes âgées, malades ou en situation de handicap) et englobe à la fois le travail rémunéré assuré par des professionnels et le travail non-rémunéré, majoritairement pris en charge par les familles.

Le Maroc fait face à des mutations démographiques et sociétales profondes : augmentation de l'espérance de vie, vieillissement accéléré de la population, progression des maladies chroniques et évolution des structures familiales, avec réduction des tailles des ménages (nucléaires, unipersonnels) et l'essoufflement progressif des solidarités traditionnelles. Ces changements exercent une pression croissante sur les dispositifs de prise en charge existants et entraînent une augmentation soutenue des besoins en soins à autrui.

Pour autant, les structures et services de prise en charge relevant des secteurs public et privé restent encore insuffisants pour répondre valablement à ces besoins. L'offre disponible est limitée et inégalement répartie sur le territoire, et les programmes sectoriels destinés particulièrement aux enfants, aux personnes âgées, aux femmes et aux personnes en situation de handicap sont fragmentés, centrés sur la réponse institutionnelle ou sanitaire, en l'absence de services professionnels coordonnés pour la prise en charge du soin à autrui.

Cet état de fait se traduit par une prise en charge du soin à autrui reposant largement sur les solidarités familiales, en dépit de leurs fragilités. Longtemps invisible, insuffisamment reconnu et peu structuré, ce travail est majoritairement assuré par les femmes. Il engendre des coûts sociaux et économiques importants : renforcement des inégalités entre les sexes, fragilisation des parcours professionnels et réduction de la participation des femmes à la vie économique, sociale et politique. Selon le HCP (2014), l'intégration du travail non-rémunéré dans les comptes économiques ferait croître le PIB national de 19 %, dont 16 % seraient imputables aux femmes.

383 - https://www.cese.ma/media/2026/04/V5Avis-Economie-de-care-VF.pdf

Face à ce constat, le développement d'une économie du soin à autrui constituerait une réponse opportune et stratégique pour le Maroc en matière d'assistance sociale et de résilience économique des ménages, spécifiquement les femmes. Elle pourrait : (i) renforcer la cohérence des politiques publiques en favorisant des approches intégrées, centrées sur les parcours de vie et les besoins des personnes dépendantes ; (ii) soutenir le développement territorial grâce à des services de proximité accessibles à tous et à la mobilisation des structures locales, y compris dans les zones les plus isolées ; (iii) constituer un levier puissant de création d'emplois durables, notamment pour les femmes, les jeunes et les personnes peu qualifiées, dans des activités telles que l'aide à domicile, la garde d'enfants, l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap et l'encadrement dans les crèches et établissements spécialisés.

Partant de ce diagnostic, le CESE estime que le Maroc devrait se doter d'une stratégie nationale du soin à autrui, structurée, ambitieuse et intégrée, susceptible de faire du soin un levier structurant de développement humain, de protection sociale et de création de valeur économique durable.

La vision portée par le Conseil n'a en aucun cas pour finalité de se substituer à la solidarité familiale, pilier fondamental du modèle social marocain, mais de la soutenir, la structurer et la renforcer. Elle prône, en revanche, une redistribution plus équitable des responsabilités du soin entre les familles, l'État, les collectivités territoriales, les professionnels et la société civile, afin d'alléger la charge qui pèse aujourd'hui de manière disproportionnée sur les ménages, en particulier les femmes. Pour traduire cette vision en action, la stratégie nationale proposée s'articulerait autour de quatre axes complémentaires.

Le premier axe vise à ériger le soin à autrui en priorité nationale et à en assurer une gouvernance intégrée. À cet effet, le CESE recommande notamment de :

- mettre en place un mécanisme national de gouvernance dédié, chargé du pilotage stratégique, de la coordination intersectorielle, du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale du soin à autrui ;
- regrouper et articuler l'ensemble des textes existants relatifs à l'économie du soin au sein d'un cadre juridique unifié ;
- intégrer l'économie du soin dans les stratégies sectorielles et territoriales, en tant qu'axe transversal de développement humain inclusif ;
- décliner la stratégie nationale en plans d'action régionaux et locaux, adaptés aux besoins spécifiques des territoires et des populations.

Le deuxième axe porte sur la valorisation des métiers du soin et la reconnaissance de celles et ceux qui en assurent la continuité. À ce titre, le CESE préconise notamment de :

- structurer et professionnaliser les métiers du soin, à travers une nomenclature nationale, une cartographie territoriale des besoins et un cadre national de formation, de certification et de reconnaissance des compétences ;
- mettre en place des conditions de travail décentes et une protection sociale effective pour l'ensemble des professionnels du soin ;
- reconnaître et soutenir les aidants familiaux, en instaurant des congés spécifiques, des formations certifiantes, des dispositifs réguliers de répit et des compensations financières, intégrés aux systèmes de protection sociale.

Le troisième axe vise à assurer une répartition équitable du soin via des dispositifs inclusifs et solidaires. Il s'agit notamment de :

- investir massivement dans les infrastructures sociales de base (crèches, établissements médico-sociaux et services à domicile), afin de réduire la charge de soin non-rémunéré ;
- élargir les critères d'éligibilité des programmes sociaux dans le cadre du RSU, en intégrant systématiquement les besoins en soin des ménages, afin de mieux cibler les bénéficiaires et d'accroître l'impact social de la protection sociale ;
- mettre en place des dispositifs légaux et organisationnels (congés sociaux, horaires flexibles, télétravail) favorisant une conciliation effective entre vie professionnelle et vie familiale ;
- instaurer un cadre fiscal incitatif pour l'économie du soin, combinant abattements et avantages fiscaux pour les familles et les professionnels du secteur, ainsi que l'exonération de TVA sur les services de soin à domicile et les prestations essentielles de soutien à l'autonomie.

Le quatrième axe porte sur le développement d'une économie du soin adaptée aux réalités et aux valeurs marocaines. Le CESE préconise, dans ce sens, de :

- encadrer et renforcer les dispositifs de prise en charge solidaire tels que les familles d'accueil pour personnes vulnérables, en instaurant un cahier des charges national et en mobilisant des aides financières et logistiques dédiées ;
- mettre en place des dispositifs de financement et d'incitation ciblés (partenariats public-privé, contrats à impact social, financements basés sur les résultats) pour soutenir des projets de soin à fort impact social ;
- développer des innovations technologiques et sociales au service du soin, en adaptant les outils numériques (télésanté, plateformes, domotique) aux besoins locaux, pour assurer l'accès, la qualité et l'efficacité des services et soins prodigués.

Principaux résultats issus de la consultation citoyenne lancée sur la plateforme du CESE « Ouchariko » sur l'économie du soin à autrui au Maroc

Au total, 1 591 personnes ont répondu au questionnaire

- 51 % des répondants déclarent recourir régulièrement à des prestations d'aide ou de soin, 31 % de manière occasionnelle et 14 % n'y ont jamais eu recours. Ces données indiquent un niveau de recours élevé, traduisant l'existence de besoins récurrents en matière de soin et d'aide dans la vie quotidienne.
- Dans 44 % des cas, les aidants sont des professionnels rémunérés, 30 % sont des membres de la famille ou des proches, 21 % relèvent de bénévoles ou d'associations, et seulement 4,5 % des services publics. Cette répartition souligne la place centrale du secteur marchand dans la fourniture des soins à autrui.
- Les domaines d'intervention les plus fréquemment mentionnés concernent l'assistance médicale ou paramédicale à domicile (61 %), le soutien psychologique ou émotionnel (38 %) et l'aide à domicile (22 %).

- Les principales difficultés identifiées concernent le manque de personnel qualifié ou disponible (47 %), le coût élevé des services (29 %) et l'insuffisance de structures (21 %).
- 60 % des répondants estiment que les aidants, professionnels ou proches, ne bénéficient pas d'une reconnaissance suffisante. Les propositions d'amélioration les plus fréquemment citées concernent :
  - la reconnaissance juridique et sociale (56 %) ;
  - la création d'un statut unique couvrant tous les aidants (57 %) ;
  - l'amélioration des conditions de travail (48 %).

- ***Le comportement civique dans les espaces publics : vers le renforcement des valeurs de citoyenneté au service du développement durable***[384]

Le présent avis, adopté à l'unanimité par la 177ème Assemblée générale ordinaire du Conseil tenue le 22 décembre 2025, analyse les dynamiques à l'œuvre en matière de comportements civiques dans les espaces publics et en identifie les principaux déterminants. Il met en lumière les leviers susceptibles de promouvoir un civisme responsable, inclusif et durable, au service d'un espace public fondé sur le respect mutuel et le vivre-ensemble.

L'espace public constitue un cadre de vie partagé par les citoyen(ne)s, où se déploient les interactions sociales et les pratiques quotidiennes de la vie collective. Il rassemble une pluralité d'usages, au sein desquels les comportements civiques s'expriment à travers le respect du cadre normatif et des règles communes, la considération d'autrui ainsi que la préservation des biens partagés.

Dans ce cadre, le Royaume s'appuie sur un patrimoine civilisationnel riche, fondé sur les valeurs de solidarité, de respect et d'intérêt général. Cet héritage, ravivé et sublimé dans les moments de crise et de mobilisation collective, témoigne d'une forte capacité d'engagement, portée par la cohésion sociale, le sens des responsabilités et le civisme.

L'observation de l'espace public met toutefois en évidence, dans certaines situations, des incivilités se traduisant par des comportements s'écartant des règles communes et du respect des biens collectifs. Celles-ci prennent des formes diverses, allant des atteintes à la propreté et des dégradations des équipements publics aux comportements à risque sur la route, traduisant une appropriation inégale des règles de cohabitation et de sécurité. Dans les espaces sportifs, notamment les stades, des épisodes ponctuels de débordements peuvent également être observés, le plus souvent dans des contextes de forte tension émotionnelle.

Au vu de ces constats, un ensemble d'initiatives publiques ont été engagées afin de consolider l'ancrage des comportements civiques, mobilisant notamment le système éducatif et les médias publics, ainsi que des dispositifs de sensibilisation à dimension religieuse et des programmes de réinsertion.

Il demeure que ces actions publiques, sectorisées et insuffisamment articulées, ne favorisent pas un ancrage durable des comportements civiques, qui requiert une appréhension plus approfondie des déterminants structurels des incivilités. Celles-ci résultent d'une combinaison

384 - https://www.cese.ma/media/2026/06/Comportement-civique-VF-2.pdf

de facteurs émotionnels, organisationnels et socio-économiques. Elles renvoient aux évolutions des processus de socialisation, marquées par la diversification des influences, notamment numériques, qui contribuent à la recomposition des repères et des comportements individuels et collectifs. Elles reflètent également des fragilités d'ordre social et territorial, liées aux inégalités d'accès aux ressources et aux opportunités d'insertion sociale. À cela s'ajoutent des facteurs institutionnels liés à l'effectivité de l'application des règles établies, à la lisibilité des normes collectives et à la capacité de régulation de proximité.

Le CESE considère que le civisme dans les espaces publics constitue un levier essentiel de cohésion sociale, de confiance collective et de consolidation de l'État de droit. Son renforcement requiert une mobilisation coordonnée et soutenue de l'ensemble des acteurs autour d'actions convergentes, inscrites dans une dynamique d'exemplarité mutuelle et de responsabilité vertueuse pour l'intérêt de la communauté. Selon le CESE, ce cadre devrait reposer sur trois exigences indissociables : (i) le renforcement de l'éducation et de la responsabilisation des citoyens au respect des règles de civisme dans l'espace public ; (ii) la consolidation de l'exemplarité des institutions et des acteurs publics et privés, à travers l'amélioration continue des pratiques de gestion, de la qualité des services et des infrastructures ; et (iii) le renforcement de l'effectivité de l'application des règles dans les espaces publics, afin d'en garantir le respect et de prévenir les comportements inciviques.

La finalité est d'œuvrer, avec constance et détermination, à une réhabilitation de l'espace public en tant que bien commun, en améliorant sa qualité, son accessibilité et ses usages, afin d'en faire un cadre propice à l'adoption durable de comportements civiques. Dans cette perspective, la Coupe du monde 2030 que le Royaume co-organisera avec l'Espagne et le Portugal, constitue une opportunité stratégique d'accélération, en faisant du civisme un axe structurant des préparatifs de cet événement.

Sur la base de la vision du CESE explicitée ci-haut, un ensemble de recommandations ont été formulées, dont il est permis de citer :

- **Lancer un projet national intégré de promotion du civisme dans les espaces publics, fondé sur une approche participative et déployé aux niveaux national et territorial, adossé à une charte nationale fixant les règles de comportement à respecter dans ces espaces.**
- Examiner l'opportunité d'élargir le champ d'intervention de la «Fondation Maroc 2030 » pour qu'elle contribue à la mise en œuvre du projet national proposé, en coordination avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés, notamment la société civile, en vue de promouvoir le comportement civique dans les espaces publics, comme axe majeur des préparatifs de la Coupe du monde 2030.
- Assurer l'application stricte, selon des procédures simplifiées, des dispositions pénales relatives aux infractions et délits mineurs portant atteinte à l'ordre public et à la sérénité publique, tout en veillant à la mise en œuvre effective des peines alternatives.
- Mettre en place un cadre normatif unifié des sanctions administratives relatives aux atteintes au civisme dans l'espace public, tenant compte des spécificités régionales et intégrant des mesures alternatives à caractère éducatif et réparateur, telles que les travaux d'intérêt général.

- Élaborer et mettre en œuvre un code national de conduite civique dans les services publics, en cohérence avec les dispositions de la loi 54.19 relative à la charte des services publics, afin de clarifier les responsabilités des fonctionnaires et des usagers, d'harmoniser les standards de qualité des services, et de consacrer le rôle exemplaire des services publics dans la promotion du civisme et des principes de bonne gouvernance.
- Intégrer explicitement, dans le cadre référentiel des curricula, programmes et manuels scolaires, et ce dès le préscolaire et dans toutes les composantes et à tous les niveaux du système d'éducation et de formation, des activités visant le développement des comportements civiques et l'appropriation des valeurs qui les sous-tendent, tout en en assurant la mise en œuvre effective à travers des approches pédagogiques adaptées, notamment par le renforcement des activités parascolaires.

Le CESE, dans le présent avis, a consacré un éclairage particulier à la question du civisme dans les manifestations sportives nationales et internationales. Il y appelle à renforcer les comportements citoyens au sein des enceintes sportives, afin de garantir des événements sûrs, inclusifs et de qualité, et de faire du sport un véritable espace de cohésion sociale et de rayonnement du Royaume. À cet effet, le CESE a émis des recommandations visant à promouvoir auprès des publics les valeurs de respect, de fair-play et de vivre-ensemble, à renforcer les dispositifs de prévention et de médiation dans et aux abords des stades, à améliorer la sécurité, l'accessibilité, l'aménagement et la gestion des infrastructures sportives et à mobiliser les outils numériques afin d'anticiper les risques, optimiser la gestion des flux et renforcer la sécurisation des événements.

2.3.4. La Commission permanente chargée de l'environnement et du développement durable

La Commission permanente chargée des affaires de l'environnement et du développement durable, présidée par M. Mohamed Benkaddour et dont le rapporteur est M. Abderrahim Laabaid, a tenu 51 réunions au titre de l'année 2025, avec un taux de participation moyen de 66%.

2.3.4.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu de saisines relevant des compétences de la commission chargée de l'environnement et du développement durable.

2.3.4.2. Auto-saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission chargée de l'environnement et du développement durable a élaboré deux avis intitulés :

- Pertes et gaspillage alimentaires au Maroc : l'ampleur et les enjeux pour agir efficacement
- La biodiversité au Maroc : pour une gouvernance renouvelée au service d'un développement territorial durable

- ***Pertes et gaspillage alimentaires au Maroc : l'ampleur et les enjeux pour agir efficacement***[385]

Cet avis, adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du CESE lors de sa 163ème session ordinaire tenue le 24 avril 2025, s'est attaché à examiner les causes et les impacts de ce phénomène dans notre pays. Il propose un ensemble de leviers d'action susceptibles d'impulser une transformation durable des modes de production, de distribution et de consommation, en cohérence avec les finalités de durabilité, de souveraineté et de sécurité alimentaires poursuivies au niveau national.

À l'échelle mondiale, selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 13,2 % des denrées alimentaires seraient perdues entre la récolte et la vente au détail en 2022, tandis que près de 19 % de la production totale est gaspillée au niveau des ménages, de la restauration et du commerce. Cette tendance se matérialise également au Maroc : selon l'indice de gaspillage alimentaire du PNUE (2024), les ménages marocains auraient jeté 4,2 millions de tonnes de nourriture en 2022, soit en moyenne 113 kg par habitant et par an, contre 91 kg en 2021.

Les pertes et gaspillage alimentaires (PGA) se produisent tout au long de la chaîne de valeur. En amont, lors de la production, de la récolte, du stockage et du transport, certaines filières, notamment les fruits, légumes et céréales, enregistrent des pertes comprises entre 20 et 40 %. En aval, elles découlent de pratiques commerciales et de consommation inappropriées, liées aux habitudes de surachat, au manque d'information sur la conservation des produits et à une valorisation encore très insuffisante des invendus.

Les PGA représentent un coût économique significatif pour les producteurs et les distributeurs et pourraient potentiellement affecter la disponibilité alimentaire et accroître la vulnérabilité des ménages les plus modestes. Elles exercent également une pression accrue sur les ressources naturelles : plus de 1,6 milliard de m^3 d'eau seraient mobilisés chaque année pour produire des denrées in fine non-consommées. Par ailleurs, la décomposition des déchets alimentaires contribue à la pollution et aux émissions de gaz à effet de serre, mettant en évidence la nécessité d'une action concertée pour réduire ces pertes.

Conscients de ces défis, les acteurs publics et privés ont lancé un ensemble d'initiatives qui demeurent, néanmoins, dispersées et insuffisamment coordonnées. L'absence d'un cadre juridique spécifique, d'une vision nationale cohérente et partagée ainsi que de mécanismes de suivi structurés, limite l'efficacité des actions entreprises. De surcroît, un système de gouvernance fragmenté entre plusieurs institutions ne permet pas d'assurer une réponse intégrée pleinement à la hauteur des enjeux.

Dans sa vision, le CESE positionne la lutte contre les PGA comme un enjeu important, devant être placée au cœur d'une future stratégie nationale d'alimentation durable, dont il recommande vivement l'élaboration. Une telle stratégie viserait non seulement à réduire les PGA, mais également à renforcer la souveraineté et la sécurité alimentaires, en préservant les ressources naturelles et en optimisant les importations de denrées et d'intrants. Cette stratégie poursuivrait également la finalité de promouvoir un modèle alimentaire durable, socialement équitable, résilient face aux crises et aligné sur le mode de consommation des Marocains.

385 - https://www.cese.ma/media/2026/03/Avis-PGA-VF-bo.pdf

Dans cette perspective, le CESE propose l'adoption d'un plan d'action ciblé pour la réduction des PGA, susceptible d'être ultérieurement intégré à la stratégie nationale d'alimentation durable. Un ensemble de recommandations ont ainsi été formulées, dont il est permis de citer :

- Élaborer une loi anti-gaspillage et pertes alimentaires visant à :
  - interdire la destruction ou le rejet des invendus et en faciliter la redistribution via les associations, orphelinats et banques alimentaires ;
  - encourager la cueillette, la récolte et la commercialisation des produits agricoles de deuxième qualité ;
  - clarifier et harmoniser les dates de péremption, en distinguant « à consommer jusqu'au » (sécurité) et « à consommer de préférence avant » (qualité), tout en permettant, lorsque cela est possible, de prolonger la durée de vie des produits ou de supprimer certaines dates jugées inutiles.
- Mettre en place un mécanisme de gouvernance fédérant les ministères, le secteur privé et la société civile, afin de coordonner les actions et d'assurer la cohérence des interventions de lutte contre les PGA à tous les niveaux.
- Créer un observatoire national des PGA chargé de centraliser les données, produire des indicateurs et analyses stratégiques et proposer des mesures correctives adaptées aux réalités locales.
- Intégrer les objectifs de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires dans l'ensemble des politiques publiques sectorielles. Cette intégration devrait également s'inscrire dans le cadre du pacte de l'exemplarité de l'administration, en particulier au sein des services publics offrant des prestations de restauration, tels que les hôpitaux, les établissements scolaires, les centres sociaux et les établissements pénitentiaires.
- Développer des infrastructures adaptées de stockage et de transport dans les zones à fort potentiel agricole, notamment des silos hermétiques et des chambres froides solaires, pour prolonger la durée de vie des produits périssables.
- Installer, à l'échelle communale, des unités de transformation de proximité, y compris des mini-unités mobiles pour traiter rapidement les récoltes et valoriser localement les produits périssables.
- Favoriser les circuits courts et renforcer la régulation des marchés dans l'optique de réduire le nombre d'intermédiaires, limiter les pertes liées au transport et à la logistique et améliorer la rémunération des producteurs.
- Inciter et soutenir les entreprises à intégrer des pratiques de recyclage et de réutilisation dans leurs processus de production et de distribution.
- Encourager les entreprises intervenant à différents maillons de la chaîne alimentaire à effectuer des dons en nature, portant sur leurs surplus ou sur des produits exposés au risque de perte ou de gaspillage, conformément à l'article 10-B-2° du Code général des impôts, qui autorise la déduction des coûts des dons, y compris en nature, au profit des associations reconnues d'utilité publique.

- Développer des applications numériques dédiées à la gestion des stocks, à la traçabilité des produits et à la redistribution rapide des invendus, notamment au profit des réseaux de solidarité et d'action caritative.
- Soutenir les solutions citoyennes anti-gaspillage, telles que les frigos solidaires et les applications de dons alimentaires, pour renforcer les actions locales à fort impact social.

Principaux résultats issus de la consultation citoyenne lancée sur la plateforme du CESE « Ouchariko » sur le gaspillage alimentaire

Au total, 1591 personnes ont répondu au questionnaire.

- Selon le sondage, les principales causes menant au jet d'aliments :
  - L'altération de leur aspect ou de leur odeur (25%) ;
  - Le dépassement de la date de péremption (21%) ;
  - Le manque de planification des repas (16%) ;
  - L'achat de quantités trop importantes (12%) ;
  - Le manque d'information sur les pratiques de conservation (12%) ;
  - La préférence pour des aliments toujours frais (8%) ;
  - Et le faible coût des produits jetés (4%).
- Parmi les types d'aliments les plus fréquemment jetés, les aliments en conserve arrivent en tête (36%), suivis des repas instantanés (35%). Les aliments frais représentent également une part importante des produits jetés (23%).
- S'agissant des actions à entreprendre pour réduire le gaspillage alimentaire, 29% des répondants considèrent prioritaire l'achat de quantités adaptées aux besoins. Par ailleurs, 19% jugent essentiel de faire don des aliments encore consommables aux personnes nécessiteuses avant leur péremption, ainsi que d'adopter des pratiques de conservation appropriées. En outre, 16% préconisent la planification des repas à l'avance, tandis que 15% suggèrent la valorisation des restes à travers leur cuisson.
- Concernant les mesures prioritaires à envisager, 22% des répondants estiment qu'il convient de renforcer la recherche sur les technologies de conservation et de recyclage des aliments. Par ailleurs, 20% soulignent la nécessité de mettre en place des points de collecte ou des centres de tri spécialement adaptés. En outre, 19% préconisent la sensibilisation du public aux enjeux du gaspillage, tant du côté des consommateurs que des producteurs, tandis que 14% encouragent l'installation de rayons anti-gaspillage dans les grandes surfaces, proposant des produits proches de leur date de péremption à des prix réduits.

- ***La biodiversité au Maroc : pour une gouvernance renouvelée au service d'un développement territorial durable***[386]

Cet avis du CESE, adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du CESE lors de sa 177ème session ordinaire tenue le 22 décembre 2025, met en avant le caractère stratégique de la biodiversité en tant que composante essentielle de la résilience des territoires, de la sécurité alimentaire et hydrique et de la durabilité des écosystèmes. Il analyse les déterminants de l'érosion de la biodiversité nationale, leurs effets sur la résilience des territoires et les limites structurelles qui entravent sa préservation, sa restauration et sa valorisation durable. Cette autosaisine met également en évidence les leviers permettant de mieux intégrer la biodiversité dans les politiques publiques et les dynamiques de développement, en cohérence avec les objectifs de souveraineté alimentaire, de sécurité hydrique et de durabilité des écosystèmes.

Le Maroc dispose d'une biodiversité remarquable, reconnue parmi les plus riches du bassin méditerranéen et du Continent africain. Grâce à la diversité de ses climats et de ses écosystèmes, le Royaume abrite un patrimoine naturel d'une importance majeure (forêts, montagnes, oasis, zones humides, espaces steppiques, littoraux et milieux marins) qui joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et hydrique, la régulation climatique ainsi que la résilience des territoires. Ce capital naturel constitue également un levier structurant du développement, contribuant à la durabilité des activités agricoles, forestières, halieutiques et touristiques, ainsi qu'au maintien des équilibres territoriaux.

Cet actif précieux et fragile est toutefois soumis à des pressions croissantes liées à l'artificialisation des habitats, à la surexploitation des ressources, aux pollutions, à l'urbanisation insuffisamment maîtrisée, à la propagation d'espèces exotiques envahissantes et aux effets du changement climatique. Ces dynamiques contribuent à la fragilisation des écosystèmes agricoles, forestiers, pastoraux, oasiens et marins. À titre d'illustration, près de 75 % des variétés locales de céréales auraient disparu au cours des dernières décennies. Par ailleurs, plusieurs stocks halieutiques sont exploités à des niveaux proches ou supérieurs aux seuils de durabilité, alors même qu'une part importante du potentiel biologique est encore insuffisamment valorisée.

Malgré les avancées réalisées par le Maroc à travers ses stratégies nationales en matière environnementale, plusieurs fragilités et dysfonctionnements persistent. La gouvernance du sujet de la biodiversité demeure marquée par des logiques de gestion en silos, limitant son intégration transversale dans les politiques publiques. La coordination entre les secteurs concernés reste encore très perfectible, avec des articulations limitées entre les politiques agricoles, hydriques, environnementales, territoriales et financières. De ce fait, les arbitrages publics continuent d'être principalement conduits selon des finalités propres aux secteurs concernés, avec une prise en compte partielle des interdépendances entre eau, énergie, alimentation, écosystèmes et biodiversité, dans une logique nexus. De plus, les connaissances scientifiques et les dispositifs de suivi écologique restent insuffisamment mobilisés pour éclairer valablement les décisions publiques et économiques.

Partant de ce diagnostic partagé, le CESE considère que la biodiversité doit être consacrée comme un pilier structurant de la souveraineté nationale et du modèle de développement du Royaume, en articulation étroite avec les enjeux de l'eau, de l'énergie, de la sécurité alimentaire et

386 - https://www.cese.ma/media/2026/06/Avis-biodiversite-FR-V3.pdf

de la résilience climatique. Elle gagnerait à être érigée en capital naturel stratégique et intégrée dans les politiques publiques afin de renforcer la résilience, soutenir un développement durable et favoriser la création d'emplois pérennes, notamment dans les filières de l'économie verte et bleue.

À cet effet, le CESE préconise l'adoption d'une loi-cadre dédiée à la biodiversité afin de renforcer l'effectivité du dispositif stratégique existant. Celle-ci aurait pour objet de consacrer la Stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité (S.P.A.N.B) comme cadre référentiel opposable de l'action publique, et d'assurer la cohérence des politiques sectorielles, des plans, programmes et mécanismes d'investissement avec ses objectifs, cibles de résultats et indicateurs.

L'adoption d'une loi-cadre dédiée permettrait, dans le même sens, de consolider la gouvernance nationale de la biodiversité, à travers des mécanismes intégrés de pilotage, de suivi et d'évaluation du capital naturel et des services écosystémiques. Dans cette perspective, le CESE appelle à rehausser le statut de la Commission nationale du changement climatique et de la biodiversité, en la rattachant au Chef du Gouvernement, afin de l'ériger en instance de pilotage stratégique et d'arbitrage intersectoriel. Cette instance veillerait également à assurer la cohérence des politiques publiques avec les engagements nationaux et internationaux du Royaume en matière de biodiversité et de climat.

Un ensemble de recommandations ont été formulées à cet effet, parmi lesquelles figurent :

- Mettre en place un dispositif institutionnel d'actualisation régulière de la S.P.A.N.B, selon un calendrier aligné sur les engagements internationaux du Maroc en matière de biodiversité, notamment la Convention sur la diversité biologique, et soutenu par une programmation budgétaire dédiée.
- Unifier et moderniser l'arsenal juridique de protection de la biodiversité, dans le cadre d'un référentiel spécifique en harmonie avec les orientations et les dispositions de la loi-cadre proposée, en intégrant explicitement les habitats naturels, les espèces vulnérables, les espèces exotiques envahissantes, la biosécurité, l'évaluation environnementale stratégique, l'accès et le partage des avantages ainsi que la réparation des dommages écologiques graves, devant être assortie de sanctions effectives et dissuasives.
- Assurer la déclinaison territoriale de la S.P.A.N.B en intégrant les objectifs de biodiversité dans les documents de planification stratégique territoriale (SRAT, PDR et PDTI) et les documents d'urbanisme afin d'aligner les politiques de développement territorial avec les exigences de conservation et de restauration des différents écosystèmes.
- Élaborer une cartographie nationale des écosystèmes et une liste rouge des habitats et écosystèmes menacés, afin d'identifier les priorités de conservation et de restauration, et d'orienter sur cette base les actions publiques.
- Accélérer le recours aux solutions fondées sur la nature, en mobilisant les écosystèmes naturels et les savoir-faire traditionnels, afin de renforcer la résilience des territoires et la gestion durable des ressources naturelles, et de réduire la dépendance aux infrastructures conventionnelles.

- Renforcer la conservation et la valorisation de l'agrobiodiversité en préservant les semences locales et les races rustiques, et en consolidant les systèmes agroécologiques, les oasis, les parcours pastoraux et les produits de terroir.
- Adopter une approche écosystémique de la gestion des ressources marines, en assurant une protection effective des écosystèmes marins, tout en renforçant la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.
- Conditionner les investissements publics et privés à la conservation et à la valorisation de la biodiversité, en subordonnant l'accès aux financements et aux incitations économiques au respect de critères de biodiversité, incluant la préservation des zones à haute valeur écologique et la démonstration de l'absence de perte nette, voire d'une contribution positive aux fonctions écologiques des écosystèmes.
- Renforcer la connaissance de la biodiversité en consolidant la recherche scientifique, les systèmes de suivi écologique, les banques de gènes et la production de données stratégiques sur les écosystèmes.
- Valoriser les savoirs locaux et structurer les filières territoriales durables liées à la biodiversité, notamment les plantes aromatiques et médicinales, les systèmes oasiens et l'écotourisme.

Principaux résultats issus de la consultation citoyenne lancée sur la plateforme du CESE « Ouchariko » sur la biodiversité au Maroc

Au total, 1679 personnes ont répondu au questionnaire.

- Selon les répondants, les principaux aspects de la nature devant être particulièrement protégés ou mis en valeur sont les ressources en eau (20%), les forêts et espaces verts (19%), les littoraux et zones marines (17%), les oasis et zones arides (17%), les paysages naturels (14%) ainsi que les systèmes agricoles et savoir-faire traditionnels (13%).
- Interrogés sur les principaux facteurs menaçant la biodiversité au Maroc, les répondants identifient en priorité la surexploitation des ressources naturelles (23%), la pollution (22%) et l'urbanisation rapide (21%). Les pratiques agricoles ou forestières non durables apparaissent comme un facteur majeur de dégradation (19%), tandis que le changement climatique représente 16% des réponses.
- Une très forte majorité des répondants (97%) déclarent avoir constaté dans leur région des signes de dégradation de la nature, contre seulement 3% qui estiment ne pas avoir observé de dégradation particulière. Parmi les principales formes de dégradation identifiées figurent le déclin des forêts (30%), la pollution des eaux et du littoral (23%), la déforestation et l'érosion des espaces naturels (19%), la disparition d'espèces (17%), ainsi que la baisse des ressources halieutiques (12%).
- Selon les répondants, les actions à prioriser pour préserver et valoriser la biodiversité au Maroc portent, en premier lieu, sur le renforcement de l'application des lois environnementales (25 %). Viennent ensuite l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques (21 %), le soutien aux initiatives environnementales durables (21 %), la sensibilisation et la mobilisation citoyennes (19 %), ainsi que la restauration des écosystèmes dégradés (15 %).

2.3.5. La Commission permanente de la société du savoir et de l'information

La Commission permanente de la société du savoir et de l'information, présidée par M. Ahmed Abbadi et dont le rapporteur est Mme Latifa Benwakrim, a tenu 59 réunions au titre de l'année 2025, avec un taux de participation moyen de 63%.

2.3.5.1. Saisines

Dans le cadre d'une saisine émanant du président de la Chambre des conseillers, la commission permanente chargée des affaires de la société du savoir et de l'information a élaboré une étude sur « la contribution de la recherche scientifique à l'innovation, au développement et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale ». Elle a également réalisé, à la suite d'une saisine du président de la Chambre des représentants, un avis sur le « Projet de loi n°026- 25 portant réorganisation du conseil national de la presse ».

- ***Contribution de la recherche scientifique à l'innovation, au développement et au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale : urgence d'une stratégie nationale coordonnée et intégrée***[387]

La présente étude, élaborée à la suite d'une saisine de la Chambre des conseillers, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale du CESE, lors de sa 167ème session ordinaire tenue le 20 février 2025. Elle porte sur la recherche scientifique et l'innovation, leviers stratégiques de souveraineté et de compétitivité de l'économie nationale. Elle met en exergue le potentiel important du pays dans ce domaine, pointe les fragilités qui obèrent le processus de transformation des projets de recherche en innovations concrètes, et émet des recommandations visant à inscrire l'innovation au cœur des priorités nationales et à renforcer les synergies entre chercheurs, innovateurs et acteurs économiques, au service du développement durable du pays.

Le Maroc a enregistré des avancées significatives dans la structuration de son système national de recherche et d'innovation, avec un réseau d'acteurs publics et privés de plus en plus diversifié, une progression du nombre de chercheurs et doctorants et une densification de la production scientifique indexée, qui demeure, néanmoins, bien en deçà des standards internationaux.

Ces efforts se traduisent par des résultats et impacts palpables dès lors que les prérequis de convergence, de financement et de cadre partenarial adéquat sont valablement réunis, démontrant ainsi la pleine capacité de notre pays à mettre la recherche au service d'une innovation porteuse de croissance et de développement. À titre d'illustration, dans le domaine de la santé, des médicaments stratégiques, notamment des antibiotiques innovants et des traitements génériques à coût réduit, ont été mis au point et commercialisés.

Dans le domaine des industries extractives, des procédés innovants ont été développés pour valoriser des gisements de ressources minérales considérés jusqu'alors comme non-exploitables. Des techniques de transformation des résidus miniers en produits commercialisables ont été également développées et brevetées, en particulier dans le stockage d'énergie par batteries lithium-ion. Cette dynamique concerne également d'autres secteurs émergents tels que les technologies de pointe, avec le développement de drones à usage civil et militaire.

387 - https://www.cese.ma/media/2025/10/Rapport-Contribution-de-la-recherche-scientifique-a-linnovation-au-developpement-et-au-renforcement-de-la-competitivite-de-leconomie-nationale.pdf

En dépit des progrès réalisés, un ensemble de contraintes grèvent le développement d'un écosystème national pleinement opérationnel et en capacité de transformer la recherche en innovation et en création de richesse par une montée en gamme dans les chaînes de valeur. Il s'agit notamment des facteurs suivants :

- Un financement structurellement faible de la recherche. La dépense intérieure brute en R&D se limite à 0,75 % du PIB (2016), loin de la moyenne mondiale (2,68 %) et européenne (2,24 %). De plus, le financement repose majoritairement sur des ressources publiques, la contribution du secteur privé n'excédant pas 30%.
- Une mise en œuvre inaboutie du dispositif institutionnel et juridique de la recherche et de l'innovation. Des dispositions-clés de la loi n° 01-00, telles que la possibilité pour les universités de créer des structures de valorisation sous forme de filiales, ne sont toujours pas opérationnalisées.
- Des mécanismes d'incitation à la recherche partenariale et à l'innovation entrepreneuriale peu développés. Le système national ne dispose pas, à ce jour, de dispositifs de cofinancement structurés et systématisés entre les universités et les entreprises, ni de mécanismes fiscaux incitatifs spécifiques. De surcroît, les dispositifs d'appui à l'innovation, en particulier ceux destinés aux startups et clusters, peinent encore à produire les résultats attendus, notamment en matière de valorisation technologique, d'innovation brevetée et de soutien à l'émergence d'entreprises innovantes.
- Une coordination encore insuffisante entre les acteurs publics, académiques et privés. Le Conseil national de la recherche scientifique, institué en 2021, ne joue pas encore pleinement le rôle de pilotage stratégique qui lui est dévolu, en raison de l'absence d'une stratégie nationale unifiée et d'une effectivité encore limitée du cadre juridique en vigueur.
- Des collaborations entre recherche et industrie encore ponctuelles et trop fragmentées. Bien que prometteuses dans certains secteurs stratégiques (pharmaceutique, digital, agroalimentaire, énergies renouvelables, drones), les initiatives demeurent isolées et partant insuffisantes pour structurer un écosystème national d'innovation performant et transformationnel.

Partant de ce constat partagé par les différentes parties prenantes, le CESE souligne l'urgence d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie nationale de recherche scientifique, de développement et d'innovation coordonnée, intégrée et pleinement alignée sur les priorités du pays. Dans ce sens, le CESE a formulé un ensemble de recommandations, dont il est permis de citer :

- Accélérer la refonte en cours de la loi n°01-00 portant sur la réorganisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et adopter ses textes d'application afin de renforcer l'autonomie des universités aux plans administratif, financier, pédagogique et scientifique.
- Assurer un financement durable et renforcé de la recherche, avec une cible proposée de 3 % du PIB d'ici 2030, tout en exhortant le secteur privé à accroître ses investissements dans ce domaine.

- Établir un cadre spécifique pour les chercheurs à temps plein, y compris les doctorants et les post-doctorants. Ce cadre devrait compléter le statut existant des enseignants-chercheurs, en définissant des mécanismes d'incitation à la recherche à temps plein et de rétribution au profit des chercheurs les plus productifs.
- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du Conseil national de la recherche scientifique pour qu'il puisse valablement jouer son rôle de suivi de la stratégie nationale de recherche et d'innovation et de coordination entre les différentes parties prenantes intéressées, publiques et privées.
- Renforcer la valorisation de la recherche et de l'innovation entrepreneuriale en consolidant les missions dévolues aux universités en matière d'entrepreneuriat, de création de filiales et de partenariats avec les entreprises ; et en promouvant, en parallèle, le développement de structures autonomes de type consortium public-privé, à l'image de MAScIR, en mesure de transformer les résultats de la recherche en solutions innovantes commercialisables.
- Renforcer l'implication des régions dans le développement de la recherche scientifique appliquée, au-delà de la seule mise à disposition d'infrastructures, en soutenant la création de structures régionales de transfert technologique chargées de valoriser les résultats de la recherche, d'accompagner la protection de la propriété intellectuelle, de soutenir l'incubation de startups issues de la recherche et de favoriser, en collaboration avec le secteur privé, la maturation des projets innovants.

• *Projet de loi n°026-25 portant réorganisation du Conseil national de la presse*[388]

Le CESE a été saisi par la Chambre des représentants, le 16 juillet 2025, aux fins d'émettre un avis sur le « projet de loi n°026-25 portant réorganisation du Conseil national de la presse ». Élaboré sur la base d'une approche participative, le présent avis est le résultat d'un large débat entre les différentes catégories du Conseil et d'auditions organisées avec les principales parties prenantes concernées. Il a été adopté à la majorité par l'Assemblée générale du Conseil, lors de sa 174ème session ordinaire tenue le 25 septembre 2025.

L'autorégulation du secteur de la presse et de l'édition au Maroc, incarnée par une institution indépendante et élue, constitue une avancée majeure pour la protection des droits et libertés. En effet, la Constitution du Royaume, dans son article 28, stipule que « la liberté de la presse est garantie et ne peut être limitée par aucune forme de censure préalable ».

Le Maroc a été l'un des pays arabes et africains pionniers à adopter ce mécanisme, en créant le Conseil national de la presse (CNP), chargé notamment de promouvoir l'éthique journalistique et d'accompagner le développement du secteur dans un cadre autonome, indépendant et démocratique.

À l'issue du premier mandat du CNP, ses instances n'ont pas pu être réélues en raison de l'absence, dans le texte de création, d'une disposition précisant expressément l'autorité chargée de convoquer les élections. Face à cette situation, le département chargé de la communication a jugé nécessaire d'abroger la loi en vigueur et de soumettre le projet de loi n°026-25 visant à réorganiser ledit Conseil.

388 - https://www.cese.ma/media/2025/12/Avis-CNP-VA-final-BO.pdf (Version arabe)

À l'examen de ce projet de loi, objet de la saisine, le CESE relève que certaines dispositions suscitent encore un ensemble d'interrogations, notamment :

- la suppression dans la composition de l'institution des représentants de la société civile ou du public ;
- une asymétrie dans les modalités de désignation des membres, avec un vote pour les journalistes et une désignation pour les éditeurs ;
- un déséquilibre numérique entre représentants des éditeurs (9) et ceux des journalistes (7) ;
- une attention excessive portée aux sanctions disciplinaires, alors même que les notions de faute professionnelle et de violation de la charte d'éthique ne sont pas explicitées et que la nécessaire mission de médiation entre professionnels n'est pas suffisamment mise en avant.

En outre, le Conseil relève que le projet de loi ne prend pas valablement en compte les transformations économiques et technologiques affectant le secteur de la presse écrite, fragilisé par la crise sanitaire et la concurrence des plateformes numériques et des réseaux sociaux.

À ce titre, le CESE estime que la poursuite des échanges et consultations avec les parties prenantes concernées ferait émerger un consensus beaucoup plus abouti autour d'un texte permettant au CNP de disposer des voies et moyens pour exercer, de manière efficace, pertinente et inclusive, ses missions fondamentales d'autorégulation et de médiation.

Partant de ces constats partagés avec les parties prenantes auditionnées, le CESE formule un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles il est permis de citer :

- Renforcer la représentation du public au sein du CNP, en maintenant la présence du Conseil national des langues et de la culture marocaines, de l'association des barreaux du Maroc et de l'union des écrivains du Maroc et en intégrant des représentants d'associations de protection des droits des consommateurs.
- Ajouter une quatrième catégorie au CNP, dite celle des « Sages », composée de deux éditeurs et de deux journalistes sélectionnés selon des critères objectifs. Cette mesure permettrait de préserver l'équilibre numérique entre journalistes et éditeurs, dans le respect de la philosophie de l'autorégulation appréhendée en tant que mécanisme « d'arbitrage par les pairs », en vue de conférer neutralité, impartialité et, in fine, légitimité au processus décisionnel.
- Adopter, s'agissant des journalistes, un mode de scrutin de liste à représentation proportionnelle aux fins d'assurer une représentation reflétant le pluralisme et la diversité du corps journalistique.
- Appliquer un mode unifié de scrutin aux représentants des éditeurs, en établissant des critères objectifs et opposables de candidature (quantitatifs et qualitatifs), dans le sens d'un pluralisme et d'une représentation inclusive des petits éditeurs.
- Renforcer les mécanismes de médiation et d'arbitrage, afin de limiter autant que possible le recours aux sanctions disciplinaires à l'encontre des journalistes et des entreprises de presse, tout en apportant une caractérisation explicite de la notion de faute professionnelle.

- Accélérer l'élaboration ou la mise à jour de la charte d'éthique professionnelle, en veillant à associer toutes les catégories représentées au CNP, aux fins de clarifier les concepts en lien avec les violations de ladite charte.
- Envisager un élargissement des missions du CNP pour lui permettre de: i) réaliser des études prospectives sur le devenir du secteur de la presse face aux mutations induites par les outils de l'intelligence artificielle et les réseaux sociaux ; ii) œuvrer pour l'amélioration de la situation sociale et économique des journalistes dans le cadre du dialogue social sectoriel ; iii) s'ouvrir aux créateurs de contenus, influenceurs et « citoyens-journalistes », à travers des programmes de sensibilisation, de formation continue et d'encadrement pour promouvoir le respect des règles déontologiques et partant de contribuer à la création d'un contenu crédible et de qualité.

Le CESE est fermement convaincu de l'importance de la réorganisation du CNP compte tenu de son rôle central dans l'autorégulation du secteur. Pour assurer à la fois la continuité institutionnelle et répondre à l'impératif de réforme, le CESE estime qu'il aurait été préférable de se limiter dans un premier temps à des ajustements relatifs à l'organisation des élections, tout en engageant des consultations élargies pour préparer une réforme globale et concertée de l'ensemble des textes constituant le code de la presse et de l'édition (lois relatives au CNP, au statut des journalistes professionnels, à la presse et à l'édition). Ces textes, interdépendants par essence, nécessitent une révision simultanée afin d'accompagner les évolutions normatives en matière de libertés de pensée, d'expression et d'opinion, tout en répondant aux défis auxquels la presse est confrontée, qu'il s'agisse des exigences déontologiques ou de soutenabilité économique des entreprises éditrices.

2.3.5.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la Commission de la société du savoir et de l'information a lancé en 2025 le processus d'élaboration d'un projet d'avis sur la «cybersécurité au Maroc », dont l'adoption est prévue pour 2026.

2.3.6. La Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale

La Commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture économique, sociale et environnementale, présidée par M. Lahcen Oulhaj et dont le rapporteur est M. Abdelmaksoud Rachdi, a tenu 51 réunions au titre de l'année 2025, avec un taux de participation moyen de 51%.

La commission est chargée, conformément à l'article 10 de la loi organique relative au CESE et son règlement intérieur (art 74 et 75), de l'élaboration du rapport annuel.

- ***Rapport annuel au titre de l'année 2024[389]***

Le rapport annuel du CESE pour l'année 2024 a été adopté à la majorité lors de la 171ème session ordinaire de l'Assemblée générale du Conseil, tenue le 26 juin 2025. Élaboré conformément à la loi organique régissant le Conseil Économique, Social et Environnemental, ce rapport comporte une analyse de la situation économique, sociale et environnementale au Maroc, ainsi qu'un rapport sur les activités du Conseil au titre de 2024.

389 - https://www.cese.ma/media/2025/10/%D8%A7%D9%84%D8%AA%D9%82%D8%B1%D9%8A%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%B

Au niveau international, l'année 2024 s'est inscrite dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques persistantes, notamment la poursuite du conflit russo-ukrainien et la guerre israélienne à Gaza, la montée des politiques protectionnistes et la recrudescence d'événements météorologiques extrêmes, mettant à rude épreuve la résilience des économies. Dans ce contexte, la croissance de l'économie mondiale a connu un ralentissement, passant de 3,5 % en 2023 à 3,3 % en 2024, avec un repli plus prononcé dans les pays émergents et en développement. Néanmoins, en dépit de ces turbulences, le rythme de progression des échanges commerciaux mondiaux a enregistré une reprise par rapport au mouvement de décélération observé au cours des deux années d'avant, tandis que les tensions inflationnistes se sont nettement atténuées, en particulier dans les économies avancées, sous l'effet conjugué du maintien de politiques monétaires restrictives et du recul des cours de l'énergie.

Dans ce contexte international contraignant, le Royaume a poursuivi, sous la Haute Impulsion de *Votre Majesté*, la mise en œuvre de réformes structurantes visant à accélérer le développement national et à remédier aux insuffisances constatées. L'année 2024 a ainsi été jalonnée de progrès manifestes dans plusieurs secteurs, avec, toutefois, la persistance de vulnérabilités structurelles aux niveaux économique, social et environnemental.

Sur le plan économique, le Maroc a fait preuve, en 2024, d'une résilience notable. L'économie nationale a ainsi enregistré une légère progression, avec un taux de croissance passant de 3,7 % en 2023 à 3,8 % en 2024 et ce, en dépit d'une campagne agricole défavorable. Cette performance reste, néanmoins, en-deçà des aspirations et demeure insuffisante pour enclencher une dynamique de progression soutenue permettant d'intégrer le groupe des pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure.

La performance à l'export a maintenu, en 2024, une dynamique positive, tirée notamment par l'essor de certains métiers mondiaux du Maroc. L'évolution de la structure des exportations révèle une amélioration du niveau de complexité de l'offre nationale, illustrée par une augmentation de la part des produits à contenu technologique intermédiaire. Pour autant, des efforts soutenus demeurent indispensables pour consolider et élargir la présence du Royaume sur les segments à plus forte valeur technologique, notamment par un renforcement des investissements en faveur de l'innovation, de la R&D, du développement des compétences et de la montée en gamme des filières productives.

Les équilibres macroéconomiques ont été globalement préservés, en particulier sur le plan budgétaire, grâce aux réformes engagées en l'espèce. Le déficit public a ainsi enregistré une réduction significative. Toutefois, une vigilance soutenue s'impose dans la gestion de la dette publique, notamment au regard des engagements importants du Royaume dans les projets structurants de grande envergure.

En ce qui concerne les équilibres extérieurs et bien que l'année 2024 ait enregistré un creusement du déficit commercial, la balance des services est demeurée excédentaire, soutenue notamment par un niveau record des recettes liées au secteur du voyage. Par ailleurs, les transferts des MRE ainsi que les flux nets d'investissements directs étrangers (IDE) ont connu une évolution favorable. Néanmoins, la préservation de ces équilibres extérieurs s'annonce de plus en plus exigeante, au regard de la montée au niveau mondial des mesures protectionnistes. Cette situation convoque une gestion prudente et un repositionnement stratégique du Royaume sur l'échiquier commercial international, tout en préparant, en amont, le tissu productif national à ces défis majeurs.

Sur le plan de la stabilité des prix, l'année 2024 a été marquée par un net recul du taux d'inflation, passé de 6,1 % à 0,9 %, principalement sous l'effet de l'atténuation des pressions d'origine externe. Les efforts déployés pour préserver le pouvoir d'achat se sont poursuivis, bien que le niveau général des prix reste supérieur à celui de 2019, en particulier pour les produits alimentaires.

La persistance de prix élevés dans ce secteur appelle, de ce fait, une vigilance renforcée tout au long de la chaîne agroalimentaire, depuis la production jusqu'à la distribution. A ce titre, une évaluation de l'efficacité des politiques agissant sur l'offre de produits agricoles paraît nécessaire afin d'identifier les interventions publiques à même d'assurer une offre suffisante et accessible à tous. L'accélération de la réforme des marchés de gros, couplée à une régulation plus stricte de l'intermédiation, s'avère également déterminante. En parallèle, il est indispensable de renforcer la concurrence, de combattre la spéculation et de prévenir toute exploitation abusive des subventions publiques, en consacrant le principe de reddition des comptes.

En matière d'environnement des affaires, le bilan demeure contrasté. Des avancées méritent d'être soulignées, parmi lesquelles le maintien d'un flux soutenu d'IDE, la mise en œuvre progressive de la nouvelle charte de l'investissement ainsi que les résultats encourageants obtenus par le Maroc dans le rapport business ready de la Banque mondiale — qui succède au rapport doing business — avec des scores supérieurs à la moyenne des pays à revenu intermédiaire sur certaines dimensions évaluées telles que le cadre réglementaire, les services publics et l'efficacité opérationnelle.

Cependant, des signaux préoccupants ont été observés, notamment une hausse des défaillances d'entreprises ainsi que la persistance de retards dans la résolution des contentieux et litiges fiscaux. En outre, les évolutions récentes indiquent une poursuite de la dégradation du classement du pays en termes de perception des niveaux de corruption. Ce constat renvoie à la nécessité de consolider les efforts de régulation et de digitalisation engagés. L'efficacité des dispositifs y afférents demeure toutefois conditionnée par l'effectivité du cadre juridique et le renforcement des mécanismes coercitifs.

L'année 2024 s'est, par ailleurs, caractérisée par une dégradation persistante des indicateurs du marché de l'emploi, marquée par une hausse préoccupante du taux de chômage, notamment parmi les jeunes et les diplômés, accompagnée d'une proportion importante d'emplois de qualité insuffisante.

Cette situation a conduit les pouvoirs publics à initier une réflexion approfondie en vue d'une nouvelle feuille de route pour l'emploi, assortie d'objectifs ambitieux de réduction du chômage. Leur réalisation exigera, néanmoins, une transformation profonde de l'économie nationale ainsi qu'une accélération significative du rythme de croissance dans un horizon temporel resserré.

Sur le plan social, le Royaume a poursuivi en 2024, sous la Haute Impulsion de *Votre Majesté*, la mise en œuvre du chantier stratégique de l'État social, à travers des réformes structurantes visant à renforcer la justice sociale et à améliorer les conditions de vie des citoyens.

La généralisation progressive de la protection sociale, l'opérationnalisation du RSU, le déploiement du programme d'aides sociales directes ainsi que l'entrée en vigueur de la loi-cadre n°06-22 relative au système national de santé ont constitué, à cet égard, des avancées majeures. Parallèlement, des efforts soutenus ont été déployés dans les secteurs de l'éducation, du logement et de la protection des populations vulnérables.

Il demeure que ces avancées se heurtent encore à la persistance d'inégalités sociales et territoriales. Selon les données les plus récentes publiées par le HCP en 2025, l'indice de Gini est passé de 38,5 % en 2019 à 40,5 % en 2022, témoignant d'un creusement des disparités de dépenses entre les ménages. En outre, le rapport inter-décile — qui mesure l'écart entre les 10 % les plus aisés et les 10 % les moins aisés — s'établit désormais à 12 au niveau national.

Si la pauvreté multidimensionnelle a connu une nette régression, passant de 11,9 % en 2014 à 6,8 % en 2024, elle demeure fortement concentrée au niveau du milieu rural, où elle affecte encore 13,1 % de la population, contre 3 % en milieu urbain. La nouvelle cartographie nationale met également en évidence des disparités régionales importantes, avec des taux particulièrement élevés dans certaines provinces. Il est à signaler également que près de 3 millions de Marocains vivent en situation de vulnérabilité face à la pauvreté multidimensionnelle, dont plus de 80 % en milieu rural.

En matière de développement humain, le Maroc poursuit une trajectoire globalement positive. Selon le rapport mondial du PNUD (édition 2025), l'indice de développement humain (IDH) est passé de 0,659 en 2015 à 0,710 en 2023, plaçant le Royaume, pour la première fois, dans la catégorie des pays à développement humain élevé. Cette progression demeure toutefois entravée par des inégalités structurelles, notamment dans le domaine de l'éducation, où la durée moyenne de scolarisation s'élève à 6,2 ans, avec un écart toujours marqué entre les femmes (5,3 ans) et les hommes (7,1 ans). Sur le plan économique, le revenu national brut par habitant atteint 8 653 USD en parité de pouvoir d'achat, avec une disparité très importante entre les femmes (3 221 USD) et les hommes (13 990 USD).

Dans le domaine de l'éducation, la mise en œuvre de la feuille de route 2022–2026 s'est poursuivie avec l'extension des écoles pionnières, le lancement des collèges pionniers, le renforcement du soutien social, l'introduction de nouvelles approches pédagogiques ainsi que l'accélération des efforts en faveur de la généralisation du préscolaire. Le système éducatif reste, toutefois, confronté à des défis structurels majeurs, notamment le maintien de taux élevés d'abandon scolaire et la faiblesse persistante des acquis fondamentaux des apprenants.

Au niveau de l'enseignement supérieur, la surcharge des établissements à accès ouvert et la faible articulation entre la recherche, l'innovation et le tissu économique représentent des obstacles majeurs à surmonter. La réforme des cycles et diplômes, engagée sur la base du décret n°2.23.668, devra s'accompagner d'un effort soutenu pour renforcer la lisibilité des parcours académiques et garantir leur alignement avec les priorités du développement national.

Dans le secteur de la santé, le Maroc a poursuivi en 2024 la réforme de son système national, en renforçant significativement l'infrastructure hospitalière avec l'ajout de plus de 2100 lits et l'ouverture de nouveaux établissements hospitaliers. Parallèlement, l'offre de soins de proximité a été améliorée grâce à la réhabilitation de nombreux centres de santé. Cette dynamique a été soutenue par une réorganisation institutionnelle, portée par la loi-cadre n°06-22 visant à instaurer une gouvernance sanitaire intégrée, équitable et efficiente. La digitalisation du système s'est accélérée, avec la généralisation des systèmes d'information hospitaliers et le lancement de la mise en place du dossier médical partagé.

Nonobstant ces avancées, le déficit patent en ressources humaines constitue une problématique majeure : la densité en médecins et personnels paramédicaux reste bien en-deçà des normes

internationales, ce qui impose d'accélérer la formation des professionnels de santé et de veiller à une meilleure répartition territoriale.

Le processus de généralisation de l'assurance maladie obligatoire (AMO) a, pour sa part, enregistré des avancées significatives : plus de 86 % de la population est aujourd'hui immatriculée auprès d'un régime d'assurance-maladie, contre moins de 60 % en 2020. Toutefois, le système est confronté à des défis importants, en lien avec le taux de couverture réel de la population par l'AMO (problématique des droits fermés), l'équilibre financier des régimes, la pérennité et la soutenabilité du système ainsi que l'accessibilité et la mise à niveau de l'offre de soins.

Dans le secteur du logement, l'année 2024 a été marquée par une avancée significative avec le déploiement d'un dispositif d'aide directe en faveur des ménages à revenus faibles et intermédiaires, résidant au Maroc ou à l'étranger. Plus de 63 000 ménages en ont bénéficié, contribuant ainsi à la relance du secteur immobilier, tout en étendant la couverture territoriale à des localités jusque-là très peu desservies, en particulier en milieu rural. Plusieurs défis demeurent néanmoins, notamment une faible diversification de l'offre, la pression foncière dans les zones urbaines et les disparités régionales persistantes. Ces enjeux appellent un suivi rigoureux et une meilleure articulation avec les politiques foncières et les services de base, pour assurer une réponse adaptée aux besoins spécifiques des territoires et des populations. La création d'agences régionales de l'habitat, ainsi que la mise en œuvre effective de la Stratégie nationale des villes intermédiaires, devraient renforcer davantage l'ancrage territorial des politiques du logement.

En matière de dialogue social, l'année 2024 a été marquée par une relance significative, concrétisée par la signature, en avril, d'un nouvel accord tripartite portant sur la revalorisation des salaires, l'allègement de la pression fiscale et l'engagement commun en faveur de réformes majeures : retraites, droit de grève et code du travail. Toutefois, la consolidation de cette dynamique reste tributaire de la concrétisation des engagements pris, de la généralisation des mécanismes institutionnels de dialogue, d'une réelle prise en compte des tensions sectorielles, ainsi que du parachèvement du cadre juridique encadrant les relations professionnelles, notamment à travers la réforme de la loi sur les syndicats et le renforcement du rôle de l'inspection du travail.

Sur le plan environnemental, l'année 2024 a été marquée par la tenue, à Bakou, de la COP29. Cette édition a permis d'adopter un nouvel objectif de financement en faveur des pays en développement, visant à tripler les fonds mobilisés, pour, in fine, atteindre 300 milliards de dollars par an à l'horizon 2035. Un cadre mondial pour les marchés du carbone a également été instauré, facilitant les échanges de crédits carbone et soutenant les projets à fort impact dans les régions les plus vulnérables.

S'inscrivant pleinement dans cette dynamique internationale, le Maroc a signé, à l'occasion de cette COP, un programme d'action triennal (2024-2026) avec l'Agence internationale de l'énergie. Ce programme porte sur plusieurs priorités : l'amélioration du système de statistiques énergétiques, le renforcement de la régulation des marchés de l'électricité et du gaz ainsi que le soutien au développement des énergies renouvelables et de l'hydrogène.

L'année 2024 s'est caractérisée, d'autre part, par une intensification alarmante des manifestations du dérèglement climatique à l'échelle planétaire. La température moyenne globale a frôlé le seuil critique de 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle, avec une recrudescence d'épisodes extrêmes qui ont provoqué des pertes humaines considérables et induit des perturbations

économiques majeures. Le Maroc n'a pas été épargné : des vagues de chaleur inédites ont été enregistrées, atteignant des niveaux exceptionnels, notamment dans les provinces sahariennes et présahariennes. Cette situation a accentué la pression sur les ressources hydriques, fragilisé les écosystèmes et réduit significativement les rendements agricoles.

En matière de gestion de la pénurie hydrique, l'année 2024 a connu une intensification notable des efforts, notamment grâce à la mise à jour du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027. Cette dynamique s'est traduite par l'accélération de la réalisation des barrages, portant leur nombre à 154 grands barrages en 2024, contre 145 en 2020. Par ailleurs, une convention de financement a été signée pour la construction de huit petits barrages durant la période 2024-2026. Parallèlement, des efforts soutenus ont permis d'améliorer l'interconnexion des bassins hydrauliques, notamment à travers les liaisons Sebou-Bouregreg et Oued El Makhazine-Dar Khrofa. Ces avancées illustrent l'engagement constant du Maroc en faveur d'une gestion intégrée, sécurisée et durable de ses ressources hydriques.

S'agissant de la transition énergétique, une dynamique significative est à mettre en avant, avec notamment l'accélération des projets liés aux énergies renouvelables et la publication de la circulaire sur l'« Offre Maroc » dédiée à l'hydrogène vert.

La capacité installée en énergies renouvelables a atteint 45,3 % de la puissance électrique totale, se rapprochant de l'objectif fixé à 52 % à l'horizon 2030. La part des renouvelables dans la consommation électrique a progressé à 26,2 % en 2024, contre 20,9 % en 2023. Le mix énergétique demeure, toutefois, encore largement dominé par les énergies fossiles, notamment le charbon qui représente 34 % de la production. La dépendance énergétique du Royaume a légèrement diminué, s'établissant à 87,5 % (contre 91,3% en 2022), mais se maintient encore à des niveaux élevés.

Des insuffisances persistent et grèvent la dynamique de transition vers un mix électrique plus vert. Parmi celles-ci, le développement encore limité des solutions de stockage pour gérer l'intermittence, ainsi que le rythme relativement lent de l'électrification des usages, notamment dans des secteurs-clés tels que le transport et l'éclairage public.

Sur le front de l'hydrogène vert et sous l'impulsion des Hautes Directives Royales, un million d'hectares de foncier public ont été mobilisés, dans le cadre de la mise en œuvre de l'« Offre Maroc », afin d'accompagner le développement structuré de cette filière d'avenir. Reconnu pour son fort potentiel, le Maroc accélère la création d'un écosystème national favorable, visant à consolider sa position sur les marchés énergétiques européens et à décarboner les secteurs les plus énergivores tels que les industries des engrais, du ciment, de la sidérurgie et du transport.

L'opérationnalisation de l'« Offre Maroc » constitue une opportunité majeure pour accélérer la transition énergétique. Plusieurs défis doivent être relevés à cet égard, notamment la mobilisation des financements, l'accélération du déploiement des stations de dessalement d'eau de mer et l'accès à des technologies matures. Le rythme soutenu du développement des projets d'énergies renouvelables, particulièrement dans le cadre de l'autoproduction, combiné aux récentes découvertes de gaz naturel, serait de nature à renforcer significativement la transition énergétique et accélérer la décarbonation de l'économie marocaine.

D'autre part et en matière de gestion des déchets, l'année 2024 a été marquée par des progrès notables. Des projets structurants ont été mis en œuvre en matière de gestion des décharges

contrôlées, de réhabilitation des sites non-réglementés et de valorisation des déchets ménagers. Des centres de tri et de valorisation ont été lancés dans plusieurs régions, notamment à Tétouan, Marrakech, Laâyoune et Dakhla.

En dépit de ces avancées, le secteur pâtit encore de plusieurs fragilités : un taux de valorisation encore faible, un tri à la source marginal, une prédominance de l'informel et l'absence d'un cadre national unifié.

Pour assurer une gestion efficace des déchets et ancrer durablement le pays dans une démarche d'économie circulaire, il apparaît nécessaire d'adopter une stratégie nationale structurée, fondée sur les axes prioritaires suivants : accélérer la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs ; conditionner les soutiens publics aux efforts de circularité ; structurer progressivement le secteur informel via des coopératives ou groupements d'intérêt économique spécialisés ; et aménager des plateformes de tri et de démantèlement conformes à des normes sanitaires, sociales et environnementales strictes.

Si l'année 2024 a été caractérisée par la poursuite du déploiement par les pouvoirs publics d'efforts notables dans les domaines économique, social et environnemental, il n'en demeure pas moins que des faiblesses structurelles persistent à différents niveaux. Le Conseil en a ainsi identifié certaines manifestations qui requièrent une vigilance accrue de la part des pouvoirs publics.

Le premier point de vigilance concerne l'impératif d'accélérer la croissance économique et de renforcer la dynamique de création d'emplois, en valorisant davantage les IDE et les externalités positives qu'ils sont susceptibles de générer.

Le CESE relève qu'en dépit des efforts soutenus déployés ces dernières années, le Maroc n'est pas encore parvenu à franchir le seuil de revenu par habitant lui permettant d'accéder à la catégorie des pays à revenu intermédiaire supérieur, alors que d'autres pays comparables ont été en mesure d'amorcer cette transition. Cette situation appelle à enclencher une nouvelle phase de croissance, plus soutenue, reposant sur un tissu productif à plus forte valeur ajoutée, fondé sur l'innovation, la diversification des exportations et la montée en gamme.

Dans cette perspective, les IDE constituent un levier stratégique pour accompagner la transformation structurelle de l'économie nationale. Le Maroc a su renforcer son attractivité et attirer d'importants investisseurs dans des secteurs mondiaux. Les performances en la matière demeurent, toutefois, perfectibles, notre pays ne figurant qu'au treizième rang des destinations africaines d'IDE. Des insuffisances et fragilités persistent, grevant la capacité du Maroc à tirer pleinement parti du potentiel de ces investissements : un taux de réinvestissement des bénéfices faible, des retombées modestes sur l'emploi et la productivité industrielle et des effets d'entraînement encore peu exploités sur le tissu entrepreneurial national.

Pour renforcer l'impact des IDE, le Conseil propose les pistes d'amélioration ci-après :

- Encourager le réinvestissement des bénéfices à travers des dispositifs incitatifs ciblés, notamment fiscaux.
- Poursuivre l'assainissement du climat des affaires pour renforcer la confiance des investisseurs, en veillant à l'effectivité du cadre juridique, en réduisant les délais de paiement, en luttant fermement contre la corruption et en améliorant les mécanismes de règlement des litiges.

- Optimiser les effets de spillovers positifs des IDE en favorisant, via des incitations adaptées, les synergies entre les entreprises étrangères implantées et les TPME locales. Il est également essentiel de renforcer, à travers des programmes d'appui appropriés, les capacités de gestion, d'innovation et d'absorption technologique desdites structures, pour leur permettre de tirer pleinement parti des transferts de savoir-faire et des opportunités de montée en gamme induits par les IDE.
- Accroître l'impact des IDE en matière d'emploi en alignant davantage l'offre de compétences sur les besoins spécifiques des filières porteuses, via des dispositifs de formation qualifiante adaptés et une implication des industriels privés relevant de secteurs à contenu technologique élevé dans la conception ou la gestion des programmes de formation spécifiques (modèle édifiant des instituts de formation à gestion déléguée).
- Instaurer un cadre de gouvernance rigoureux, fondé notamment sur un système transparent et indépendant de suivi et d'évaluation des impacts des IDE et des politiques publiques qui leur sont associées

Le deuxième point de vigilance porte sur l'inclusion socio-économique des jeunes, qui demeure un défi majeur aux répercussions sociales et économiques importantes.

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent plus de 16 % de la population nationale. Malgré ce poids démographique, leur potentiel reste largement sous-exploité et les perspectives d'ascension sociale restent limitées. Cette situation intervient alors que le Maroc approche de la fin de sa transition démographique, avec un ralentissement marqué du taux d'accroissement naturel, passé de 2,61 % dans les années 1970-80 à 0,85 % entre 2014 et 2024. Sans mobilisation pleine et effective de ce capital jeunesse, la fenêtre d'opportunité démographique pourrait se refermer dès 2040, privant de ce fait le pays des bénéfices attendus.

Les statistiques officielles mettent en lumière plusieurs fragilités structurelles : en 2024, le taux de chômage des jeunes atteint 36,7 %, et 25,6 % d'entre eux ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Le décrochage scolaire demeure élevé et le recours massif à l'emploi informel fragilise la stabilité des parcours professionnels et limite l'accès aux prestations de protection sociale.

Ces difficultés traduisent une articulation insuffisante entre formation et marché du travail, exacerbée par une faible convergence des politiques publiques concernées et une fragmentation des dispositifs existants. Près de 70 % des jeunes chômeurs sont en chômage de longue durée tandis que plus de 73 % n'ont jamais exercé d'activité professionnelle, ce qui met en évidence une transition particulièrement ardue du milieu de la formation vers celui de l'emploi.

L'accès à l'emploi est tout aussi difficile pour les diplômés, avec un taux de chômage de plus de 61 % chez les 15-24 ans titulaires d'un diplôme supérieur, illustrant un décalage entre compétences et besoins du tissu productif. Par ailleurs, la multiplicité et le cloisonnement des programmes dédiés à l'emploi (INDH, ANAPEC, Intelaka, Forsa, Awrach, Ana Moukawil, *etc.*) obèrent l'efficacité desdits dispositifs. L'entrepreneuriat, généralement perçu comme une alternative, est souvent subi plutôt que choisi, contraint par des obstacles liés au financement, au foncier, à l'accompagnement et aux procédures administratives.

Cette accumulation d'obstacles alimente une dynamique préoccupante : plus d'un jeune sur deux, âgé de 18 à 29 ans, envisage de quitter le pays. L'absence de perspectives d'emploi et d'insertion professionnelle durables favorise le recours au travail informel, la précarité des parcours professionnels et la fragilisation de l'insertion socio-économique. Ce déficit entraîne un désengagement croissant des jeunes vis-à-vis de la vie civique et publique, renforçant la vulnérabilité de certains d'entre eux, perméables aux discours extrémistes ou nihilistes.

Face à ces défis, le CESE préconise l'élaboration d'une stratégie nationale intégrée en faveur de la jeunesse, reposant sur une gouvernance cohérente, inclusive et participative. La récente adoption d'une feuille de route pour l'emploi constitue une avancée importante, mais gagnerait à s'inscrire dans une vision plus globale, prenant en compte les dimensions éducative, économique, sociale, territoriale et civique. Pour soutenir cette dynamique, le CESE formule un ensemble de recommandations articulées autour des axes suivants :

- Renforcer la capacitation des jeunes en leur fournissant les compétences cognitives et professionnelles nécessaires, tout en tenant compte des disparités sociales et territoriales, afin de garantir l'égalité des chances en matière d'employabilité.
- Favoriser l'inclusion socio-économique par un véritable choc entrepreneurial ciblé, notamment en intégrant au futur small business act des mesures destinées à soutenir la création d'entreprises viables et durables, et à accroître l'attractivité du secteur formel auprès de la jeunesse.
- Sécuriser les parcours vers l'emploi salarié ou l'entrepreneuriat en adaptant l'environnement institutionnel pour le rendre plus réactif et plus accessible. Cela implique de simplifier les démarches administratives, d'assurer un accompagnement personnalisé et de qualité tout au long du parcours, avec un accès équitable aux ressources, aux formations et aux opportunités économiques.
- Renforcer la gouvernance des politiques publiques en faveur de la jeunesse en assurant leur cohérence, leur efficacité et leur transparence. À cet effet, la création d'une instance nationale de suivi, de coordination et d'évaluation des programmes dédiés à l'inclusion des jeunes est proposée. Cette instance devrait associer représentants des secteurs public et privé avec des représentations ancrées dans les territoires.

Le troisième point de vigilance porte sur l'inclusion des femmes dans la vie économique, sociale et publique.

Le Maroc a enregistré des avancées significatives dans la promotion des droits des femmes, grâce à des réformes ambitieuses et des initiatives volontaristes. Cependant et malgré ces efforts, le chemin vers l'inclusion pleine et effective reste encore long, les inégalités persistent et les droits reconnus tardent à se traduire en opportunités concrètes.

Les obstacles sont profonds et multiformes. Ils s'enracinent dans des normes sociales discriminatoires, une répartition encore inégalitaire des rôles, une organisation institutionnelle fragmentée ainsi que dans le manque patent de services d'appui adaptés.

Une enquête récente de la Banque mondiale souligne que près des 2/3 des Marocains estiment que les charges financières devraient incomber aux hommes, tandis que les femmes devraient

se consacrer aux tâches domestiques. Ces représentations, souvent intériorisées par les femmes elles-mêmes, entravent leur autonomie et influencent leurs choix de vie.

De surcroît, l'économie du soin (care), qui présente un fort potentiel en termes d'emplois et d'égalité, reste marginale et peu valorisée. Les femmes continuent d'assumer l'essentiel des soins informels, sans reconnaissance ni protection sociale.

Cette faible participation notoire des femmes constitue un manque à gagner économique majeur. Selon des estimations sourcées, une augmentation de 9 points du taux d'activité féminin pourrait générer une hausse de 3 % du PIB à l'horizon 2035. Le coût annuel de l'inactivité féminine est évalué, pour sa part, à 25,3 milliards de dirhams.

Pour favoriser pleinement l'inclusion des femmes et l'égalité entre les sexes, il paraît essentiel d'adopter une approche globale, intégrant les dimensions sociale, économique et culturelle. Cette dynamique doit s'appuyer sur les avancées déjà réalisées — notamment la révision du Code de la famille, le troisième plan gouvernemental pour l'égalité ainsi que la structuration de l'économie du care — afin de bâtir une feuille de route nationale ambitieuse, dotée d'objectifs explicites, et portée par une gouvernance multisectorielle mobilisant l'ensemble des acteurs et parties prenantes concernés. Dans ce cadre, il est recommandé de :

- Fixer une cible nationale mobilisatrice, pour porter le taux d'activité des femmes à 45 % à l'horizon 2035 et ce, en cohérence avec les objectifs du NMD. Cette cible devrait servir de base pour orienter et coordonner les politiques publiques.
- Élaborer un programme intégré de promotion de l'emploi féminin, avec un suivi rigoureux à l'échelle nationale et régionale, reposant sur deux axes :
- renforcer l'offre en développant les compétences des femmes par la formation professionnelle, et en mettant en place des services adaptés (crèches, transport sécurisé, télétravail, horaires souples);
- stimuler la demande en soutenant la création d'emplois féminins et en mettant en place des incitations ciblées pour encourager les entreprises à recruter davantage de femmes.
- Professionnaliser les activités du soin et de l'aide à la personne en leur conférant une reconnaissance juridique, en développant des programmes de formation qualifiante pour les professionnels de ce secteur, en garantissant leurs droits sociaux et en intégrant ces activités dans les stratégies territoriales de l'emploi.
- Réduire les écarts de rémunération en promouvant la transparence salariale, notamment dans les grandes entreprises, en instaurant un indice national de l'égalité salariale mesurant les écarts entre femmes et hommes par secteur et territoire.
- Faciliter l'accès des femmes qualifiées aux postes de responsabilité, notamment dans les secteurs scientifique, académique et économique, en mettant en place des quotas progressifs et encadrés visant à renforcer leur représentation dans les fonctions de leadership.

Le quatrième point de vigilance porte sur l'exposition croissante du Maroc aux catastrophes naturelles et souligne l'impératif d'une adaptation systémique, intégrée et résiliente. Le Maroc, de par sa position géographique, ses spécifications géologiques et sa vulnérabilité face au changement climatique, fait face à une pluralité de risques naturels.

Conscients de cette réalité, les pouvoirs publics ont engagé, de manière pro-active, un dispositif pour améliorer la prévention, la gestion et la résilience face à ces aléas. Ce dispositif englobe notamment l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes naturelles 2020-2030, le renforcement des systèmes d'alerte et d'observation ainsi que la mise en place de mécanismes de financement spécifiques. Il a récemment été complété par le lancement d'un plan national de création de plateformes régionales de stocks stratégiques et de réserves de première nécessité. Ce plan prévoit la construction de telles plateformes dans plusieurs régions, notamment Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Souss-Massa, l'Oriental et Dakhla-Oued Ed-Dahab, avec pour objectif d'équiper, à terme, l'ensemble des douze régions du Royaume en infrastructures de résilience adaptées.

En dépit de ces avancées, des défis structurels subsistent. Les inégalités régionales dans l'accès aux outils de surveillance sont persistantes, en particulier dans les zones rurales, enclavées ou marginalisées, souvent dépourvues des équipements technologiques nécessaires à une veille efficace et à une réponse rapide. À cela s'ajoutent une prise de conscience encore insuffisante, par les acteurs territoriaux, de la culture de prévention et de gestion des risques naturels, la multiplicité et l'hétérogénéité des textes juridiques en vigueur, la faible capacité de résilience des infrastructures de base ainsi que l'implication peu effective des élus, de la société civile, du secteur privé et des chercheurs scientifiques dans la planification et l'exécution des mesures de prévention et d'intervention.

Partant de ces constats, le CESE préconise l'adoption d'une approche proactive et intégrée pour renforcer la gestion des risques et des crises liés aux catastrophes naturelles, particulièrement au niveau territorial. Les principales recommandations suivantes ont été émises dans cette optique :

- L'instauration d'une loi-cadre définissant les catastrophes naturelles, établissant des critères précis pour leur qualification, fixant des orientations stratégiques pour chaque phase (prévention, intervention d'urgence et reconstruction) et clarifiant les responsabilités des acteurs impliqués.
- L'adaptation du cadre juridique existant concernant le littoral, l'aménagement des territoires, l'urbanisme et l'habitat, en y intégrant, de manière explicite, la gestion des risques et des crises des catastrophes naturelles.
- L'intégration des axes et objectifs de la stratégie nationale de gestion des risques des catastrophes naturelles 2020-2030 dans les documents territoriaux (PDR, programme de développement de la préfecture/province, plan d'action communal) et dans les politiques publiques sectorielles.
- La réhabilitation des infrastructures et équipements publics, en imposant le respect des normes antisismiques dans les constructions et en rendant obligatoire l'utilisation des cartes de risques dans les documents d'aménagement du territoire, d'urbanisme ainsi que dans les schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT).
- L'accélération de la généralisation de la création et de la mise en œuvre des plateformes régionales de stocks stratégiques et de réserves de première nécessité, afin d'assurer une réponse rapide et efficace en cas de crise.

- Le développement et la mise en œuvre de plans d'évacuation à l'échelle locale, régulièrement actualisés et accompagnés d'exercices de simulation, en vue de garantir la protection effective des populations exposées.

La deuxième partie du présent rapport annuel est consacrée à l'intégration sociale et économique des personnes âgées, dans un contexte de vieillissement accéléré de la population marocaine, tel que cela a été révélé par le recensement général de 2024. Cette transition démographique, porteuse d'enjeux majeurs, représente une opportunité pour le pays, à condition que soient reconnues et valorisées les richesses (expérience, compétences et épargne accumulées) de cette part croissante de la population.

En 2024, le Maroc compte plus de cinq millions de personnes âgées de 60 ans et plus, soit 13,8 % de la population, contre 9,4 % en 2014. Cette tranche d'âge est principalement composée des 60-69 ans (58,6 %), tandis que les personnes de 70 ans et plus représentent 41,4 %.

Cette population non-monolithique présente des besoins différenciés. Certaines personnes âgées conservent une autonomie complète, disposent d'une expertise précieuse et d'une bonne capacité d'épargne, et peuvent ainsi continuer à contribuer activement à la vie économique et sociale. D'autres, en revanche, sont confrontées à différents degrés de dépendance liés à l'âge, à la maladie ou au handicap, nécessitant, de ce fait, une prise en charge adaptée et individualisée. Le focus revient sur les divers obstacles qui entravent l'intégration sociale et économique des personnes âgées, quels que soient leurs profils et parcours. L'analyse du CESE, enrichie par les échanges avec les parties prenantes auditionnées, met en lumière un constat majeur : les personnes âgées sont trop souvent réduites à une représentation centrée exclusivement sur la dépendance. Cette perception réductrice occulte leur potentiel, leurs compétences et la richesse de leur parcours, limitant ainsi la reconnaissance du rôle actif qu'elles sont en mesure de jouer dans la société.

Cette catégorie peut, en effet, apporter une contribution significative à la vie collective, notamment à travers la transmission intergénérationnelle des compétences, le mentorat, le bénévolat ou l'animation de réseaux de solidarité locale. Par ailleurs, leur capacité d'épargne et leur consommation croissante de biens et services spécifiques font des personnes âgées un levier stratégique pour le développement de la « silver economy », secteur porteur d'innovation, générateur d'emplois et moteur de diversification de l'offre économique.

Partant de ces constats, le CESE considère que l'intégration socio-économique des personnes âgées ne relève pas seulement d'un impératif de justice sociale, mais constitue également une véritable opportunité stratégique pour le développement du pays. Dans cette perspective, le Conseil appelle à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action national pour la promotion du vieillissement actif 2023-2030, en veillant à assurer une meilleure cohérence entre ses axes, ses mesures et ses programmes. Il préconise également l'adoption d'une loi-cadre définissant les objectifs fondamentaux de l'action publique en matière d'intégration socio-économique des personnes âgées.

Un train de mesures stratégiques et opérationnelles, structurées autour de trois axes principaux, a été proposé dans cette perspective :

- Le premier axe vise à mettre en œuvre des mesures immédiates de soutien et d'accompagnement pour renforcer l'inclusion sociale et économique des personnes âgées. Cela comprend notamment la revalorisation des pensions de retraite, afin de permettre aux

personnes âgées de 25Rapport Annuel 2024 faire face dignement à l'augmentation du coût de la vie, ainsi que l'adaptation de l'AMO à leurs besoins spécifiques, incluant notamment les soins à domicile et l'accompagnement par des aides-soignants qualifiés pour les gestes essentiels du quotidien.

- Le deuxième axe se concentre sur la consolidation de la gouvernance de l'écosystème institutionnel dédié à la prise en charge des personnes âgées, afin d'améliorer l'effectivité de leurs droits fondamentaux et d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs concernés. Il s'agit notamment de faciliter l'accès des personnes âgées au marché du travail, en adaptant, à leurs besoins spécifiques, les dispositifs d'embauche, de formation et de maintien dans l'emploi. Cela implique également d'accélérer la réforme du Code du travail et du statut général de la fonction publique, d'introduire des modalités de travail flexibles, et d'autoriser le cumul (total ou partiel) d'un revenu d'activité avec la pension de retraite. Le CESE recommande également de mettre en place des incitations fiscales en faveur des entreprises qui recrutent ou maintiennent en poste des personnes âgées, de promouvoir l'entrepreneuriat à travers un accompagnement individualisé et un accès facilité au financement et de valoriser les compétences, en particulier celles des Marocains du monde, à travers une plateforme nationale de réseautage professionnel.
- Le troisième axe s'inscrit dans une vision de long terme, avec pour ambition de développer une silver economy structurée, capable de faire du vieillissement démographique un levier de création de valeur économique et sociale. Inspirée des expériences internationales les plus abouties, cette économie devrait s'appuyer sur un modèle innovant de prise en charge, de bien-être et de participation des personnes âgées. Il s'agirait, en l'espèce, d'articuler de manière cohérente leurs besoins en matière de consommation avec une offre territorialisée de services adaptés, tout en favorisant l'émergence d'activités économiques durables et génératrices d'emplois.

2.3.7. La commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial

La Commission permanente chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial, présidée par M. Mohamed Abdessadek Essaidi et dont le rapporteur est Mme Mina Rouchati, a tenu 50 réunions au titre de l'année 2025, avec un taux de participation moyen de 51%.

2.3.7.1. Saisines

Le CESE n'a pas reçu, au titre de l'année 2025, de saisines relevant des compétences de la commission chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial.

2.3.7.2. Auto-Saisines

Dans le cadre des auto-saisines, la commission chargée de la régionalisation avancée et du développement rural et territorial a élaboré deux avis :

- Vers un transport rural inclusif, durable et résilient au service des populations et des territoires
- L'intercommunalité au service du développement régional

- ***Vers un transport rural inclusif, durable et résilient au service des populations et des territoires***[390]

Le présent avis du CESE, adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du Conseil lors de sa 172ème session ordinaire tenue le 24 juillet 2025, porte sur le transport en milieu rural. Il met en lumière le rôle du transport rural dans l'amélioration des conditions de vie des populations, l'accès aux services essentiels et l'intégration des douars dans la dynamique territoriale. L'avis dresse un état des lieux des infrastructures et des services existants, pointe les fragilités et les limites au regard des impacts escomptés et formule des recommandations visant à améliorer l'accessibilité aux services et aux opportunités, renforcer la qualité et la soutenabilité du transport rural et faciliter la mobilité des populations.

Le milieu rural couvre plus de 90 % du territoire national et abrite plus de 13,7 millions d'habitants, soit 37,2 % de la population nationale. Cette réalité convoque la mise en place et le développement des politiques publiques appropriées, notamment en matière de transport, dont l'accès conditionne l'emploi local, l'inclusion sociale et l'attractivité des territoires.

Certes, les programmes de désenclavement mis en œuvre ont amélioré la mobilité et le transport des personnes et des biens, portant le taux d'accessibilité à une route praticable toute l'année de 54 % en 2005 à 81 % en 2022. Toutefois, ces progrès demeurent inégalement répartis : les zones montagneuses, enclavées ou à habitat dispersé restent encore marquées par des poches d'isolement. La dégradation des routes non classées, l'absence d'un entretien pérenne de ces routes et pistes rurales compromettent la continuité des services, tout en accroissant le caractère accidentel.

La qualité et la continuité du transport rural sont, par ailleurs, fortement tributaires de l'organisation et de la structuration des différents modes de mobilité. Ces dispositifs complémentaires tels que le transport mixte, les taxis et bus interurbains, le transport scolaire, sanitaire et professionnel sont indispensables à la mobilité et à l'accès aux services. Néanmoins, chacun de ces modes est confronté à un ensemble de contraintes structurelles :

- Le transport mixte, le plus répandu, souffre d'un parc vieillissant, de pratiques de surcharge fréquentes et d'une rigidité des itinéraires ;
- Les taxis et bus interurbains couvrent insuffisamment les zones isolées, maintenant une partie des populations dans une dépendance au transport informel ;
- Le transport scolaire, assuré majoritairement par les associations locales, souffre d'un déficit en véhicules et en encadrement, d'un manque d'intégration dans une planification globale de la mobilité rurale et d'une forte dépendance au financement de l'INDH ;
- Le transport sanitaire connaît un déficit de véhicules et de ressources humaines qualifiées, ainsi que des disparités territoriales, pouvant retarder les interventions ;
- Le transport professionnel demeure largement informel et précaire.

Les fragilités et les dysfonctionnements susmentionnés s'expliquent, en grande partie, par des insuffisances réglementaires et organisationnelles. En effet, le secteur n'est pas encore couvert par un cadre normatif spécifique. De plus, et bien que le cahier des charges relatif au

390 - https://www.cese.ma/media/2026/06/Avis-TER-VF-1.pdf

transport mixte définisse un ensemble de règles à suivre, leur opérationnalisation demeure particulièrement complexe : les itinéraires autorisés sont parfois peu adaptés, le contrôle du respect des normes est limité et les conditions d'exploitation ne sont pas toujours respectées. En outre, l'absence d'un plan intégré et durable de transport et de mobilité rurale, associée à des mesures de sécurité routière insuffisantes, fragilise l'organisation du secteur, compromet la continuité et la fiabilité des services, et restreint l'accès des populations rurales aux services essentiels.

À partir du diagnostic partagé, le CESE préconise l'élaboration d'un plan intégré et durable du transport en milieu rural, comme axe principal de la future Charte nationale pour la mobilité durable et globale à l'horizon de 2035, actuellement en cours d'élaboration par le département du Transport et de la logistique. Ce plan doit être adapté aux spécificités de chaque niveau territorial rural ainsi qu'aux différents modes de transport propres au contexte rural.

L'objectif, in fine, est d'ériger le transport rural en levier stratégique du développement territorial, en repositionnant le douar comme unité de référence afin de rapprocher les populations rurales des services et des opportunités. Il s'agit également de moderniser et de pérenniser les infrastructures, de garantir la sécurité des populations et de leurs biens, d'assurer un financement durable des infrastructures et des services de transport, et de déployer un système de transport connecté et performant, alliant infrastructures physiques de qualité et outils numériques.

Dans cette perspective, le Conseil émis un ensemble de recommandations dont il est permis de citer :

- Moderniser et renforcer le réseau routier rural, en procédant au classement progressif des routes non classées, en connectant les axes ruraux aux réseaux provinciaux et régionaux, en assurant la pérennité des investissements réalisés dans les programmes de désenclavement, et en portant une attention particulière aux zones isolées et aux douars éloignés, afin de garantir une connectivité optimale et un accès équitable aux services pour toutes les populations rurales.
- Intégrer dans le code de la route des dispositions spécifiques encadrant la circulation sur les routes non classées et la conduite des véhicules en milieu rural.
- Réviser le cahier des charges du transport mixte pour y intégrer des exigences de qualité et de sécurité, en mettant en place un mécanisme de subventions adapté pour soutenir son déploiement en milieu rural.
- Procéder à la publication des textes réglementaires relatifs aux compétences des conseils régionaux en matière de transport et de mobilité, afin de permettre aux régions d'exercer pleinement leurs prérogatives pour la planification du transport à l'intérieur de la circonscription territoriale de la région et l'organisation du transport routier non-urbain des personnes entre collectivités territoriales.
- Assurer un transport scolaire, sanitaire et professionnel sûr et efficace en milieu rural, en consolidant la gestion du transport scolaire via les sociétés de développement intercommunales, en déployant des ambulances et moyens d'urgence adaptés pour un accès rapide et équitable aux soins, et en encadrant le transport professionnel pour garantir des déplacements sécurisés aux ouvriers.

- Consolider le financement des infrastructures et du transport rural en mettant en place un mécanisme durable et dédié, garantissant la maintenance et l'entretien réguliers des routes non classées ainsi que des pistes rurales et agricoles, afin d'assurer leur disponibilité et leur fiabilité à long terme.
- Développer des solutions technologiques durables et innovantes pour le transport rural, adaptées aux besoins des populations, en tirant parti des avancées en énergies renouvelables et en réseaux intelligents, telles que des stations décentralisées de production et de distribution d'énergie solaire ou de biométhane pour véhicules hybrides.
- Promouvoir une offre de véhicules utilitaires, conçus et industrialisés au niveau national, adaptés aux spécificités du transport mixte ainsi qu'aux contraintes géographiques des territoires ruraux.
- Accélérer la digitalisation des services de transport et de mobilité, notamment pour la gestion des autorisations et le contrôle des véhicules.
- Élaborer des plans ou des guides de prévention et de sécurité routière en milieu rural, à l'image de ceux existant en milieu urbain, afin de mieux prendre en compte les spécificités du monde rural : routes non classées, contraintes géographiques et mobilité des populations.

- ***L'intercommunalité au service du développement régional***

Cet avis, adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du Conseil lors de sa 177ème session ordinaire tenue le 22 décembre 2025, porte sur l'intercommunalité au Maroc en tant que levier stratégique de mise en œuvre de la régionalisation avancée et du développement territorial intégré. Il analyse les conditions nécessaires de son développement et identifie les leviers susceptibles d'en renforcer l'efficacité.

L'avis part du constat que les défis auxquels sont confrontés les territoires, notamment en matière de mobilité, de gestion des déchets, de l'eau, d'assainissement, d'équipements publics, de désenclavement et de services de proximité, dépassent fréquemment les capacités d'action d'une seule collectivité territoriale. Dans ce contexte, l'intercommunalité constitue un mécanisme essentiel pour mutualiser les ressources, renforcer la solidarité entre collectivités territoriales, améliorer la qualité des services publics locaux et accroître l'efficacité de l'action publique au service du développement territorial.

Le CESE relève que le Maroc dispose désormais d'un cadre constitutionnel et juridique favorable à la coopération intercommunale, consolidé par les lois organiques relatives aux collectivités territoriales. Des avancées significatives ont été enregistrées, notamment à travers la création des établissements de coopération intercommunale (ECI) et des groupements de collectivités territoriales (GCT), le développement des sociétés de développement territorial, le déploiement progressif des sociétés régionales multiservices (SRM), ainsi que l'élaboration d'un plan national et de plans régionaux de l'intercommunalité. L'analyse met toutefois en évidence plusieurs contraintes qui limitent encore l'efficacité de ce mécanisme, parmi lesquelles une appropriation encore insuffisante par les acteurs territoriaux, l'absence d'une vision stratégique partagée, le chevauchement des compétences, des ressources humaines limitées, des dispositifs de suivi-évaluation perfectibles, un financement insuffisamment diversifié et le caractère peu opérationnel de certaines structures de coopération.

Au regard de ces constats, le CESE considère que le plan national de l'intercommunalité et ses déclinaisons régionales offrent une opportunité majeure pour faire de la coopération intercommunale un véritable levier de développement territorial. Le Conseil souligne, à cet effet, la nécessité d'une feuille de route coordonnée, cohérente et concertée, permettant d'assurer une mise en œuvre effective du plan national et des plans régionaux, tout en renforçant la gouvernance des structures intercommunales.

À cette fin, le CESE recommande notamment de :

- Accélérer l'adoption et la mise en œuvre du plan national de l'intercommunalité et de ses déclinaisons régionales;
- Mieux encadrer la création et le fonctionnement des ECI et des GCT, à travers des études préalables, une clarification de leurs domaines d'intervention, l'accélération de leur classification et l'adaptation de leurs organigrammes à leurs missions ;
- Rationaliser le recours aux sociétés de développement territorial et accélérer l'adoption du projet de loi n° 14-24, afin d'améliorer leur gouvernance et leur efficacité, tout en consolidant l'expérience des sociétés régionales multiservices ;
- Renforcer les capacités institutionnelles des structures intercommunales, en les dotant de ressources humaines qualifiées, en accompagnant les élus dans l'appropriation du mécanisme de l'intercommunalité et en développant des mécanismes d'arbitrage et de médiation entre les différents acteurs ;
- Développer les dispositifs de suivi-évaluation, de digitalisation et de partage des données afin d'améliorer le pilotage des projets de coopération intercommunale ;
- Diversifier et pérenniser les sources de financement des ECI et des GCT pour leur permettre d'exercer pleinement leurs compétences et d'assurer la réalisation de projets structurants.

2.4. Commissions temporaires

Outre les travaux des commissions permanentes, il convient de signaler, conformément à l'article 18 de la loi organique 128-12, qu'une commission temporaire a été créée en vue d'élaborer un avis sur le projet de loi n°03-23 modifiant et complétant la loi n°22-01 relative à la procédure pénale, objet d'une saisine émanant du président de la Chambre des représentants.

- ***Avis sur le projet de loi n°03-23 modifiant et complétant la loi n°22-01 relative à la procédure pénale***[391]

Élaboré selon une approche participative, cet avis résulte d'un large débat entre les différentes catégories du Conseil et d'auditions organisées avec les principales parties prenantes. Il a été adopté à la majorité par l'Assemblée générale du Conseil lors d'une session extraordinaire, tenue le 9 avril 2025.

Le projet de loi n°03-23 constitue une étape importante dans le chantier de réforme de la justice, auquel *Votre Majesté* accorde une attention constante et éclairée.

L'avis du Conseil s'inscrit pleinement dans le sillage des Hautes Orientations de *Votre Majesté*, énoncées dans le Discours Royal du 20 août 2009, prononcé à l'occasion du 56ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, dans lequel *Votre Majesté* avait souligné la nécessité de rompre avec les approches unilatérales et partielles dans les réformes judiciaires, d'élaborer un plan de réforme global et profond de la justice, et d'adopter une approche consultative, participative et inclusive.

C'est dans cet esprit que le Conseil a conduit ses travaux, conformément à ses attributions, en adoptant une vision globale et intégrée, qui prend en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales. Il met ainsi particulièrement l'accent sur l'effectivité des droits fondamentaux, l'efficacité du service judiciaire, l'impact de la sécurité juridique et judiciaire sur la qualité de vie des citoyens, ainsi que sur la protection de l'environnement et l'amélioration du climat des affaires. Son analyse repose sur un socle de référence alliant les principes constitutionnels, les acquis du droit national, les engagements internationaux du Royaume et les enseignements tirés d'expériences comparées.

Le projet de loi n° 03-23, portant sur 421 articles sur un total de 757, traduit une volonté affirmée de moderniser la procédure pénale, de concrétiser les engagements constitutionnels du Royaume et d'harmoniser notre législation avec les standards internationaux en matière de procès équitable. Le texte propose ainsi plusieurs dispositions destinées à renforcer les garanties des droits, encadrer plus strictement la détention provisoire, simplifier les procédures, favoriser la coopération judiciaire internationale et humaniser l'exécution des peines.

Néanmoins, l'avis du CESE souligne que l'ampleur des modifications proposées, portant sur près de 56% du texte en vigueur, risque d'en affecter la cohérence d'ensemble et la lisibilité. Dans ce sens, l'élaboration d'un nouveau texte permettrait une structuration plus aboutie des différentes dispositions.

De plus, pour ce type de texte, il aurait été plus pertinent de procéder, en amont, à des études d'impact économique, social et environnemental, afin d'appréhender avec précision les besoins différenciés et de formuler des réponses adaptées aux différentes générations de droits. Par ailleurs, au regard de la portée sociétale de cette réforme, qui touche aux droits fondamentaux, l'avis du CESE relève qu'il aurait été opportun de l'accompagner d'une démarche encore plus inclusive, mobilisant un éventail diversifié d'acteurs, y compris les citoyennes et citoyens intéressés, notamment par le biais de plateformes numériques de participation.

391 - https://www.cese.ma/media/2025/11/acs-%D8%B1%D8%A3%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AC%D9%84%D8%B3-%D8%A8%D8%B4%D8%A3%D9%86-%D9%85%D8%B4%D8%B1%D9%88%D8%B9-%D9%82%D8%A7%D9%86%D9%88%D9%86-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AA%D8%B9%D9%84%D9%82-%D8%A8%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B3%D8%B7%D8%B1%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%AC%D9%86%D8%A7%D8%A6%D9%8A%D8%A9BO-.pdf (version arabe)

À l'issue de son analyse du projet de loi n° 03-23, le CESE affirme que, bien que ce projet comporte des avancées significatives, la révision du Code de procédure pénale gagnerait en efficience et en efficacité si elle s'inscrivait dans le cadre d'une politique pénale globale adossée à une réforme plus large de la justice. Cette réforme devrait être déployée dans le cadre d'un programme structuré, assorti d'échéances et de ressources appropriées, et articulée avec les politiques publiques visant à mieux appréhender les facteurs sociaux et économiques de la délinquance et de la criminalité. Dans cette perspective, le CESE préconise des recommandations, dont il convient de citer :

- Garantir une mise en œuvre rigoureuse et systématique du principe de présomption d'innocence, en veillant à respecter les droits des citoyens et à préserver leur dignité à chaque étape du parcours judiciaire.
- Renforcer l'approche genre en mettant en place des protocoles procéduraux spécifiques pour la conduite des enquêtes et des investigations concernant les crimes commis à l'encontre des femmes en raison de leur sexe, notamment le viol, le harcèlement et toutes les formes de violence.
- Assurer l'harmonisation des dispositions relatives aux mineurs dans le Code de procédure pénale avec les principes constitutionnels et les engagements internationaux du Maroc en matière de protection des droits de l'enfant. Cela inclut également le renforcement du rôle de la famille, des établissements éducatifs et des services sociaux dans l'accompagnement psychosocial des mineurs, tout en garantissant un nombre suffisant de centres spécialisés pour leur accueil, leur encadrement et leur réinsertion.
- Accélérer la transformation numérique du système de justice en intégrant pleinement la digitalisation dans toutes les infrastructures et procédures, y compris dans le domaine pénal.
- Recourir au registre social unifié pour déterminer l'éligibilité à l'aide judiciaire en matière pénale pour les personnes à ressources insuffisantes, afin d'assurer des procédures plus transparentes et accessibles, tant pour les victimes que pour les personnes poursuivies.
- Remédier en urgence au déficit important de juges, compte tenu du volume élevé des affaires traitées, tout en assurant leur formation à une utilisation éclairée des smart technologies – notamment l'intelligence artificielle – dans la recherche des textes juridiques, des références, de la jurisprudence, ainsi que dans l'aide à la prise de décision et à la rédaction de rapports et de jugements.
- Renforcer le rôle du pouvoir judiciaire dans la dissuasion des crimes environnementaux en imposant aux administrations compétentes de dénoncer ces crimes au ministère public et en établissant des procédures adaptées aux spécificités des crimes environnementaux, tout en garantissant l'harmonisation des différentes dispositions législatives dans ce domaine.
- Maintenir le droit des individus et des organisations de la société civile de signaler les crimes portant atteinte aux biens publics, en prenant les mesures à même de protéger ce droit contre toute utilisation abusive. Il convient également de veiller à l'effectivité du dispositif existant permettant aux personnes physiques et morales de déposer des dénonciations et des plaintes relatives aux infractions administratives et financières auprès de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption, habilitée à enquêter, investiguer et, le cas échéant, à saisir le ministère public.

2.5. Conférences et séminaires nationaux et internationaux

Afin de mieux faire connaître ses missions et de partager les conclusions et recommandations issues de ses rapports et avis, le CESE a organisé et pris part à de nombreuses activités institutionnelles et de rayonnement (ateliers de restitution, échanges avec les commissions parlementaires, colloques, forums nationaux et internationaux).

Les ateliers de restitution organisés durant 2025 pour présenter les avis du Conseil :

- Pour un environnement numérique inclusif et protecteur des enfants (30 janvier 2025, siège du CESE)
- Renforcer la participation des citoyennes et citoyens à la gestion des affaires publiques (05 février 2025, Rabat)
- Nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes : Optimiser les ressources naturelles, maximiser les synergies et réduire les risques intersectoriels au Maroc (05 février 2025, Tanger)
- Mécanismes d'autorisation et de contrôle d'exploitation des ressources naturelles : Cas de l'eau et des carrières (11 février et 06 mai 2025, chambre des représentants)
- Avis sur le projet de loi n°03-23 modifiant et complétant la loi n°22-01 relative à la procédure pénale (22 avril 2025, chambre des représentants)
- La petite et moyenne agriculture familiale : Pour une approche mieux adaptée, innovante, inclusive, durable et territorialisée (15 avril 2025, siège du CESE)
- Les formes atypiques d'emploi et les relations professionnelles : nouveaux défis et opportunités émergentes (18 juin 2025, siège du CESE)
- L'impact du Mécanisme d'ajustement carbone (MACF) aux frontières européennes sur les exportations au Maroc (24 septembre 2025, siège du CESE)
- Intégration socio-économique des personnes âgées (PA) au Maroc : pour mieux se préparer à s'adapter au vieillissement démographique rapide (1er octobre 2025, siège du CESE)
- Avis sur le projet de loi n°026-25 portant réorganisation du conseil national de la presse (13 octobre 2025, siège du CESE)

Par ailleurs, le Conseil a organisé, en partenariat avec la Chambre des conseillers, la neuvième édition du Forum parlementaire sur la justice sociale, tenu le 17 février 2025 sous le thème de «la généralisation de la protection sociale au Maroc, une vision de développement conformément aux standards internationaux».

Le CESE a également pris part, du 17 au 27 avril 2025 à Rabat, à la 30ème édition du Salon international de l'Édition et du Livre (SIEL), dans le cadre d'un pavillon commun regroupant sept institutions constitutionnelles et instances de régulation (CESE, l'Institution du Médiateur du Royaume (IMR), le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger (CCME), la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), le Conseil de la Concurrence, l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC), et la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP)).

La participation du Conseil au SIEL s'inscrit dans le cadre de son engagement constant à renforcer la proximité avec les citoyens et citoyennes, notamment les jeunes, en proposant un espace d'échange et de débat constructif autour des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Au-delà de la présentation de ses avis et rapports aux visiteurs du Salon, cette participation a constitué une occasion de mettre en lumière l'approche adoptée par le Conseil en matière de consultation et de participation citoyenne, notamment à travers sa plateforme numérique « ouchariko.ma », qui vise à renforcer l'implication des citoyennes et des citoyens dans les travaux du CESE destinés à éclairer les politiques publiques et à enrichir le débat public.

2.6. Le renforcement du rayonnement du Conseil et de la participation citoyenne

Afin de renforcer le rayonnement de ses travaux et de favoriser leur appropriation par le plus grand nombre, le Conseil a poursuivi le développement de ses actions de communication en mobilisant des canaux adaptés à la diversité de ses publics. Il a également consolidé ses dispositifs de participation citoyenne afin d'encourager le dialogue, de recueillir les contributions des citoyens et d'enrichir ses travaux sur les questions économiques, sociales et environnementales.

Au niveau du site web

Le CESE a poursuivi le développement du contenu de son site web institutionnel. Ce dernier a enregistré une fréquentation atteignant 228 034 sessions et 442 368 pages vues.

Au niveau des réseaux sociaux

Le CESE a poursuivi le renforcement de sa présence sur les réseaux sociaux, afin d'accroître la diffusion de ses travaux et d'élargir son audience. À fin 2025, ses différents comptes totalisaient notamment :

- Facebook (compte officiel) : 354 055 abonné(e)s ;
- La page Facebook dédiée à la plateforme digitale participative «Ouchariko»: 91 672 abonné(e)s ;
- X (anciennement Twitter): 139 023 abonné(e)s ;
- LinkedIn : 21 634 abonné(e)s.
- Instagram : 25 815 abonné(e)s.
- La page Instagram dédiée à la plateforme digitale participative «Ouchariko» : 2 798 abonné(e)s ;
- Le compte TikTok dédié à la plateforme digitale participative «Ouchariko» : 12 300 abonné(e)s ;

Les vidéos diffusées sur la chaîne YouTube du CESE ont, quant à elles, atteint 18 356 vues avec une durée totale de visionnage de 888,7 heures.

Dans le cadre du renforcement de sa communication digitale, le Conseil a créé un avatar, baptisé « Rouia », destiné à présenter des synthèses simplifiées de ses avis. Cet outil a fait l'objet d'améliorations continues, intégrant les dernières avancées de l'intelligence artificielle afin de proposer des contenus plus interactifs, mieux adaptés aux attentes des utilisateurs des réseaux sociaux et à leurs usages numériques.

Relations Presse

Le Conseil a poursuivi ses actions visant à renforcer la visibilité médiatique de ses activités, de ses avis et de ses rapports, notamment en associant les représentants des médias aux différentes manifestations qu'il organise et en assurant une diffusion régulière de communiqués et de dossiers d'information. Ces actions ont généré plus de 13 530 retombées médiatiques.

Communication avec le citoyen

En 2025, le CESE a poursuivi le renforcement de sa communication avec les citoyens, conformément à sa stratégie en la matière.

À ce titre, le Conseil a assuré la diffusion en direct, sur sa page Facebook, des ateliers de restitution consacrés à la présentation des principales conclusions de ses avis et rapports. Cette initiative vise à permettre au plus grand nombre de citoyennes et de citoyens d'accéder à ces travaux, de suivre les échanges qu'ils suscitent et de mieux appréhender les enjeux qu'ils mettent en lumière.

Participation citoyenne

En 2025, le CESE a poursuivi le renforcement de sa démarche participative, en élargissant les espaces de dialogue et de concertation avec les citoyens, en particulier les jeunes, les acteurs économiques, les universités et les acteurs territoriaux. Les principales initiatives menées à ce titre sont les suivantes :

- Consultations citoyennes : lancement, sur la plateforme « Ouchariko.ma », de huit consultations ayant recueilli près de 12 594 contributions citoyennes, qui ont enrichi le diagnostic et les recommandations du Conseil.
- Ouverture sur la jeunesse : poursuite de l'organisation des rencontres hebdomadaires « Lundis Jeunesse », réunissant étudiants et acteurs associatifs de différentes régions du Royaume, ainsi que des Marocains du monde, afin de faire connaître les missions du Conseil et d'ouvrir un espace de dialogue autour des priorités de développement, notamment celles relatives à l'inclusion et à la participation des jeunes.
- Ancrage territorial des travaux : organisation, par les commissions permanentes, de visites de terrain dans le cadre de l'élaboration des avis, afin de recueillir les contributions des acteurs institutionnels, des élus, des associations et des experts aux niveaux national et territorial.
- Enquêtes d'opinion : réalisation d'enquêtes destinées à recueillir les perceptions des citoyennes et des citoyens sur les thématiques examinées par le Conseil.
- Dialogue avec les acteurs économiques : poursuite de l'organisation d'ateliers citoyens réunissant les membres du Conseil et les représentants de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

2.7. Coopération internationale

2.7.1. Renforcement du leadership du Maroc à travers la dynamisation de l'UCESA

En vue de consolider le leadership du Royaume du Maroc sur le continent africain, le Conseil a œuvré au renforcement du rôle et de la position de l'Union des Conseils économiques et Sociaux et Institutions similaires d'Afrique (UCESA) ; organisation présidée par le CESE du Maroc.

- **Ancrage institutionnel et statut juridique renforcé :**
  - Approbation, par le Conseil des ministres, de l'accord de siège signé avec le gouvernement du Royaume du Maroc, pour l'établissement du Secrétariat permanent de l'UCESA à Rabat ;
  - Reconnaissance internationale : l'UCESA a obtenu le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC des Nations unies.
- **Élargissement de l'UCESA :**
  - Approbation par le bureau exécutif de l'UCESA de l'adhésion du CNDES de la Guinée équatoriale.
  - Poursuite des efforts visant à accompagner la création de conseils économiques et sociaux dans plusieurs pays d'Afrique centrale et australe.
- **Renforcement des partenariats régionaux et internationaux**
  - Réception, par le Président de la République de Guinée équatoriale, du Président du CESE du Royaume du Maroc, en sa qualité de président en exercice de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique (UCESA). À cette occasion, le Chef de l'État équato-guinéen a salué le rôle joué par le CESE du Royaume du Maroc dans le renforcement de l'intégration africaine ainsi que son appui à l'adhésion du Conseil national pour le développement économique et social (CNDES) de Guinée équatoriale à l'UCESA.
  - Renforcement de la coopération avec la Banque africaine de développement en vue de l'élaboration de rapports conjoints consacrés à l'action climatique et à l'appui aux politiques de développement durable.
  - Soutien aux agendas nationaux, notamment l'initiative Royale visant à faciliter l'accès des pays du Sahel à l'Océan Atlantique
  - Signature d'un protocole d'accord avec le parlement de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) visant à contribuer aux dynamiques d'intégration régionale en Afrique et de coopération Sud-Sud.

2.7.2. Des partenariats au service des priorités stratégiques du Maroc

Dans le cadre de son engagement en faveur des priorités stratégiques du Royaume, le CESE a œuvré au développement de partenariats institutionnels fondés sur une coopération efficace et le partage d'expériences et de bonnes pratiques, tout en veillant à mettre en place des cadres d'échange institutionnels clairement définis et à identifier des axes de coopération prioritaires. Cette démarche s'inscrit également dans une dynamique d'élargissement de la coopération multilatérale.

- **Mise en place de cadres institutionnels de coopération et définition de priorités communes :**
  - Conseil économique, social et environnemental de France : signature d'un document d'orientation définissant les axes de coopération bilatérale et multilatérale (26 novembre 2025 à Paris)
  - Conseil économique et social d'Espagne : signature d'un accord-cadre assorti d'un plan d'action biannuel sur des thématiques d'intérêt commun (04 décembre 2025 à Madrid)

  Cette dynamique a permis de faire évoluer la coopération d'une logique ponctuelle vers un partenariat structuré, fondé sur des engagements clairs et une programmation opérationnelle.
- **Renforcement des mécanismes d'échange, de partage d'expériences et de développement des méthodes de travail, à travers les actions suivantes :**
  - Organiser régulièrement des rencontres d'échange institutionnel, coordonner les méthodes de travail et veiller au partage de bonnes pratiques en matière d'élaboration des avis consultatifs et de renforcement des approches participatives;
  - Lancer une coopération opérationnelle dans les domaines de la mobilité des jeunes diplômés, du renforcement des capacités et de la promotion de la participation citoyenne;
  - Élaborer une méthodologie commune d'évaluation de l'impact des travaux et des productions des conseils ;
  - Renforcer le rôle des conseils dans la facilitation du dialogue social et la médiation entre les partenaires sociaux.
- **Définition concertée d'axes prioritaires de coopération clairement établis, portant sur les thématiques suivantes :**
  - Transition énergétique ;
  - Gestion des ressources en eau et valorisation de l'expertise marocaine en matière de gouvernance des ressources hydriques;
  - Employabilité des jeunes et mobilité des compétences, en particulier les jeunes ;
  - Migration et enjeux de cohésion sociale ;
  - Logement, politiques d'intégration urbaine et gouvernance territoriale.

Au niveau de l'espace francophone, les thèmes prioritaires concernent l'accès aux savoirs, la transformation numérique, l'éducation et l'intelligence artificielle. Une attention particulière est accordée à la valorisation de la contribution des Marocains du monde en tant que levier de rapprochement économique, social, culturel et scientifique.

- **Renforcement de la coopération multilatérale dans l'espace euro-méditerranéen, à travers :**
  - le renforcement de la coopération et de la coordination entre l'UCESA et l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires francophones (UCESIF);

- une meilleure articulation de l'action des conseils avec les agendas des organisations internationales, à l'instar de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dans l'espace francophone, ainsi qu'avec ceux des communautés économiques régionales engagées dans les processus d'intégration en Afrique.

2.7.3. Élargissement des espaces de partenariat et de coopération

Dans le cadre du renforcement de son ouverture à l'international, le Conseil s'est employé à développer sa coopération avec de nouveaux espaces géographiques, notamment l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes, tout en renforçant son engagement dans les différentes dynamiques régionales et internationales.

- **Ouverture sur l'expérience asiatique**
  - Le CESE a effectué une visite de travail en République populaire de Chine (septembre 2025), en vue d'approfondir la coopération et de promouvoir les échanges d'expertises dans les domaines du développement durable et de l'intégration sino-africaine.
  - Les responsables chinois ont salué l'action de l'UCESA ainsi que le leadership du CESE du Maroc et son rôle dans le développement des réseaux de coopération africains.
  - Les deux parties ont convenu de poursuivre leur coordination en vue de concrétiser des partenariats opérationnels entre l'UCESA et le Conseil économique et social de Chine, notamment dans les domaines du développement et du dialogue institutionnel.
- **Renforcement de la coopération avec les conseils économiques et sociaux d'Amérique latine et des Caraïbes :**
  - Participation aux travaux de l'Assemblée générale de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS), tenue à Curaçao les 30 et 31 octobre 2025.
  - Le CESE du Royaume du Maroc et le Conseil économique et social de Curaçao, en sa qualité de membre du réseau des conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Amérique latine et des Caraïbes (CESISALC), ont convenu de renforcer leur coopération institutionnelle à travers la signature d'un protocole d'entente portant sur l'échange d'expertises et le développement d'initiatives conjointes dans les domaines économique, social et environnemental.
- **Autres dynamiques régionales et internationales**
  - Le CESE a été élu membre du bureau de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF)
  - Dans le cadre de l'UCESIF, le CESE a été désigné rapporteur sur la gouvernance de l'eau dans l'espace francophone. Il a élaboré un document intitulé «Renforcer la gouvernance de l'eau à travers le Nexus Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes», adopté à l'Assemblée générale de l'UCESIF, le 26 mai 2025 à Abidjan.

- Renforcement du positionnement du CESE au sein de l'AICESIS : le Conseil a contribué à l'élaboration d'une note de position sur le développement durable présentée au forum politique de haut niveau de l'ECOSOC, tenu en juillet 2025 à New York. Il a également été mandaté pour coordonner l'action du groupe de travail de l'AICESIS, composé des CES du Brésil, du Cameroun, du Tchad, du Maroc et du Zimbabwe.
- Participation au sommet Euromed des Conseils Économiques et Sociaux et institutions similaires tenu les 23 et 24 juin 2025 à Istanbul sous le thème « Nouveau Pacte pour la Méditerranée »
- Participation au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'Union des Conseils économiques et sociaux arabes (22 et 23 octobre 2025 à Alger)

2.8. Budget du Conseil

Les dépenses du Conseil s'élèvent à 97,78 millions de dirhams et sont réparties comme suit :

- 40,43 millions de dirhams pour les salaires et charges sociales du personnel, et 20,84 millions de dirhams pour les indemnités allouées aux membres du CESE ;
- 29,70 millions de dirhams incluant les équipements et les diverses dépenses, qui ont servi notamment à l'élaboration des rapports et à l'émission des avis, ainsi qu'aux charges relatives à l'impression des publications du Conseil et aux frais d'organisation des événements nationaux et internationaux ;
- Quant aux dépenses d'investissement, elles s'élèvent à 6,80 millions de dirhams, utilisées principalement pour la réalisation des travaux d'aménagement du siège du CESE et l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau, d'équipements informatiques et de logiciels.

III Programme d'action pour l'année 2026

L'exercice d'autoévaluation, conduit en février 2026 lors des réunions de coordination avec les cinq catégories représentées au sein du Conseil, a permis de dresser un bilan positif des réalisations de l'année 2025. Il constitue un outil essentiel de pilotage, contribuant à ancrer durablement une culture d'évaluation, d'amélioration continue et de performance.

Cet exercice a notamment mis en évidence le choix du Conseil d'investir une nouvelle génération de thématiques économiques, sociales et environnementales, le renforcement de son interaction avec l'institution législative, le développement de la participation citoyenne, l'ouverture accrue sur les régions ainsi que la consolidation de sa présence dans la sphère numérique.

Le Conseil a également consolidé sa contribution au débat public sur les questions économiques, sociales et environnementales relevant de ses compétences, tout en poursuivant l'amélioration de la qualité de ses avis, l'enrichissement de son approche participative et le renforcement de son positionnement institutionnel aux niveaux national et international. Il a, en outre, poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de développement institutionnel afin d'accroître son impact, de renforcer son ouverture sur son environnement, de conforter son rayonnement et d'optimiser son fonctionnement interne.

S'appuyant sur les différentes propositions et orientations exprimées par ses membres, et conformément au mécanisme de choix des auto-saisines, le Conseil a élaboré son programme d'action au titre de l'année 2026. Ce programme a été adopté lors de la 177e session ordinaire du Conseil, tenue le 22 décembre 2025. Il comprend, outre le rapport annuel du Conseil, la poursuite de la réalisation des sujets déjà engagés au titre des saisines et auto-saisines de l'année 2025, ainsi que le lancement et la programmation de nouveaux sujets pour l'année 2026. Ce programme demeure susceptible d'être ajusté en fonction des saisines que le Conseil pourrait recevoir de la part du gouvernement ou des deux chambres du Parlement.

Thèmes des auto-saisines au titre de l'année 2026

Poursuite de l'élaboration des sujets au titre de l'année 2025

1. Projet de loi n° 54-23 modifiant et complétant la loi n° 65-00 relative à l'assurance maladie obligatoire de base et édictant des dispositions particulières (saisine de la Chambre des représentants- commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité)
2. Les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2024 concernant la baisse de l'indice synthétique de fécondité (saisine de la Chambre des représentants - commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité)
3. L'industrie agroalimentaire : de la sécurité à la souveraineté alimentaires (auto-saisine - commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques)
4. La formation continue dans le secteur privé (auto-saisine - commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles)
5. Travail des enfants (auto-saisine - commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles)
6. Les enjeux et les défis de la cybersécurité au Maroc (auto-saisine - commission permanente chargée de la société du savoir et de l'information)

Lancement de nouveaux sujets au titre de l'année 2026

1. Marchés de sous-traitance conclus par les administrations, les établissements et les entreprises publics, et situation des agents de gardiennage et de nettoyage (Saisine de la Chambre des représentants - commission permanente chargée des affaires économiques et des projets stratégiques)
2. État des lieux et perspectives de l'emploi dans le tiers secteur (auto-saisine - commission permanente chargée de l'emploi et des relations professionnelles)
3. Avis sur le projet de loi n°29-24 relatif à la création de l'Agence nationale de protection de l'enfance et aux centres de protection de l'enfance qui en relèvent et aux établissements de protection sociale des enfants (saisine de la Chambre des représentants - commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité)
4. L'amélioration de la situation et de la fonction sociale des cimetières (auto-saisine - commission permanente chargée des affaires sociales et de la solidarité)
5. Les atteintes à l'environnement au Maroc : diagnostic, enjeux et pistes d'action (auto-saisine - commission permanente chargée de l'environnement et du développement durable)
6. Préserver la richesse marine du Maroc : enjeux, défis et leviers d'une gestion durable (auto-saisine - commission permanente chargée de l'environnement et du développement durable)
7. Fêtes et célébrations au Maroc entre ancrage culturel et évolutions socio-économiques (auto-saisine - commission permanente chargée de la société du savoir et de l'information)
8. Quelle place du Douar dans le développement rural ? (auto-saisine - commission permanente chargée de la régionalisation avancée, du développement rural et territorial)
9. La contractualisation État-région: enjeux et leviers d'action (auto-saisine - commission permanente chargée de la régionalisation avancée, du développement rural et territorial)
10. Avis sur le projet de loi n° 16-22 relatif à l'organisation de la profession des Adouls (saisine de la Chambre des représentants - Groupe de travail spécifique)

Par ailleurs, conformément aux objectifs de sa vision stratégique, le Conseil prévoit, en 2026, de poursuivre l'amélioration de ses méthodes de travail et de la qualité de ses productions, en consolidant les bonnes pratiques déjà mises en œuvre et en engageant de nouvelles actions, sur la base des propositions formulées par les membres lors des réunions de coordination.

Pour un CESE plus influent :

- Poursuivre l'organisation de rencontres avec les commissions parlementaires et les départements ministériels concernés, en vue de présenter les avis du Conseil, et ce, dans le but de renforcer l'appropriation des recommandations du Conseil par ces instances.
- Développer des modes d'intervention innovants en matière de suivi des politiques publiques, tout en capitalisant sur l'expérience cumulée par le CESE dans ce domaine.
- Mettre en œuvre les accords de coopération et de partenariat conclus par le Conseil avec les différents acteurs, par la mise en place d'actions concrètes visant à opérationnaliser et à renforcer les dynamiques de collaboration lancées.
- Proposer la réalisation d'études de terrain sur des thématiques insuffisamment documentées, en partenariat avec le Haut-Commissariat au Plan ou toute autre instance compétente.
- Renforcer la coordination avec les institutions et organismes invités aux auditions, en vue de garantir la participation de profils hautement qualifiés et spécialisés dans les thématiques traitées.
- Développer de nouveaux avatars numériques adaptés aux différentes cibles (enfants, jeunes, femmes, grand public) et concevoir des outils innovants susceptibles de rendre les contenus produits par le Conseil attractifs pour chaque type de public.
- Réexaminer les recommandations formulées dans les précédents avis et rapports du Conseil afin d'évaluer si elles demeurent d'actualité au regard de l'évolution du contexte, et examiner l'opportunité de publier, le cas échéant, des notes d'actualisation ou des alertes lorsque de nouvelles données sont disponibles ou que des évolutions conjoncturelles significatives interviennent.
- Réaliser chaque année une ou deux études prospectives visant à analyser les évolutions futures, à anticiper les défis et les opportunités qui en découlent, et à contribuer à l'éclairage des politiques publiques concernées.
- Œuvrer à la facilitation du dialogue social et au renforcement des mécanismes de médiation sociale.

Pour un CESE plus ouvert et plus visible :

- Consacrer l'initiative « Lundis jeunesse » comme une bonne pratique témoignant de l'intérêt que le Conseil porte aux questions de la jeunesse et de son engagement à promouvoir la participation des jeunes et leur implication dans le débat public ainsi que dans l'élaboration des initiatives.
- Élargir la participation des jeunes et des femmes, notamment à l'échelle régionale, à l'ensemble des initiatives et des activités organisées par le Conseil.

- Veiller à intégrer les thématiques relatives aux femmes et aux enfants dans les axes de coopération africaine, et développer des initiatives conjointes visant à relever les défis auxquels ces deux catégories sont confrontées, de manière à contribuer à la promotion de leurs droits, à l'amélioration de leur situation et au renforcement de leur rôle dans le développement.
- Poursuivre l'ouverture du CESE sur ses homologues en Asie, afin de renforcer la coopération et de favoriser le partage des bonnes pratiques.
- Organiser un cycle de rencontres et de conférences scientifiques consacrées aux questions géopolitiques, afin de renforcer la compréhension commune des évolutions internationales et régionales et de favoriser l'échange d'analyses et d'expertises.
- Diversifier et renouveler les contenus de communication autour des recommandations du CESE, en mobilisant davantage les technologies numériques (formats dynamiques tels que les vidéos courtes et les contenus sonores, *etc.*).
- Favoriser l'ouverture sur les organisations syndicales et les partis politiques, à travers l'organisation de rencontres et de séminaires conjoints offrant un cadre d'échange autour des thématiques abordées par le Conseil.
- Renforcer davantage le partenariat avec les universités, notamment en :
  - Enrichissant les avis du Conseil grâce aux contributions scientifiques du milieu universitaire et académique ;
  - Impliquant le monde universitaire dans l'analyse a posteriori des avis, en invitant les chercheurs et doctorants à examiner la pertinence et la faisabilité des recommandations, en tenant compte des spécificités territoriales ;
  - Mobilisant davantage les résultats de la recherche universitaire (études, thèses de doctorat) dans l'élaboration des avis du Conseil.
- Renforcer les actions de plaidoyer et de promotion des recommandations du Conseil, en élargissant la liste des acteurs auxquels sont systématiquement transmis les avis et rapports du Conseil (mailing list).

Pour un CESE plus efficace en interne :

- Organiser une session de réflexion et d'échange en amont de la préparation du prochain rapport annuel du Conseil, en vue de mobiliser l'intelligence collective autour des choix méthodologiques liés à l'élaboration de ce document de référence (approches, angles d'attaque et indicateurs), tout en identifiant les leviers les plus pertinents pour assurer une valorisation optimale de ses conclusions et un plaidoyer structuré en faveur de ses recommandations.
- Veiller à une exploitation optimale de la plateforme numérique, conçue pour centraliser les applications internes de gestion, de coordination et de suivi des travaux du Conseil, en assurant sa diffusion, en facilitant son appropriation à travers des dispositifs de formation adaptés et en incitant l'ensemble des composantes du Conseil à y recourir de manière systématique.

- Organiser des séances d'échange régulières, lors desquelles les membres ès qualités du CESE partageront l'état des lieux et les perspectives de leurs secteurs respectifs.
- Mettre en place des dispositifs de collaboration ou des mécanismes de travail innovants propres à renforcer les synergies et les dynamiques de coopération entre les commissions permanentes.
- Assurer la formation des membres et des cadres du Conseil à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle ainsi qu'aux enjeux de la cybersécurité.
- Établir une procédure de sélection des points de vigilance fondée sur des critères objectifs tenant compte de l'importance du sujet, de la nature des opportunités, des risques ou des défis qui y sont associés, ainsi que de leur impact potentiel au niveau national ou territorial.
- Réaliser une évaluation globale de la plateforme « Ouchariko », afin d'apprécier son bilan, d'identifier ses points forts et ses limites, et de définir les perspectives de son développement.
- Mieux valoriser, en interne, les contributions issues des auditions, celles-ci constituant un capital immatériel de grande valeur, porteur d'une mémoire institutionnelle et riche en enseignements, expériences et éclairages susceptibles de nourrir la réflexion collective et d'approfondir la compréhension des thématiques traitées par le Conseil.

Annexes

Annexe 1: liste des membres de la commission temporaire chargée d'examiner les nouvelles expressions de la jeunesse marocaine

Tarik Aguizoul
Karima Mkika
Abdelmaksoud Rachdi
Idriss Ilali
Lahcen Hansali
Larbi Belarbi
Mina Rouchati
Fouad Ben Seddik
Lalla Nouzha Alaoui
Mohamed Abdessadek Essaidi
Najat Simou
Hajbouha Zoubeir
Thami Ghorfi
Abderrahmane Kandila
Moncef Ziani
Laila Berbich
Otmane Gair
Zahra Zaoui
Amine Mounir Alaoui
Ahmed Abadi
Mohammed Benkaddour

Annexe 2 : liste des acteurs auditionnés dans le cadre de l'examen des nouvelles expressions de la jeunesse marocaine [392]

Institutions nationales	- Hassan Tariq, Le Médiateur du Royaume du Maroc
Associations nationales	- Association les citoyens - Tariq Ibnou Ziyad Initiative - l'Union des organismes éducatifs marocains
Jeunesse des partis politiques	- Mouvement Populaire (MP) - Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) - Union Constitutionnelle (UC) - Mouvement Démocratique et Social (MDS) - Parti de la Justice et du Développement (PJD) - Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) - Rassemblement National des Indépendants (RNI) - Parti Authenticité et Modernité (PAM) - Parti de l'Istiqlal (PI)
Organisations internationales	- Fonds des Nations unies pour l'enfance - Maroc - Fonds des Nations unies pour la population - Maroc
Chercheurs et experts	- Mohamed Tozy - Driss Ksikes - El Mostapha Rezrazi - Brahim Mezned - Salima Moumni - Nabil Ayouch - Mostafa Bouaziz - Zakaria Kadiri - Aimane Cherragui - Mostafa el Fekak (Swinga) - Abdellatif KIDAI - Moundir SOUHAMI - Mohamed TARIK - M. Rachid Harbouze - M. Younes Bekkar - Abdellah Saaf
Jeunes Marocains	- Sour Ahmed – Oujda - Ouali Alami El Ghali – Fès - El Mourabit Bouchra – Casablanca - Inajih Maelainie – Laâyoune. - Ikram Bendraou – Khouribga - Mohammed Birouaine – Toulouse (Marocain du monde)

392 - Le classement est effectué selon la date de l'audition

Annexe 3 : liste des membres du groupe de travail chargé d'élaborer le point de vigilance « Placer l'humain au cœur de la transformation numérique »

Mohamed Horani (coordinateur)
Amine Mounir Alaoui (rapporteur)
Hajbouha Zoubeir
Lalla Nouzha Alaoui
Moncef Ziani
Mohammed Bachir Rachdi
Idriss Ilali
Armand Hatchuel
Ahmed Abaddi
Fouad Ben Seddik
Allal Benlarbi
Abdallah Deguig

Annexe 4 : liste des acteurs auditionnés dans le cadre de l'élaboration du point de vigilance « Placer l'humain au cœur de la transformation numérique

Départements gouvernementaux	- Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports - Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation. - Ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration - Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Institutions constitutionnelles et publiques	- Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA) - Conseil National des Droits de L'Homme (CNDH) - Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)
Experts	- SE Mme Assia Bensalah Alaoui, ambassadeur itinérant de SM le Roi et membre résident de l'Académie du Royaume - M. Amine Bensaid, président de l'Université Al Akhawayn - M. Hassan Rachik, anthropologue et sociologue - M. Farid Elasri, anthropologue - Mme Jihad Bnimoussa, psychologue

Annexe 5 : liste des acteurs auditionnés dans le cadre de l'élaboration du focus « Immigration et transition démographique : enjeux et perspectives pour le Maroc » [393]

Départements gouvernementaux	- Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger (MAEC-MRE) - Ministère de la Santé et de la Protection sociale (MSPS) - Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports (MENPS) - Ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC) - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MESRSI) - Ministère de l'Intérieur (MI)
Organismes nationaux	- Haut-Commissariat au Plan (HCP)
Organisation professionnelle	- Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)
Entreprises	- Bank of Africa (BOA) - Attijariwafa Bank (AWB) - Groupe Banque Centrale Populaire (BCP)

393 - Le classement est effectué selon la date d'audition

Société civile et organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la migration	- Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF) - Association Droit et Justice - Association Bayti - Association pour l'Inclusion Communautaire (AIC) - Association des Migrants et des Démunis (AMD) - Mme Hanin JOHA, réfugiée syrienne (témoignage) - Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM) - Association Maroc Solidarité Médico-sociale (MS2) - Fondation Orient-Occident (FOO) - Association Thissaghnasse pour la Culture et le Développement (ASTICUDE) - Association Al Karam - Délégation diocésaine des Migrations - Association Chabiba - Association Tadamon - Pionniers du Changement - Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH) - Confédération des Élèves, Étudiants et Stagiaires Africains Étrangers au Maroc (CESAM) - Association des Lauréats Étrangers du Maroc (ASLEM)
Organisations internationales	- Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) - Maroc - Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR / UNHCR) - Maroc - Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) - Maroc - Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) - Maroc

Table des matières

Note introductive **11**

Préambule **31**

PARTIE I : Situation économique, sociale et environnementale en 2025 ..... **33**

I- Principales évolutions ayant marqué 2025 35

1.1. La situation économique en 2025 35

1.2. La situation sociale en 2025 58

1.3. La situation environnementale en 2025 83

II- Points de vigilance et recommandations 97

2.1. Volet économique 97

2.2. Volet social 107

2.3. Volet environnemental 126

PARTIE II : Focus « Immigration et transition démographique : enjeux et perspectives pour le Maroc » **133**

Introduction 135

I- La nouvelle configuration démographique et migratoire du Maroc 136

1.1. Le ralentissement durable de la croissance démographique et le recul de la fécondité 136

1.2. Le vieillissement démographique s'accélère 137

1.3. L'immigration s'inscrit davantage dans la durée, au-delà de la seule logique de transit 138

1.4. Des transformations désormais interdépendantes 140

II- Les implications de la nouvelle configuration démographique et migratoire 141

2.1. Des besoins ciblés de compétences dans un marché du travail en mutation 141

2.2. De nouveaux besoins liés au vieillissement de la population 142

2.3. De nouveaux besoins de planification territoriale au service de la cohésion sociale et du vivre-ensemble 144

III- La gouvernance migratoire, bien qu'ambitieuse, ne répond pas suffisamment à cette nouvelle configuration 145
3.1. Une politique migratoire ayant profondément transformé l'approche du Maroc 145
3.2. Les limites du cadre juridique et institutionnel 146
3.3. Une gouvernance encore insuffisamment tournée vers l'anticipation 147
IV- Vers une gouvernance migratoire intégrée, prospective et durable 148

Partie III : Activité du CESE 153

I - Faits marquants de l'année 2025 157

II - Bilan de l'année 2025 159
2.1. Assemblées Générales 159
2.2. Bureau du Conseil 159
2.3. Commissions permanentes 161
2.4. Commissions temporaires 200
2.5. Conférences et séminaires nationaux et internationaux 203
2.6. Le renforcement du rayonnement du Conseil et de la participation citoyenne 204
2.7. Coopération internationale 206
2.8. Budget du Conseil 209
III - Programme d'action pour l'année 2026 210

Annexes 215

Conseil Economique, Social et Environnemental

Président
Abdelkader AMARA

Secrétaire Général
Younès Benakki

Membres

Catégorie des experts

1. Abdalah Mokssit
2. Abdelmaksoud Rachdi
3. Ahmed Abaddi
4. Albert Sasson
5. Amina Lamrani
6. Amine Mounir Alaoui
7. Armand Hatchuel
8. Fouad Ben Seddik
9. Hajbouha Zoubeir
10. Hakima Himmich
11. Idriss Ilali
12. Khalida Azbane Belkadi
13. Lahcen Oulhaj
14. Mohamed Horani
15. Mohammed Bachir Rachdi
16. Mustafa Benhamza
17. Nabil Hikmet Ayouch
18. Tahar Benjelloun
19. Tarik Aguizoul
20. Thami Abderrahmani Ghorfi

Catégorie des représentants des syndicats

21. Abdelaziz Iouy
22. Abderrahim Laabaid
23. Abderrahmane Kandila
24. Ahmed Bahanniss
25. Ahmed Baba Aabbane
26. Allal Benlarbi
27. Bouchta Boukhalfa
28. Brahim Zidouh
29. Jamaa El Moatassim
30. Khalil Bensami
31. Lahcen Hansali
32. Latifa Benwakrim
33. Mina Rouchati
34. Mohamed Boujida
35. Mohamed Abdessadek Essaidi
36. Mohammed Bensaghir
37. Mohammed Dahmani
38. Mohammed Alaoui
39. Mustapha Khlafa
40. Najat Simou
41. Nour-Eddine Chahbouni

Catégorie des organisations et associations professionnelles

42. Abdallah Deguig
43. Abdelhai Bessa
44. Abdelkarim Foutat
45. Abdelkrim Bencherki
46. Abdellah Mouttaqi
47. Ahmed Abbouh
48. Ahmed Ouayach
49. Ali Ghannam
50. Amine Berrada Sounni
51. Driss Belfadla
52. Kamaleddine Faher
53. Larbi Belarbi
54. M'Hammed Riad
55. Meriem Bensalah Chaqroun
56. Mohamed Hassan Bensalah
57. Mohammed Boulahcen
58. Mohammed Ben Jelloun
59. Mohammed Fikrat
60. Moncef Ziani
61. Mouncef Kettani
62. Saad Sefrioui

Catégorie des organisations et associations oeuvrant dans les domaines de l'économie sociale et de l'activité associative

63. Abderrahim Ksiri
64. Abderrahmane Zahi
65. Hakima Naji
66. Jaouad Chouaib
67. Karima Mkika
68. Laila Berbich
69. Lalla Nouzha Alaoui
70. Mohamed Mostaghfir
71. Mohammed Benkaddour
72. Sidi Mohamed Gaouzi
73. Tariq Sijilmassi
74. Zahra Zaoui

Catégorie des personnalités ès qualités

75. Abdellatif Jouahri
76. Amina Bouayach
77. Chakib Benmoussa
78. Driss El Yazami
79. Hassan Boubrik
80. Hassan Boulaknadal
81. Hassan Tariq
82. Khalid Lahlou
83. Lahcen Larhdir
84. Lotfi Boujendar
85. Loubna Tricha
86. Othman Benjelloun
87. Othman Gayer
88. Rahma Bourqia
89. Président du Conseil consultatif de la famille et de l'enfance
90. Président du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative
91. Président de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination